CBV 980
DES ÉMISSIONS POUR TOUS, DU LEVER DU SOLEIL À VOTRE COUCHER

l'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

QUEBEC — 62e ANNEE — Numéro 18,774

Prix : DIX CENTS

Mercredi, 14 mai 1969

gâteaux Vachon
Région de Québec : nuageux avec quelques périodes ensoleillées et quelques averses. Frais. Jeudi, ensoleillé avec périodes nuageuses et moins frais. Vents légers. Maximum et minimum à Québec, 55 et 35.
...un goûter de bon goût!



?



• Qui sera le successeur de M. Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec qui vient de manifester son intention de quitter son poste ? Dans certains milieux, l'ACTION a appris que deux noms sont actuellement avancés : MM. Paul Dozois (à droite), ministre des Finances et Marcel Faribault (à gauche), homme d'affaires montréalais bien connu et candidat conservateur aux dernières élections fédérales. Dans les milieux de l'Hydro-Québec, on souhaiterait que le successeur de M. Lessard soit choisi parmi le personnel de cette société d'Etat.

La CSN n'avait pas le mandat d'ordonner la grève (M. Bellemare)

Par Jacques DALLAIRE

QUEBEC — Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Maurice Bellemare, a déclaré hier à l'Assemblée nationale que la Confédération des Syndicats Nationaux n'avait pas le mandat d'ordonner la grève déclenchée par 6,000 employés de la construction à Québec, lundi matin.

"Quand des centaines et des centaines de pères de famille sont mis en face d'une grève qu'ils refusent de faire. Quand nous prenons le total des votes donnés la semaine dernière, sur 6,000 et qu'on regarde le pourcentage que ça représente, je dis qu'on n'est pas autorisé, actuellement, à mettre en chômage tant de monde...", a souligné M. Bellemare.

Selon lui, près de 600 sur 6,000 travailleurs de la construction se sont prononcés en faveur de la grève, ce qui a fait un pourcentage de 10 pour cent.

Répondant à une récente accusation de M. Marcel Pepin, président de la CSN selon laquelle "suivre Bellemare signifie désordre et anarchie", le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre a lancé que jamais le bill 290, considéré comme avant-gardiste, ne serait rayé des législations ouvrières du Québec.

"Il est temps, dans la province de Québec", a-t-il dit, "que l'autorité soit reconnue à sa place et que ceux qui sont élus pour diriger et qui ont une véritable mandat n'induisent pas la population en erreur".

M. Bellemare a répété que la CSN a créé un faux problème en déclenchant la grève sur la question des bureaux de placements. "Je dis" a-t-il noté, "que ce n'est pas le fonctionnement de bureaux qui appartiennent aux centrales syndicales qui va créer des emplois demain matin".

Le ministre a indiqué que dans le bill 290, puisque l'industrie de la construction pose des problèmes connexes, on avait pris soin d'indiquer que cette question des bureaux de placements devait faire l'objet de discussions entre les parties au sein d'une commission mixte durant un an, pour ne pas empêcher le renouvellement des décrets venus à échéance à la fin d'avril ou encore de conventions collectives.

M. Bellemare a lancé un veulent véritablement serappel enfin à tous ceux qui veulent véritablement servir la cause de tous ces gens qui sont présentement en grève, afin qu'ils se donnent la main honnêtement et qu'ils cessent "de chercher à se créer du prestige en créant une obligation à toute une partie de la population qui n'est disposée à faire la grève".

GREVES SUR LA COTE NORD

Quant aux autres arrêts de travail sévissant actuellement dans le domaine minier sur la Côte nord, à la Wabush Mines, l'Iron Ore de Sept-Iles, l'Iron Ore de Schefferville, La Main French Mines de Schefferville, et la Québec Cartier Mining et la Gaspé Copper Mines, impliquant au total plus de 2,500 employés, M. Bellemare a indiqué que la conciliation va reprendre sous peu dans la majorité des cas.

Mais, à l'heure actuelle ments subsistent, et les de minces espoirs de règleclauses en litige portent essentiellement sur les questions salariales.

Projet de loi-cadre sur le patrimoine national

Par Claude ST-LAURENT

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay a annoncé hier soir lors de l'étude du budget de son ministère qu'il comptait présenter avant la fin de la présente session un projet de loi-cadre sur le patrimoine national.

Cette loi-cadre aura essentiellement pour but de mettre au point certains mécanismes qui permettront de protéger efficacement le patrimoine national des Canadiens français comme les monuments historiques, les archives, les découvertes et l'archéologie et tout ce qui peut toucher la tradition.

"Même si nous parlons de culture vivante, nous devons être en mesure toutefois de conserver les traditions et le patrimoine national" a déclaré M. Tremblay, qui avait auparavant tracé un court bilan de son ministère en disant en premier lieu que ce ministère à son arrivée en fonction n'était pas structuré comme il devait l'être de façon à répondre aux exigences québecoises. "L'objectif que nous nous sommes fixé c'est l'accessibilité de tous les citoyens du Québec à la culture. Elle n'est possible que si notre politique est axée sur les deux points: création et diffusion.

Appuyé par une batterie de fonctionnaires du ministère des Affaires Culturelles, M. Jean-Noël Tremblay a dû faire face à une charge en règle de M. Pierre Laporte qui a dénoncé l'impuissance du ministère dans de nombreux secteurs notamment le Conseil des Arts, l'Office de la langue française, le village historique de Chambly, la duplication de services entre la bibliothèque du Canada et le Québec et autres.

M. Laporte s'est plus particulièrement attaché à critiquer le ministre qui à son entrée en fonction devait selon lui être en possession d'un livre blanc, fruit du travail des libéraux et qui exposait une politique culturelle globale et détaillée pour le Québec.

Le leader parlementaire de l'opposition a enfin vertement critiqué la politique du ministère relativement aux sommes consacrées à l'achat d'oeuvres d'art. A ce propos on constate dans le budget comparé du ministère pour l'an dernier et cette année que $327,000 avaient été consacrés en 1968-69 pour l'achat d'oeuvres d'art tandis que cette somme a été réduite cette année à $80,000.

Il est à prévoir selon le comportement de M. Pierre Laporte hier soir, que l'étude du budget des dépenses du ministère des Affaires culturelles se poursuivra assez longuement.

Ce budget était de $16,525,800 l'an dernier et passera cette année à $16,841,900.

Albert Millaire au TPQ

Par JEAN ROYER

QUEBEC. — Comme l'ACTION l'annonçait il y a dix jours, en exclusivité, le Théâtre Populaire du Québec vient d'engager le metteur en scène et comédien Albert Millaire comme directeur artistique. Le TPQ vient de confirmer officiellement la nouvelle, précisant que le nouveau directeur entre en fonction immédiatement et que le TPQ annoncera à la fin du mois les grandes lignes de sa politique future. M. Millaire, qui a déjà démissionné comme directeur artistique du TNM (où il reste cependant metteur en scène et comédien), prend la succession du regretté Jean Valcourt à la direction du TPQ. On sait que M. Millaire est un metteur en scène voué à la création d'oeuvres québecoises.

Sa venue au TPQ peut changer la politique de la compagnie, qui était jusqu'ici consacrée presqu'exclusivement au théâtre de répertoire. Les pourparlers qui ont précédé l'engagement de M. Millaire ont d'ailleurs principalement porté sur la politique de la compagnie. Le TPQ est une troupe de tournée subventionnée entièrement par le ministère des Affaires culturelles du Québec.



Protestation symbolique des enseignants

10,000 marcheurs "en silence" au Parlement

Par Uriel POITRAS

Le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Raymond Laliberté s'est dit persuadé, hier, que plus de 10,000 enseignants se joindront aujourd'hui à une vaste marche de protestation dans la ville de Québec contre la lenteur des négociations dans le secteur scolaire.

Cette marche se veut, dans l'esprit des organisateurs, plus une manifestation symbolique, que les habituelles démonstrations criardes avec pancartes, injures et "gros fun". C'est en ce sens que les enseignants ne doivent demeurer que 30 minutes (3 h. 30 p.m. à 4h.), "en silence" devant le Parlement... comme pour une veillée aux morts.

Partis à une heure p.m. du point de rassemblement, soit l'édifice de la C.E.Q. sur le Chemin Ste-Foy, les enseignants marcheront jusqu'à la Colline parlementaire, pour ensuite se rendre — toujours à pied — jusqu'au Colisée où aura lieu un "teach-in". Le tout sera démantelé vers 6h.30 du soir.

Cette "Grande Marche" se veut la conclusion logique de marches à relais organisées depuis le 6 mai en une dizaine de points géographiques du Québec. On attend des enseignants de tous les coins de la province.

Un autre groupe d'enseignants se formera à la Gare du Palais et doit rejoindre près de la Colline parlementaire le premier groupe de manifestants qui, à ce moment sera déjà en marche.

Durant toute cette manifestation, qui est censée être très bien orchestrée, un service d'ordre dirigé par des enseignants se chargera de maintenir l'horaire et le maintien escomptés. D'ailleurs, la C.E.Q. a obtenu lundi la permission de manifester de la part des services de police de Québec et de Ste-Foy.

MM. Marcel Pepin et Louis Laberge, président de la CSN et de la FTQ ont été invités à participer à la manifestation. Cependant, M. Laliberté a précisé qu'aucune invitation n'avait été lancée aux membres de la CSN ou de la FTQ qui sont présentement en grève à Québec, tels les ouvriers de la construction et les employés de garages.

Le président de la C.E.Q. n'a toutefois par écarté la possibilité que ces grévistes, ou encore quelques groupes d'étudiants se joignent d'eux-mêmes à la manifestation. Il ne semblait quand même pas désirer ardemment leur concours, en regard même du caractère symbolique et "silencieux" de la manifestation.

La journée sera aussi, vraisemblablement, l'occasion pour les enseignants de remettre divers avis de grèves pour quelques-uns; pour d'autres, plus nombreux, leurs démissions et pour la C.E.Q., de calculer l'ampleur de ce mouvement, arme ultime des enseignants.

Etudiants non désirés

Si nous nous fions à une lettre du président de l'Association des professeurs catholiques de Québec, M. Jean-Paul Blais, à la C.E.C.Q., les étudiants ne seraient pas désirés comme participants à la manifestation, bien que ceux-ci en aient exprimé le désir: "Nous comprenons la hâte qu'ont les étudiants, écrit M. Blais, de voir réglé un conflit qui les inquiète, tout comme les enseignants eux-mêmes et nous sommes reconnaissants à nos élèves pour le support qu'ils veulent bien nous accorder; cependant nous demandons aux étudiants de s'abstenir de participer à cette manifestation: ce sera la meilleure façon pour eux de nous aider.

"On sait, continue-t-il, comme il est facile d'accuser les professeurs d'avoir incité les élèves à quitter leur classe pour manifester. Nous nous souvenons de la marche étudiante de décembre dernier sur le Parlement." (manifestation contre le Bill 85, le 5 décembre dernier).

Pour sa part, le président de la C.E.C.Q., Me Wilbrod Bherer répondait ceci: "Quand les professeurs ne sont pas en classe, comment voulez-vous que nous puissions exercer quelque autorité sur les élèves. Le meilleur moyen de vous assurer qu'ils ne participeront pas à une telle manifestation, c'est que tous et chacun et vos membres restent en classe comme ils y sont tenus le quatorze courant."

Conflit scolaire :

Premier déblaiement

Par Claude MARSOLAIS

QUEBEC — Au cours de la reprise des travaux de la Commission permanente du Conseil exécutif hier, les porte-paroles des enseignants ont accepté le principe de la norme administrative : un maître pour 17 élèves au niveau secondaire, proposée par la partie patronale, à la condition que le gouvernement reconnaisse des maximums variables de 20 à 24 périodes d'enseignement.

Des calculs faits par les experts du ministère de l'Education ont situé cette proposition à une somme approximative de $4.5 millions. M. Arthur Tremblay, sous-ministre à l'Education, a signalé qu'environ 7,000 enseignants verraient ainsi réduire leur nombre de périodes d'enseignement (qui varient actuellement de 30 à 26) jusqu'au maximum de 24 périodes, ce qui explique le coût de l'opération. Or, augmenter le nombre de périodes d'enseignement de 17, 18 ou 19 à un maximum n'affecterait qu'environ 140 à 150 professeurs et procurerait des économies de $112,000.

C'est pourquoi, la proposition de la partie syndicale qui paraissait une concession majeure a fait dire au sous-ministre Tremblay que les enseignants voulaient échanger un lapin contre un cheval.

Toutefois, dans l'esprit de M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec, cette proposition allait dans le sens d'une planification recherchée par le gouvernement. "Nous serions prêts à accepter la norme 1/17, dit-il, mais à la condition d'instituer une pianification par étape de façon à atteindre vers 1971 un nombre théorique idéal se situant à 22 périodes d'enseignement par semaine au secondaire".

Actuellement dans la province, dans les différentes conventions de travail en vigueur pour les 64 syndicats affiliés à la CEQ, le nombre maximum de périodes d'enseignement au niveau secondaire varie, selon le niveau d'enseignement, de 17 à 30 périodes. Or, les négociateurs syndicaux voudraient rétrécir cet écart de façon à donner justice à tous les enseignants. C'est pourquoi, ils désiraient une marge se situant entre 20 et 24 périodes d'enseignement.

Que la partie patronale ait bien voulu se prêter à la discussion, il faut en donner crédit au chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, qui a agi comme un arbitre entre les deux parties en demandant inlassablement des précisions, des calculs et même plus de conciliation de la part de M. Marcel Masse, ministre d'Etat délégué à la Fonction publique.

Il faut dire que la partie patronale avait offert aux enseignants du secondaire un maximum de 22½ heures d'enseignement par semaine correspondant à 30 périodes de 45 minutes. Au niveau élémentaire, l'offre patronale était énoncée ainsi : "Le temps d'enseignement ne dépassera en aucun temps l'horaire maximum des élèves". Me Jean Cournoyer, négociateur en chef patronal, avait expliqué que la partie patronale avait fixé à 22½ heures le nombre d'heures d'enseignement, c'était tout simplement pour que la norme 1/17 soit respectée.

DES ECONOMIES

M. Jérôme Choquette demanda à la partie patronale quelles étaient les économies faites par le gouvernement à partir de ses offres. Selon M. Bernard Ranger, un des négociateurs patronaux, cela équivaudrait à des économies de $14 à $15 millions en se basant sur la clientèle scolaire au 30 septembre. Cependant, M. Laliberté a estimé que le gouvernement ferait des économies de l'ordre de $29.5 millions, une diminution de 4,549 professeurs, selon les statistiques scolaires du 30 janvier dernier.

Aussitôt, le ministre des Finances, M. Paul Dozois, commença un long plaidoyer sur l'incapacité du gouvernement de faire plus de concessions dans le conflit scolaire. "Nous avons consenti des déboursés de $194 millions aux enseignants pour une période de trois ans, dit-il, et si l'on ajoute les parties inadmissibles des commissions scolaires que nous prendrons à notre charge, cela signifie en fait $214 millions. Il y a des limites." Il ajouta rapidement toutefois qu'il serait prêt à régler pour deux millions.

A la demande des enseignants de nuancer ces affirmations, on apprit que l'augmentation des salaires représentait $160 millions et $34 millions, la diminution de la norme administrative de 1/28 à 1/27 à l'élémentaire et la disparition des assistants aux principaux. La rétroactivité représente $40 millions mais la partie patronale n'est pas du tout encleinte à la céder, ce qui diminuerait à $120 millions, l'augmentation des salaires.

UNE HEURE ENTRE LES PARTIES

Nous avons pu comprendre qu'une seule heure séparait les deux parties en présence. En effet, la proposition patronale d'instituer un maximum d'heures d'enseignement à 22½ signifie en fait 48½ heures de travail par semaine, en tenant compte de la préparation des cours et de la correction des travaux. Or, M. Laliberté a lancé à un certain moment que la partie syndicale pourrait accepter 47½ heures de travail par semaine.

Au cours de cette séance de la Commission permanente du Conseil exécutif, on a dit bien des choses de façon à éclairer le problème se rapportant à la tâche de travail, entre autre que la norme 1/17 avait été instituée pour empêcher le abus, et qu'une enquête scientifique effectuée à Montréal avait démontré que 24 périodes d'enseignement au secondaire correspondaient à quarante-cinq heures et trente minutes de travail par semaine.

On saura cependant lundi, à la reprise des travaux, si les discussions ont effectivement rapporté un peu d'espoir alors que les experts du ministère doivent présenter différentes hypothèses sur le nombre de périodes susceptibles de permettre un règlement au secondaire à un coût le plus avantageux.

En somme, hier, une atmosphère détendue a régné entre les parties en présence, les enseignants, les représentants du gouvernement et des commissions scolaires. Cette attitude conciliante laisse percer une lueur d'espoir sur un déblocage possible. Plusieurs observateurs soutiennent que les travaux de la Commission pourraient bien orienter les négociations vers un règlement comme ce fut le cas lors de la grève à la Régie des Alcools.

Hydro-Québec-Brinco :

Contrat signé sur une version anglaise

QUEBEC. (C. St-L.) — Le fait que le contrat Hydro-Brinco au montant de $5 milliards n'ait été signé par le gouvernement du Québec que sur la version anglaise a provoqué une violente intervention de M. Pierre Laporte hier après-midi en Chambre.

"C'est probablement le contrat le plus important que la province n'ait jamais signé et il a été signé seulement en anglais" de dire M. Laporte. M. Bertrand a d'ailleurs admis que la version anglaise du contrat était la seule officielle tout en faisant remarquer à M. Laporte qu'il devait en être ainsi afin de transiger les emprunts nécessaires sur le marché américain.

Loin d'être satisfait de cette réponse, M. Pierre Laporte a demandé: "Est-ce que le fait de signer la version française du contrat eût empêché de faire de la finance sur le marché américain ? M. Bertrand a répondu: "Allez-y, parlez-en. Parlez. Videz-vous."

M. Laporte a répondu à l'invitation en disant: "Pourquoi n'a-t-il pas été possible d'avoir la copie française et la copie anglaise, comme notre législation et que les deux copies soient officielles ? Encore une fois il s'agit de la plus grande entreprise jamais faite dans la province de Québec et, cette fois, pas par une société commerciale qui ne nous appartient pas, pas par une compagnie que nous ne contrôlons pas mais par notre gouvernement à nous le seul gouvernement français en Amérique du Nord."

M. Bertrand se référant à la nécessité de faire affaires avec les Américains a déclaré: "J'ai répondu à votre question."

Sommaire

Annonces classées	22
Décès et funérailles ..	23
Editorial	4
Féminine	6-7
Finance	16-17
Horoscope	6
Mot-caché	10
Mots croisés	23
Nouvelles canadiennes	11-12
Nouvelles provinciales	13
Nouvelles internationales	24
Spectacles	10
Sport	18-19-20
Télévision	20

Courrier de deuxième classe. enregistrement No.—0748



• CE MIDI, des milliers d'enseignants venus de tous les coins de la province continuaient d'entourer l'édifice de la Corporation des enseignants du Québec. Ils se rendront à pied cet après-midi à la Colline parlementaire où ils défileront en silence pendant une trentaine de minutes. La manifestation semble bien organisée en vue de respecter l'ordre. (Photo l'Action, par Marcel Laforce)

Congrès annuel des Aumôniers d'écoles

Dans les écoles

Une étude sur l'enseignement religieux est demandée

par Jean-Pierre GUAY

QUEBEC. — Un document de base. Voilà ce qu'est devenu pour l'Association Provinciale des Aumôniers d'Ecoles (APAE) le mémoire qu'elle avait présenté au Comité catholique du Conseil Supérieur de l'Education en mars 68. On y trouve l'orientation de l'APAE qui vient de tenir son quatrième congrès annuel à Québec.

Ce document de travail porte sur la pastorale à l'école secondaire publique, et comporte trois parties distinctes : 1) du passé au présent; 2) du présent à l'avenir; 3) prospectives pastorales.

SENS ET PORTEE DU MEMOIRE

L'Association ne prétend pas en être arrivée à une vision définitive sur la pastorale en service dans les écoles secondaires publiques au Québec. "Dans ce mémoire, l'APAE expose tout bonnement ses vues pastorales. Elle sait que l'unanimité n'existe pas dans ce domaine. Aussi est-elle disposée à poursuivre un dialogue franc et honnête avec ceux qui préconisent des options différentes".

EVOLUTION DE LA PASTORALE ET OPTION DE L'APAE

Les premiers aumôniers sont apparus il y a une quinzaine d'années dans l'école secondaire publique. Jusqu'à il y a six ans, leur apostolat s'exerçait presque exclusivement auprès de l'étudiant. C'est alors qu'on a commencé à parler de conseil de pastorale à l'école, d'animation des catéchètes, des éducateurs-conseil auprès des groupements étudiants en marche à l'école, cela, en plus de la pastorale de type sacramentaire.

Mais en face des proportions grandissantes de l'école secondaire locale, le désir d'en faire une grande communauté de foi apparut de moins en moins réaliste. La pastorale scolaire est maintenant devenue un style original et adapté de pastorale exercé dans un respect compiet des objectifs propres de l'école, mais, en même temps, dans la conviction d'en faire une école plus pleinement école parce qu'en même temps authentiquement chrétienne.

La pastorale scolaire se situera à l'école : dans l'organisation scolaire sans être de l'organisation scolaire mais en service constant de la réalité scolaire et des personnes qui y oeuvrent.

La scolarisation de la pastorale scolaire, c'est l'option de l'APAE, une option qui se différencie des conceptions qui se limiteraient, soit à l'enseignement religieux, soit aux mouvements, soit au rôle de l'aumônier, soit à la préoccupation des seuls étudiants, soit même à une pastorale des jeunes négligeant ainsi la réalité centrale de l'école, l'enseignement et l'éducation, la promotion des vaeurs humaines pour le progrès d'une société donnée.

La pastorale en service dans les écoles secondaires du Québec se veut respectueuse de l'autonomie de l'école, respectueuse des personnes, de leurs responsabilités, de leur liberté; elle est en recherche de créations, d'initiatives, d'expériences pastorales; elle est aussi consciente du processus de sécularisation sans en accepter les interprétations "laicisatrices".

L'ECOLE NOUVELLE AU QUEBEC

Une urgence s'impose à tous les esprits : mettre sur pied une école qui permettra de répondre aux impératifs d'un monde nouveau. Globalement, les contours de cette école qui est à se bâtir au Québec, sont à se dessiner en termes de démocratisation, de polyvalence, de mixité, de pédagogie active, de gigantisme... de coopération, de compétence professionnelle, d'évolution constante. Cette école se situe nettement au plan des valeurs intellectuelles, culturelles, professionnelles, et dans un contexte de recyclage répété, d'éducation permanente.

Un trait commun relie vitalement l'école nouvelle à l'école d'hier : le Christ y est présent à cause particulièrement des baptisés qui y oeuvrent, à cause des valeurs libérées par les dynamismes de cette école. Dans le Québec d'aujourd'hui, près du tiers de la population est engagée dans le phénomène de scolarisation que ce soit comme "scolarisé", que ce soit comme "scolarisant". L'impact certain de cet effort immense sur la foi ne peut laisser l'Eglise indifférente. Son évangélisation constante prendra toutes les formes connues : catéchèse, liturgie, expériences communautaires et activités caritatives.

La pastorale doit se préoccuper, en priorité, des ensembles. Concrètement, elle doit porter ses efforts sur la régionale avant de les porter sur l'école, à l'école locale sur la formation des "leaders". Il est clair d'autre part que la mise en place au plan pédagogique et disciplinaire de la pastorale regarde la direction, qu'à l'école les étudiants sont là pour étudier et non d'abord pour y vaquer aux pratiques religieuses.

Mais la pastorale locale respectueuse de l'école locale doit aussi s'exercer en coordination avec la pastorale diocésaine.

LE PRETRE-AUMONIER

La pastorale scolaire à l'école secondaire rencontre des difficultés.

On connaît aujourd'hui une école où le jeune se sent perdu, ou à peine adolescent, il est traité comme un universitaire. Les parents, qui devaient être réintégrés dans leur rôle à l'école ne l'ont pas été. Il faut en outre être prêt à payer la note de la démocratisation de l'enseignement. Ce qu'on remarque à l'école secondaire qui se bâtit, c'est l'anonymat non seulement chez les étudiants mais aussi chez les professeurs; c'est la presque impossibilité de relations inter-personnelles; c'est le défaut de possibilités d'identification avec des éducateurs.

On a remarqué que le transport des étudiants par autobus a amené la réduction du temps scolaire au temps académique. La dévalorisation sociologique des enseignants, et particulièrement ceux de l'enseignement religieux, a été soulignée. On fait des enseignants les boucs émissaires de tous les échecs.

Ces difficultés ayant été constatées, l'Association Provinciale des Aumôniers d'écoles a fait des suggestions.

Il serait important que le personnel des écoles se réserve des temps forts d'étude pour se pencher sur les problèmes humains de l'école. On tiendrait aussi à ce que les étudiants aient leur mot à dire dans l'élaboration des moyens à prendre pour solutionner ces problèmes humains.

Huit cent cinquante prêtres oeuvrent actuellement à l'école secondaire comme aumôniers. Ils n'y sont pas comme directeur ni comme professeur. Ils y sont responsables de la pastorale d'ensemble de l'école. Il ne s'agit pas pour eux de soumettre l'école à l'Eglise dans l'école. Comme tous les autres membres du personnel, ils sont soumis à la direction pour tout ce qui est de la mise en place de la pastorale dans l'école.

Trois voeux

Trois voeux ou priorités pastorales ont été mis de l'avant par l'Association provinciale des aumôniers d'écoles dont les membres se sont réunis à Québec lors de leur quatrième congrès annuel. Ils portent sur la catéchèse, la pastorale scolaire et les aumôniers d'écoles.

- **Après avoir réfléchi sur la situation de l'enseignement catéchétique dans les écoles secondaires, il a été adressé à tous les organismes qui s'intéressent à l'éducation chrétienne le voeu que "la situation de l'enseignement religieux dans les écoles secondaires soit étudiée sérieusement avec tous les intéressés : maitres, dirigeants scolaires, parents, étudiants, pasteurs, spécialistes des techniques audio-visuelles, etc".**
- **D'autre part, "pour le progrès de la pastorale scolaire, il apparait très important que soit formé au plus tôt dans chaque école un conseil de pastorale".**
- **Quant aux aumôniers d'écoles secondaires, pour développer une solidarité et une collaboration plus grande entre eux, les participants présents au congrès ont formellement souhaité "que dans chaque région, le travail d'équipe des aumôniers soit accentué. Pour atteindre ce but, on pourrait organiser des rencontres ou des congrès régionaux; on pourrait aussi utiliser davantage les équipes diocésaines de l'Association".**

Les conflits syndicaux n'existent pas seulement dans la Capitale

Par Michel RIOUX

QUEBEC — Québec n'est pas la seule région de la province à être touchée par les conflits dans le monde syndical.

Plusieurs autres endroits voient leur économie bouleversée ou paralysée par des grèves qui ont été déclenchées au cours des derniers jours.

L'une des régions les plus durement atteintes est la Côte nord, où pratiquement toute l'activité économique a cessé.

Cette région, dont la production minière est la base de la vie économique, est la plus durement frappée.

Hier matin, les 1,200 métallos de la compagnie Québec Cartier Mining, à Gagnon et à Port-Cartier, ont quitté le travail à 8 heures. Les employés de la Quebec North Shore and Labrador Railways ont décidé de respecter les lignes de piquetage, par solidarité syndicale. Ceux-ci sont au nombre d'environ 550.

Samedi soir, 1,200 employés de l'Iron Ore Company, travaillant à Schefferville et à Sept-Iles, ont décidé eux aussi de quitter le travail. A cet endroit, les négociations reprennent aujourd'hui entre les deux parties.

Au milieu de la semaine dernière, les 450 employés de la Wabush Mines avaient commencé cette série de grèves en quittant le travail.

A minuit, lundi soir, les 700 employés de la Gaspé Copper Mines, à Murdochville, débrayaient à leur tour, après avoir pris un vote favorable à la grève par une proportion de 94%. A cet endroit, la hausse des salaires est le principal point en litige alors qu'ailleurs, le conflit porte surtout sur les conditions de travail. On se souviendra qu'en 1957, Murdochville avait été le théâtre du plus violent conflit syndical que le Québec ait jamais connu.

Vachon

Par ailleurs, les 600 employés de la compagnie Vachon Inc., de Ville Ste-Marie, dans la Beauce, ont déclenché la grève lundi soir et ont dressé des lignes de piquetage hier matin.

Ces employés sont membres de l'Union internationale des travailleurs en boulangerie et confiserie d'Amérique (FTQ). Ils demandent une augmentation de $0.80 l'heure, répartie sur un contrat d'une durée de deux ans. La dernière offre patronale se situait à $0.42 l'heure, pour un contrat d'une durée de trois ans.

Chicoutimi-Nord

D'autre part, le président du syndicat des employés municipaux de Chicoutimi-Nord (CSN) M. Camille Bérubé, a fait parvenir au premier ministre un télégramme lui demandant de libérer le ministre d'Etat à la Santé, le Dr Roch Boivin, pour que celui-ci se rende régler leur grève.

M. Boivin est député du comté de Dubuc et maire de Chicoutimi-Nord. Il n'aurait pas encore eu le temps d'assister aux négociations. Les employés municipaux de cette municipalité sont en grève depuis le 5 mai.

Conflit des enseignants

Deux points mineurs sont réglés

Par Claude MARSOLAIS

QUEBEC. — Dans le conflit scolaire, deux points mineurs portent sur la définition du personnel enseignant et sur-le-champ d'application de la convention provinciale des enseignants ont été réglés par les parties hier lors de la séance de la Commission permanente du Conseil exécutif.

Ainsi, Me Jean Cournoyer, chef négociateur patronal, a annoncé, au cours de l'après-midi, que les deux parties s'étaient entendues pour ajouter à la définition du mot "Personnel enseignant", une personne faisant une "fonction d'enseignement" ou "fonction pédagogique" ou "éducative" dans le cadre des programmes d'enseignement du ministre dans une école de la commission scolaire. On a élargi la définition de façon à bien déterminer que le personnel enseignant ne comportait pas seulement les instituteurs. Quant au mot "Instituteur", on s'est référé à la définition contenue dans la Loi de l'Instruction publique.

Me Cournoyer a aussi consenti, à la demande syndicale, d'inclure dans le champ d'application à la présente convention les instituteurs spécialisés en bibliothéconomie, aux instituteurs spécialisés en orientation et à toute autre personne incluse dans les unités de négociations locales. Toutefois, les conditions de travail et de rémunérations de ces personnes devront être négociées provinciales pour tous les syndicats affiliés à la CEQ, à la PAPT, la PACT et à d'autres syndicats représentant les mêmes catégories de personnes.

Ce règlement mit fin à une longue discussion de plus d'une heure qui avait mis aux prises les deux parties durant la matinée. A ce moment, M. Jean Lesage avait signalé que ces discussions portant sur des définitions étaient une perte de temps et suggéra aux représentants des deux parties de s'entendre durant le déjeuner. Ce qu'ils firent à la reprise des travaux alors que M. Raymond Laliberté répondit que cela coïncidait avec l'orientation de la partie syndicale.

Abordant le chapitre des prérogatives syndicales, le président de la Corporation des enseignants du Québec a demandé à la partie patronale d'accepter de percevoir les cotisations spéciales qui seront décidées par les syndicats locaux. Il a révélé que le coût des négociations s'élevait maintenont à $560,000 pour les enseignants pour 22 mois. Il a fait comprendre que les cotisations spéciales n'étaient envisagées qu'au moment où des négociations avaient lieu.

Enfin, pour les contrats à forfait organisés par une tierce personne, notamment dans le cas de l'éducation physique, il a demandé, si la loi le permet, que la commission scolaire s'engage à faire respecter la convention collective pour les enseignants qui seraient utilisés dans ce contrat de location de service.

En somme, les deux parties se sont presque entendues sur les points des chapitres 1, 2 et 3 de la convention collective lors des travaux parlementaires. La partie syndicale ne demande plus que la clarification de certains points et certains garanties.

Alimentation

Lutte en règle contre le bill 24 à prévoir

par Michel Rioux

QUEBEC — L'Association nationale des employés de l'alimentation au détail de Québec, affiliée à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), a entrepris hier soir une lutte en règle contre l'adoption du bill 24. Celui-ci remplace le bill 89 et s'intitule "Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux".

Lors d'une assemblée hier soir, dans l'édifice de la Confédération des syndicats nationaux, à Québec, près de 400 personnes ont été saisies des transformations qu'apporterait l'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale. Des employés des secteurs de l'alimentation et du commerce au détail y ont assisté.

POINT PRINCIPAL

Selon le conseiller technique Jude Poulin, les travailleurs "sont opposés au bill en raison d'une clause qui interdit de légiférer en matière d'heures d'ouverture et de fermeture par voie de décret".

En effet, en vertu de l'article 15 du bill 24, tous les décrets actuellement en vigueur, et qui contiennent de telles dispositions, verront ces dispositions nulles et sans effet et ce, à compter du 180e jour qui suivra l'entrée en vigueur de la loi.

D'après les membres du syndicat, les dispositions qui viennent tout juste d'être ajoutées, si l'on compare le texte de la nouvelle loi au texte de la première loi, soit le bill 89, auront pour conséquence d'annuler complètement les effets de la grève de l'alimentation d'octobre 1967, à Québec. A l'heure actuelle, les employés de l'alimentation de la région de Québec travaillent 49 heures par semaine.

La CSN, la FTQ et l'Association des détaillants en alimentation avaient fait des pressions, lors des auditions du Comité parlementaire du ministère de l'Industrie et du Commerce, les 5 et 12 mars derniers, pour que les décrets soient respectés.

TELEGRAMME

Dans un télégramme qu'elle a fait parvenir hier soir au Premier ministre et au ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Paul Beaudry, l'Association des employés en alimentation déclare que le bill "va à l'encontre des libertés fondamentales de l'homme ( ) et contre des droits chèrement acquis par la négociation, dans un milieu où le syndicalisme est une chose primordiale pour lutter contre des politiciens de basse classe, contre les marionnettes de la haute finance que nous avons présentement au Parlement".

Les membres du syndicat comptent prendre des mesures concrètes d'ici les prochains jours.

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVE SUD
abonnements - service :
ROBERT BRETON
54, Boul. de l'Entente
LAUZON - LEVIS
Tél. : 837-1922

Autos à vendre

RINFRET AUTOS INC.
Dépositaire
VOLKSWAGEN
50 RUE DELISLE
ROND POINT
LÉVIS
TEL 833-2133
12033 5/5 (l.mer.v. 2/7) A.V. C.L.

Avis divers

LÉOPOLD TREMBLAY INC
MEUBLES et ACCESSOIRES ELECTRIQUES
Tél.: 839-9441
1123, rue Commerciale, ST-ROMUALD
(Ouvert tous les soirs)
11323 31/3 (l.mer.s. au 29/5) 25 C.L.

Horlogers — Bijoutiers

LE PRIX du GROS SUR
DIAMANTS
MONTRES, ETC.
Epargnez de 10 à 50%
chez :
OMER ROUSSEAU
BIJOUTIER-IMPORTATEUR
802 est, rue St-Joseph
Tél.: 524-1372
12240 (14-17-21-24-28-31/5) (4-7-11/6) 107 C.L.

Maisons à vendre

LEVIS, Lauzon, St David, maisons neuves, loyer comptant, balance comme loyer, terrains vendre, Dallaire Entreprise, 837-9695
11674 21/4 (1 ms) 127

COMMENT PRÉVENIR LES ATTAQUES CARDIAQUES!



Dans bien des cas, on pourrait écarter ce danger par un simple changement d'alimentation. Dans Sélection du Reader's Digest de mai vous trouverez des recommandations spécifiques et un tableau des valeurs graisses/cholestérol de 46 aliments.
Achetez votre exemplaire aujourd'hui même!

SERVICE & PRIX SP

MELANGES A GATEAU DUNCAN HINES bte 19 oz .38
SHORTENING CRISCO PUR bte 1 lb .37
SAUCE HOT CHICKEN ESTA 5 btes 14 oz 1.00
LAVO JAVEL concentrée 128 oz .53

CIRAGE à CHAUSSURE NUGGET, assorti 2 btes .39
NETTOYEUR DUTCH Plastique 2 btes 14 oz .41
BETTES TRANCHEES LIBBY, de choix 2 btes 19 oz .43
MIR Détergent liquide 2 bout. 24 oz .79
BISCUITS VIAU Feuille d'érable, 14 oz Jelly Sponge 3 cellos Thé, lb 1.00

ROSBIF DE SURLONGE
DESOSSE SANS PERTE
Tendre et juteux
lb $1.09

ROSBIF BOSTON lb $1.19
COTELETTES DE PORC Maigres et bien trimées lb .89
FOIE DE PORC Frais, tranché .34
BACON TRANCHE Fédéral Traité au sucre lb .78
SAUCISSE FUMEE de Coorsh lb .49
SMOKED MEAT Coorsh Tranché, prêt à servir 4 env. 2 oz .89

NOURRITURES pour chats Dr. Ballard, boeuf et foie, poisson, poulet 4 btes 14 oz .77
ANANAS TRANCHES KONTIKI, de choix 4 btes 19 oz .89
JUS DE TOMATES HEINZ, de fantaisie 5 btes 19 oz .89
SAVONS de BEAUTE CAMAY barres .73
PAPIER TOILETTE CAPRI blanc ou rose 8 roul. .89
DETERGENT en POUDRE Ajax avec assiette à pain ou bol à soupe format géant .85
FROMAGE TRANCHE Canadien, de KRAFT cello 8 oz .39
CEREALES QUAKER TINTIN Pepites d'or bte 8 oz .49
CEREALES QUAKER TINTIN Petits trésors bte 11 oz .49
SIROP DORE GAUVIN format 52 oz .63
OLIVES FARCIES Coronation, non placées bocal 15 oz .83
RAGOUT, CORDON BLEU De bouletes, de pattes, boulettes et patates rondes bte 30 oz .93

NESTLE QUIK Chocolat instantané bte 2 lbs .83
APPRET A SALADE CATALINA, de Kraft bout. 8 oz .29
DEJEUNER CARNATION Breuvages assortis bte 6 oz .69
RELISH SUCREE HEINZ bocal 12 oz .33
RELISH A HOT DOG HEINZ bocal 12 oz .33
ESSENCE A BRIQUET IT bte 8 oz .29
EMPOIS LIQUIDE NIAGARA aérosol 15 oz .59
BEURRE de CARAMEL VACHON format 4 lbs .95
CEREALE PABLUM Mixte bte 16 oz .55
CEREALE PABLUM Sobee bte 8 oz .33
GUIMAUVES LOWNEY Miniatures, Campfire cello 11 oz .29
GATEAUX SIMARD Doigts de Dame au fudge bte de 12 .49

POMMES McINTOSH

"Atmosphère contrôlée"
No 1 du Québec
Fermes, rouges et succulents cello 3 lbs 39¢
OIGNONS JAUNES
No 1 de l'Ontario secs et brossés CELLO 5 lbs .39
CONCOMBRES
No 2 Ontario Fermes, longs et verts 2 pr .25

Un cri d'alarme

A-t-on déjà oublié le drame biafrais ?

Par Renald KEROACK

QUEBEC — Le Biafra nous est devenu maintenant plus familier. Par l'abondance des informations quotidiennes nous parvenant de ce pays en guerre depuis plus de deux ans, le citoyen québécois a pu évaluer progressivement, mais en toute clarté l'atteinte à la liberté de l'homme qui se déroule là-bas, dans ce coin de terre africaine.

A la suite du réveil de l'opinion mondiale parfois, hélas, si mal informée, le drame biafrais a occupé, au même titre que le conflit vietnamien, les colonnes des journaux et les ondes des moyens audio-visuels de diffusion. Ce fut d'abord l'étonnement, l'indignation chez plusieurs, mais surtout une volonté commune et sincère de ne pas tolérer à notre époque un autre génocide. Le problème biafrais survenait au moment même où les forces progressistes du monde s'interrogeait sérieusement sur la responsabilité d'une guerre interminable: celle du Vietnam.

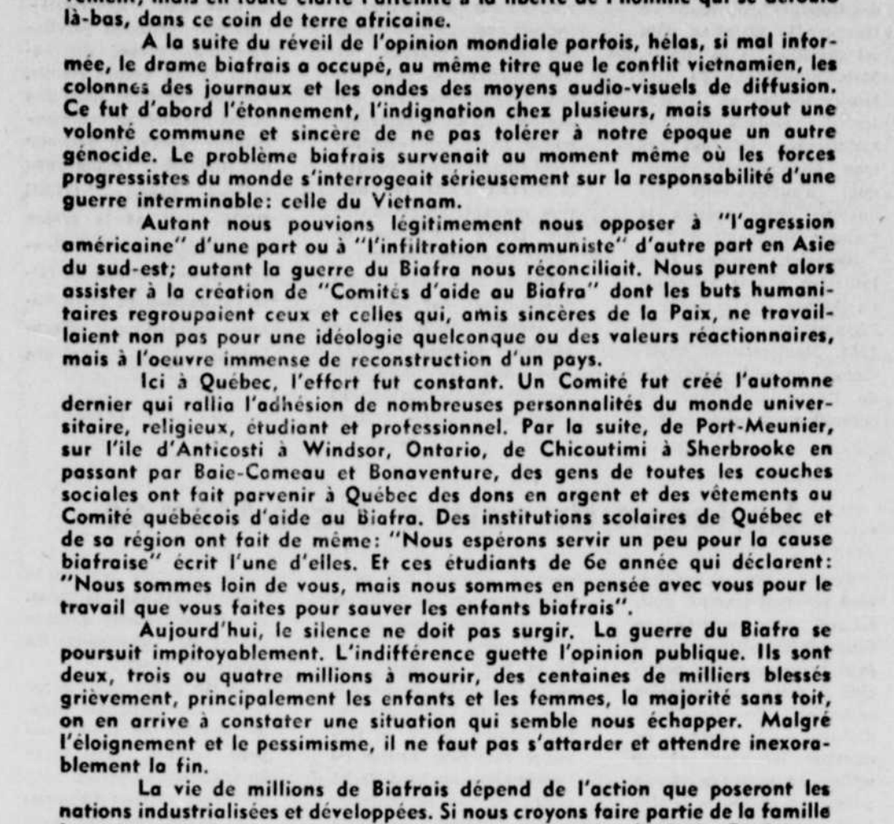
Autant nous pouvions légitimement nous opposer à "l'agression américaine" d'une part ou à "l'infiltration communiste" d'autre part en Asie du sud-est; autant la guerre du Biafra nous réconciliait. Nous purent alors assister à la création de "Comités d'aide au Biafra" dont les buts humanitaires regroupaient ceux et celles qui, amis sincères de la Paix, ne travaillaient non pas pour une idéologie quelconque ou des valeurs réactionnaires, mais à l'oeuvre immense de reconstruction d'un pays.

Ici à Québec, l'effort fut constant. Un Comité fut créé l'automne dernier qui rallia l'adhésion de nombreuses personnalités du monde universitaire, religieux, étudiant et professionnel. Par la suite, de Port-Meunier, sur l'île d'Anticosti à Windsor, Ontario, de Chicoutimi à Sherbrooke en passant par Baie-Comeau et Bonaventure, des gens de toutes les couches sociales ont fait parvenir à Québec des dons en argent et des vêtements au Comité québécois d'aide au Biafra. Des institutions scolaires de Québec et de sa région ont fait de même: "Nous espérons servir un peu pour la cause biafraise" écrit l'une d'elles. Et ces étudiants de 6e année qui déclarent: "Nous sommes loin de vous, mais nous sommes en pensée avec vous pour le travail que vous faites pour sauver les enfants biafrais".

Aujourd'hui, le silence ne doit pas surgir. La guerre du Biafra se poursuit impitoyablement. L'indifférence guette l'opinion publique. Ils sont deux, trois ou quatre millions à mourir, des centaines de milliers blessés grièvement, principalement les enfants et les femmes, la majorité sans toit, on en arrive à constater une situation qui semble nous échapper. Malgré l'éloignement et le pessimisme, il ne faut pas s'attarder et attendre inexorablement la fin.

La vie de millions de Biafrais dépend de l'action que poseront les nations industrialisées et développées. Si nous croyons faire partie de la famille humaine, nous ne pouvons pas abandonner notre frère biafrais. En faisant parvenir au Comité québécois d'Aide au Biafra notre contribution de quelque nature qu'elle soit, c'est de notre part un geste concret envers la solidarité des hommes et pour la réalisation de la Paix dont le monde a tellement besoin.

Comité d'Aide au Biafra
2567 Chemin des Quatre-Bourgeois
Ste-Foy — Québec 10



● Depuis que la population québecoise connait la misère qui existe dans des proportions inouïes au Biafra, beaucoup d'entre nous ont fait parvenir au Comité d'aide au Biafra des dons en argent et des vêtements. Ces derniers seront envoyés bientôt par avion. L'aide reçue est généreuse, mais le Biafra souffre encore d'un dénuement complet.

Bertrand ne participera pas à "La Semaine du Canada"

MONTREAL (PC) — Le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, a déclaré l'invitation de s'associer aux neuf autres premiers ministres des provinces lors de "La semaine du Canada", une campagne organisée en vue de stimuler la fierté canadienne.

Par ailleurs, les dirigeants du Comité Canada ont annoncé que le premier ministre Pierre Elliott Trudeau avait accepté d'être président honoraire de cette campagne.

Dans une lettre adressée au directeur général du Comité Canada, M. Thad. A. Trottier, le premier ministre Bertrand déclare : "Malheureusement, je ne crois pas pouvoir accepter cette invitation dans les circonstances actuelles bien que je comprenne votre objectif et bien que plusieurs des positions que votre organisme a mises de l'avant coïncident avec celles du gouvernement du Québec".

M. Bertrand a dit qu'il craignait en acceptant l'invitation que soit créée "une certaine confusion sur la teneur des positions exactes du Québec".

Il rappelle à ce propos que son gouvernement a entrepris avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces une négociation d'ensemble devant conduire à une révision constitutionnelle en profondeur.

"L'initiative du Comité — Canada, comme celles prises par d'autres organismes intéressés par notre problème constitutionnel, de faire remarquer M. Bertrand en guise de conclusion, contribueront à nous éclairer et à nous faire réfléchir sur cette question vitale".

Le directeur général du Comité — Canada, M. Thad Trottier, a déclaré au cours de la conférence de presse que "le Comité — Canada ne veut pas être contre l'indépendance du Québec, mais bien pour le Canada".

Répondant à une question d'un journaliste qui voulait savoir si le Comité agirait lors des prochaines élections provinciales, à cause de la présence du Parti Québecois, le directeur général du Comité — Canada affirmé que "le conseil d'administration n'avait pas adopté de proposition en ce sens, puisqu'ils établissent plutôt des politiques à long terme que des politiques à court terme".

THEME

Sous le thème "Le Canada, c'est tout", ou "Canada is everything", la Semaine du Canada, célébrée du 25 au 31 mai, veut intéresser les Canadiens à leur patrie, les invitant à découvrir un nouvel aspect de leur pays et surtout leur faire prendre conscience de leur identité et des avantages de vivre ici.

Policiers du Québec en France

QUEBEC (PC) — Le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, a communiqué lundi les noms des 19 policiers du Québec qui participeront à un voyage d'étude en France, organisé par l'Office franco-québecois.

Il s'agit du sergent Paul Quézel, des caporaux René Roy, Benjamin Psenak, Marcel Bédard, et de l'agent Gérald Tousignant, de la Sûreté du Québec; du sergent Claude Labelle, et des agents Pierre Chicoine, Claude Hébert, André Smith Pierre de Konink, de la police de Montréal; du sergent Elzéar Bertrand et de l'agent Rénald Desjardins, de la police de Québec, des agents Jean-Yves Chamard, de la police de Ste-Foy, Yvan Lavallée, de Sillery, Wayne C. Hand, de St-Laurent, J.-Louis Ladouceur, de Ste-Thérèse, Charles Lecours, de Laval, ainsi que du sergent Simon Martel, de la police de Laflèche.

Le commissaire Gérard Tobin pilotera le groupe durant son séjour en territoire français, du 10 juin au 3 juillet. La plupart des policiers sont des agents-éducateurs auprès de la jeunesse.

Au cours de leur voyage, les policiers québecois séjourneront à Paris et visiteront plusieurs villes de provinces particulièrement bien organisées sur le plan policiers chargés de la prévention de la délinquance juvénile en France et de leurs méthodes de travail.

Témoins de Jéhovah en congrès à Québec

QUEBEC — Le secte des Témoins de Jéhovah tiendra un congrès de trois jours, en fin de semaine prochaine, à Québec.

Une vingtaine de conférenciers s'adresseront aux 600 délégués attendus.

Le congrès fait partie d'une série de cinq réunions publiques qui doivent se tenir au cours des prochains mois à travers la province.

Le O syndical

La construction

Une escalade est prévue !

QUEBEC — Depuis lundi matin, à 7h, environ 6,000 travailleurs de la construction, membres de la Fédération nationale du bâtiment et du bois (CSN) sont en grève.

De ce fait, les chantiers de construction de Québec et de la région avoisinante sont paralysés; des travaux qu'on peut évaluer à environ un milliard de dollars sont suspendus pour une période indéfinie.

Une escalade est prévue par les dirigeants syndicaux en ce qui concerne le débrayage des travailleurs de la construction dans les autres parties de la province. Si tel était le cas, plus de 30,000 ouvriers seraient en grève d'ici quelque temps dans ce secteur de l'industrie.

Des votes de grève ont d'ailleurs déjà été pris dans la plupart des régions, et la grande majorité démontrait la volonté des travailleurs de cesser le travail.



● Le directeur de la grève de la construction à Québec, M. Rosaire Muller. (Photo : l'ACTION, par Marcel Laforce)

LA PROGRESSION DU CONFLIT

En décembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité un bill visant à assurer la paix industrielle dans l'industrie de la construction. Ce fut le bill 290. Au sujet de ce bill, le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, déclarait en Chambre la semaine dernière qu'il s'agissait-là "d'une législation avant-gardiste".

Le ministre précisait, par la même occasion, que la nouvelle loi consacrait le principe fondamental de la liberté syndicale; il y est stipulé de plus qu'il est interdit de congédier ou de refuser d'embaucher quelqu'un sous prétexte qu'il est membre d'une association de son choix. Selon le ministre du Travail, la CSN a fait dévier la discussion sur un faux problème, c'est-à-dire les bureaux de placement.

PEPIN

A ce sujet, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, répondait au ministre, dans un télégramme, que le seul moyen pratique pour rétablir l'ordre, dans le secteur de la construction, résidait dans l'établissement de bureaux de placement.

Selon M. Pepin, cette formule est la seule" pouvant assurer un minimum de sécurité d'emploi aux travailleurs de la construction". Il citait en exemple la ville de Québec, où, en raison de la reprise des activités dans la construction, le travail ne devrait pas manquer; par ailleurs, selon M. Pepin, les chantiers ont été envahis par des travailleurs de l'extérieur qui prennent la place des travailleurs de la région qui eux, sont en chômage.

Rappelons qu'un protocole d'entente avait été signé, le 14 avril dernier à Montréal, entre M. Marcel Pepin et M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), concernant les bureaux de placement. Les deux centrales avaient convenu, à ce moment, de faire front commun sur cette question jugée importante.

La FTQ, le 30 avril, signait quand même une entente avec la partie patronale, brisant ainsi le front commun syndical.

MONETAIRE

Le soir du 30 avril, soit la veille de l'abrogation des conventions et des décrets existants, la partie patronale, qui compte cinq associations de constructeurs, faisait les offres monétaires suivantes : pour Montréal, une augmentation de 9.5%, dont 5.5% payable immédiatement et 4% le 1er décembre prochain. Pour Québec, les augmentations étaient de 4% au 1er octobre. Pour les deux régions, le contrat était d'une durée d'un an.

La FTQ, qui est majoritaire dans la région de Montréal, a accepté ces offres. La CSN, qui est majoritaire dans les autres parties de la province, dont Québec, les refusait.

Par ailleurs, mardi dernier, au cours des négociations, la partie patronale faisait de nouvelles offres pour ce qui est des travailleurs de la région de Québec. On offrait une augmentation générale de 0.25 cents, dont 0.10 cents lors de la signature de l'entente et 0.15 cents le 1er décembre prochain.

La demande syndicale, d'autre part, s'établit à $1.50 l'heure d'augmentation, pour un contrat d'une durée de deux ans.

RATTRAPAGE

Si la CSN fait de la question des bureaux de placement, qui, à son avis, assureraient un minimum de sécurité aux travailleurs de la construction, son principal cheval de bataille, les négociateurs syndicaux de la région de Québec visent aussi à effectuer une percée en vue de rétrécir le fossé qui sépare les salaires des travailleurs de Québec et ceux de Montréal.

A l'heure actuelle, le salaire moyen du travailleur de la construction de la région de Québec est inférieur de 0.80 cents à celui du travailleur de Montréal, pour le même métier. De plus, il existe dans la région de Québec trois zones, à l'intérieur desquelles les salaires varient. Dans la zone trois, par exemple, la différence d'avec la zone un peut aller jusqu'à 0.35 cents l'heure. Si l'on ajoute la moyenne de 0.80 cents entre Québec et Montréal, le fossé est assez large.

SALAIRE NOMINAL

Par ailleurs, le salaire nominal d'un travailleur de la construction est élevé, si on le compare avec celui d'autres travailleurs. Le journalier, par exemple, gagne actuellement $2.95 l'heure; les autres corps de métier gagnent encore plus.

Il faut tenir compte cependant du fait que ce travail est saisonnier et que, malgré des salaires horaires assez élevés, le revenu moyen, à la fin d'une année, ne l'est pas nécessairement. Selon des chiffres fournis par le Comité paritaire, le salaire moyen pour un travailleur de la construction fut, pour la région de Québec en 1967, de $2,667. Pour la région de Montréal, il s'établissait à une moyenne de $3,300, pour la même année.

IMPACT ECONOMIQUE

Il est sûr qu'une grève dans le secteur de la construction à l'heure actuelle, surtout dans la région de Québec, compromet dangereusement l'économie.

Le premier impact est direct : il touche d'abord les investissements dans le secteur primaire, ce qui provoque immédiatement un retard dans l'utilisation de ces investissements. A court terme, si la grève se prolonge, l'économie de la région risque d'être débalancée pendant un certain temps.

A long terme, le délai entrainé dans l'utilisation des capitaux investis risque de provoquer un retard dans la croissance économique de la région; et c'est un domaine où ,selon les économistes, les retards sont plus difficiles à rattraper qu'ailleurs. C'est donc une chose que la région de Québec, au moment où le secteur de la construction semble vouloir revivre, peut difficilement se permettre.

Mais, par contre, si l'on accepte que la grève est un moyen de pression comme un autre, que ce moyen de pression a cours dans tous les pays démocratiques, qu'il est même protégé par des lois, peut-on refuser aux travailleurs le droit de l'exercer au moment où leur force de pression est à son maximum ? Il est en effet assez difficile d'imaginer une grève dans le secteur de la construction en hiver, quand la grande majorité des travailleurs est en chômage.

Pour ce conflit aussi, il est impossible de prévoir de quelle façon et à quel moment le tout se terminera.

par Michel Rioux

Garage

Un conflit qui sera long !

QUEBEC — Le premier avril dernier, environ 650 employés de garage prenaient, dans une proportion de 95.1%, un vote favorable à la grève.

Devant l'échec des dernières négociations menées en présence du conciliateur du ministère du Travail, M. Jean-Marc Jodoin, l'Association des propriétaires de garages décidait, dans la nuit du 15 au 16 avril, de décréter un lock-out partiel dans ses établissements.

Le syndicat national des employés de garage de Québec, affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), compte environ 1,200 membres, dont plus de 950 sont touchés par l'arrêt de travail. L'Association des propriétaires de garages réunit 22 établissements à Québec et dans les environs.

OFFRES ET DEMANDES

Avant que le lock-out ne soit décrété, les offres de la partie patronale étaient les suivantes: une augmentation générale de 15%, répartie sur une période de trois ans, à raison de 5% par année.

Le syndicat, de son côté, demandait une augmentation de $1.25 l'heure, pour un contrat d'une durée d'un an.

Lors des dernières rencontres qui ont précédé l'arrêt de travail, soit dans la soirée du 15 avril, la partie patronale faisait de nouvelles offres. Alors que les augmentations de 5% représentaient environ, en termes monétaires, des sommes variant entre 0.22 et 0.42 l'heure, l'Association des propriétaires de garages proposait à ce moment, des augmentations variant entre 0.30 et 0.58 l'heure, toujours pour un contrat de trois ans, sans clause de rétroactivité.

La contre - proposition syndicale, rejetée par la partie patronale consistait en ceci. Pour un contrat d'une durée de deux ans, une augmentation générale de $1.11 l'heure, rétroactive au 1er janvier 1969 et se répartissant comme suit: 0.40 au 1er janvier 69, 0.33 au 1er juillet prochain, 0.28 au 1er janvier 70 et enfin 0.10 au 1er juillet suivant. :

Les dirigeants syndicaux déclarèrent, à ce moment-là, qu'il s'agissait d'un effort ultime en vue d'éviter le conflit.

LE CONFLIT

Cet effort ne s'avéra pas toutefois pas suffisant, puisque le conflit éclata, le 16 avril.

Depuis ce temps, la grande majorité des propriétaires de garages ont obtenu, de la Cour supérieure, des injonctions visant à limiter le nombre des piqueteurs devant les établissements à 10, et stipulant que les grévistes doivent laisser libre accès des édifices aux clients et aux employés non-syndiqués.

Le 30 avril, le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, déclarait devant l'Assemblée nationale que "tant et aussi longtemps que le syndicat ne voudra pas comprendre qu'il y a un litige d'intérêt public, sa proposition me semble personnellement déraisonnable".

La réponse ne fut pas longue à venir. Au cours d'une assemblée syndicale, réunissant plus de 500 employés de garage, le président du syndicat, M. Marc Sylvestre, affirmait qu'on se trouvait en face de la politique anti-syndicale pratiquée par le gouvernement de l'Union nationale.

REPRISE

La semaine dernière, le conciliateur du ministère du Travail, M. Jean-Marc Jodoin, convoquait les deux parties pour une séance de négociation. Cette première rencontre s'est soldée par un échec, chacun demeurant sur ses positions antérieures.

Dimanche matin, le négociateur syndical, M. Maurice Boucher, déclarait au cours d'une assemblée des employés de garage en grève que le syndicat attendait une nouvelle offre de la partie patronale; il se disait d'avis que, d'après les règles normales du jeu de la négociation, c'était à l'Association des propriétaires de garage à faire une nouvelle offre.



● Le piquetage des employés de garages (Photo : l'ACTION, par Marcel Laforce)

LONG

Tel a été, jusqu'à ce jour ,le déroulement de ce conflit. Au lendemain de son déclenchement, soit il y a un mois, nous écrivions que c'était un conflit long et qui risquait de s'envenimer qui venait de commencer. Le fossé énorme qui séparait les deux parties et les déclarations des deux groupes nous avaient amené à faire cette observation.

Un mois plus tard, les données du problème sont exactement les mêmes, et nul ne sait quand un rapprochement aura lieu.

EDITORIAL

Le rôle du prêtre dans les "mass media"

Le peuple catholique contemporain voudrait que le prêtre occupe une place particulière dans notre société. Tout en reconnaissant qu'il a pour mission d'administrer les sacrements, de transmettre la Parole verbalement et par l'exemple, tout en insistant pour qu'il s'affirme davantage pour répandre la Vérité, corriger les erreurs qui ont cours dans l'opinion, l'on ne peut plus le concevoir comme un reclus emprisonné dans son presbytère, dans son église, vire même dans sa paroisse. L'on voudrait qu'il devienne un homme universel tout en étant un spécialiste de la spiritualité. L'on voudrait que, dans un monde en continuelle évolution, le prêtre se mêle de tout : on devrait le trouver avec les savants, les professionnels, les commerçants, les manoeuvres, les ouvriers, les étudiants, etc. Selon l'opinion de la majorité, il ne devrait plus, comme autrefois, attendre que ses ouailles viennent vers lui mais il devrait lui-même aller vers les hommes, les retrouver dans leur milieu, vivre avec eux et vivre leur vie.

Le défi que doit relever le prêtre contemporain est complexe et il y a beaucoup à faire dans ce domaine. Mais s'il est un milieu où le prêtre n'a pas encore réussi à s'affirmer par sa présence et son action, c'est bien celui des "mass media" que l'on appelle encore "techniques de diffusion", "moyens de communication sociale", et qui comprennent en somme tout ce qui sert à transmettre la pensée et l'information : radio, télévision, journaux, revues, cinéma, etc.

Des personnes oeuvrant dans le monde de l'information et groupées en commission, dans le cadre de la réunion du Conseil diocésain du laïcat, lundi soir, en sont venus à cette conclusion. Constatation paradoxale, si l'on peut dire, puisque les media d'information n'ont jamais été aussi disponibles à la diffusion de la pensée religieuse et de l'apostolat. Si l'on faisait présentement l'inventaire des pages que les journaux et revues sont disposés à mettre au service de l'Eglise, des émissions et du temps que la radio et la télévision consentiraient volontiers à céder à cette forme de pensée, on arriverait à une richesse de diffusion que les agents de relations publiques des grandes entreprises industrielles envieraient certainement.

Le fruit est là, mais on ne le cueille pas, non pas par manque de générosité de la part des prêtres, mais parce que l'on note l'absence d'une organisation rationnelle pour exploiter au maximum cet énorme potentiel latent. Nous apprenions avec satisfaction, lundi soir, que le diocèse de Québec a réellement pris conscience de cette nécessité et qu'il considère comme une priorité ce besoin d'établir des relations constantes entre l'Eglise et les hommes, par l'intermédiaire des "mass media". Déjà une équipe est au travail pour étudier la question et mettre sur pied les mécanismes nécessaires à assurer une utilisation permanente et maximale des disponibilités offertes.

A notre avis, les responsables de cette étude doivent faire preuve de beaucoup de détermination; il faut éviter autant que possible les hésitations, les craintes d'erreurs (dans les structures) et plonger, pour utiliser un terme populaire, afin de mettre la machine en route le plus rapidement possible. Peut-être pourrait-on s'inspirer des initiatives prises par le gouvernement provincial dans les dernières années et établir un secrétariat permanent de la presse, créer une sorte de "radio-télévision diocésaine" pour planifier toutes les émissions à être diffusées, à préparer les taxes, les programmes, à choisir le personnel qualifié, etc., un peu comme on fait pour la radio et la télévision éducative au Québec.

Une fois en place les structures et les mécanismes, l'on devra procéder rapidement à un inventaire complet de toutes les facilités offertes par les moyens de communiciation sociale et se hâter de planifier l'utilisation rationnelle de toute cette richesse.

Des prêtres devront se spécialiser dans ces techniques modernes, ils devront étudier au même titre que les laïcs qui désirent oeuvrer dans ces professions.

Par ces mesures et d'autres qu'on ne manquera pas de suggérer, l'on parviendra à combler cette lacune soulignée par la commission du Conseil diocésain du laïcat et l'on aura peut-être l'agréable surprise de constater que beaucoup de nos prêtres sont très doués pour ce genre d'apostolat.

Roger BRUNEAU

Entre vous et moi

Aurons-nous une "MINUTE OECUMENIQUE" à "Terre des Hommes" ?

Bien des gens auront regretté la disparition du pavillon chrétien à "Terre des Hommes". Difficulté de financer le maintien d'un tel pavillon, sans doute. Mais plutôt que de tout laisser tomber ou de tenter des réalisations trop ambitieuses, en tout cas trop dispendieuses, pourquoi n'aurions-nous pas quelque crose comme la "minute oecuménique" ?

Rappelons qu'une telle initiative a pris naissance en Suisse; elle remonte à l'Exposition nationale de 1964. Manifestation quotidienne, au petit sanctuaire de l'Expo helvétique, ce recueillement oecuménique était proposé aux visiteurs sur le coup du midi.

"Terre des Hommes" n'aura-t-elle pas, dans un endroit approprié — disons une sorte d'oratoire, de "centre-Dieu", — cette minute "audio-visuelle" qui apporterait au passant venu se livrer au recueillement d'une brève écoute, le NOTRE PERE de l'univers croyant, spécialement des frères chrétiens de toutes dénominations ?

Par les yeux (projections appropriées), par les oreilles (versions facultatives en plusieurs langues vivantes, sans parler du "latin universel"), par le sentiment d'une communion fraternelle dans une même prière au Père des cieux, comment une telle "Minute oecuménique" n'offrirait-elle pas l'occasion privilégiée d'un accord des esprits et des coeurs réunis, soixante secondes, dans une même docilité au commandement exprès du Sauveur des Hommes : "Quand vous prierez, dites... NOTRE PERE..." C'est la prière oecuménique par excellence. Qui ne voudrait en faire l'animation de cette minute chrétienne, offerte aux passants de "Terre des Hommes" ?

J.-P. Lemieux.

La leçon du rallye Tiers-Monde

Samedi soir, un adolescent revenait trempé, gelé, fatigué, mais souriant, du rallye Tiers-Monde. Il était heureux d'avoir participé à cette manifestation collective de fraternité, d'avoir eu le courage de marcher les vingt et un milles du parcours et de pouvoir se présenter la tête haute devant ses parents et ses commanditaires. Cependant, il regrettait le temps qu'il avait fait.

Son père (le paternel, comme dirait le fils) lui fit remarquer en le félicitant chaleureusement : "A l'avenir, lorsque tu penseras au rallye Tiers-Monde, souviens-toi de ces milliers de jeunes qui, dans les pays pauvres n'ont pas de quoi se vêtir ni se chausser convenablement, qui n'ont bien souvent aucun toit pour s'abriter et qui ne font pas un bon repas chaque jour".

"Toi, poursuivit le père, tu es parti ce matin, sachant que cette petite misère que tu t'imposais généreusement allait se terminer vers cinq heures de l'après-midi, au bout de 21 milles et que tu pourrais ensuite revenir chez-toi pour prendre un bon bain, un bon repas et te reposer à loisirs, à la chaleur, à l'abri de la pluie. Mais pense aux adolescents des pays pauvres qui n'ont même pas cette consolation de savoir que leur misère prendra fin un jour. Souviens-toi que, pour eux, la misère n'est pas une chose passagère qu'ils ont acceptée avec plaisir. Souviens-toi que pour beaucoup de jeunes des pays pauvres, le froid, la fatigue, la faim, la soif font partie de leur vie et ne prendront fin qu'avec la mort."

Le fils pensa que "le paternel" ne manquait aucune occasion de faire son petit sermon, mais il se trouva tout de même bien privilégié comparativement aux adolescents des pays pauvres. Puis il eut un large sourire et demanda à son père : "Dis, papa, tu marcheras toi aussi au rallye Tiers-Monde l'an prochain ?"

"Bien sûr !" répandit le père en rougissant et en remettant à son fils l'argent qu'il avait promis de lui verser pour chaque mille parcouru.

R. B.

France

Les difficiles préparatifs de l'élection présidentielle

Le 13 mai est décidément une date fatidique dans l'histoire politique de la France. En 1958, une émeute à Alger préludait au retour du Général de Gaulle au pouvoir. Dix ans plus tard, en 1968, une grève générale donnait le signal d'événements désordonnés qui ébranlaient durement le règime gaulliste. Cette année, le 13 mai, marque la date-limite du dépôt des candidatures à l'élection présidentielle.

Du nombre et de la nature de ces candidatures dépendent la survie ou la disparition du gaullisme en tant que force politique dirigeante. Certes, M. Georges Pompidou, candidat de la fidélité au Général de Gaulle semble avoir de bonnes chances d'enlever l'épreuve et de s'installer à l'Elysée. Mais il doit compter, d'une part, avec la versatilité de l'électorat français, et du désir de changement qui s'est manifesté le 27 avril dernier, et d'autre part, avec la tactique de ses adversaires qui recherchent tout naturellement le meilleur moyen d'infliger une seconde défaite au gaullisme, et de l'éliminer définitivement des avenues du pouvoir.

Pour l'instant, la fièvre qui règne dans les états-majors politiques contraste avec le calme du pays. La crainte d'effrayer la masse des électeurs timorés — ceux-là mêmes qui assurèrent le triomphe des candidats gaullistes aux élections de l'été 1968 — est, pour tous les partis et organisations, le commencement de la sagesse. Les mécontents d'hier, les ouvriers, les paysans, les commerçants vaquent paisiblement à leurs occupations : pas de grèves en perspective dans l'immédiat, pas de barrages de routes, de rassemblements protestataires. La France entière semble vivre des jours tranquilles et heureux, à telle enseigne qu'un journaliste plein d'humour a émis le voeu que l'élection présidentielle soit désormais une institution annuelle, comme le 14 juillet ou la fête de Noël.

Il est fort probable, cependant, que ce calme soit annonciateur de tempêtes futures car un scrutin, fut-il présidentiel, ne supprime pas d'un seul coup les problèmes auxquels les Français soit affrontés, et ne leur apporte pas de solution magique. C'est après que les comptes se règleront, et chacun en est bien conscient, y compris les hommes qui ambitionnent d'entrer à l'Elysée à la suite du Général de Gaulle.

x x x

Cependant, la situation politique n'est toujours pas très claire, et les jeux sont loin d'être faits. Si la position de M. Pompidou est relativement confortable, puisqu'il s'est fait reconnaitre d'emblée comme le candidat unique de la majorité gaulliste, celle de ses adversaires désunis l'est beaucoup moins. En effet, les partis et formations de gauche se déchirent à belles dents, et maintenant, l'on ne trouve pas moins de quatre candidatures de ce côté, sans parler de celles qui pouvaient encore se manifester jusqu'au 13 mai. La gauche anti-gaulliste, qui se prétendait prête pour la relève, ira-t-elle à la bataille en ordre dispersé, augmentant encore ses risques d'insuccès ?

C'est une disposition de la loi relative à l'élection du président de la République qui tourmente fort les dirigeants des formations de gauche, et les fait hésiter sur la meilleure tactique à suivre. Ce texte prévoit en effet qu'au second tour de scrutin, si le résultat n'est pas acquis au premier, deux candidats seulement restent en présence, soit ceux qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages, soit ceux qui se maintiennent après retrait volontaire d'un candidat mieux placé.

Pour l'instant, le jeu de la gauche non communiste, et principalement du parti socialiste est de faire en sorte qu'arrive en seconde position, derrière M. Pompidou — qui sera très certainement en tête le 1er juin — un candidat susceptible de rallier à lui au deuxième tour les suffrages centristes qui, cette fois encore, feront la décision.

Un homme de l'extrême gauche a peu de chances de réussir une telle opération, comme l'a prouvé l'échec de M. Mitterand en 1965. Le gaullisme sortira toujours vainqueur d'un affrontement direct avec les communistes et leurs alliés et immédiats.

Par contre, un homme moins prisonnier de l'extrême gauche, ce qui est le cas de M. Gaston Defferre pourrait espérer, s'il arrivait en bonne place au premier tour de scrutin, une bonne récolte des suffrages centristes, en même temps que de ceux de l'extrême gauche contraints de se rassembler, en tout état de chose, puisqu'il ne resterait que deux candidats en piste derrière l'adversaire de Monsieur Pompidou.

x x x

Voilà donc quel est le plan de bataille de M. Defferre et de ses amis. Cependant, une inconnue subsiste : l'attitude de M. Poher, cet homme du centre, soudainement promu à la gloire élyséenne en exerçant les fonctions intérimaires de président de la République. M. Poher peut, à juste titre, penser qu'il est mieux placé encore que M. Defferre, pour faire échec à M. Pompidou au second tour. Mais deux hommes pour la même opération, c'est un de trop; car au premier tour, l'un et l'autre risquent d'être distancés par le candidat communiste, qui resterait alors seul en piste contre M. Pompidou et irait à un échec certain.

La partie, on s'en rend compte, est difficile à jouer. D'autant que la gauche déchirée peut encore se retrouver derrière M. Mendès France, si celui-ci acceptait finalement, en dépit de ses précédents refus, d'être candidat. M. Poher se complait donc dans une prudente attente, et M. Mendès France fait la sourde oreille aux pressions de ses amis.

Maurice HERR

(Copyright B.I.P.)

Souvenirs des prédications de mai à St-Coeur de Marie (Québec, 1918-1928)

Quand le bon Père Dagnaud prêchait aux petits et aux grands...

Tout récemment paraissait, dans la "Tribune" de Sherbrooke, un "bloc-notes" signé L.-C. O'N. (Louis-C. O'Neil). Sous le titre "C'était un vieux curé...", l'auteur brosse un tableau vraiment émouvant de ces mois de Marie des années d'après-guerre (1918-1928), dans la première décennie de la paroisse de St-Coeur de Marie, à Québec. L'évocation qu'il fait du curé-fondateur, le Père Pierre-Marie Dagnaud, eudiste breton de regrettée mémoire, est de celles qui rejoignent les plus doux souvenirs des anciens paroissiens des hauteurs de la colline parlementaire. Le tableau paraîtra encore tout frais aux gens de la soixantaine et plus...; aux plus jeunes, il fera penser que la pastorale d'il y a cinquante ans avait du bon, surtout quand la prédication puisait aux sources de l'esprit, du coeur, de la culture et l'expérience d'un saint prêtre, passionnément écouté des plus humbles mais aussi des plus haut placés, entre autres un paroissien de la Grande-Allée et premier ministre du Québec..., l'hon L.-A. Taschereau.

J.-P. Lem.

C'était un vieux curé qui aimait Marie, les enfants et les fleurs ! Vous souvenez-vous du refrain, bien plus vieux que le vieux curé :

C'est le mois de Marie,
C'est le mois le plus beau !
A la Vierge chérie,
Chantons un chant nouveau !

Au jubé de l'orgue les Enfants de Marie, précieuses et solennelles lançaient des notes fausses. Mais dans la nef où personne ne s'était exercé, ça faussait moins... et on faisait l'unisson !

Il n'y a plus de mois de Marie! Les hivers sont longs ! On joue au hockey en mai. Les curés n'ont plus le courage de préparer ces exercices pour une poignée de gens.

Ah, le vieux curé ! Il n'avait pas l'air d'être vieux, mais il l'était. Peut-être 70, 72, 75 ? Mais ce n'était pas l'âge de son coeur. Nous n'oublierons jamais la figure de cet homme, mort en France. Car Breton d'origine, à sa retraite, il était retourné dans sa Bretagne.

Et c'est à cause du mois de Marie qui commence que nous sentons le besoin de parler de lui. Toute sa vie, il aura dit sur la sainte Vierge, des choses qui auraient dû être écrites. Mais il n'écrivait jamais ses sermons. On sait que les curés de paroisse ont beaucoup à faire et ce n'est pas pour rien qu'ils ont des vicaires. Dans sa paroisse à lui, il se faisait un devoir strict de prêcher le mois de Marie. C'étaient des bijoux d'instructions mariales. Et il prenait à cette prédication une joie extrême qu'il communiquait à des paroissiens qui remplissaient l'église.

Avez-vous déjà lu des choses ou entendu des choses tellement bien écrites ou tellement bien dites, mais aussi, de façon si simple, que vous aviez l'impression d'être capable d'en faire autant ? Mais jamais de votre vie ! C'est précisément dans ce temps-là que l'imitation est impossible, plus éloignée que jamais.

A chaque mois de Marie, le vieux curé montait en chaire et pendant trente-et-un soirs de suite, il racontait ou commentait un événement de la vie de Marie. Et tous les ans, c'était trente-et-un sermons différents ! C'est pas mêlant, des enfants de quatorze ans, qu'on "tassait" dans le deuxième jubé de la chapelle qui servait d'église temporaire, étaient là, pendus à ses lèvres. Avant et après le sermon, ils jouaient aux "cennes" pendant que les Frères avaient le dos tourné. Mais pendant le sermon, vous leur auriez passé un cornet de crème glacée sous le nez et ils n'auraient pas bougé !

Le vieux curé disait toujours quelque chose, mais il ne disait jamais la même chose deux fois. Il ne parlait jamais de Marie sans parler des enfants. C'était là le "hic". Les enfants l'adoraient... Ils couraient après lui parce qu'il les taquinait. La cohue de la sortie terminée, les enfants agitaient la main en signe de bonsoir... Et il parlait aussi des fleurs !

Mais il n'y avait pas que des enfants qui allaient l'écouter ! Savez-vous qui est-ce qui était assidu aux instructions du Père Pierre-Marie Dagnaud, eudiste, curé de St-Coeur de Marie à Québec ? Nul autre que M. Alexandre Taschereau, premier ministre de la province de Québec, un paroissien qui demeurait en face du presbytère.

Le vieux curé est mort en Bretagne d'où il était venu. Peu de temps avant sa mort, il parlait encore de Marie, du mois de mai, des enfants, des marguerites, des "souliers de la Vierge" et des anémones. On l'a enterré non loin de Redon, le pays des châtaignes et de la chanson...

L.-C. O'N.

(La Tribune, 1.5.69)

LA PAROLE est aux lecteurs

NOUVELLES STATUES ornant la façade principale du Parlement de Québec

Monsieur le Rédacteur,

Au cours d'une promenade autour des édifices du Gouvernement, à Québec, ces jours derniers, j'ai remarqué une addition d'importance qui, à mon avis, n'a pas encore été signalée au public et pour laquelle il convient de féliciter les responsables, quels qu'ils soient, en particulier le Ministère des Travaux publics.

Dessinée en 1883 par l'architecte Eugène-Etienne Taché, alors sous-ministre des Terres et Forêts, et conçue à la façon d'un résumé visuel de l'histoire canadienne d'avant la Confédération, la façade principale du Parlement du Québec n'avait pas, jusqu'à Pâques 1969, été achevée.

En 1958, à l'occasion du 350e anniversaire de la fondation de Québec, le Comité général de l'Année Samuel-de-Champlain avait mis à son programme, pour le 2 juillet, "jour de la Province de Québec", le dévoilement par le Premier Ministre des quatre principales statues qui manquaient encore dans les niches de la façade : **Champlain, Maisonneuve, Laval, Olier.** Le Comité suggérait en même temps qu'une plaque fût apposée, en hommage à Eugène-Etienne Taché, dessinateur de la façade et auteur de notre devise : "Je me souviens".

La machine gouvernementale est difficile à mettre en branle; elle va surtout à petit train. Ni l'un ni l'autre article du programme populaire rêvé ne put être réalisé. Mais l'honorable M. Duplessis fit voter par l'Assemblée Législative un montant de $50,000 en vue d'une réalisation future.

Il y a quelques années, Son Eminence le Cardinal Roy dévoilait une très belle statue de Mgr de Laval, oeuvre du sculpteur Emile Brunet. La cérémonie, qui coïncidait, si je ne me trompe, avec le troisième centenaire du Séminaire de Québec, avait rassemblé un groupe imposant d'amis de l'Histoire. Ils regrettent que l'installation de cinq autres statues, durant le congé de Pâques, se soit effectuée presque en cachette, sans aucune fête de famille, ni même de publicité.

Les personnages l'auraient pourtant mérité : les fondateurs de Québec et de Montréal; le fondateur de la méritante Compagnie de Saint-Sulpice, Jean-Jacques Olier; les grandes éducatrices de la nation, Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeoys. Ceux-là, personne ne les conteste : ce sont nos gloires, communes à tous. Et quelle heure plus agréable, désormais, pour le touriste ou l'écolier, que l'explication détaillée par l'image des hauts faits de notre histoire, méthodiquement racontés sur la façade du Parlement !

A un détail près, cependant. Les deux Ordres religieux pionniers — Récollets et Jésuites — sont représentés, ceux-ci par Jean de Brébeuf, ceux-là par Nicolas Viel : deux victimes de leur charité apostolique. On connait mieux les héroïques souffrances du P. de Brébeuf; le P. Viel, demeuré seul missionnaire en Huronie, descendait à Québec, au printemps de 1625, avec les canots de la traite, lorsque — selon des témoignages certains recueillis par Brébeuf lui-même, l'année suivante — les Hurons qui le guidaient le noyèrent dans la rivière des Prairies, au "Sault-au-Récollet".

Or, dans la niche réservée au P. Viel, voisine de celle de Brébeuf, c'est le jésuite Jacques Marquette qui trône, depuis 1916, un Jacques Marquette qui, debout à la pointe de son canot, indique du doigt le fameux Mississipi : une très belle statue d'Alfred Laliberté, de même style que celle de Brébeuf, mais qui ne représente pas le personnage inscrit sur le socle, Viel !

Voilà plus de vingt-cinq ans que l'architecte des Travaux publics, en plein accord avec ceux qui auraient pu s'offusquer du changement, a présenté au Gouvernement un mémoire en vue de réparer cette anomalie. Le temps est arrivé de s'exécuter, avec d'autant moins de délai que, paraît-il, la statue de Viel est déjà prête. Quant à savoir quoi faire de celle de Marquette, lequel a déjà son nom sur un cartouche, parmi les découvreurs, voici deux suggestions : donner le nom de Marquette au nouveau C.E.G.E.P. de la Haute-Ville et mettre sa statue à l'entrée de l'édifice principal; la placer devant l'entrée de la Salle Marquette, à laquelle aboutit la rue Père-Marquette.

Le geste que vient d'accomplir — et que complétera — le Gouvernement du Québec mérite les remerciements de tout le Québec. Après avoir payé aux morts le tribut qui leur était dû, venons-en aux vivants. Au palier des décisions, c'est l'honorable Jean Lesage qui, attentif au plaidoyer de l'architecte des Travaux publics, autorisa l'exécution du projet, après avoir adjoint à l'architecte, pour le conseiller, les deux historiens — et sous-ministres — Guy Frégault et Raymond Douville. Sur le plan artistique, les six statues sont l'oeuvre réussie de MM. Raoul Hunter (Champlain), Clément Paré (Maisonneuve), Emile Brunet (Laval, Olier, Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys), et de Mlle Sylvia Daoust (Viel). Mais la cheville ouvrière de cette réalisation patriotique, éducative, réconfortante pour une nation, ce fut — il me permettra de l'affirmer — l'architecte Léopold Fontaine : son objectivité professionnelle, sa culture, sa ténacité courtoise, son désintéressement (car il y a plusieurs années qu'il est à sa retraite) ont aujourd'hui leur récompense, qui est la joie de ses concitoyens. A lui et à tous les responsables ils disent aujourd'hui et diront longtemps : MERCI !

Adrien POULIOT, s.j.,
14, rue Dauphine,
Québec.

La récupération des bébés-phoques vivants

Transformation radicale d'une industrie existante depuis près de trois siècles

Avec la télévision nous avons rétréci les frontières du monde. L'information est plus complète et plus rapide. La publicité suivant la manière dont elle est orientée éveille l'opinion publique et peut amener la contestation des méthodes anciennes qu'on pensait inchangeables. Ceci est un phénomène sain qui force les hommes à mettre en question certaines manières de faire et les invite à réajuster des positions qui ne valent plus dans le contexte présent.

Le gouvernement canadien fait face aujourd'hui à de fortes pressions mondiales au sujet de la chasse aux phoques. Avec l'apport de moyens techniques comme l'hélicoptère et l'avion, débuta une mauvaise publicité autour de cette chasse. Les méthodes employées furent désavouées en même temps que le manque de réglementation qui vouait l'espèce à une extinction rapide. En 1964, débuta une polémique autour d'un film réalisé par M. Serge Deyglun au sujet de cette chasse aux phoques. Il crut devoir justifier son film dans une chronique de "La Presse", les 16-17-18 mars 1967. Ensuite vinrent les communiqués et rapports de presse du Docteur Elisabeth Simpson et de M. Brian Davies de la C.S.P.C.A. de Frédéricton. La propagande anti-phoque prit de l'ampleur et se fit bientôt à l'échelle internationale. Le produit était d'une grande valeur commerciale et les principaux débouchés au niveau de l'industrie secondaire et tertiaire était l'Europe. Elle se procurait des fourrures de grande valeur à cause de la résistance, du confort et de la beauté du produit fini. Aussi des objets d'artisanat de toutes sortes qui gardent un cachet exotique de ces animaux rares et uniques issus des glaces du grand nord.

Cette propagande anti-phoque se fit surtout sur le sentimentalisme

On trouvait primaires et inconvenants les moyens utilisés pour tuer ces animaux. Des revues comme "Paris-Match" employaient des termes comme drames, tragédies, massacres de bébés-phoques, et exigeaient que les gouvernements interdisent "la tuerie". Tout ceci assaisonné d'images qui répugnent à la sensibilité humaine. Un bébé-phoque baignant dans son sang tout en se mouvant sur la glace. Les cris aigus des mères qui voient leurs petits écorchés vifs sous leurs yeux. Des témoins assez nombreux nous font des récits qui démontrent l'aspect lugubre de cette chasse, et qui sont parfois difficiles à contredire. Alors devant la publicité néfaste qui entoure cette chasse nous devons sincèrement nous interroger. Est-ce possible d'être humain envers ces animaux dans les circonstances actuelles ? La concurrence qui invite à la vitesse, le milieu difficile et changeant qu'est la banquise, les dangers constants pour la vie des chasseurs, l'appât du gain... tous ces éléments laissent prévoir des abus.

Aujourd'hui il faut tenir compte de la publicité. Il serait téméraire et inutile de s'élever sans raison contre une publicité faite à l'échelle mondiale. Il faut plutôt enlever toute raison à une publicité mauvaise pour ensuite la rendre favorable à la réorganisation d'une industrie nouvelle.

Nous proposons l'interdiction totale de tuer les phoques dans les eaux du Golfe

C'est le seul moyen d'arrêter une polémique néfaste qui va s'amplifier à chaque saison de chasse. Notre gouvernement va devoir faire face à des pressions continuelles qui peuvent le distraire de questions plus importantes. Notre réputation risque de souffrir d'une mauvaise publicité faite sur le plan international.

De plus, le champ de chasse est tellement vaste et varié qu'il est impossible de faire une réglementation efficace pour enrayer la propagande anti-phoque. Il y aura toujours des chasseurs qui en raison des difficultés variantes du milieu ne pourront pas suivre les règlements. Il y a l'appât du gain qui foule facilement les beaux sentiments humanitaires. Les tenants de la propagande plus nombreux maintenant trouveront facilement des images vraies ou truquées pour étayer leur thèse de l'abolition pure et simple de la chasse.

Le boycottage du produit fini produira nécessairement une dévaluation des prix qui empêchera une exploitation rationnelle et productive de cette industrie. Ce sera la faillite à court terme.

Nous suggérons la récupération des phoques vivants et la création d'un abattoir pour phoques aux Iles-de-la-Madeleine

Depuis plusieurs années, une flotte de navires pénétraient la mouée de loups-marins et elle était prête à entrer en action dès l'ouverture de la chasse. Cette flotte de navires était secondée par des hélicoptères et des avions qui à leur tour cernaient le troupeau. La chasse ainsi préparée devenait très rapide. Elle durait parfois moins d'une semaine avant d'atteindre le nombre fixé pour éviter l'extinction de l'espèce. C'était une course folle pour prendre sa quote-part du produit. L'organisation Karlsen avait la possibilité financière de mettre en branle tout un appareil technique qui ne laissait plus que les miettes de la table aux pauvres chasseurs isolés.

Un abattoir modifierait complètement cette manière rapide de prendre les phoques. Il faudrait amener les phoques vivants sans les mutiler. L'hélicoptère au lieu d'avoir une simple corde pour attacher les peaux devrait avoir un panier ou un filet pour transporter les phoques vivants. S'il transporte moins de phoques, par contre il n'aurait pas à transporter de chasseurs, et le phoque vaudrait plus cher pour sa qualité et son utilisation complète. L'avion serait aussi propre à faire ce transport. Quant au navire, il pourrait organiser un vivoir à son bord, étendre de grandes trapes sur la glace en attendant de faire le transport sur la terre ferme. Il faudrait de toute manière suivre la condition physique des phoques qui serait aussi contrôlée par des inspecteurs du gouvernement placés en permanence à l'abattoir. Ce dernier moyen permettrait d'utiliser d'une manière rationnelle la peau, les gras et la viande.

1. La peau — elle serait traitée scientifiquement aussitôt sa récupération.

On éviterait aussi une diminution de sa qualité par un frottement violent sur les glaces lors du transport. Elle serait enlevée et traitée par des spécialistes, ce qui éviterait de l'abimer car souvent elle perd ainsi de sa qualité.

2. Les gras — transformation huiles de première qualité. Huiles animales utilisées dans la margarine etc... dans différents produits à fortes doses de protéines.

3. La Viande — une viande de première qualité propre à la consommation humaine. Une viande en boite, en filet congelé etc... (Aussi une viande à fortes doses de protéines pour la consommation canine et l'élevage du vison).

commerciale

Une prolifération de phoques dans le Golfe serait nuisible à l'industrie de la pêche. La nature garde un certain équilibre parmi les différentes espèces aquatiques. Nous savons qu'un phoque adulte consomme environ 25 livres de poisson chaque jour, ce qui fait 2500 livres de poisson lors de sa pérégrination dans les eaux du Golfe. L'équilibre est rompu entre la prolifération des phoques et celle du poisson lorsque nous tenons compte du volume élevé de la prise de poisson au point de vue commerciale. Il serait donc nécessaire de faire une exploitation rationnelle de cette espèce si nous voulons protéger notre industrie de la pêche.

Il faut éviter un commerce clandestin incontrôlable

Interdire tout simplement la chasse favoriserait un commerce clandestin. Il serait difficile de convaincre tel et tel chasseur que c'est plus cruel de tuer un phoque qu'un renard, un vison, ou encore un boeuf ou un poulet que l'ensemble des hommes utilisent comme nourriture quotidienne. De plus, chacun se convaincrait par lui-même qu'il sait tuer un phoque sans le faire souffrir. La fourrure du phoque demeurera toujours un produit de qualité. Il y aura toujours des hommes prêts à en fournir moyennant quelques dollars pour subvenir à leurs besoins essentiels. D'autres, par astuce ou autrement, sauront les faire passer même sur le dos ou le sac à main de telle madame de la S.P.C.A.

Le champ de glaces ou la banquise est immense. Les phoques n'ont pas de gite. Ils voguent sur les glaces au gré de la tempête et des vents. Des milliers se font écraser ou mutiler par des amas de glaces qui s'effondrent sous la violence des vents et des courants maritimes. Ce sont des animaux doux, mais aussi aguerris par un climat rude et par des éléments physiques adverses incontrôlables. Ils sont un peu à l'image des hommes qui les côtoient, et qui parfois les chassent si cruellement comme on veut le dire. Ce sont tous deux des tendres qui doivent lutter pour leur survie.

"Paris-Match" du 4 janvier dernier suggère "l'interdiction définitive des massacres et la création autour des Iles-de-la-Madeleine d'un sanctuaire canadien consacré aux phoques"

Nous suggérons également l'interdiction de la chasse, cependant nous ne voulons pas employer des mots comme massacre, tuerie ou drames, expressions que nous considérons fortement exagérées.

79¢ Breuvage au chocolat instantané BTE 2 LBS
35¢ Shortening pour vos pâtisseries POT 1 LB
GEM Roi des bas Prix
39¢ Mélange à gâteaux Choix de plusieurs saveurs BTE 19 OZ
21¢ Ketchup rouge BOUT. 11 OZ

Pour de réelles économies, comparez la différence !

ATLAS VOLUME # 8 1.29 — ENCYCLOPEDIE ILLUSTREE EN 8 VOLUMES
NAPPES EN COTON SPECIAL 1.79 — AUX COULEURS GAIES AVEC 6 NAPPERONS 52 x 90
MACLEANS FORMAT FAMILIAL .85 — CREME DENTIFRICE ORDINAIRE OU A LA MENTHE
BRYLCREEM FORMAT LARGE .95 — POUR DES CHEVEUX BIEN PEIGNES

Prix en vigueur jusqu'au 17 mai 69. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.

Papier toilette Couleurs assorties .29 PQT 2 ROUL.
Nettoyeur à tout usage .79 FORMAT GEANT
Eau de Javel concentrée 1.09 CONTENANT 192 OZ
Détersif en poudre 1.59 FORMAT FAMILIAL

PIZZA-SPINS BTE 5 OZ .45 — "GRIGNOTINES", AMUSE-GUEULE, GENERAL MILLS
BUGGLES BTE 7 OZ .45 — "GRIGNOTINES", AMUSE-GUEULE, GENERAL MILLS
VACHON 2 FORMATS 14 OZ .45 — BEURRE DE CARAMEL
GATEAUX BTE DE 12 .55 — AU CARAMEL ET ROULES A LA VANILLE

GROSSES BANANES — mûries à point, Flavor-Pak, Délicieuses — 13¢ lb

BOEUF de L'OUEST — Steak de ronde, Tranche complète ou rôti de croupe — 99¢ lb

CHAMPIGNONS FRAIS Cat. No 1, Québec (Canada) BTE ½ LB .43
ORANGES SUNKIST Valence, cat. No 1, Californie (Etats-Unis), gr 113 DOUZ. .59
ECHALOTES FRAICHES douces, importées 2 PQTS .19
CRETONS FRANCAIS Bilopage 12 OZ .69
GRATIS: SALADE AUX POMMES DE TERRE 7 oz, avec l'achat de salade au chou, 24 oz "Coleslaw" SPECIAL LES 2 .59
FILET DE SOLE frais ou congelé LB .69

NOS FRUITS ET LEGUMES SONT DES PLUS FRAIS ET DE LA MEILLEURE QUALITE

GROSSES TOURTIERES LA BELLE FERMIERE 16 OZ .69 — SAUCISSES PUR LARD LA BELLE FERMIERE LB .69

V-H BOCAL 12 OZ .55 — SAUCE A SPARE-RIBS - CHOIX 4 SAVEURS
FREDDY 12 OZ .63 — SAUCE A LA VIANDE POUR LE SPAGHETTI
BRODIE SAC 5 LBS .67 — FARINE PREPAREE
NEILSON CELLO 16/06¢ .89 — BARRES DE CHOCOLAT JERSEY MILK
PARIS-PATE BTE 7 OZ .33 — VIANDE EN CONSERVE POUR VOS SANDWICHES
CAMAY PQT 3 BARRES .37 — SAVON DE TOILETTE - COULEURS ASSORTIES
PABLUM BTE 16 OZ .53 — CEREALES POUR BEBES
BON-AMI BOMBE 15 OZ .67 — NETTOYEUR A VITRES EN AEROSOL
CELESTINS BOUT. 32 OZ .49 — EAU VICHY - L'EAU QUI FAIT DU BIEN
LIDO CELLO 66 BISC. .59 — BISCUITS ASSORTIS
RED-ROSE BTE 1 LB .69 — SAUMON KETA
TASTER'S CHOICE JARRE 4 OZ .99 — CAFE INSTANTANE SECHE A FROID
YORK BTE 19 OZ .25 — POIS VERTS NON GRADES - QUALITE CHOIX
LIBBY'S BTE 19 OZ .27 — FEVES AU LARD DANS SAUCE BRUNE AUX TOMATES
ROBIN HOOD BTE 10 OZ .36 — GRUAU PRE-CUIT
CHRISTIE BTE 13½ OZ .39 — BISCUITS CRAHAM WAFERS

Confitures de fraises avec pectine .99 JARRE 48 OZ
Lait en poudre instantané .97 BTE 3 LBS
Sel de fruits .81 FORMAT LARGE
Essuie-tout Choix de couleurs .49 PQT 2 ROUL.
Pain blanc tranché ENRICHI .29 FORMAT 2 LBS
Jus de tomates Qualité fantaisie .15 BTE 19 OZ
Biscuits Junior au chocolat .29 CELLO 24 BISC.

l'Action féminine

La golfeuse peut suivre la mode

Enfin au tour de la golfeuse de recevoir l'attention d'un manufacturier canadien de vêtements. Pour la première fois, la maison Susan Van Heusen a préparé une ligne complète de tenues de sport golf et après-golf, dessinées par la modéliste de la compagnie, Mlle Lilly Dee, sur les conseils de Mlle Sandra Post, a seule Canadienne à jamais remporter le championnat féminin professionnel de golf de l'Amérique du Nord (P.G.A.).

Cette collection 1969, qui a été présentée à la presse de Toronto et de Montréal lors d'une champagne-partie à l'hôtel Park Plaza de Toronto, a été conçue en vue de permettre aux golfeuses de suivre la mode sans encourir les foudres des dirigeants des clubs de golf. Car les adeptes de la crosse restent femmes, qu'elles soient professionnelles ou amateur, et elles sont soucieuses de leur élégance. Mlle Post déclare que "même si le golf est un jeu assez rude, une véritable épreuve d'endurance, ce n'est pas une raison pour ne pas être coquettement vêtue, tout en étant à l'aise".

La présentation comportait des vêtements pour le golf et l'après-golf. Les tenues pour golfer avaient été conçues en fonction des problèmes qui taquinent les sportives. Les pans de blouses étaient assez longs pour rester rentrés dans la ceinture sans bâiller ni ressortir au moindre mouvement. Pas de jabots, cravates et autres fantaisies qui peuvent voler au vent et gêner la frappe. Par contre, des poches sur tous les vêtements car elles sont indispensables pour y placer les cartes de parcours. Jupes et culottes étaient munies de ceintures de golf amovibles.

Les coordonnés dominaient, permettant une grande liberté de mouvements, et exécutés dans des tissus 'laver et porter' et anti-froissement, notamment le Vanopress (une marque de commerce Susan Van Heusen), mélange de coton et de fortrel scellé à chaud; l'avril (un genre de rayonne); un alliage d'arnel et coton; et un tissu-maille en fortrel. Les couleurs étalaient leur gamme du beige au gris et du bleu au vert, en passant par le rose, le crevette, le jaune, le vert et le marine, représentées en teintes unies aussi bien qu'en petits carreaux et en quadrillés.

Mlle Dee et Mlle Post connaissent exactement les obligations des tenues de golf. Les règlements vestimentaires varient d'un club de golf à l'autre, mais dans l'ensemble, ils ont toujours été si sévères que la golfeuse imprudente risquait de 'frapper le sable' avant même d'avoir mis le pied sur le terrain. La rigidité commence un peu à se relâcher, mais Mlle Post trouve que les clubs canadiens sont bien lents à se mettre dans la course de la mode. Les shorts et les pantalons commencent à être admis un peu partout mais les shorts ne peuvent monter plus de 2 ou 3 pouces au-dessus du genou. Certains clubs refusent encore même ces shorts Bermudes et continuent d'exiger la jupe ! alors on voit sur le parcours les plus mini des micro mini-jupes. Et, bizarrerie entre bizarreries, certains règlements stipulent que les shorts (Bermudes, bien entendu) peuvent golfer du lundi au vendredi mais jamais pendant les fins de semaine.

Dans la collection Van Heusen, prêtes à se plier à tous les règlements, il y avait des culottes savamment déguisées en jupes par un panneau frontal, des shorts bien Bermudes et des jupes plissées très pratiques. Une mini robe - culotte, parfaite pour le jeu et l'après-golf, a été très bien accueillie par la presse. Son ourlet de jambes peut être modifié selon la longueur exigée par chaque club. Des pantalons étaient proposés, mais pour l'après-sport seulement, car Mlle Post les trouve gênants sur le terrain. Des vestes et des coiffures assorties accompagnaient de nombreux vêtements, ainsi que des chemisiers en coton et fortrel, à encolure tailleur, bateau ou en pointe. Robes-pantalons et culottes, en imprimés et quadrillés, pouvaient servir à la fois pour le sport et l'après-sport.

Dans le groupe exclusivement après-golf, des tenues sportivement féminines, que la maison Susan Van Heusen destine aux visites au restaurant du club, aux ballades sur la plage et aux soupers barbecue à la belle étoile. Là aussi, les tissus d'entretien facile étaient les préférés, comme la ratine éponge extensible, totalement infroissable, qui se lave et sèche comme une serviette. Des ensembles bleu marine, rouge et blanc, ou bien marine, or et blanc, avaient la vedette, en compagnie de costumes brodés à la paysanne et de pantalons en imprimés baroques, collés aux hanches et larges de jambes.

Shorts et pantalons se féminisaient de tuniques qui pouvaient aussi sortir seules. En tissu éponge, un jeu de coordonnés formait un vestiaire complet pour la sportive, soit des pantalons, des shorts, un haut décolleté haltère, une robe enveloppante et une longue écharpe frangée. Pour les soirées barbecue étaient proposés des ensembles amusants en denim coton et fortrel, tels que des combinaisons, des salopettes, des combinaisons-culottes, et même une robe-tablier genre garçon boucher, auxquels la note féminine était donnée par un corsage troubadour et un foulard de tête, en pimpant imprimé.



● Plus que "normale pour le parcours", très élégante même, la golfeuse, dans ces shorts quadrillés gris et blanc, en arnel/coton d'entretien si facile. Le sweater coton et fortrel ouvert en V à l'encolure est également dans le catégorie "laver et porter". Non montrés sur la photo, un petit chapeau et une veste s'assortissent au deux-pièces, le transformant en quatuor. Une création de Lilly Dee dans sa collection golf pour Susan Van Heusen.

L'épilation du visage est un des traitements féminins qui procurent le plus de bonheur

par Dorothy Gregory, électrologue

Les chirurgiens réussissant des opérations délicates ne reçoivent sans doute pas de témoignages d'appréciation aussi chaleureux que ceux que nous recevons des clientes qui ont suivi le traitement épilatoire Gregory.

"La vie est belle et sans nuages grâce à vous", nous écrit une jeune fille en vacances.

Nous avons téléphoné à une dame plus âgée pour une vérification gratuite, et voici son témoignage: "Je suis maintenant détendue et fière de mon teint, au lieu d'être timide et mal à l'aise, comme avant."

Une autre affirme: "Je ne me suis jamais sentie aussi confiante et sans gêne aucune."

Aucune autre affection cutanée n'affecte aussi lourdement l'esprit d'une femme et ne lui cause autant de gêne et de malheur que ce phénomène que les médecins appellent l'"hirsuité" — lorsque les poils poussent là où ils ne devraient pas.

Toutes ces déceptions peuvent cependant vous être évitées, grâce à votre clinique Gregory.

L'épilation permanente Gregory n'est pas du tout un "luxe". Bien au contraire, c'est une nécessité qu pour les femmes que les poils enlaidissent. Et des milliers de femmes de quatre pays vont à leur clinique Gregory tout comme si elles allaient à leur salon de coiffure.



Gregory se spécialise dans une nouvelle méthode épilatoire, la thermolyse. Telle qu'appliquée par nos techniciennes habiles, elle est rapide, confortable et économique. Toute femme peut ressentir sans tarder les bienfaits de nos méthodes de traitement exclusives.

Bien entendu, le tout est entièrement sans danger. Plusieurs médecins recommandent les cliniques Gregory à leurs clientes.

Pourquoi ne pas venir aujourd'hui même pour une démonstration et un examen gratuits? Nous serons heureux de vous enlever gratuitement quelques-uns de vos poils hideux et de vous expliquer le procédé.

La clinique Gregory est ouverte de 10h a.m. à 7:30h p.m. tous les jours, et de 9h à 2h le samedi.

Ecrivez à la Clinique Gregory pour brochure gratuite sur l'épilation. La Clinique pour la ville de Québec est dans l'Edifice Morisset, suite 2, 695 est, Boulevard Charest.

Ou téléphonez 529-1879 maintenant pour fixer rendez-vous pour votre traitement complimentaire.

De la fourrure évoquant l'idée d'un simili-safari

MONTREAL (PC) — Deux modélistes de Montréal ont présenté en avant-première une collection fourrure évoquant l'idée d'un simili-safari.

Utilisant un matériel synthétique reproduisant les caractéristiques de pelages des animaux de la jungle, les manteaux, robes ou tuniques offrent un aspect original dans le style avant-gardiste.

Cette collection a reçu l'appui de la Société de Zoologie de Montréal laquelle travaille à la conservation des animaux sauvages, dont les peaux sont convoitées par les fourreurs.

Le président de la société, monsieur Donald Barwick, a rappelé que les mateaux de léopard de Somalie avaient connu une grande vogue au moment où madame Jacqueline Kennedy portait un vêtement de cette même fourrure, cadeau du gouvernement éthiopien. En quelques mois, le nombre des léopards avait diminué au point qu'une seule peau était évaluée à des milliers de dollars.

L'emploi du matériel synthétique éliminerait la destruction des animaux pour en obtenir les peaux en vue de la confection vestimentaire.

Les créations simili-fourrure conçues par John Warden et Alexander pour une maison de confection, comprennent des modèles rappelant la panthère tachetée d'Afrique, des raies semblables à celles de la robe du zèbre, et des bouclés comme le mouton de Perse.

Miel et vinaigre

Sous cette rubrique, nous offrons aux abonnés, un service de "courrier". Une seule restriction, aucune réponse ne sera fournie par téléphone.

Q.— J'ai remisé pendant très longtemps un manteau de lainage noir. Je voudrais maintenant m'en confectionner un manteau de costume de coupe droite que je porterais avec une jupe à rayures ou à carreaux. Mais le vêtement garde une forte odeur de formaline. Connaissez-vous un moyen de détruire cette odeur ? Rachel D.

R.— Le moyen le plus simple et à la fois le plus efficace consiste tout simplement à exposer ce vêtement au soleil et au vent.

Q.— J'aime un garçon de vingt ans qui dit m'aimer beaucoup. Mais quand il voyage, par affaires, il ne m'écrit jamais Quand il revient, il semble heureux de me retrouver, il est toujours gentil et affectueux. Mais ce silence au cours de ses voyages m'inquiètent. S'il rencontrait d'autres jeunes filles ? Céline T.

R.— Avant son départ, lui dites-vous, que vous aimeriez recevoir une carte ?... Les garçons aiment si peu écrire, ils se débrouillent si mal quand il s'agit d'exprimer leurs sentiments surtout par correspondance... que votre ami ne prendra peut-être pas l'habitude de vous écrire, si vous ne lui demandez pas. Ne vous laissez pas aller à la jalousie. Il est possible que votre ami rencontre des jeunes filles... mais puisque c'est vous qu'il aime, quelle importance?

Nathalie

Horoscope

JEUDI, LE 15 MAI

21 mars au 20 avril (Bélier) — Une période d'inactivité que vous trouverez monotone vous redonnera le goût du travail intense. Journée stimulante.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Tracez-vous un programme et suivez-le en dépit des obstacles qui se dresseront sur votre route. Choisissez vos amis.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Ne comptez pas trop sur les autres. Une analyse rationnelle des événements vous aidera à porter un meilleur jugement.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous aurez la satisfaction là où vous croyiez rencontrer de la contradiction. Un incident comique change le cours d'une affaire sérieuse.

24 juillet au 23 août (Lion) — C'est le temps d'être à votre meilleur si vous voulez tenir la concurrence. Evitez ceux qui tirent avantage de votre générosité.

24 août au 23 septembre (Vierge) — La discrétion professionnelle est très importante, de même que la diplomatie. Influences planétaires généreuses.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Ne laissez personnes intervenir dans vos affaires personnelles. Développez une largeur de vue qui profitera à vos collaborateurs.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Laissez votre exubérance s'exprimer gaiement. Demeurez calme en face des réalités contrariantes.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Faites un bon usage de vos talents et ne vous arrogez pas les prérogatives des autres. Incident domestique bénin.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Défendez vos positions avec fierté. Organisez-vous un programme de vacances proportionné à vos besoins.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Ne vous laissez pas distraire de vos préoccupations majeures par des incidents mineurs. Journée sous le double signe de l'ordre et de la méthode.

20 février au 20 mars (Poissons) — Votre intuition vous mettra en garde contre un faux ami. N'attendez pas autant des autres que vous leur donnerez.

SI VOUS ETES NE UN 15 MAI

Les humains et leurs perturbations ont beaucoup plus d'influence sur vous que les dérangements matériels. Vous devez freiner les élans de votre coeur afin qu'ils ne vous poussent pas vers aucune forme d'extravagance. La géologie et l'histoire sont en tête de vos préférences.

En faveur de la loi des deux langues officielles

VANCOUVER (PC) — Le Conseil National des Femmes Juives du Canada a approuvé à l'unanimité des membres, un rapport appuyant le projet de loi des deux langues officielles.

En regard de la politique gouvernementale du bilinguisme, le Conseil préconise dans les régions où cette condition serait numériquement praticable, l'instruction et les procédures juridiques en français et en anglais.

'Nous cherchons un climat de dialogue, d'ordre et de justice", indique le mémoire de l'association.

Mme Dorothy Riemtna, présidente de la section montréalaise, qui avait présenté la motion, a souligné que la question des droits concernant la langue, dont on parle au Québec, intéresse aussi le reste du Canada.

Les 80 déléguées représentant 6,500 femmes juives de douze villes, ont élu comme présidente Mme Victor Drache, de Vancouver, au cours du congrès tenu dans cette ville.

Mme Drache, qui succède à Mme Alan Rosenthal, de Toronto, est conseillère de groupes, fonction qui consiste à aider les gens à se mieux connaître dans leurs champs d'action respectifs.

Epouse d'un médecin de Vancouver, et mère de deux filles, Mme Sophie Drache a été durant six ans, vice-présidente du Conseil National. Elle est membre du groupement Hadassah et de l'Association canadienne pour la santé mentale.

Il y a 72 ans à Toronto, un petit groupe de femmes israélites, après avoir reçu la visite de Mme Meldola de Sola, épouse d'un distingué rabbin de Montréal, avait formé la première section canadienne du Conseil National des Femmes Juives, institué quatre ans plus tôt aux Etats-Unis.

Aujourd'hui, les membres de l'association étudient et consacrent leurs efforts à de nombreuses conditions sociologiques dans les diverses provinces canadiennes, de même que certaines réalisations à l'étranger, notamment un nouveau projet à l'étude concernant une école pour les enfants d'immigrants, près de Tel Aviv.

Activités féminines

La réunion annuelle des anciennes élèves du couvent de Baie St-Paul aura lieu dimanche le 18 mai prochain, à 13 h. 30. Toutes les anciennes élèves du pensionnat, de l'école normale et du cours secondaire sont cordialement invitées par la présidente et son conseil.

Nomination

OTTAWA (PC) — On a annoncé à Ottawa la nomination de la physiologiste Margaret Beznak à titre de vice-doyenne de la Faculté de médecine à l'université d'Ottawa.

C'est la première fois qu'une femme accède à un tel poste dans une grande université canadienne.

Membre du conseil d'administration de l'université, le Dr Beznak succède au Dr Antoine D'Torio qui a été nommé doyen à la Faculté des sciences pures et appliquées à l'université.

Champion sans rival

TORONTO (P.C.) — Le champion mondial des mangeurs de bananes sous l'eau n'a aucune difficulté à conserver son titre : personne ne veut le contester.

Peter Chambers, de Toronto, est devenu champion il y a quelques semaines à Hamilton, après avoir mangé sous neuf pieds d'eau quatre bananes en moins de six minutes.

Depuis, M. Chambers attend qu'un rival lui dispute son titre, mais personne ne s'est présenté.

Le champion, membre du Club sous-marin du Canada, avait affronté Bob Matheson pour sa "dégustation de bananes". Les deux hommes portaient 40 livres d'équipement sous-marin et ont plongé dans une eau à 39 degrés.

Plus de 400 alpinistes tentent chaque année d'atteindre le sommet de Kibo, sur le mont Kilimanjaro.

En Irak, où 9 p.c. de la population adulte était illettrée en 1947, plus d'un millions de jeunes fréquentent aujourd'hui les écoles primaires et secondaires.



● La neuvième et dernière candidate, au titre "Mlle Cinéma '70" Anne-Marie Reczeny, est une jolie hongroise née sous le signe du Cancer. Agée de dix-huit ans, Anne-Marie travaille comme secrétaire dans un hôpital où elle s'ennuie un peu. Selon elle, quand on est jolie, on aspire à beaucoup plus qu'à un travail de bureau. Anne-Marie aimerait prouver ses talents exceptionnels d'actrice. "Je suis née pour le cinéma. Même dans la vie de tous les jours j'exerce ce métier. Je joue un rôle avec des gens et tout le monde se laisse prendre à mon jeu. J'aime provoquer la colère et attendrir. Ce que j'aimerais particulièrement jouer, ce sont les grandes dramatiques".

Sans le travail des femmes, l'économie canadienne serait mal en point (Melle S. Gelber)

OTTAWA (PC) — Mlle Sylvia Gelber, directrice du Bureau des femmes au ministère du Travail, a déclaré que sans le travail des femmes, l'économie canadienne serait bien mal en point.

A l'occasion d'un débat - causerie auquel prenait part, elle s'en est pris à l'industrie qui refuse d'embaucher des femmes universitaires, de leur ouvrir la voie aux postes de commande et de pratiquer une politique de discrimination en matière de fonds de pension.

Ele a fait remarquer que les femmes représentent le tiers de la main-d'oeuvre canadienne, et que la moitié d'entre elles sont mariées.

"Il est temps que nous cessions de nous demander si cela est bon ou mauvais, s'il est moral ou immoral qu'elles travaillent. Nous vivons dans une société libre et ce qu'elles veulent faire n'est plus qu'une question d'option personnelle".

Mlle Gelber s'est plainte de ce que les représentants des sociétés qui se rendent dans les campus des universités refusent de sélectionner des femmes parmi les candidats.

M. K.O. Bagnall, adjoint au vice-président de Bell Canada a fait valoir que la plupart des universitaires sont embauchés surtout pour les potentialités qu'ils représentent et non pour leur aptitude à exécuter le travail qu'on compte leur confier dans l'immédiat.

"Si vous embauchez dix jeunes gens et 10 jeunes filles universitaires, dans 10 ou 15 ans vous découvrirez que le nombre des jeunes gens qui ont fait carrière dans la société et y sont restés est bien plus élevé que celui des jeunes filles.

Les jeunes gens, en outre, sont prêts à accepter des transferts d'une ville à l'autre, en cas de besoin. Mais les jeunes filles, sont souvent amenées à interrompre leur carrière afin de se marier et d'élever leurs enfants.

Mais Mlle Gelber, ne s'est pas laissé impressionner par ces arguments, affirmant que ce sont là des "banalités stéréotypées" dont se servent les sociétés.

Le bureau qui dirige Mlle Gelber se propose d'entamer une étude sur ces problèmes.

Superbes



9225
8-16
10½-20½
Marian Martin

Six encolures, chacune aussi fraîche et flatteuse, qui vous donne la possibilité de faire 6 nouvelles robes toutes basées sur le modèle indiqué. Vous aimerez cette coupe.

Demandez le patron 9225 — Tailles : 10½, 12½, 14½, 16½, 18½, 20½.

Envoyez .65 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "l'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .65
(Les timbres ne sont pas acceptés)
No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

Le CROIX-ROUGE vous aide à chaque pas dans la vie

Bien des personnes ne sont plus gênées par LEURS DENTIERS

FASTEETH, une poudre alcaline (non acide) qui maintient les dentiers en place plus solidement. Pour manger ou parler avec une parfaite assurance, saupoudrez votre dentier avec FASTEETH. Ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût. Assainit l'haleine. FASTEETH se vend à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

vos pieds seront en amour avec ces souliers fashionnables
Les confortables chaussures
Dr Scholl



Veau Ivoire $21.50

Le coussin breveté E-Z Walk foundation classe ces élégants escarpins dans une catégorie toute particulière. Le support d'arche et le talon moulé assurent à vos pieds le maximum de confort.
Veau noir $27.95

Service complet de traitement du pied
Dr Scholl Magasin pour le confort du pied
495 est, boul. Charest - Tél.: 525-7949 - Québec 2

La recette du chef



Des oeufs en or!

Aux environs de 1821, un habitant des Iles Britanniques, le Docteur William Kitchiner écrivait : "La cuisine française reconnait 685 façons de servir les oeufs, mais j'espère que la demi-douzaine de recettes que je vous donnerai ajoutera suffisamment de variété à la cuisine anglaise !" Le brave homme oubliait que 6 recettes pour présenter les oeufs suffisent à peine à en expliquer les divers modes de cuisson . . .

Parmi les recettes françaises, une se lisait comme suit : "Préparez 12 oeufs pochés"; avec un frisson, on imagine désastre après désastre, alors que la maîtresse de maison livre un combat sans merci aux coquilles qui s'amoncellent et aux jaunes d'oeufs qui crèvent. Une autre recette disait "Ecalez 8 oeufs mollets que vous déposerez dans de la pâte feuilletée, enveloppez puis nappez de sauce hollandaise". Pour réussir cette recette, il faudrait un chef-pâtissier préparant la pâte, un cordon-bleu confectionnant la sauce et 2 ou 3 garçons pour écaler les oeufs. Evidemment, il faut comprendre le docteur Kitchiner et sa résistance à utiliser les recettes françaises.

Mais, rassurez-vous, il ne s'agit pas ici de vous donner les 6 modes de cuisson du docteur Kitchiner, ni les 685 variations françaises ! Seulement ce fait à noter : les oeufs étant abondants et, à bon compte, peuvent très bien figurer sur votre table, de la soupe au dessert, du déjeuner au dîner, en passant par le casse-croûte.

Si vous êtes à bout d'idées, les économistes ménagères du ministère de l'Agriculture du Canada vous offrent quelques façons d'apprêter les oeufs : "Oeufs écossais", "Oeufs farcis gratinés", "Oeufs à la crème sure", "Oeufs en travesti". Voilà de quoi rassasier les gourmands le printemps venu.

Oeufs écossais

1 livre de viande à saucisse
1 c. à table de moutarde préparée
⅛ c. à thé de poivre
6 oeufs cuits dur
¾ tasse de chapelure fine
1 oeuf battu
1 c. à table d'eau

Mêler viande, moutarde et poivre; diviser le tout en 6 portions. Envelopper chaque oeuf de cette préparation. Mêler oeuf et eau. Enrober de chapelure chaque oeuf (enveloppé de viande), saucer dans l'oeuf battu puis enrober à nouveau de chapelure. Placer dans un plat à four beurré et dorer à 400° F, environ 30 minutes en tournant une fois au cours de la cuisson. Couper chaque oeuf en deux sur le sens de la longueur. Servir chaud ou froid, rehaussé de sauce chili ou de mayonnaise à la moutarde. 6 portions.

Oeufs farcis gratinés

9 oeufs cuits dur, en demies sur la longueur
4 c. à table de beurre fondu
¼ tasse d'oignon haché fin
1 boîte (10 onces) de champignons hachés fin
1 c. à table de catsup aux tomates
¾ c. à thé de sel
¼ c. à thé de poivre
1 c. à table de persil haché fin
1 paquet (12 onces) de pois congelés cuits et égouttés ou
1 boîte (19 onces) de pois en conserve, égouttés

Retirer les jaunes d'oeufs des blancs; en faire une purée. Dorer légèrement au beurre oignon et champignons. Mêler légumes dorés au beurre, jaunes d'oeufs, catsup et assaisonnements. En farcir les blancs d'oeufs. Placer les pois dans un plat à four beurré et les oeufs farcis.

Sauce au fromage

5 c. à table de beurre fondu
5 c. à table de farine
¾ c. à thé de sel
½ tasse de liquide des champignons
2 tasses de lait
1¼ tasse de fromage cheddar moyen, râpé
¼ tasse de chapelure fine
¼ tasse de fromage râpé

Mêler beurre, farine et sel. Ajouter le lait graduellement et cuire en brassant constamment pour rendre épais, environ 5 minutes. Ajouter 1¼ tasse de fromage et brasser pour fondre. Verser la sauce sur les oeufs et les pois. Mêler chapelure et ¼ tasse de fromage; en garnir les oeufs. Cuire à 375° F, 20 à 25 minutes. 6 portions.

Oeufs à la crème sure

6 oeufs cuits dur, en demies
2 c. à table de beurre ramolli
½ tasse de jambon cuit, haché fin
1 c. à thé de moutarde préparée
Pincée de poivre
2 à 3 c. à table de chapelure beurrée

Retirer les jaunes d'oeufs des blancs. Mêler jaunes, beurre, jambon, moutarde et poivre; en farcir les blancs. Placer les oeufs farcis dans un plat à four beurré.

Sauce

2 c. à table de beurre
¼ tasse d'oignon haché fin
2 c. à table de farine
1½ tasse de crème sure
½ c. à thé de sel
⅛ c. à thé de poivre

Sauter au beurre l'oignon jusqu'à ce qu'il soit transparent, environ 5 minutes; y ajouter farine et cuire 1 minute de plus. Incorporer crème sure et cuire en brassant constamment jusqu'à ce que le tout épaississe, environ 5 minutes. Assaisonner de sel et de poivre. Napper les oeufs de cette sauce et garnir de chapelure. Dorer à 350° F, 15 à 20 minutes. Si désiré, remplacer la sauce à la crème par une sauce au fromage. 4 portions.

Oeufs en travesti

6 oeufs cuits dur, en demies
¼ tasse de mayonnaise
1 c. à table de moutarde préparée
1 c. à thé d'oignon haché fin
Pincée de poivre
1 livre d'asperges cuites
6 tranches de jambon cuit

Retirer les jaunes d'oeufs des blancs. Mêler jaunes, mayonnaise, moutarde, oignon et poivre; en farcir les blancs. Placer 3 ou 4 asperges sur chaque tranche de jambon et rouler à la manière d'un gâteau roulé. Déposer oeufs et roulés au jambon dans un plat à four beurré.

Sauce au fromage

2 c. à table de beurre fondu
2 c. à table de farine
½ c. à thé de sel
½ c. à thé de moutarde sèche
¼ c. à thé de paprika
1¼ tasse (3 onces) de fromage cheddar râpé

Mêler beurre, farine et assaisonnements; y ajouter le lait graduellement et cuire en brassant constamment pour rendre lisse et épais. Ajouter le fromage et brasser pour fondre. Verser sur les oeufs et le jambon. Cuire à 350°F, 20 à 25 minutes. 6 portions.



● Contre la fièvre du printemps qui nous envahit dès les premiers beaux jours de soleil, voici une prescription efficace: un plat léger, savoureux et élégant susceptible d'épater les vôtres. Pour ce, les économistes ménagères du ministère de l'Agriculture du Canada vous invitent à choisir des oeufs de bonne qualité, des asperges fraîches et de minces tranches de jambon; le tout rehaussé d'une riche sauce au fromage, formera un accord parfait de bon goût . . . en plus d'être vitement préparé. Ainsi, les yeux comme le palais seront en fête !

Renseignons-nous sur les oeufs

Y a-t-il une relation entre les catégories et la grosseur des oeufs ?

Non, la grosseur des oeufs détermine seulement le poids alors que les catégories sont dices de qualités. De fait, les catégories A et Al sont celles que l'on rencontre le plus souvent sur le marché.

Est-ce que les oeufs d'une même catégorie mais de grosseurs différentes sont de même qualité ?

Oui, tous les oeufs quelles que soient leurs grosseurs sont soumis à des exigences pour appartenir à une catégorie de qualité donnée. Ils sont donc de même qualité; la grosseur n'influence en rien la qualité.

Pourquoi les jaunes d'oeufs varient-ils de couleur ?

La couleur du jaune reflète la quantité de pigments jaune-vert présents dans l'alimentation des poules. Grâce à une alimentation contrôlée, on rencontre de nos jours beaucoup moins de variantes dans la couleur du jaune.

Est-ce que la couleur des coquilles influence la qualité et le contenu de l'oeuf ?

La couleur de la coquille dépend de la race de la poule. Elle n'affecte en rien la saveur, la qualité et la valeur nutritive de l'oeuf.

Un calculateur de prix

Les économistes ménagères du ministère de l'Agriculture du Canada vous offrent dès maintenant un tout nouveau calculateur pratique afin de vous aider à faire un achat judicieux.

Ce calculateur, appelé dispositif de poche, compare le prix d'un même produit offert en contenants de différentes grosseurs et détermine le coût l'unité (once, livre, boîte, paquet, portion, etc.) Le dispositif est muni de deux échelle : échelle des unités et échelle des prix. Afin de connaître quel est le meilleur achat, il s'agit de tourner l'échelle des unités pour que le poids soit vis-à-vis du prix, ainsi une flèche indiquera le coût l'unité.

Si vous désirez en obtenir un exemplaire, faites parvenir votre demande chez l'Imprimeur de la Reine, à Ottawa. Le tout devra être accompagné d'un chèque ou un mandat de poste de 50 cents, payable à l'ordre du Receveur général du Canada. Ce calculateur est aussi disponible dans les librairies du gouvernement du Canada à Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

Les Etats-Unis ont consommé, en 1968, 300 millions de livres d'épices, dont 19 p.c. de poivre.

Un expert estime à quelque 162 millions le nombre de personnes au monde qui pratiquent le boudhisme.

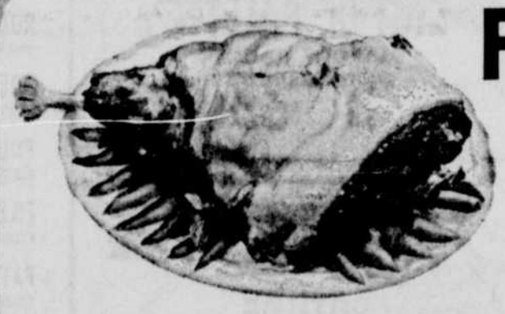


UN ASSORTIMENT COMPLET D'ALIMENTS DE QUALITE À DES PRIX D'EPARGNE CHEZ...



L'ENSEIGNE DE L'ECONOMIE Alimentation Normandie

Prix en vigueur jusqu'à samedi le 17 mai 1969.



Fesse d'agneau importé la livre .53

COTELETTES DE PORC La livre .89
TETE FROMAGEE HYGIENIC Boîte 10 oz .43
PAIN DE POULET HYGIENIC La livre .49
CROQUETTES DE POISSON La livre .49

POIS VERTS IDEAL Choix, No 4 — 5 boîtes 19 oz 1.00

SOUPE TOMATES HEINZ — 9 boîtes 10 oz 1.00

JUS D'ORANGE DEL MONTE Boîte 48 oz .49
SHREDDIES NABISCO Boîte 12 oz .35
BLE D'INDE IDEAL EN CREME CHOIX 5 boîtes 19 oz $1.00
PARIS PATE 3 boîtes 7 oz $1.00
JAMBON BURNS DANS L'EPAULE Boîte 1½ livre $1.59
FARINE PURITY Sac 7 livres .79
MELBA TOAST OLD LONDON REGULIER BLANC Boîte de 100 .65
GLACAGE ROBIN HOOD 2 boîtes 6 oz CHOCOLAT OU VANILLE .55
BISCUITS DAVID Noix de coco et Pacanes, Brisures de chocolat ou Fondants aux amandes Cello 14 oz .49
GATEAUX CARRES SIMARD au caramel Boîte de 12 .49

FRAISES CONGELEES LIBBY FANTAISIE Boîte 15 oz .49
GUIMAUVE CAMPFIRE MINIATURE LOWNEY Cello 11 oz .29
HEINZ ALIMENTS POUR BEBES 8 assortis Jarres 4½ oz $1.00
FIXATIF SPRAY NET ADORN BLEU Format 7 oz $1.49
FIXATIF SPRAY NET ADORN ROUGE Format 7 oz $1.49
SAVON DE TOILETTE CASHMERE couleurs assorties 6 morceaux .53
MIX-O EAU DE JAVEL CONCENTREE Contenant 128 oz .69
DETERGENT OXYDOL 10 Rabais Format géant .89
DETERGENT LIQUIDE VEL Format 24 oz .59
LAINE D'ACIER JETS 2 boîtes 10 tampons .55

MELANGE A GATEAUX CELEBRATION Boîte 18 oz .33

MOUCHOIRS DE PAPIER KLEENEX Blancs ou couleurs assorties — 6 boîtes 200 $1.00



LAITUE DE SERRE CHAUDE - FRISEE CANADA NO 1 Chacune .19

RAISINS BARLINKA NOIRS No 1 Afrique du Sud La livre .49
OIGNONS TEXAS ETATS-UNIS No 1 Cello 2 lbs .25
CHchampignons FRAIS WATERLOO Bte ½ livre .45

PRIME DE LA SEMAINE — SPECIAL: LINGE DE VAISSELLE EN TOILE DE LIN 2 pour .89
très absorbant, imprimé de motifs de cuisine aux couleurs vives. Valeur régulière .59 chacun.

UNE LISTE PARTIELLE DES MARCHANDS NORMANDIE
DECOUPEZ CES NOMS POUR FUTURE REFERENCE

EPICERIE FRECHETTE — Epicier-boucher-licencié — Rue Ste-Marie, Montmagny — Tél.: 248-0695
EPICERIE GAUMOND ENR. — Epicier-boucher-licencié — 4665, 1re Avenue, Québec — Tél.: 622-9823
EPICERIE GUERIN — Epicier-boucher-licencié — St-Siméon, Co. Charlevoix — Tél.: 638-2426
EPICERIE ST-ROMUALD ENR. — Epicier-boucher-licencié — 29, rue de l'Eglise, St-Romuald, Co. Lévis — Tél.: 839-9364
EPICERIE SCOTT ENR. — Epicier-boucher-licencié — 1003 ouest, rue St-Vallier, Québec — Tél.: 683-9309
OSCAR FALARDEAU — Epicier-boucher-licencié — L'Ormière, Neuhâtel, P.Q. — Tél.: 842-1908



Vous faut-il préparer un repas à l'avance ? Votre famille se réjouira de ce mets délicieux "la tourte à l'oignon" d'une saveur différente si elle est préparée avec le fromage Edam importé de Hollande. Votre succès est assuré que vous la serviez chaude ou froide; comme collation du soir ou après le théâtre.

1 croûtes de tarte de 9 pouces, non cuite
4 oignons tranchés (grosseur moyenne)
4 tranches de bacon croustillant et émietté
¼ tasse de beurre ou de margarine
2 c. à table de farine tout usage
4 oeufs
1 tasse de lait
2 tasses de fromage râpé Edam, importé de Hollande
1 c. à table de sel épicé
⅛ c. à thé de poivre

Faire revenir à feu doux les rondelles d'oignons dans le beurre, dans un grand poêlon jusqu'à ce qu'elles soient tendres et ramollies. Incorporer la farine. Retirer du feu. Battre les oeufs avec le lait et les assaisonnements. Incorporer les oignons, le bacon émietté et le fromage râpé Edam, importé de Hollande. Verser cette préparation dans la croûte de tarte. Cuire dans un four à 400°F. durant 15 minutes, puis réduire la chaleur à 325°F. et prolonger la cuisson de 20 à 25 minutes ou jusqu'à ce que cela soit ferme au centre. Tailler en pointes. Donne 6 portions.

Entre Malais et Chinois

De violents combats font au moins 100 morts

KUALA LUMPUR (A.F.P. - P.A.) — Au moins 100 personnes auraient été tuées au cours de violentes émeutes qui ont opposé mardi à Kuala Lumpur, la communauté musulmane malaise à la communauté chinoise à la suite d'une réunion politique à laquelle 50,000 jeunes Malais ont participé pour fêter la victoire du Parti de l'alliance aux dernières élections générales de samedi dernier.

Le premier bilan officiel faisait état de 20 morts et 58 blessés, mais, selon les transmissions radiophoniques de la police, le nombre des victimes aurait déjà dépassé la centaine.

Au moins 17 maisons et 27 véhicules ont été brûlés. Hier soir, la police, qui a procédé à un grand nombre d'arrestations, a déclaré qu'elle avait la situation en main.

COUVRE-FEU

C'est à la suite de ces heurts que le gouvernement malais a dû imposer un couvre-feu de 24 heures sur la capitale. Le couvre-feu a ensuite été étendu à tout l'Etat de Selangor au centre-ouest de la Malaisie et aux villes de Penang et Perak dans le nord du pays où des troubles s'étaient également produits.

En outre, le tunku Abdul Rahman, premier ministre, a décidé l'état d'urgence dans tout l'Etat de Selangor. Dans une allocution radiodiffusée, il a déclaré qu'il était prêt à étendre cette mesure à l'ensemble de la Malaisie si nécessaire. Une fois l'état d'urgence proclamé, la police et l'armée peuvent sans les avertissements d'usage ouvrir le feu sur toute personne troublant l'ordre public, ou ne respectant pas le couvre-feu.

Le tunku Abdul Rahman a accusé les partis d'opposition d'avoir excité les passions de la population en organisant des manifestations et des meetings après les élections générales. Il a lancé un appel au calme et déclaré qu'il maintiendrait l'ordre "à tout prix".

La situation s'était tendue dans la capitale malaise à la suite de la décision prise en début de matinée par l'un des membres de la coalition gouvernementale du Parti de l'alliance, l'Association Chine Malaisie, de refuser tout poste dans le nouveau cabinet malais. L'association avait pris cette décision à la suite de la démarche de certaines sections de l'UMNO qui avaient demandé que les membre de l'association ne reçoivent aucun poste important en raison de leur défaite aux élections générales.

Les incidents se poursuivent sur les campus universitaires

NEW YORK (A.F.P.) — Les incidents sur les campus des universités et collèges américains se poursuivent. Mardi, une véritable bataille rangée a opposé près de 1,000 étudiants de la "Southern University" à Bâton-Rouge, en Louisiane, à la police et aux pompiers appelés pour éteindre un foyer d'incendie. Le combat caractérisé par des jets de pierres, de bombes incendiaires, de bouteilles, a duré plusieurs heures. La police ripostait à l'aide de grenades lacrymogènes aussitôt relancées contre elle. Si bien que le gouverneur de la Louisiane, M. John McKeitchen, a dû faire mettre 600 homme de la Garde nationale en état d'alerte, prêts à intervenir à 4 km seulement du campus, afin d'éviter que les scènes d'émeutes ne se répandent en ville. 30 manifestants ont été blessés, huit d'entre eux par des coups de feu tirés par les policiers, dont plusieurs avaient été blessés.

Les raisons de cette flambée de violence sur le campus ne sont pas déterminées avec précision. L'on note toutefois qu'elle a coïncidé avec l'ouverture de la session de la chambre de l'Etat de Louisiane.

Dans l'Etat du Rhode Island (nord-est des Etats-Unis) sur le campus de la "Hope High School" de Providence, deux cents élèves noirs ont commencé par briser les vitres des salles de classes, puis le matériel scolaire, avant de s'en prendre à la police et aux pompiers. S'échappant finalement de l'école par petits groupes et se répandant dans les rues, les élèves s'en sont pris alors à des voitures, à un magasin de spiritueux, à un camion, objectifs qu'ils ont presque entièrement détruits.

Le mobile de cette manifestation d'une rare violence de la part d'un nombre si peu important d'élèves, était le refus par le directeur de l'école d'organiser des cours sur l'histoire et la culture noire.

La repression des manifestations estudiantines se fait plus sévère. A New Castle, dans le New Hampshire, 45 étudiants qui avaient manifesté contre le programme de préparation militaire, il y a quelques jours, dans l'enceinte du collège de Dartmouth, resteront en prison. Le juge a refusé de les libérer sous caution. Néanmoins, ils ont obtenu des responsables du collège, qu'à partir de juin prochain, il n'y ait plus de préparation militaire au programme.



● Les étudiants des universités américaines continuent de manifester et, parfois, d'en venir aux prises avec les forces de l'ordre.

Le Père Boulogne recevait un autre coeur il y a un an

PARIS (AFP) — Un Dominicain français est depuis hier avec Philip Blaiberg, le deuxième homme à avoir passé le cap d'une année de vie avec un coeur greffé, depuis son opération, le 12 mai 1968.

Souffrant, depuis 1958, de troubles cardiaques, le Révérend Père Boulogne, théologien réputé, écrivain, doué d'un fort tempérament, vit, au cours de l'année 1968, son état de santé s'aggraver de plus en plus. Le seul fait de taper à la machine lui causait de terribles douleurs angineuses. C'est à partir de cette époque qu'il écrivit lettre après lettre au professeur Dubost de l'hôpital Broussais, le suppliant de tenter sur lui une greffe. Le Dr Dubost, qu'il avait connu en 1966, lorsqu'il avait été hospitalisé pendant cinq mois dans ses services, se décida après la première tentative du Dr Barnard.

On trouva un coeur, celui d'un employé des douanes de 37 ans, mort d'une hémorragie cérébrale, et dont la compatibilité tissulaire était "relativement bonne". Toutes les chances avaient été réunies pour donner un maximum de survie au Père Boulogne, et notamment une chambre stérile toute neuve et extrêmement perfectionnée.

Depuis, le Dominicain vit toujours à l'hôpital, dans une chambre du service du Dr Dubost. A deux reprises, cependant, des signes de rejet se sont manifestés, en janvier et à la fin du mois d'avril. Ils ont pu être maîtrisés par un dosage savant de globulines antilymphocytaires et de drogues immuno-suppressives, administrées journellement.

Après avoir terminé la rédactionde son livre sur saint Thomas d'Aquin, le Père Boulogne, qui envisage de quitter l'hôpital, s'est lancé dans une campagne nationale pour les donneurs d'organes.

Violents bombardements

SAIGON (A.F.P.) — Les forces du Front national de libération et nord-vietnamiennes ont déclenché, la nuit dernière, l'un des plus violents bombardements de la guerre sur toute l'étendue du territoire visant plus de 150 objectifs militaires américains et sud-vietnamiens et lançant de nombreuses attaques au sol, apprend-on de source militaire américaine bien informée.

Dans la troisième région tactique, celle qui comprend les 11 provinces entourant Saigon, de la frontière du Cambodge à la Mer de Chine, 120 bombardements à la roquette et au mortier ont été signalés par cette source américaine. Beaucoup de bombardements ont été suivis de violents assauts contre des bases d'artillerie et d'infanterie américaines, notamment dans la province de Tay Ninh.

5e offensive ?

Bien que le commandement américain n'ait signalé lundi matin que 31 bombardements et que le commandement sud-vietnamien signale 90 "incidents" à l'initiative du Vietcong, ces sources américaines laissent entendre que le nombre des attaques a été considérablement plus élevé.

"C'est peut-être le prélude à la cinquième offensive générale, l'offensive d'été que les documents capturés à l'ennemi annonçaient", déclare-t-on de même source.

Selon les services de renseignements américains, les quatre divisions vietcong et nord-vietnamiennes qui opèrent dans la troisième région tactique sont toutes désormais "prêtes au combat", après une période d'environ un mois de repli, de réorganisation de ravitaillement et de remplacement des effectifs.

La cinquième offensive pourrait être déclenchée dans les prochains jours, peut être autour du 19 mai, anniversaire du président Ho Chi Minh, estiment ces mêmes sources.

Campagne de terrorisme

Des documents saisis à "l'ennemi" et particulièrement la fameuse "résolution numéro neuf" émanant du comité central du FNL, indiquent que l'objectif majeur de cette offensive sera, une fois de plus, la capitale sud-vietnamienne. Elle aurait pour but de soutenir l'action diplomatique des négociateurs du FNL, à Paris, et leur action sur le plan politique, c'est-à-dire. Soulèvement général et renversement du gouvernement actuel de Saigon pour le remplacer par un gouvernement "de paix".

Deux sondes soviétiques prochainement sur Vénus

PARIS (AFP) — En attendant la semaine de la lune, que les savants américains inaugureront le 18 mai prochain, l'Union soviétique se prépare à vivre un week-end vénusien.

Après avoir voyagé pendant quatre mois et parcouru 250 millions de kilomètres, les sondes spatiales soviétiques "Venus 5" et "Venus 6" approchent de la planète Venus. Selon des informations soviétiques, les deux sondes étaient encore la semaine dernière sur une trajectoire correcte et fonctionnaient normalement. Après avoir effectué un atterrissage en douceur, elles devront analyser l'atmosphère vénusienne en deux points différents de la planète. Les renseignements obtenus concerneront notamment la température régnant à la surface de Vénus dans les diverses couches de son atmosphère, la pression au sol, et la longueur du jour vénusien, qui égalerait 9 à 11 jours terrestres.

Dans le passé, deux sondes américaines, "Mariner 2" et "Mariner 5", et une sonde soviétique "Venus 4", la première lancée en 1962 et les deux autres en 1967, avaient atteint Vénus. "Venus 4" avait permis d'établir que l'atmosphère de la planète est composée pour 90% de gaz carbonique, et avait pénétré à un niveau atmosphérique où règne une température de 280 degrés. "Mariner 2" avait fourni des renseignements permettant de penser que la température à la surface de la planète était supérieure à 480 degrés.

Pendant ce temps, les sondes américaines "Mariner 6" et "Mariner 7", lancées en février et mars derniers, se dirigent toujours vers Mars, qu'elles survoleront respectivement le 31 juillet et le 5 août prochains.

Double suspense à la fin du dépôt des candidatures

PARIS (AFP) — Le dépôt des candidatures à la présidence de la République près du Conseil Constitutionnel a pris fin mardi à minuit, heure limite fixée par la loi, sur un double "suspense": Le nombre des personnes ayant fait acte de candidature n'a pas été révélé — ni les noms de ces candidats — d'autre part, à minuit moins cinq, un jeune homme, qui s'est présenté au nom de la convention des institutions républicaines dont le leader est M. François Mitterrand, est venu déposer les 100 signatures de notables politiques qui doivent légalement appuyer toute candidature, mais il a refusé de dire au nom de qui il les déposait.

La liste des candidats est désormais close et le conseil constitutionnel, qui s'est contenté mardi soir de recevoir les signatures qui lui ont été apportées, va, d'ici jeudi à minuit, vérifier d'une part que les candidats confirment bien leur candidature, d'autre part qu'ils satisfont aux conditions légales (dépôt de 100 signatures de sénateurs, députés, conseillers généraux, maires ou membres du conseil économique et social, et versement d'un caution de 10,000 f.) La liste officielle des candidats sera alors publiée au journal officiel.

Mais, en dépit de l'absence de tout renseignement officiel ou officieux, il apparaît certain aux observateurs que les candidatures de MM. Gaston Defferre, Jacques Duclos, Alain Poher, Georges Pompidou et Michel Rocard, respectivement soutenus par le parti socialiste, par le parti communiste, par l'ensemble des centristes, par les U.D.R. et les républicains indépendants, et par le P.S.U. ont été effectivement enregistrées.

Il en serait de même — selon la ligue communiste — pour M. Alain Krivine, 27 ans, qui fut un des leaders de la "révolution de mai", présenté par la ligue communiste (Trotskyste), actuellement militaire du contingent à Verdun. C'est la première fois qu'un militaire du contingent fait acte de candidature à la présidence de la république.

La déclaration de candidature de M. Micberth a également été enregistrée selon les déclarations des personnes venues la déposer. M. Micberth, 24 ans, est directeur du "Centre d'Etudes et de Recherches expérimentales" du Plessis, fondé par lui, en Indre et-Loire. Il ne fait pas de politique, il se consacre à la recherche.

M. Louis Ducatel est venu en personne pour, a-t-il dit, déposer sa candidature. M. Ducatel est un ancien vice-président du conseil municipal de Paris, entrepreneur de son l'état, il est président d'honneur de l'Association des défenseurs de l'entreprise privée.

La candidature de M. Pierre Sidos a été également déposée, selon la personne qui s'est déclarée chargée de cette mission. M. Pierre Sidos, 42 ans, ingénieur chimiste, se présente comme porte-parole du "nationalisme populaire", de la droite, sinon de l'extrême-droite.

Sans compter la mystérieuse démarche du jeune homme se réclamant de la convention des institutions républicaines, et en se fondant sur les déclarations des personnes qui se sont présentées cette nuit au conseil constitutionnel, ainsi que sur les déclarations publiques des hommes politiques soutenus par des formations reconnues, neuf candidats auraient déposé leur nom en vue de se présenter à l'élection présidentielle dont le premier tour se déroulera le 1er juin. La liste officielle qui paraîtra sans doute dans deux jours, confirmera ces noms.

STEINBERG

plus de 5,000 articles

prix miracles en alimentation

$ pm BAS TOUS LES JOURS
ROTI DE PALETTE
MARQUE ROUGE
COUPE ORDINAIRE
LA LB 63¢

$ pm BAS TOUS LES JOURS
ROTI DE COTES CROISEES
LA LB 85¢ MARQUE ROUGE

$ pm BAS TOUS LES JOURS
CAT. CANADA "A"
JEUNES DINDES
EMPAQUETEES SOUS VIDE
LA LB 39¢ 5 A 9 LB

$ pm BAS TOUS LES JOURS
LONGES DE PORC
FRAIS, MAIGRE
BOUT DES COTES 65¢ LA LB BOUT DU FILET 75¢
POIDS MOYEN DE 3½ LB

$ pm BAS TOUS LES JOURS
BACON STEINBERG
SANS COUENNE
PQT 1 LB 74¢

$ pm BAS TOUS LES JOURS
JAMBON FUME
DANS L'EPAULE
SANS JARRET
LA LB 49¢

$ pm BAS TOUS LES JOURS
FLOCONS DE MAIS
KELLOGG
PQT 12 OZ 29¢

BIFTECK DE PALETTE MARQUE ROUGE LA LB 75¢
BIFTECK DE RONDE MARQUE ROUGE TRANCHE DESOSSEE LA LB $1.14
ROTI DE CROUPE MARQUE ROUGE, COUPE SILVERSIDE LA LB $1.14
BOEUF HACHE MAIGRE LA LB 55¢
POULET FRAIS CAT. CANADA "A", 2 à 3 LB LA LB 39¢
FILET AIGLEFIN FRAIS LA LB 79¢
PATTES DE PORC CONGELE LA LB 35¢
SALADE DE CHOU STEINBERG CONT. 2 LB 69¢
BACON SANS COUENNE MAPLE LEAF PQT 1 LB 79¢
JAMBON CUIT TRANCHE MAPLE LEAF PQT 6 OZ 69¢
TARTES STEINBERG Pommes, pêches, ananas 24 oz - sucre 18 oz 8" CH. 39¢
ROULE AU CHOCOLAT STEINBERG A LA CREME DE VANILLE CH. 39¢
BRIOCHES SUCREES DATTES ET NOIX PQT DE 12 39¢
TARTELETTES AUX FRAMBOISES STEINBERG PQT DE 6 49¢
FROMAGE TRANCHE STEINBERG PQT 8 OZ 32¢
MARGARINE CARNAVAL PQT 1 LB 18¢
BEURRE PIE IX CANADA PREMIERE CATEGORIE PQT 1 LB 65¢
CONFITURE DE FRAISES VACHON PQT 48 OZ $1.11
BEURRE D'ARACHIDES KRAFT POT 12 OZ 45¢
KETCHUP D ETOMATES HEINZ BOUT. 11 OZ 24¢
PUREE DE TOMATES HUNTS BTE 15 OZ 25¢
RAGOUT DE BOULETTES CORDON BLEU BTE 12 OZ 43¢
BOISSON au CHOCOLAT INSTANTANEE STEINBERG BTE 1 LB 39¢
JUS D'ORANGE CONCENTRE CONGELE Orchard King 6¼ OZ BTE 23¢

ACHAT BONI
PAIN BLANC TRANCHE
QUEBEC
PAIN 32 OZ 25¢

ACHAT BONI
STEINBERG
GATEAU "A L'ANCIENNE"
20¢ DE MOINS CH. 39¢

ACHAT BONI
STEINBERG
BEIGNETS AU SUCRE
4¢ DE MOINS PQT DE 12 25¢

ACHAT BONI
MARGARINE GOLDEN GIRL
PQT 1 LB 21¢

ACHAT BONI
FANTAISIE, IDEAL
POIS VERTS
BTE 10 OZ 14¢

ACHAT BONI
CONGELE SARA LEE
GATEAU A L'ORANGE
PQT 14 OZ 72¢

Entre Brinco et l'Hydro-Québec

Bertrand se déclare heureux de l'entente

QUEBEC (J.D.) — Le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, était visiblement enchanté hier, de l'entente conclue lundi entre l'Hydro-Québec et la Brinco (Churchill Falls Labrador Corporation), soulignant que cet accord était "spic and span" 'au point de vue économique.

M. Paul Dozois, ministre des Finances, a commenté pour sa part qu'il s'agit du "plus important contrat jamais signé au monde".

"Pour une fois", reprit M. Bertrand, "nous avons surpassé les Américains".

Par cet accord de $5 milliards sur une période de 65 ans, M. Dozois est d'avis que le Québec a obtenu des avantages énormes, dépassant la lettre d'intention signée entre les parties le 13 octobre 1966.

Il n'a pas voulu préciser cependant quels sont ces avantages, invitant les journalistes à patienter jusqu'au moment de la convocation de la commission des Richesses naturelles, le 20 mai prochain, alors que les commissaires de l'Hydro-Québec donneront tous les détails.

LES FRONTIERES

Interrogé par les journalistes à savoir si le fait que l'entente fixe le point de livraison peut avoir des conséquences sur la question de délimitations des frontières entre Terre-Neuve et le Québec, M. Bertrand a souligné que cela n'a aucun rapport.

Cette entente, a-t-il dit, n'améliore ni ne préjudicie la situation.

D'ailleurs, le ministre des Richesses naturelles, M. Paul Allard, qui avait assisté à la signature de l'accord lundi, a tenu des propos dans le même sens, alors qu'il était interrogé sur le parquet de l'Assemblée nationale, à l'issue des délibérations, hier soir.

M. Allard a dit que ce point de livraison n'a été fixé que pour les fins du contrat, sans plus.

Hier, M. Bertrand a ajouté qu'il se peut également qu'un jour l'Hydro-Québec détienne la majorité des actions de la Churchill Falls Labrador Corporation, contrôlée par Brinco.

L'entente entre l'Hydro-Québec et la Brinco

Le point de livraison de l'énergie sera situé entre les bassins du St-Laurent et de la rivière Churchill

par JACQUES DALLAIRE

QUEBEC — Le point de livraison entre la centrale Churchill et Manic-5 sera situé à la ligne de démarcation assumée entre les bassins versants du Saint-Laurent et la rivière Churchill, plus précisément à la hauteur des terres, vis-à-vis le mille 148.8 sur le chemin de fer Québec North Shore & Labrador Railway.

Telle est l'une des principales clauses de l'entente intervenue, lundi après-midi à Montréal, entre l'Hydro-Québec et la Brinco, impliquant des déboursés de $5 milliards sur une période de 65 ans, soit jusqu'en l'an 2037, pour l'utilisation de l'énergie produite par les chutes Churchill.

Les documents relatifs à cet accord, soit le contrat comme tel et des copies de la lettre d'intention signée le 13 octobre 1966 entre l'Hydro-Québec et la Churchill Falls Labrador Corporation, à la base du contrat définitif intervenu lundi, ont été déposés à l'Assemblée nationale, hier, par le premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand.

L'entente indique également que pour les 40 premières années l'Hydro-Québec devra effectuer des déboursés annuels variant de $80 à $93 millions environ jusqu'à l'an 2016, soit $3.5 milliards, et que, pour les 25 années suivantes, les versements atteindront $63 millions par année, soit 1.5 milliard.

CE QUE L'HYDRO ACHETE ET CE DONT ELLE DISPOSERA

Selon l'accord, l'Hydro-Québec se porte acquéreur de l'énergie à raison d'un prix de 2 mille kilowatt-heure, pour les 25 dernières années du contrat. Pour les 40 premières années, le prix dépend essentiellement du coût du projet de construction de la centrale Churchill. Si le coût de ce projet dont le parachèvement est prévu pour 1976 excède $900 millions le prix d'achat pourrait varier entre 3.45 mille par kilowatt-heure à 2.54 mille.

Le texte précise que la centrale Churchill Falls devrait produire annuellement 34.3 milliards de kilowatts-heure, en ce qui concerne l'énergie disponible en moyenne au cours des années.

Cependant, en vertu de certaines clauses, on croit que l'Hydro-Québec pourra profiter d'une production d'environ 28 milliards de KW-H.

Comme l'Hydro n'a pas acquis la charge de la centrale de Twins Falls et que la Churchill Falls corporation s'est réservée un droit de reprise d'énergie pour vente à l'extérieur du Québec et qu'en outre il faut inclure les charges locales autour du village de Churchill Falls et les pertes à la centrale, la disponibilité sera réduite à environ 29.1 milliards de kwh.

La Churchill Falls corporation peut exercer son droit de rachat jusqu'à 2.3 milliards de kwh par an pour vente hors de la province.

D'autre part, il faut ajouter les pertes de lignes, avant que l'énergie soit extraite à Septîles, Québec et Montréal, qui consommeront environ 1.1 milliard de kwh, ce qui laisse l'utilisation minimum pour l'Hydro à 28 milliards de kwh, ce qui laisse l'utilisation minimum pour l'Hydro à 28 milliards de kwh. Elle pourra atteindre au maximum 30.4 milliards tant que la Churchill Falls n'exercera pas son option de rachat.

ENGAGEMENTS

Vu le prix convenu pour l'achat de l'énergie, l'Hydro-Québec a pris certains engagements financiers à l'endroit de la Churchill Falls Labrador Corporation. C'est ainsi que, indépendamment des investissements requis pour ses propres lignes et postes, soit environ $360 millions, elle a convenu ce qui suit :

Elle s'est engagée à acheter pour $15 millions d'actions additionnelles de la Churchill Falls, ce qui porte sa participation dans la capitalisation de cette compagnie de 16.3% à 25.7%.

Elle s'est engagée à acheter jusqu'à un maximum de $100 millions d'obligations hypothécaire générale, portant intérêt à 7½%, la Churchill Falls ayant obtenu l'assurance de prêts d'autres sources pour un montant supérieur à $515 millions, dont $415 millions au moins en obligations première hypothèque. Ce maximum de $100 millions était payable à raison de $25 millions en 1968 et le reste sera versé au cours des premiers six mois de 1969.

Prêter au besoin à la Churchill Falls les fonds nécessaires pour finir les travaux après qu'elle aura obtenu au total $700 millions pour la vente d'actions et d'obligations.

Avancer les sommes annuelles requises après la fin des travaux, pour assurer le service de la dette et les dépenses d'exploitation, au cas où les revenus provenant de la vente d'énergie ne seraient pas suffisants pour couvrir ces frais.

Il est entendu que les deux parties se partageront les profits et pertes de change découlant du service des obligations et autres dettes de la Churchill Falls qui seront payables en devises américaines.

ACQUISITIONS

Au 31 décembre dernier, l'Hydro-Québec s'était portée acquéreur de plus de 27% des actions ordinaires de la Churchill Falls et de $25 millions de ses obligations d'hypothèque générale, le tout à un coût de $49.8 millions.

En élargissant sa participation financière dès 1969 par l'achat d'unités d'actions ordinaires et d'obligations d'hypothèque générale à un coût de $75 millions, l'Hydro détiendra 34.2% des actions ordinaires et $100 millions d'obligations d'hypothèque générale.

Si Churchill Falls ne peut trouver ailleurs les fonds nécessaires au parachèvement des travaux, elle pourra exiger que l'Hydro-Québec achète des unités additionnelles d'obligations subordonnées et d'actions ordinaires (tranches de 10 actions bonis).

Par contre, si le projet n'est pas complété et qu'elle a versé plus de $700 millions au financement, l'Hydro-Québec a le droit d'exiger que la Churchill Falls ne paye aucun dividende tant que l'une ou l'autre de ces possibilités n'aura été réalisée.

L'Hydro a également le droit d'exiger que l'exploitation de la centrale Churchill et du réservoir soit conforme à ses désirs, à peu près comme si ces actifs lui appartenaient.

COUT DU TRANSPORT DE L'ENERGIE

Tenant compte des investissements de l'Hydro pour les lignes et les postes situés depuis le point de livraison jusqu'à Montréal, des pertes d'énergie dans les lignes de transport et de la quantité éventuellement rachetée par la Churchill Falls, le coût de transport de l'énergie provenant de la Churchill Falls et vendue à Québec ou Montréal à 315 kilowatts-volts serait en moyenne d'environ 1.3 mille par kilowatt-heure.

à prix miracles

TOUS LES JOURS

BAS TOUS LES JOURS
CREME GLACEE ICE CASTLE
ESSENCES VARIEES
DEMI-GALLON 74¢

BAS TOUS LES JOURS
BOISSONS ICE CASTLE
VARIEES EN CANETTE
BTE 10 OZ 7¢

BAS TOUS LES JOURS
LIMONADE CONGELEE
STEINBERG
(BLANCHE OU ROSE) BTE 6¼ OZ 10¢

ACHAT BONI
A L'ORANGE
CRISTAUX TANG
ENS. DE 4 PQTS 83¢

ACHAT BONI
BLEUS OU ROSES
LINGE CHIFFON-J
PQT DE 12 49¢

BAS TOUS LES JOURS
ESSUIE-TOUT
KLEENEX
(JAUNES OU BLANCS) PQT DE 2 ROUL. 48¢

POIS VERTS VARIES DE FANTAISIE DEL MONTE — BTE 10 OZ 15¢
GARNITURE pour TARTES AUX POMMES VACHON — BTE 19 OZ 42¢
JUS DE TOMATES DE FANTAISIE ORCHARD KING — BTE 48 OZ 29¢
SAINDOUX MAPLE LEAF — PQT 1 LB 21¢
HUILE VEGETALE PURE STEINBERG — BOUT 32 OZ 59¢
SIROP DE TABLE HABITANT — BOUT 32 OZ 44¢
FEVES AU LARD STEINBERG SAUCE TOMATE — BTE 14 OZ 16¢
MACARONI STEINBERG VARIE — PQT 2 LB 32¢
ALIMENTS TAMISES HEINZ POUR BEBES — 4¾ OZ 14¢
EAU DE JAVEL JAVEX — Bout poly 128 OZ 87¢
LAINE D'ACIER MOYENNE BULL DOG — PQT de 6 TAMPONS 13¢
PAPIER DE TOILETTE STEINBERG 2 EPAISSEURS — PQT DE 2 ROUL 29¢
COSTUME DE JEU POUR FILLETTES — L'ensemble $2.29
AMPOULES ELECTRIQUES STEINBERG 25, 40, 60 ou 100 WATTS — PQT DE 2 49¢
CHAISE PLIANTE A RESSORTS (VAL. ORD. $5.99) — CH. $3.77
CHAISE LONGUE Lounge-O-Matic, rouge ou bleue (val. ord. $10.99) — CH. $8.99
MARGARINE MOM (PQT ORD. 3 LB 93¢) OU A COLORATION RAPIDE, PQT 1 LB 29¢ — PQT 1 LB 33¢
MELANGES A BOISSON KOOL-AID, SUCRES, LE PQT 12¢ — PQT ORD. 05¢
CAFE INSTANTANE NESCAFE, 14¢ DE MOINS, POT 6 OZ (24¢ DE MOINS, POT 10 OZ $1.61) — POT 6 OZ $1.16
GELEE ROYAL EN POUDRE ESSENCES VARIEES (POUDINGS INSTANTANES VARIES, LE PQT 15¢) — PQT 3 OZ 08¢
PAPIERS-MOUCHOIRS KLEENEX BLANC, ROSE OU AQUA PQT DE 400 — 34¢

BAS TOUS LES JOURS
BANANES MURES
VARIETE PREMIUM
LA LB 13¢ PETITES OU GROSSES

BAS TOUS LES JOURS
POMMES DE TERRE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK
SAC 10 LB 31¢ CATEGORIE CANADA NO 1

BAS TOUS LES JOURS
CAFE INSTANTANE
STEINBERG
POT 10 OZ $1.19

BAS TOUS LES JOURS
COUCHES HYGIENIQUES
FLUSH-A-BYES
PQT DE 48 $1.79

ACHAT BONI
25¢ DE MOINS
DETERSIF BLEU BREEZE
PQT ECON. $1.64

ACHAT BONI
ORDINAIRES OU SANS TALON
GRANDEURS VARIEES
BAS DE NYLON CHORINE
PRIX ORD. 29¢ 25¢ LA PAIRE

ACHAT BONI
KOTEX ORD. OU SUPER
SERVIETTES HYGIENIQUES
PQT DE 48 $1.49

J.-N. Tremblay accusé de tuer le Conseil des Arts

QUEBEC (C. St-L.) — Le député de Chambly, M. Pierre Laporte a accusé hier soir le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay d'être ni plus ni moins à la source du malaise qui existerait présentement au Conseil des Arts de la province, malaise qui conduirait fatalement vers la mort de l'organisme "par le seul écoulement du temps".

M. Laporte a en effet fait valoir que les divergences de vues ou peut-être même l'antipathie qui existaient entre certains membres du Conseil des Arts et le ministre étaient à l'origine de l'apathie au sein du Conseil qui n'a tenu que deux réunions au cours de l'année.

"Je dis que le Conseil des Arts a été mis en veilleuse depuis '66. Le ministre a presque complètement dénié les avis de ses membres et les a même dédaignés. Le Conseil des Arts a cessé de se réunir et c'est devenu un organisme qu'on laisse dépérir", M. Laporte a poursuivi en disant que le mandat de plusieurs des membres du Conseil des Arts était sur le point de se terminer et que l'on n'avait pas songé à renouveler le mandat de ces membres ou à les remplacer. "Le Conseil des Arts mourra par le seul écoulement du temps", de dire M. Laporte.

Le député de Chambly qui était ministre des Affaires culturelles en '64 et qui avait lui-même eu certains désaccords avec les membres du Conseil des Arts avant d'en arriver à une entente définissant la fonction du Conseil comme en étant une de consultation a déploré le fait que le Conseil maintenant pratiquement inexistant avait été doté de quelques-uns des cerveaux les plus intéressants du Québec.

"Quelle négligeance coupable à l'endroit d'un organisme dont les préoccupations étaient de travailler à l'avancement des arts et des lettres" a conclu M. Laporte.

M. Jean-Noël Tremblay qui se défendra lors de la prochaine étude de la Commission n'a eu que le temps de demander à M. Laporte s'il avait des preuves pour appuyer ses avancés quant à l'antipathie et les divergences de vues que pouvaient avoir certains membres du Conseil des Arts à son égard.

Seuls les crédits au poste 1 des services administratifs en ce qui a trait aux traitements et indemnités ont été adoptés hier soir au cours d'une séance de deux heures. Ces crédits représentent une somme de $377,800 d'un budget total de $16,841,900.

Bourses consenties aux récipiendaires que s'ils ont un plan de travail

Par Claude ST-LAURENT

QUEBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay qui était à nouveau hier après-midi la cible des membres de l'opposition relativement aux bourses accordées à certains artistes de variété à la suite du festival du disque à Montréal a déclaré que l'attribution de ces bourses avait été mal interprétée et qu'elles ne seraient consenties aux récipiendaires qu'à condition que ces derniers soumettent un plan de travail.

"Elles ne seront attribuées qu'à partir du moment où ces artistes nous auront présenté un projet de stage qu'agréera le ministère à la suite de la recommandation d'un jury. Voilà les précisions que je me devais d'apporter afin de faire cesser toutes ces rumeurs et toutes ces déclarations fantaisistes que l'on a faites au sujet du festival du disque auquel nous avons participé afin d'encourager une forme de culture populaire" a conclu le ministre Tremblay.

La discussion avait pris naissance après que le député du comté de Saguenay, Me Pierre Maltais, se soit amusé à faire distribuer un tract à tous les députés de l'Assemblée nationale, tract sur lequel on pouvait voir le portrait de Robert Charlebois et Louise Forestier, reproduit à partir d'une photo publiée dans la revue "Québec en bref" réalisée par l'Office d'information et de publicité du Québec. Dans la publication originale on pouvait lire sous la photo: "Rayonnement à l'étranger".

Me Maltais avait pour sa part fait disparaître le texte original pour y substituer un message en "joual" adressé à "cher Jean-Noël" et soi-disant signé par "Bob Charlebois" et "Louise". Le message remerciait en substance M. Tremblay pour le "foin" qu'il avait bien voulu leur accorder". En post-scriptum, on pouvait lire: "Tu diras salut à Jean-Guy" (Cardinal).

Quant à M. Lesage, il s'est insurgé contre l'administration des fonds de l'Office qui servent à la publication de tels reportages.

M. Bertrand a répliqué: "Voulez-vous que je parte avec la revue, que j'aille à l'Office d'information et que je leur dise de déchirer la page? Il est trop tard.

Devant l'insistance de M. Lesage sur le sujet, M. Bertrand lui a proposé: "Si cela incommode le chef de l'opposition, la page est facilement détachable. Je crois qu'elle est pointillée, vous pouvez peut-être l'enlever!".



"Mes saluts à Jean-Guy" (cardinal) — Voilà l'essentiel d'un message fictif qui circulait hier à l'Assemblée nationale. Le texte avait semble-t-il été composé par le député Pierre Maltais (Saguenay-L.) qui l'avait apposé sous une photo de Robert Charlebois et Louise Forestier, parue dans la revue "Québec en bref" publiée par l'Office d'information du Québec.

CINE BULLETIN

EXPLICATIONS

Dans ce ciné-bulletin, on trouvera, sous forme abrégée, deux mentions spéciales, indiquant la CONVENANCE POUR LES JEUNES SPECTATEURS : E—enfants; A—adolescents.

Les autres renseignements concernent uniquement la VALEUR ARTISTIQUE : (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) pauvre; (7) minable; (—) pas coté.

CANADIEN. — Sur semaine : L'étranger (4) à 6.00, 9.30. Deux anglaises en délire (—) à 7.40. Fin à 11.15. Samedi et dimanche : Deux anglaises en délire à 12.45, 4.10, 7.40. L'étranger à 2.30, 6.00, 9.30. Fin à 11.15 hres.

CANARDIERE. — Furie à Bahia (A-5) à 1.00, 4.15, 7.40. Les grandes vacances (E-5) à 2.50, 6.05 et 9.30. Continue de 1.00 à 11.00. (4e semaine).

CAPITOL. — Représentation continue de 1.00 à 11.00. La vallée des poupées (5) à 1.00, 5.00, 9.00. Les ravages (4) à 3.10 et 7.05.

CARTIER. — Sur semaine : Chuka le redoutable (4) à 7.15. Carnaval des truands (—) à 9.15. Fin à 11.10. Samedi et dimanche : Carnaval des truands à 1.15, 5.15 et 9.15. Chuka le redoutable à 3.30 et 7.15 hres. Fin à 11.10.

EMPIRE. — Je t'aime, je t'aime (3) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 hres. Fin à 11.00 hres.

IMPERIAL. — Nuits des généraux (—) à 1.30, 7.31. Alvarez Kelly (4) à 4.00, 9.56. Les détraqués (—) à 3.50. Fin à 11.40. Ouverture sur semaine à 5.40 hres.

LAIRET. — Sur semaine : Chuka le redoutable (4) à 7.15. Carnaval des truands (—) à 9.15. Fin à 11.10. Samedi et dimanche : Carnaval des truands à 1.15, 5.15 et 9.15. Chuka le redoutable à 3.30 et 7.15 hres. Fin à 11.10 hres.

LE BIJOU. — Le procès (2) à 6.00, 9.30. Ce sacré grand-père (4) à 7.55. Fin à 11.30 hres.

LEVIS. — Le dernier safari (—) à 7.30 hres. La folle mission du docteur Schaffer (—) à 9.15 hres.

LIDO. — La loi des hors la loi (—) à 7.30. Trois gars, deux filles et un trésor (—) à 9.00 hres.

ODEON (Salle Dauphin). — Les requins volent bas (5) à 1.35, 5.00, 8.30. L'astragale (5) à 3.15, 6.45, 10.10. (Couleurs). Fin à 11.50. (4e semaine).

ODEON (Salle Frontenac). — Le coup du lapin (5) à 1.10, 5.30 et 9.50. Le bon, la brute et le truand (—) à 2.45, 7.05. (Couleurs).

PARIS. — Le saint prend l'affût (5) à 12.30, 3.30, 6.25, 9.35. Les pieds dans le plâtre (5) à 2.00, 5.05 et 8.20 hres.

PIGALLE. — Actualités à 1.00, 4.00, 8.25. Pour messieurs seul (—) à 1.00, 4.10, 7.00, 10.00. Le tigre aime la chaire fraiche (6) à 2.30, 5.30 et 8.30 hres. Fin à 11.25 hres.

PRINCESSE. — Aventures en Floride (—) à 1.00, 6.22. Défi de Tarzan (E-5) à 2.35, 7.37. Jumbo, la sensation du cirque (—) à 4.12 et 9.34. Fin à 11.39 hres.

SILLERY. — La guerre des cerveaux (—) à 7.30. La bataille de San Sébastien (E-4) à 9.20 hres. Fin à 11.15 hres.

STE-FOY (Salle Alouette). — Continuelle, mercredi, samedi et dimanche : Three In The Attic (5) (couleurs) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 et 9.00. Fin à 11.00. Sur semaine à 7.00, 9.00. Fin à 11.00 hres.

STE-FOY (Salle Champlain). — Continuelle, mercredi samedi et dimanche : Roméo et Juliette (3) à 1.00, 3.20, 6.00, 8.30 hres. Fin à 11.00. Sur semaine, à 6.00 et 8.30. Fin à 11.00 hres. (4e semaine).

ST-ROMUALD. — La mélodie de bonheur (E-2) à 7.30 hres.

STUDIO 9. — Les Biches (3) de Claude Chabrol à 7.30 et 9.45.

Bêtise du réalisateur Claude Fournier ?

Le "dossier Nelligan" est à refaire

"Après avoir entendu M. Claude Fournier dire à la télévision du mal de la poésie et après avoir lu dans Le "Devoir" qu'il trouvait peu important de faire un film sur Emile Nelligan, nous nous attendions évidemment à voir un dossier "Nelligan" qui porterait la marque du mépris du cinéaste pour son sujet.

"Or ce fut pis encore. Un jeune poète de 18 ans, Emile Nelligan, a eu cette année le malheur de tomber dans les pattes d'un potineur, cinéaste sans morale et sans éthique, plus soucieux de gracieusetés de montage syncope et de crocs-en-jambe indécents à ses interviewes, qui de vérité historique complète et de respect pour tout être humain, en particulier s'il s'agit d'un poète maudit et d'un homme dont l'esprit s'effondra.

"Ce qui est inacceptable aussi, c'est que Claude Fournier n'ait rien pu trouver de mieux pour parler d'Emile Nelligan et son époque que ce procédé douteux du procès en justice, pire encore qu'un procès, puisqu'il a commandé à des comédiens déguisés en juge et en avocats des mines et des moues insupportables de fausseté, à partir desquelles il a joué celui à qui on ne la fait pas.

"Nous reconnaissons à M. Claude Fournier le droit de ne pas aimer la poésie, de mépriser Emile Nelligan, de devoir accepter pour "une poignée de dollars" des sujets qu'au fond il n'aime pas, mais c'est aussi notre droit de dénoncer cette entreprise sinistre parce que superficielle qui a été la sienne, le manque de rigueur du ministère qui a payé ce film coûteux. Comme c'est encore notre droit de nous porter à la défense d'un poète maudit victime après sa mort de ce qu'il faut bien appeler un vicieux qui n'a pas d'excuses. Car Claude Fournier n'a pas le choix, ou il était malintentionné, ou il est d'une bêtise que même ses amis ne soupçonnaient pas. Dans le premier cas, il mérite le mépris. Dans le deuxième, il est bien à plaindre.

Pour toutes ces raisons, les soussignés demandent :

Que ce film soit retiré de la circulation, que le dossier Nelligan qui reste à faire soit confié à un cinéaste qui aime la poésie, qui respecte Emile Nelligan et à qui il ne soit pas nécessaire de rappeler qu'il est gênant pour quiconque de voir un tribunal de comédie, se pencher sur un poète mort.

Ont signé :

Aline Desjardins
Gérald Godin
Léon Bellefleur
Jacques Godbout
Jean-Paul Mousseau
Roland Giguère
Jacques A. Lamarche
Pierre Maheu
Claire de Pocas
Marcel Carrière
Rita Bellefleur
Philippe Lacelin
André Paquet
Arthur Gladu
Michel Lacombe
Louis Portugais
Guy L. Côté
Claude Dufour
Diane Pelletier-Spiecker
Jacques Sauriol
Brigitte Sauriol
Werner Nold
Marguerite Vanasse
Jean-Paul Vanasse
Marcelle Fortier
Laval Fortier
Hermine Beauregard
Réal Arsenault
Kéro
Mercedès Tremblay
Gérard Tremblay
Louise Jasmin
Monique Ferron
Pierre Boucher
Monique Lacombe
Marcelle Ferron
Jean-Pierre Fournier
Gilbert Langevin
Julianna Aneckstein
Denys Arcand
Le Baron Philippe
Alain Dostie



● **Les étudiants de l'Ecole Normale Laval ont inauguré hier l'exposition annuelle de leurs travaux de recherche en arts plastiques. L'exposition se poursuit jusqu'à samedi. Le conservateur de l'art moderne au Musée du Québec, M. André Marchand, présidait hier l'inauguration de cette exposition ouverte au public.** (Photo : l'ACTION, par Marcel Laforce)

"Lysistrata au Théâtre du Nouveau Monde en juin

OTTAWA — Les temps n'ont guère changé. Le cri que lançait Lysistrata il y a près de 2,500 ans se retrouve sur les lèvres des hippies d'aujourd'hui: "Faites l'amour; pas la guerre". Et la guerre continue... Le sujet de la pièce qu'Aristophane écrivait en 411 avant J.-C. est dont toujours d'actualité.

C'est toutefois une nouvelle adaptation de Lysistrata que le théâtre du Nouvean Monde a choisie pour inaugurer le théâtre de 800 places du Centre National des Arst, le 3 juin prochain. Michel Tremblay, qui vient de remporter de nouveaux succès à Montréal, a repris le thème de cette comédie classique et en a fait une pièce plus humaine. L'aspect tragi-comique des situations est traité avec plus de sensibilité, ce qui permettra au public d'être en communion avec les personnages, donc une sorte de théâtre-vérité.

Le metteur sn scène André Brassard a travaillé en étroite collaboration avec l'auteur sur cette adaptation et la production qu'il en a faite, témoigne de son talent.

Comme Lysistrata est un musicodrame, on peut deviner que la musique y tient une place prépondérante. Il ne faut pas pour autant conclure qu'il s'agit d'une comédie musicale. En effet, tout en faisant sa part à la mélodie, la musique ne fait qu'accompagner et souligner l'action, comme on faisait à l'époque d'Aristophane. Le musicien et chef d'orchestre bien connu, Neil Chotem, a composé cette musique.

L'oeuvre d'Aristophane fut écrite à l'époque où la guerre du Péloponèse, qui opposait Sparte et Athènes — les deux villes légendairement rivales de la Grèce Antique — durait depuis trente ans. C'est le moment que choisit Aristophane pour crier: "Arrêtez cette guerre absurde". Et bien que le ton général de la pièce soit celui de la comédie, Lysistrata fait quand même ressortir le pathétique des à-côtés d'une guerre.

Les malheurs d'autrefois sont sans doute identiques à ceux de nos jours en pareille situation: Mort, famine, deuil, haine et surtout séparation: temporaire ou définitive de ceux qui s'aiment. Et le slogan de la grève du sexe, organisée contre les guerriers par Lysistrata, convient très bien à notre époque.

Contrairement à la version originale qui est un cri de désespoir mais où tout finit bien, l'adaptation de Michel Tremblay et d'André Brassard est plus réaliste: Elle tient compte du fait que de nos jours, la paix n'existe pas. Chansons, musique, choeurs parlés, cinéma, chorégie, tout sert à la fin précise du texte.

Trente-huit comédiens font partie de la brillante distribution de Lysistrata dont la vedette est l'artiste montréalaise bien connue Denise Filiatrault. Les succès remportés à la scène, à la télévision et au music hall par Denise Filiatrault ne sont plus à compter. Deux fois elle a gagné le trophée décerné à la meilleure comédienne pour son rôle dans les Belles Histoires. Tout récemment, on l'acclamait dans Moi et l'Autre, à la Comédie Canadienne, rôle qui lui était d'ailleurs familier, puisqu'elle partage la vedette de l'émission du même nom, à la télévision, depuis trois ans.

Le chorégraphe Jeff Henry a réglé les mouvements de Lysistrata, éléments importants de la production, puisque le décor consiste en un dispositif scénique fixe.

Pas de clonnes, pas de temples... Germain a conçu pour cette nouvelle adaptation un agencement d'escaliers et de plates-formes qui est à la fois colossal et léger. Les costumes complètent le dispositif scénique: Ils ont été créés par François Barbeau qui s'est inspiré des costumes de l'époque.

Le cothurne, la tunique et le peplum seront portés, tous fabriqués d'étoffes tissés à la main. Les cinéastes, Pierre Hébert et Yvon Mallette ont aussi collaboré à la production, et leurs séquences filmées s'intègrent à l'action sur scène. Elles apportent un élément moderne à cette pièce de style ancien.

En plus de la première du 3 juin, Lysistrata sera présentée en soirée les 4, 5 et 6 juin, et en matinée et en soirée, le samedi 7 juin. La pièce sera reprise au cours de l'été, du 7 au 20 juillet.

palais montcalm
Les 16, 17 et 18 MAI à 8h.30
La Comédie-Canadienne présente

HUGUES AUFRAY
Billets en vente au guichet
$2.00 à $4.50

La pièce de J. Duchesne a pris un nouveau départ

PARIS (AFP) — La pièce "Le quadrillé", de l'auteur québécois Jacques Duchesne, a pris un nouveau départ au studio des Champs-Elysées, sous les auspices cette fois du gouvernement fédéral du Canada, après une première série de représentations en mars dernier au théâtre de l'Epée de bois, sous l'égide du ministère des Affaires culturelles du Québec.

L'ambassadeur du Canada à Paris et Mme Paul Beaulieu présidaient la générale.

"Le quadrillé", saynète à intentions philosophiques à trois personnages, présente, en une sorte de happening caricatural, le déroulement de la vie d'une femme, dans des décors et accessoires humoristiques de Sylvie Melançon et sur une musique de scène de Claude Chamberland.

Le public qui emplissait la salle a fait un chaleureux accueil à la pièce et à ses interprètes : Mireille Lachance, Gabriel Gascon et André Richard.

Le spectacle a été suivi d'une réception à l'ambassade qui réunissait une élégante assistance.



"Party Day" à Ottawa

OTTAWA — Le Centre National des Arts permet enfin au théâtre d'expérimentation de s'affirmer avec plus d'envergure que jamais.

Le studio, créé à cette fin, a permis au dramaturge torontois Jack Winter de réaliser dans toute son extension une oeuvre qui répond vraiment aux données du théâtre de participation. Présenté dans le cadre du festival d'ouverture du CNA, "Party Day" aura sa première le 4 juin à 20h.00. Par la suite, les autres représentations auront lieu le 5, à 20h00. Le 6 à 18h30 et à 21h30 et le 7 juin à 14h00 et à 20h00.

"Party Day" nous rapporte à l'époque des ralliements nazis que le ministre de la propagande, Joseph Goebbels, et ses collègues organisent régulièrement à Nurnberg durant les années '30.

C'est en 1933 que le parti Nazi entre au pouvoir. Durant les six années qui suivent, toute l'Allemagne nationale se revêt d'apparats somptueux. C'est à cette époque que le théâtre connait dans l'histoire de l'art, un développement sans précédent. Parmi les principaux événements à signaler alors, il faut noter la journée de Nurnberg, en 1934, de laquelle d'ailleurs fut tirée une célèbre production cinématographique, les Jeux Olympiques de 1936, qui se tenaient à Berlin, de même que la convention qui a mené au choix de Nurnberg comme cité permanente où se dérouleraient dorénavant tous les grands ralliements marqués au coin du nationalisme.

"Party Day" emprunte son message à partir de ces fameuses journées qui devaient ébranler le monde.

Jack Winter et son équipe ont dû travailler durant plusieurs semaines avant l'ouverture, à la réalisation de ce projet. Les répétitions qui ont pris place dans le studio s'effectuent à un rythme qui permet toujours l'intégration de nouvelles expériences.

Le studio, de forme hexagonale, est couronné d'un balcon qui peut être indifféremment réservé aux spectateurs ou aux acteurs. L'emplacement de la scène et des sièges, pouvant être modifié à volonté, permet un jeu de mouvements et d'actions des plus variés. Aussi un équipement technique des plus perfectionnés a permis une gamme de sons et de couleurs des plus nuancés. Le public peut donc s'attendre à une oeuvre où l'imagination peut finalement mettre à profit son rôle de puissance créatrice.

"Party Day" marquera l'inauguration du studio du Centre National des Arts, mais aussi une dimension nouvelle du théâtre digne de l'ère des communications modernes. McLuhan n'en rejetterait ni le contenant, ni le contenu.

Proclamation des gagnants des Festivals de musique du Québec

MONTREAL (P.C.) — La jeune pianiste Denise Massé, de Montréal, a obtenu le grand prix des Festivals de musique du Québec.

Les noms des gagnants ont été proclamés lors d'une cérémonie qui clôturait la finale provinciale 1969, à la salle de concert Victoria de Westmount.

Le premier prix, offert par le ministère de l'Education du Québec, variant entre $2,000 et $3,500 selon qu'il est décerné à une personne célibataire ou mariée, désirant poursuivre ses études au Québec ou à l'étranger.

Mlle Massé, qui est fiancée, n'a pas encore choisi le lieu de ses études.

Les bourses d'étude de $500 chacune, ont été attribuées à Nicole Presentey, pianiste; Martin Foster, violoniste, tous deux de Montréal, ainsi qu'à la chorale de l'Institut Nazareth pour aveugles, dirigée par Louise Castonguay.

AUTRES LAUREATS

Les gagnants des bourses de $250 sont : Marc Durand, Francine Chabot, Angela Hewitt, et Louis Lortie, pianistes, de Montréal; Nicole Julien, pianiste, de Québec; Marc Laberge, hautboïste, de Chicoutimi; Wendy Ellen Rose, violoniste, de Montréal, et la Chorale du Monkland High School.

Des prix de $100 vont à Suzanne Blondin, Françoise Poirier, Irwin Elnhorn, Andrew Li, Carmen Picard et Maryse Paquette, pianistes, de Montréal; Denise Lachance et François Fortier, pianistes, de Sherbrooke; Marek Sowinski, clarinettiste, de Montréal; Daniel Laberge, flûtiste, de Chicoutimi; Joël Derouin, violoniste, de Montréal; Le Riverdale String Trio, le duo John et Angela Hewitt et l'Ensemble Schulmerich, de Montréal, l'Ensemble vocal André Bellefeuille, de Trois-Rivières; la Chorale Calixa-Lavallée, de Rivière-du-Loup; le Choeur V'la L'Bon Vent et la Chorale Pointe-Chantante, de Québec.

LE JURY

En tout, 29,000 jeunes musiciens ont participé aux concours régionaux des Festivals de musique du Québec, devant un jury composé de personnalités musicales.

Pour les finales provinciales les juges étaient le maestro Wilfrid Pelletier, Renée Morisset et Roland Leduc, éminents musiciens canadiens, ainsi que James Sample, chef d'orchestre américain, et Otto Herz, professeur d'éducation musicale à l'Université de New York.

La lecture du palmarès a été faite par le directeur des Festivals, M. Claude Deschamps, devant une salle comble où l'on remarquait notamment M. Ernest Pallascio-Morin, représentant du ministère des Affaires culturelles, et M. Marcel Inkel, président des Festivals.

Concours de sortie des conservatoires d'art dramatique

QUEBEC — OIPQ — Le Conservatoire d'Art Dramatique du Québec, termine son année scolaire, par l'audition publique des élèves qui ont été admis au concours de sortie, par le jury d'examens. Le public est invité à assister à cette clôture de promotion solennelle.

Conservatoire de Montréal: 1220 Est, rue Sainte-Catherine, (Théâtre National).

Le dimanche, 18 mai, à 16 h 15: Tragédie.

Le lundi, 19 mai, à 14 h et 20 h: Comédie classique. Répertoire contemporain.

Conservatoire de Québec: 11, rue Saint-Stanislas.

Le lundi, 26 mai, à 20 h: Tragédie et comédie classique.

Le mardi, 27 mai, à 13 h: Répertoire contemporain.

Les scènes seront présentées en costume et dans leur décor. Le jury attribuera les prix d'excellence; il désignera quatre stagiaires qui bénéficieront d'un séjour de six mois dans les milieux professionnels du théâtre en France, aux termes de l'entente France-Québec.

Un passe-temps agréable et divertissant

MOT-CACHÉ

No 264 — 8 LETTRES CACHEES — *Le marché du travail*

La procédure

- ☐ Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.
- ☐ Pour plus de facilité ... trouvez d'abord les mots les plus longs.
- ☐ Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et râturez-le dans la liste au-dessus de la grille.
- ☐ Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.
- ☐ Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot caché".
- ☐ Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encerclées (HORIZONTALEMENT SEULEMENT).
- ☐ Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale, ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc". Reproduction interdite par l'auteur.

A	cher	filon	L	mineur	placage	S
âge	collier	filtre	lampe	monnaie	poids	sable
alliage	coulé	fleuve	lavage	moyen	poussière	série
aloi	cupide	fortune	lit	O	précieux	sol
argent	cyanure	G	lourd	objet	procédé	symbole
aurifère	D	gisement	lutte	or	progrès	T
B	dent	grain	M	orfèvre	puits	terre
bague	dorure	gramme	maillet	orner	pur	tiré
batteur	E	grosse	matière	orpailleur	R	travail
bocard	écu	I	mesure	ouvrier	raffinerie	trésor
boucle	enfouie	idole	métal	P	rebut	triage
brille	érosion	intérêt	meule	parcelle	région	trouvé
broyé	extraire	J	mine	parure	richesse	V
C	F	jaune	minerai	pépite	roche	valeur
carat	feuille			pièce	ruée	vase
						versé

LE mot-caché du problème No 261 : BRIGADE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	M	O	T	E	X	E	F	T	E	E	C	A	E	P	R	R	E	N	R	O
2	R	I	N	E	R	U	B	I	I	E	U	L	E	E	R	U	R	U	C	B
3	L	I	N	U	L	V	E	R	L	R	U	E	E	X	L	O	E	U	U	J
4	M	N	S	E	T	L	E	I	I	O	E	R	R	L	T	L	C	N	P	E
5	E	E	O	O	R	N	I	F	C	L	N	I	P	E	L	R	I	E	I	T
6	M	V	L	I	I	A	E	A	R	E	L	A	L	I	I	E	A	U	D	M
7	E	M	U	F	S	R	I	G	M	O	R	E	A	L	N	S	C	I	E	E
8	Y	I	F	E	E	O	E	G	R	U	C	P	G	U	O	P	S	R	R	F
9	O	A	U	I	L	E	R	I	R	A	R	H	A	A	O	C	U	U	A	E
10	R	C	T	O	L	F	L	E	R	O	M	J	E	I	C	R	N	L	O	P
11	B	A	H	E	F	T	O	B	G	V	S	M	D	S	O	A	L	M	U	P
12	M	T	L	E	R	N	R	R	A	I	U	S	E	D	Y	I	L	I	E	E
13	R	B	N	I	R	E	E	E	T	S	O	O	E	C	A	M	T	P	G	R
14	R	A	A	E	A	S	T	N	S	U	C	N	E	G	T	S	B	A	M	I
15	U	G	B	G	D	V	E	N	E	O	N	B	E	R	L	O	V	O	E	C
16	E	U	E	I	E	M	A	C	I	Y	R	E	O	L	U	A	N	T	L	H
17	T	E	O	R	E	E	I	R	E	S	O	U	A	C	L	N	T	O	U	E
18	T	L	S	S	C	A	R	A	T	I	V	M	L	E	A	U	U	E	E	S
19	A	E	I	U	C	E	T	I	P	E	P	E	U	I	L	R	R	O	M	S
20	B	G	R	A	I	N	V	A	S	E	R	R	E	T	D	I	D	O	L	E

Campagne ontarienne contre les narcotiques

TORONTO (P.C.) — L'Association des médecins de l'Ontario va déclencher une vaste campagne à travers toute la province pour combattre l'usage des narcotiques chez les adolescents, a annoncé hier le Dr F. T. H. Porter, adjoint au secrétaire de l'AMO.

L'action va prendre la forme de causeries avec de petits groupes d'adolescents ou des classes d'étudiants, sur les dangers de la drogue.

Au cours d'une conférence de presse, le Dr Porter a dit qu'il se peut que les adolescents soient en train d'imiter leurs parents quand ils recherchent, dans les drogues, les "joies chimiques".

Les médecins qui viennent de tenir leur assemblée annuelle ont voté une résolution tendant à rechercher la coopération de l'Addiction Research Foundation, de travailleurs sociaux, de psychologues, d'enseignants et de groupes religieux, pour déclencher la campagne qui vise notamment les élèves des 8èmes et 9èmes.

Dans une autre résolution, l'association a approuvé les recommandations de son comité de la santé publique concernant la guerre au bruit.

L'association estime nécessaire d'établir des niveaux minimums de bruit dans chaque localité.

Le Dr G. A. Jackson, président du comité de la santé publique, a déclaré, par la suite, que les bouchons d'oreilles devraient être rendus obligatoires dès que le niveau du bruit dépasse les 80 décibels en quatre heures, soit le niveau du bruit que l'on entend à l'intérieur d'une voiture sport qui roule à une vitesse de 50 milles à l'heure.

Quant à la pollution de l'eau, l'AMO recommande d'accorder des pouvoirs plus étendus à la commission conjointe internationale qui contrôle les Grands Lacs et les rivières qui en forment les ramifications dans huit Etats et deux provinces.

Un amendement au Code de la Route en Ontario

TORONTO (P.C.) — La législature ontarienne a approuvé hier un amendement au Code de la route en vertu duquel les policiers auront le pouvoir d'arrêter tout automobiliste qui ne pourra pas décliner son identité de façon satisfaisante.

Cet amendement, qui en remplace un autre projeté par le gouvernement, mais qui, aux dires de l'opposition, aurait donné trop de puissance à la police, a été adopté par 41 voix contre 26.

Cette modification est l'une des quelque 100 qui doivent être apportées au Code de la route.

Lorsque le projet d'amendement à la loi a été déposé par le ministre des Transports, M. Irwin Haskett, il stipulait que quiconque était dans l'impossibilité de produire son permis de conduire "devait s'identifier par tout autre moyen à la satisfaction du policier".

L'amendement adopté hier précise que le fait de décliner correctement son nom et son adresse constitue une identification satisfaisante.

La plupart des autres amendements concernent une hausse des amendes et plus de sévérité dans les sentences d'emprisonnement.

L'aspect de ces modifications qui a surtout attiré l'attention de l'opposition est cet amendement défait qui aurait permis aux policiers d'arrêter sans mandat tout conducteur de véhicule motorisé qui n'aurait pas en sa possession son permis de conduire, ou qui aurait refusé de montrer celui-ci ou encore de s'identifier de quelque autre manière.

M. Vernon Singer L-Downsview a déclaré qu'une telle législation n'était pas nécessaire parce que le Code pénal donne déjà à la police le droit d'arrêter sans mandat tout conducteur soupçonné d'avoir commis une infraction dangereuse.

Mise au point d'un instrument pour repérer les avions perdus

Un instrument inventé par le Conseil national de recherches du Canada afin de permettre la localisation rapide d'avions perdus a démontré sa valeur en réduisant très fortement le coût élevé des opérations prolongées de recherches et de sauvetage d'avions.

Pour la première fois au Canada, un avion Cessna 206 écrasé sur un flanc de montagne dans une région accidentée à quelque 700 milles au nord-ouest d'Edmonton, a été localisé de nuit après seulement 18 heures de recherches aériennes, et cela du fait qu'il était muni d'un indicateur automatique d'atterissage d'urgence en douceur ou indicateur de position d'écrasement (IPE) mis au point par le Conseil. Au moment de l'écrasement, l'indicateur fut projeté intact hors de l'avion et émit immédiatement un signal de détresse que captèrent des avions de reconnaissance et de sauvetage.

Les recherches aériennes d'avions dépourvus d'instrument de signalisation de détresse ou d'avions dont l'appareillage de signalisation d'urgence a été détruit, submergé, mal orienté, recouvert par des débris, surchauffé à la suite d'incendie ou mis en marche fautivement, font normalement perdre des centaines d'heures de vol et ne permettent les recherches que durant le jour. Ce sont là des opérations fort dispendieuses, et l'élément temps en jeu réduit d'autant les chances de survie des blessés.

La localisation de nuit du Cessna, après son écrasement au sol et alors que ses survivants se trouvaient sans secours, marque une importante étape dans le développement de cet indicateur par le Conseil et la société Leigh Instruments Ltd., de Carleton Place, Ont. démontrant ainsi la possibilité de retracer non seulement de nuit, mais aussi par mauvais temps et faible visibilité, tout avion perdu qui est muni de l'indicateur de détresse IPE.

Harry Stevinson, un ingénieur de l'établissement de l'aéronautique national du Conseil qui a dirigé les travaux initiaux de mise au point du IPE, déclare que l'appareil en question a accru très largement les possibilités aériennes de recherches et de sauvetage d'avions perdus, permettant de localiser plus rapidement l'avion écrasé, ce qui est d'importance capitale sous rapport de l'assistance médicale aux survivants blessés.

Le Cessna en question, propriété de la société Gateway Aviation, d'Edmonton, et mis en service par elle, s'est écrasé entre Fort Simpson et Virginia Falls, dans les Territoires du Nord-Ouest, entraînant la mort de trois personnes à son bord.

L'indicateur IPE, déclare M. Stevinson, fonctionne bien, nonobstant la mise en pièces de l'avion à la suite de l'écrasement, "preuve conclusive de l'efficacité de cet indicateur".

L'indicateur est un système activé aérodynamique de recouvrement en cas d'écrasement qui est automatiquement éjecté du fuselage de l'avion au moment de l'impact. Une fois éjecté, il descend doucement jusqu'à terre ou sur l'eau (car il flotte) et émet un signal de détresse, perceptible dans un rayon de 80 milles, pendant plusieurs jours afin de permettre aux avions de recherche d'atteindre le lieu du sinistre.

"Si tous les avions en service dans le Nord canadien étaient munis de cet indicateur de détresse, déclare le major A.E. Richards, des Opérations de recherches et de sauvetage, Quartier général des Forces armées canadiennes, les opérations de sauvetage s'en trouveraient très sensiblement réduites". Il ajoute que l'utilisation du IPE commence à faire ses preuves au Canada.

L'indicateur IPE est fabriqué par Leigh Instruments en vertu d'une autorisation accordée par la Société canadienne des brevets et d'exploitation, une filiale du CNRC. La valeur des ventes de cet indicateur au Canada, aux Etats-Unis et dans d'autres pays atteint actuellement quelque $15,000,000, et cet indicateur a permis une économie réelle ou potentielle de plusieurs millions de dollars annuellement dans le coût des recherches par air et par terre, sans tenir compte de la valeur inestimable des vies humaines ainsi sauvées.

Après que la perte du Ceusna fut signalée un avion à réaction du Service de recherches et de sauvetage des Forces armées canadiennes, à Comox (Colombie-Britannique), releva le signal de détresse de l'indicateur IPE vers 8 heures du soir, le 15 avril. Plus tard cette même nuit, l'emplacement du désastre fut confirmé par un avion Albatross de recherches et de sauvetage, de Comox (C.-B.).

Le lendemain, l'Albatross s'orienta de nouveau sur le signal émis par l'indicateur IPE et procéda de jour au repérage visible de l'écrasement. Au cours de la même journée, un hélicoptère Okanagan confirma sur place la perte totale du Cessna et de ses passagers.





Les créditistes demandent que le bill omnibus ne soit pas adopté avant 6 mois

par DONAT VALOIS

OTTAWA (P.C.) — Les Créditistes ont demandé, hier, aux Communes, de reporter à six mois la troisième et dernière lecture du bill C-150 qui traite notamment de l'avortement, l'homosexualité et des loteries.

En effet, M. René Matte, RC-Champlain, a proposé une motion à cette fin, alors qu'il terminait son intervention au débat de 3e et dernière lecture de ce projet de loi, dit "bill omnibus".

Il s'agit là de la seconde tentative en autant de jours faite par le Ralliement créditiste et visant à ce que le bill ne soit pas adopté au cours de la présente session.

CONSULTATION POPULAIRE

Lundi, le chef du Ralliement, M. Réal Caouette avait tenté, par voie de motion, de gagner les Communes à son projet de consultation populaire sur la question de l'avortement sur laquelle se fonde notamment l'opposition des membres de son groupe.

Cette première tentative devait être toutefois écartée par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, jugeant la motion Caouette irrecevable.

Intervenant hier sur la motion de M. Matte, le leader créditiste a expliqué à la Chambre que si l'adoption du bill était reportée pour une période de 6 mois, cela permettrait à la population canadienne de faire valoir ses options sur l'avortement.

Et, M. Caouette est tellement assuré que la Nation est contre la libéralisation de l'avortement qu'il estime que le gouvernement devra tout simplement ou retirer son projet de loi ou le sectionner en raison des protestations qui, d'ici six mois, seraient acheminées vers Ottawa.

Le projet de loi tel que rédigé permet l'avortement lorsqu'un bureau composé de trois médecins qualifiés d'un hôpital reconnu par l'Etat considère que la vie ou la santé de la mère est menacée en raison de sa grossesse.

Quant à l'homosexualité, sa pratique sera permise privément entre deux adultes consentants.

Les Créditistes, maints conservateurs et quelques libéraux estiment que le bill conduira ni plus ni moins à l'avortement sur demande, d'où la longue et farouche lutte que les députés du Ralliement mènent depuis plusieurs semaines contre le projet de loi.

LETTRES

Hier comme lundi d'ailleurs, M. Caouette a utilisé son droit de parole pour faire la lecture de nombreuses lettres qui lui parviennent de partout au Canada, de personnes de toutes religions et de toutes conditions sociales et qui appuyent son parti dans sa tentative de forcer le gouvernement à retirer son projet de loi "infâme".

Il semble, selon lui, qu'au fur et à mesure que se prolonge le débat plus nombreuses sont les lettres réclamant le retrait du bill omnibus.

Fort de cet appui, il a dit hier : "Nous les Créditistes sommes ici debout, nous allons demeurer debout et nous allons lutter pour la véritable société juste".

Cette véritable société juste, M. Caouette ne la conçoit pas sans que la morale et l'être humain, ne fût-il encore qu'à l'état embryonnaire, soient respectés.

Puis, à ceux qui l'accusent de faire de l'obstruction en prolongeant le débat, le leader créditiste répond qu'il a le privilège, en vertu des règlements des Communes, de combattre le bill. "Personne peut nous en faire le reproche", a-t-il dit.

ECONOMIE

Pour lui, le bill C-150 "est né des conditions économiques lamentables" qui existent au Canada.

Il est évident qu'un plus grand nombre de mères souhaiteront se faire avorter dans l'avenir, si la loi le leur permet, dit-il, car peu de familles peuvent nourrir, vêtir et faire vivre plusieurs enfants.

M. Caouette propose que le gouvernement présente plutôt des politiques familiales, économiques et d'habitation que des législations sur l'avortement.

Si la situation économique n'est pas redressée, les hôpitaux devront être agrandis "pour loger les mères de famille" qui, selon lui, voudront se faire avorter.

Pour sa part, M. Théogène Ricard, P.C. - St-Hyacinthe, a déclaré qu'il devra voter contre le bill en raison de ses articles sur l'avortement et l'homosexualité. "Le bill, dans sa forme actuelle, n'est pas recommandable", a-t-il dit, notant toutefois qu'il contenait plusieurs bonnes mesures.

Y a-t-il une preuve que la cigarette cause le cancer ?

OTTAWA (P.C.) — Témoignant devant le comité parlementaire sur la santé, un pathologiste a déclaré hier qu'il n'y avait aucune preuve que la cigarette causait le cancer des poumons.

Le Dr Thomas W. Lees, directeur adjoint de la pathologie au laboratoire provincial de Charlottetown, a cependant précisé qu'il ne niait pas la possibilité d'une association entre la cigarette et le cancer pulmonaire. Mais, a-t-il dit, il n'existe jusqu'ici aucune preuve catégorique à cet effet .

Selon le Dr Lees, en acceptant sans preuves une telle théorie et en lui accordant "d'autres sanctions politiques", on risque de nuire aux recherches et de retarder les progrès réels à l'égard des connaissances sur le cancer.

Dans un mémoire présenté au comité, le Dr Lees, qui dit n'avoir jamais fumé, a suggéré une contre-proposition à la théorie sur le taux toujours croissant de la mortalité due au cancer pulmonaire.

VAGUES SUCCESSIVES

Le mémoire soulignait, notamment, que le taux de la mortalité due à une maladie quelconque grimpe et recule par vagues successives au cours des siècles.

En Angleterre, par exemple, la vague des cancers de poumon "est sur le point d'atteindre sa crête". Tout indique cependant que cette crête ne sera atteinte avant 10 ans en Amérique du Nord.

Le Dr Lees a déclaré que la théorie de l'association entre le cancer du poumon et la cigarette pourrait bien se comparer à l'argument que les lits causent la mort parce que c'est là que surviennent la plupart des décès.

Le pathologiste a également souligné que les Sud-Africains fument beaucoup, mais leur taux de mortalité est peu élevé.

D'aucuns allèguent aussi que le risque de provoquer le cancer pulmonaire augmente selon la durée de temps que l'on fume et selon le nombre de cigarettes que l'on fume chaque jour. Mais on n'y trouve très peu d'association, ou même pa du tout, chez les personnes dc plus de 65 ans.



Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

Les députés fédéraux ne savent trop quoi penser du bill sur les langues

Par DAVE McINTOSH

OTTAWA (PC) — Les députés aux Communes se sont divisés entre eux au sujet de l'attitude à adopter à l'égard du projet de loi sur les langues officielles, présenté par le gouvernement libéral.

Pour le moment, le chef de l'opposition conservatrice, M. Robert Stanfield, qui est favorable à ce projet, garde la haute main et semble avoir réussi à conjurer le danger d'une véritable scission dans les rangs de ses troupes. Mais, réussira-t-il, en définitive, à faire prévaloir son point de vue ?

Dans le but d'amadouer l'Ouest, où l'opposition au projet est la plus forte, le gouvernement a introduit de substantiels changements dans le texte original et le projet est maintenant prêt pour une deuxième lecture aux Communes, après quoi il n'est pas exclu qu'il soit renvoyé à un comité spécial pour une étude détaillée.

Le projet fait du français et de l'anglais les deux langues officielles de l'administration fédérale et porte création de districts bilingues où les services fédéraux seront assurés par un personnel bilingue.

Les quatre provinces de l'Ouest ayant manifesté certaines appréhensions quant à l'administration de la Justice et à la promotion des fonctionnaires anglophones dans l'administration fédérale, le gouvernement libéral d'Ottawa a apporté au projet original, certaines modifications dont on ignore encore la teneur exacte.

Des sources gouvernementales se contentent d'affirmer que le principe du projet demeurant intangible, ce n'est que des changements de détail qui ont été apportés pour satisfaire l'Ouest.

POSITION DU QUEBEC

Le Québec, pour sa part, est hostile à la création de districts bilingues. C'est tout le Canada, dit-on, qui devrait être bilingue dans tout ce qui a trait à l'administration fédérale.

Certains conservateurs voient dans l'hostilité des provinces de l'Ouest au projet de loi sur les langues officielles, l'occasion pour leur parti de tirer un capital politique contre le gouvernement libéral. Mais, M. Stanfield refuse de se lancer dans cette voie. Pour le moment, il a réussi à faire prévaloir son point de vue.

Pour la plupart des observateurs, c'est tout le délicat problème des relations entre francophones et anglophones qui risque de butter sur cette affaire.

Signalons en fin que c'est MM. Gérard Pelletier, secrétaire d'Etat et John Turner, ministre de la Justice, qui sont chargés de piloter le projet de loi dans ses prérégrinations aux Communes.

Coupure dans les allocations familiales ?

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a refusé hier de confirmer ou de nier la rumeur voulant que le gouvernement fédéral fasse des coupures dans le régime canadien d'allocations familiales.

Répondant aux Communes à une question du chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, le premier ministre a simplement indiqué qu'il fera une annonce précise quand le moment sera venu.

M. Trudeau a annoncé la semaine dernière que le gouvernement procédera à une nouvelle réduction de ses dépenses, mais il n'a pas précisé où se feront ces coupures.

Les nouvelles réductions de dépenses s'appliqueront à l'année financière débutant le 1er avril 1970.

CARRIERES et PROFESSIONS

La Commission scolaire Régionale des Laurentides recherche les services d'un

Bibliothécaire professionnel

Responsabilité :

Sous l'autorité du Directeur du Service des Bibliothèques, assumer la direction de la bibliothèque de l'Ecole polyvalente Curé-Mercure de Saint-Jovite.

Qualifications :

Baccalauréat en bibliothéconomie
Expérience minimum de 3 années.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 27 mai 1969 à :

M. Joseph R. Leduc, directeur,
Service des Bibliothèques et de l'audio-visuel,
Ecole polyvalente A.-N. Morin,
C. P. 330,
Mont-Rolland,
Co. Terrebonne, P. Qué.

LE COLLEGE DE MATANE
OFFRE D'EMPLOI
DIRECTEUR des SERVICES aux ETUDIANTS

FONCTION :

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Services aux Etudiants assume les responsabilités suivantes :

- Organisation des services personnels et communautaires aux étudiants.
- Direction des services de logement et d'aide financière.
- Réglementation des contrôles quotidiens.

QUALIFICATIONS :

Etudes de niveau universitaire ou l'équivalent.
Expérience dans le domaine de l'éducation, ou l'animation auprès de jeunes de 17-20 ans.

TRAITEMENTS :

Selon la scolarité et l'expérience, jusqu'à un maximum de $12,500.00.
Bénéfices marginaux usuels.

CANDIDATURES :

Avant le 1er juin à l'adresse suivante :

Le Directeur Général,
Collège de Matane,
MATANE, Québec.

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY

Demande des

CONSEILLERS D'ORIENTATION

TRAVAIL : Au niveau secondaire

PSYCHOLOGUES

TRAVAIL : Au niveau secondaire et enfance exceptionnelle

QUALITES REQUISES : Membre de la Corporation des Conseillers d'orientation professionnelle du Québec ou de celle des Psychologues du Québec.
SALAIRE : Selon la scolarité et les années d'expérience dans la pratique de sa spécialité.

Professeurs d'information

TRAVAIL : Campus Ste-Foy
Polyvalente Charny et Ste-Croix

Professeurs d'éducation physique

TRAVAIL : Polyvalente Ste-Croix

QUALITES : Bacc. en éd. physique et expérience si possible.

INSCRIPTIONS : Le candidat intéressé s'adresse à Monsieur Louis-N. Ménard, Directeur du personnel, 1100, Lavigerie, Sainte-Foy, et donne un aperçu de son expérience.

Marché Excel NB — Groupe des Epiciers — 60 — Unis pour plus bas prix — Rive-Sud

Les meilleurs produits, sélectionnés pour vous!

DETERSIF EN POUDRE FAB (BAS NYLON 1 19 GRATIS) Familial $1.19

SOUPE POULET & NOUILLES LIPTON 3/2 Env .75

EAU VICHY CELESTINS 32 onces 2/.89

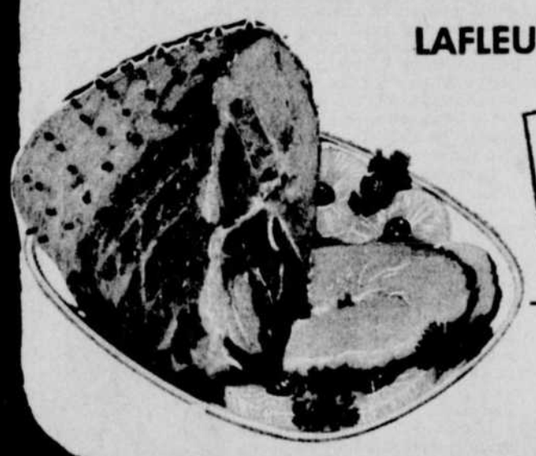
SAVONS TOILETTE VARIES PALMOLIVE 5 barres .59

CHOCOLAT NEILSON 14 onces .59 — BUDS - MACARON - WAFERS

LIQUEURS COTT 10 onces 10/.95 — SAVEURS ASST.

PRODUITS "LAFLEUR" EN VEDETTE

JAMBON FESSE CUITE LAFLEUR la lb .67



TRANCHE DU CENTRE la lb .89

SAUCISSES FUMEES LAFLEUR Celle 1 lb .49

SAUCISSES FRAICHES LAFLEUR la lb .59

POULET PRESSE TRANCHE LAFLEUR 6 onces .29

GELEE DE VEAU TRANCHE LAFLEUR 6 onces .29

ORANGES SUNKIST VALENCIA CALIFORNIE GR 180 3 DOUZ. .99



CHOU VERT NOUVEAU, FLORIDE, No 1 la lb .12

ECHALOTES FRAICHES CALIFORNIE 2 pqts .23

DETERGENT LIQUIDE POUR LA VAISSELLE MIR 24 onces 2/.79
DESODORISANT FLORIENT 6 onces .49
DENTIFRICE COLGATE Familial .89
FIXATIF A CHEVEUX HALO SPRAY SET 11 onces .79
POUDING INSTANTANE ROYAL 3 onces 6/.89
GELEE - SAVEURS ASST. ROYAL 3 onces 6/.69
VIANDE A CHIENS Dr BALLARD 15 onces 4/.59
VIANDE A CHATS Dr BALLARD 15 onces 4/.75

ARACHIDES BLANCHES PLANTERS Celle 25¢ 2/.45
PAPIER DE TOILETTE SOFT-RITE Roul. 4/.55
PAPIER CIRE RAP-RITE 100 pieds .35
EAU DE JAVEL CONCENTREE LAVO 128 onces .59
OLIVES FARCIES MANZ. L.P. GATTUSO 12 onces .59
BEURRE D'ARACHIDES YORK 36 onces .89
LAIT EVAPORE CARNATION 15 onces 4/.75
BREUVAGE AU CHOCOLAT NESTLE QUIK 2 livres .89

PAIN DE VIANDE PREM 12 onces .55
POUDING ROBIN HOOD 9 onces .27
BISCUITS SOCIAL THE CHRISTIE 20 onces .59
FEVES AU LARD BRUN FONCE LIBBY'S 19 onces 2/.59
BETTERAVES TRANCHEES - CHOIX LIBBY'S 19 onces 2/.41
SAUCE A SALADE CATALINA KRAFT 8 onces 2/.59
SAUCE BAR-B-Q KRAFT 16 onces .41
NETTOYEUR SPIC & SPAN Géant .89

Confiez à "l'Action" vos travaux d'impression

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement vous l'adopterez définitivement

Proposition d'une loi pour modifier la SGF

par CLAUDE ST-LAURENT

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand a proposé à l'Assemblée nationale un projet de loi modifiant la charte de la Société générale de financement du Québec qui permettra au ministre des Finances de souscrire, avant la fin de 1970, $10 millions pour un million d'actions de la SGF.

De plus, la loi autorisera chaque caisse populaire à acequérir et à obtenir des obligations aux autres titres de créance émis par la SGF pourvu que l'ensemble de ces obligations et titres ainsi que des actions de la Société souscrites par une caisse n'excèdent pas le quart de l'avoir propre de la caisse.

Le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage face à la présentation de ce projet de loi a taxé le gouvernement de poursuivre une politique de promesse électorale. "C'est du genre voyagez maintenant et payez plus tard" de dire M. Lesage en faisant remarquer que le gouvernement avait spécifié dans son bill que le montant de $10 millions devrait être versé "avant '70". Le chef libéral a ajouté : "Le gouvernement signe des billets à ordre sachant que c'est d'autres qui vont payer", en faisant allusion à une éventuelle victoire libérale aux prochaines élections.

C'est avec un certain frissonnement que la loi modifiant la charte de la SGF a été présentée puisqu'il s'agit du Bill 25 !

OUVERTURES

Ces modifications à la loi entrent dans le cadre de nouvelles mesures gouvernementales visant à ouvrir les voies du progrès industriel. L'on remarquera en effet, qu'en plus d'affecter une somme de $10 millions à l'expansion de la SGF le Bill 25, ouvre une porte très importante en donnant accès aux actions et aux titres de la Société, aux caisses populaires. Plusieurs économistes, industriels et hommes d'affaires réclament depuis longtemps une plus grande participation des Caisses Populaires à l'économie du Québec. L'économiste Henri Muhn faisait d'ailleurs écho à ces revendications à l'occasion du colloque libéral en fin de semaine dernière.

M. Muhn proposait que les Caisses Populaires soient autorisées à prendre une part beaucoup plus active dans l'industrie du Québec. La seule restriction imposée par le gouvernement, sera de restreindre les Caisses à ne pas acquérir et détenir des actions et des titres de la SGF pour des montants supérieurs au quart de leur avoir.

Un troisième article contenu dans cette loi préconise d'autre part l'abolition de la limite de $50,000 que peut atteindre la valeur nominale totale des titres de la SGF convertibles en actions ordinaires qu'une personne peut détenir.

Concernant les offres salariales

Air Canada n'a pas reçu de directives du gouvernement

par BERNARD RACINE

MONTREAL (P.C.) — Les offres salariales faites aux employés d'Air Canada ont été élaborées uniquement par la direction de la compagnie sans qu'elle ait reçu aucune directive du gouvernement, a révélé mardi Me Yves Pratte qui a expliqué que, même si Air Canada était une société d'Etat, elle était tout aussi responsable que tout autre employeur de l'entreprise privée.

Le président général d'Air Canada répondait alors à des questions à l'issue de la conférence qu'il a prononcée devant les membres de la Chambre de Commerce de Montréal.

Relativement à la possibilité de collaboration entre Air Canada et les compagnies aériennes régionales, M. Pratte a affirmé que cette collaboration pouvait prendre plusieurs formes et qu'on avait "tort de penser qu'on réglerait les problèmes des transporteurs régionaux uniquement en grugeant Air Canada".

"Si on envisageait les problèmes des transporteurs régionaux dans un esprit collectif plutôt que dans l'esprit d'une table de négociations collectives, on pourrait arriver à une solution des problèmes," a-t-il dit.

M. Pratte a par ailleurs nié avoir recommandé la fusion d'Air Canada avec la compagnie d'aviation Canadien Pacifique. Il aurait simplement recommandé d'examiner combien il en coûte au Canada d'avoir deux compagnies internationales de transport, un fait qui n'existe nulle part ailleurs pas même aux Etats-Unis, a-t-il dit.

GREVE

Bien qu'il ait fait plusieurs fois allusion à la grève des employés de la compagnie qu'il dirige, M. Pratte n'a pas discuté de la question au cours de sa conférence, se contentant de déclarer que discuter des difficultés que traverse actuellement la compagnie ne serait pas le moyen d'en provoquer le règlement.

La population a le droit d'exiger que Air Canada ait les prix les plus avantageux possibles du transport aérien ou en d'autres mots qu'elle soit exploitée sur une base commerciale. C'est aussi l'objectif de la société d'Etat.

Pour cela, la compagnie doit réaliser un bénéfice, obtenir un taux de rentabilité suffisant pour pouvoir amasser les fonds nécessaires à l'acquisition de nouveaux appareils et assurer son expansion et sa croissance.

"Car une entreprise qui demeure stagnante, qu'elle soit privée ou publique, finit toujours par péricliter."

Tout en étant une société d'Etat, Air Canada est aux prises avec les mêmes problèmes que l'entreprise privée. Elle doit faire face aux grèves, à la hausse constante des frais de main-d'oeuvre et du prix des matériaux, au ralentissement des affaires, aux pressions inflationnistes et aux dépenses imprévues comme l'augmentation des taxes provinciales ou fédérales ou des droits d'usage des aéroports.

Tout en étant assujettie à la même politique et aux mêmes règlements que les transporteurs privés, Air Canada est soumise à un contrôle plus serré que ses concurrents. Chaque année, son conseil d'administration doit comparaître devant un comité parlementaire pour justifier le degré d'efficacité de sa gestion.

"Alors qu'une assemblée ordinaire d'actionnaires dure quelques heures tout au plus, et souvent n'est qu'une réunion mondaine, les séances du comité parlementaire durent souvent plusieurs jours et à l'occasion plus d'une semaine," a-t-il conclu.

Le ministère fédéral du Travail se fera l'arbitre des négociations à Air Canada

OTTAWA (PC) — Les représentants d'Air Canada et de son personel en grève seront mis en présence en vue de nouvelles négociations dirigées par le ministère du Travail, aujourd'hui, a annoncé hier le ministre du Travail, M. Bryce Mackasey.

Il a déclaré au comité des relations ouvrières des Communes qu'il est convaincu que les deux parties dans la grève qui a débuté le 20 avril sont maintenant disposées à de nouveaux pourparlers avec les conciliateurs fédéraux.

M. Mackasey, cependant, a dit qu'il ne prendrait pas part aux négociations tant qu'il sera question de diriger une partie ou l'autre vers une modification de sa position salariale.

Air Canada avait offert une augmentation de 15% sur deux années, tandis que l'Association internationale des machinistes (AIM) réduisait ses prétentions à 24% sur deux années.

M. Stanley Knowles, député NPD de Winnipeg Centre-Nord, a invité M. Mackasey à intervenir personnellement et à mettre le poids de son prestige dans la balance afin de trouver une solution. M. Mackasey a réussi à résoudre neuf importants conflits de travail depuis son arrivée au ministère du Travail.

UNE LECON

"Je ne suis pas intervenu cette fois, a dit M. Mackasey, parce que les deux parties méritent une bonne leçon. Air Canada devrait apprendre à améliorer ses rapports avec son personnel, autrement nous allons avoir des ennuis sans fin.

Le syndicat aussi a beaucoup à apprendre, notamment à ravaler sa fierté... et à servir ses adhérents".

Le ministre a proclamé que le salariat et le patronat devraient savoir que le gouvernement ne va pas courir à leur secours chaque fois qu'ils s'embourbent dans des histoires. Ils doivent apprendre à s'arranger entre eux.

Il a rappelé qu'il les avait mis en garde contre les conséquences d'un refus de la procédure normale du comité de conciliation dans le conflit d'Air Canada. La société de la couronne et le syndicat avaient dit, en avril, qu'ils estimaient que le conflit pouvait être réglé et la grève évitée par des négociations directes.

"Dans aucune des grèves dont j'ai été amené à me mêler, je n'ai jamais imposé de règlement salarial à une des deux parties en cause et je suis un politicien bien trop expérimenté pour ne pas dire, cette fois non plus, à Air Canada, de ne pas payer plus qu'elle n'a proposé ou au syndicat de modérer ses revendications".

De l'avis de M. Mackasey, si la grève d'Air Canada incommode beaucoup de personnes, elle n'en cause pas, pour autant, des dégâts à l'économie.

Les sommes dépensées en voyages aériens ou en fret aérien, sont dépensées au Canada sur d'autres moyens de transport.

Le gouvernement eut été en droit d'imposer un règlement aux deux parties, si la grève engendrait une crise économique nationale, dit-il.

A un député qui le taquinait en rappelant qu'il s'était laissé photographier en sous-vêtements lors du règlement d'autres grèves, après des séances de négociations qui trainaient des nuits entières, M. Mackasey a dit : "Peu n'importe ce que les gens pensent", ajoutant qu'il était prêt à récidiver, ou même à aller à pied jusqu'à Montréal s'il estimait que son intervention personnelle pourrait contribuer à mettre fin à la grève.

M. Mackasey a dit qu'il avait parlé au téléphone avec les représentants d'Air Canada et du syndicat qui lui avaient râblé pour dire qu'ils acceptaient la médiation du ministère du Travail.

"Je suis persuadé, dit-il, que les deux parties sont maintenant prêtes à rechercher la solution, que ce soit sur la question des salaires, de la durée de la convention, des avantages sociaux ou de toute autre question.

"Je vais leur faire savoir que les négociations vont reprendre ici, demain, sous l'égide du ministère du Travail", a-t-il dit hier.

Le ministre a été applaudi par les membres du comité.

Le film sur Emile Nelligan :

Soixante minutes d'horreur

— Y. Michaud

QUEBEC (C.St-L.) — "Soixante minutes d'horreur".

Voilà comment le député de Gouin, M. Yves Michaud a qualifié le film "Nelligan" produit par l'Office du film du Québec et subventionné par le ministère des Affaires culturelles. M. Michaud a déclaré que ce film était l'un des plus mal faits, des plus mal réalisés et des moins valables qu'il avait jamais vus. Le député de Gouin a d'ailleurs ajouté qu'il se questionnait même sérieusement sur la santé mentale du ministre qui avait sanctionné un tel film.

M. Michaud s'est d'ailleurs attaqué à de nombreux secteurs des activités ou des non-activités du ministère des Affaires culturelles en 1968-69 particulièrement au niveau du cinéma, du théâtre et du livre. "Il n'y a pas de politique du livre et la menace du contrôle par les intérêts de France devient de plus en plus concrète. Il n'y a pas de politique de subvention au cinéma et que dire de l'inertie du ministère des Affaires culturelles face à la vente du Centre de pédagogie et de psychologie à des intérêts d'outre-frontières"?

M. Michaud s'en est ensuite pris à ce qu'il a qualifié de profond désintéressement de la part du ministère des Affaires culturelles aux francophones vivant à l'extérieur du Québec.

"L'histoire nous trouvera rigueur de ne pas nous intéresser à plus d'un million de francophones vivant à l'extérieur du Québec et qui font des efforts inouïs pour conserver leur langue et leurs traditions françaises". Le député de Gouin a également attaqué le ministre des Affaires culturelles sur l'absence d'une politique du théâtre.

Après avoir déclaré que le ministère des Affaires culturelles de même que le gouvernement de l'UN en général voguait dans un "nationalisme surchauffé qui n'avait jamais rien rapporté au Québec, un nationalisme névrosé", M. Michaud a conclu que le ministère opérait actuellement en vase clos, dans une tour d'ivoire et n'était pas ouvert aux exigences de la démocratisation.

L'intervention de M. Michaud se situait dans le cadre de l'étude des dépenses pour '69-70 du ministère des Affaires culturelles.

Le "dossier Nelligan" est à refaire !

— page 10

Le président de l'Hydro-Québec remet sa démission

MONTREAL (PC) — M. Jean-Claude Lessard, président de l'Hydro-Québec, a annoncé hier qu'il avait demandé au premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, la permission de prendre sa retraite.

M. Lessard a fait part de cette décision immédiatement après la signature du contrat relatif aux chutes Churchill, contrat en vertu duquel l'Hydro-Québec achètera la plus grande partie de l'électricité fournie par la centrale hydroélectrique de la Brinco au Labrador.

M. Lessard, qui aura 65 ans le 13 octobre prochain, et que est à la tête de l'Hydro-Québec depuis neuf ans, a dit qu'il était normal pour lui de songer à diminuer ses activités.

M. Lessard présentera devant un comité de l'Assemblée nationale la semaine prochaine le rapport de l'Hydro-Québec sur ses activités au cours de l'année dernière.

En annonçant qu'il avait demandé à prendre sa retraite, M. Lessard a déclaré : "On ne quitte pas la direction d'une entreprise comme l'Hydro-Québec après neuf ans sans serrement de coeur. J'ai connu, avec mes collègues de la commission et de la direction, des heures exaltantes. Nous avons assisté et contribué, dans la mesure de nos moyens, à l'avènement d'un Québec jeune et dynamique".

Il a ajouté que l'avenir de l'Hydro-Québec était "extrêmement prometteur", tout comme celui du Québec lui-même, dont elle est le "moteur principal".

M. Lessard, qui a remis sa demande au premier ministre Bertrand en février, devra attendre la nomination de son successeur avant de quitter son poste. Ce choix devrait être annoncé sous peu.

LESAGE

Le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale du Québec, M. Jean Lesage, a dit regretter la décision du présideat de l'Hydro-Québec, M. Jean-Claude Lessard, de remettre sa démission à ce poste.

Interrogé par quelques journalistes, hier soir, M. Lesage a dit qu'il a eu un entretien téléphonique avec M. Lessard, hier après-midi, pour lui faire part de la satisfaction qu'il avait éprouvée en travaillant avec lui pendant qu'il était premier ministre du Québec.

M. Lesage a ajouté qu'il est convaincu que M. Lessard a pris cette décision pour des raisons personnelles.

L'ancien premier ministre a dit croire que la démission de M. Lessard n'est pas motivée par la signature du contrat de l'Hydro-Québec avec Churchill Falls Corporation, lundi dernier.



M. Jean-Claude LESSARD

Une association canadienne veut poursuivre Air Canada

TORONTO (P.C.) — L'Association canadienne des employés de compagnies d'aviation CALEA a annoncé mardi qu'elle demandera la permission de poursuivre Air Canada pour pratiques déloyales en matière syndicale.

M. John Hayes, président de cette association, a déclaré que la CALEA prépare une demande à l'intention du ministre du Travail, M. Bryce Mackasey, demandant la permission de poursuivre la compagnie d'aviation de la couronne pour violation des lois ouvrières canadiennes.

Les activités d'Air Canada ont été immobilisées depuis le 21 avril, alors que 6,300 membres de l'Association internationale des machinistes ont déclaré la grève à propos d'un conflit salarial.

M. Hayes a critiqué Air Canada pour avoir "renvoyé sommairement" tous les employés syndiqués tout en gardant sur la liste de paye les commis et contrôleurs non syndiqués.

Air Canada a déclaré que cette décision était une procédure normale, a-t-il dit. Selon M. Hayes, cette procédure est normale "seulement pour des patrons qui sont carrément anti-syndicat et qui ne se soucient aucunement des lois canadiennes".

Docteurs
REMY BEAULIEU
J.-Ls LaBARRE
OPTOMETRISTES
EXAMEN DE LA VUE
et verres de contact
363, de la Couronne
Tél.: 524-2413

NE RESTEZ PAS SOURDS !
Découpez ceci !

En vous dépêchant vous pourrez recevoir GRATIS un livre très intéressant, démontrant comment vous retrouverez une audition claire des deux oreilles, vous saurez qui vous parle et d'où vient le son. Vous trouverez décrite en termes simples et en images, une extraordinaire nouveauté de Beltone destinée aux personnes qui ne veulent pas porter d'appareils acoustique. Voulez-vous retrouver une 2e chance de bonheur en famille, de succès en affaires et en société? Ecrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage ordinaire.
CENTRE BELTONE
J.-R. PEYROT, dépt 26
451 est, boul. Charest
Québec

C.E.G.E.P. DE LIMOILOU
COURS D'ÉTÉ 1969

GENERALITES

Le Collège de Limoilou offre trois sessions intensives de cours :
COURS DE PREPARATION : pour tout étudiant de niveau secondaire admis au niveau collégial en CEGEP.
COURS DE RECUPERATION : pour tout étudiant réadmis au niveau collégial et pouvant reprendre un ou des cours.
COURS D'ACCUMULATION : pour tout étudiant de niveau collégial qui désire accumuler des crédits hors de sa concentration ou dans une discipline connexe.

MATIERES

Anglais, Biologie, Chimie, Espagnol, Français, Géographie, Histoire, Philosophie, Physique, Psychologie, Mathématiques, Informatique, Sciences Sociales, Electrotechnique

INSCRIPTION

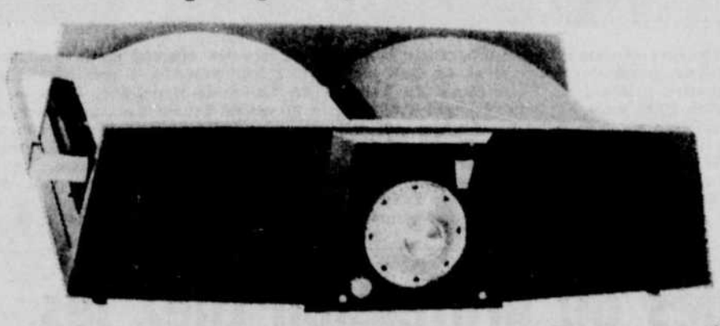
Les candidats doivent s'inscrire au secrétariat des cours d'été, aux dates et aux heures suivantes :
1ère session : 26, 27, 28 mai 1969
2ème et 3ème sessions : 25, 26, 27 juin 1969
de 9:00 à 12:00
de 14:00 à 17:00
de 19:00 à 21:00

N.B. Les étudiants inscrits à des collèges autres que le CEGEP de Limoilou et qui veulent se prévaloir de ces cours, doivent se procurer une formule de transfert et la faire remplir par la Direction Pédagogique de leur collège. Cette formule autorisera l'étudiant à suivre des cours au CEGEP de Limoilou et devra être présentée lors de l'inscription.

Pour toute information et demande de prospectus, prière de s'adresser au : Secrétariat des cours d'été

CEGEP DE LIMOILOU
801, 12e rue, Québec 3,
Téléphone : 529-2531, extension 317

COPYMATE
le polycopiste à sec



Parfait pour usage à la maison ou n'importe où,

le COPYMATE reproduit tout de façon exacte et claire, noir sur blanc, sur du papier blanc ordinaire. N'importe qui peut s'en servir; en plus d'être économique, le COPYMATE est facile et rapide d'emploi!

Avantages : ● Entièrement électrique - procédé à sec ● Voyant avertisseur ● Elément chauffant réglé au thermostat ● Economique - basse consommation en watts ● Portatif - ne pèse que 8 livres; poignée solide ● Garanti pour 90 jours ● Minuterie automatique coupe-courant ● Fonctionne avec ampoules ordinaires de 150 watts ● Espace de remisage pour le fil électrique ● Coffre durable, résistant aux chocs ● . . . PAS DISPENDIEUX A L'ACHAT !

PROCUREZ-VOUS LE SENSATIONNEL COPYMATE POUR SEULEMENT $39.95

chez Allard AUTO EQUIPEMENT INC.
CHARGEX
VENTE-SERVICE-INSTALLATION
Stéréos et cartouches pour autos, maisons, bateaux, radios d'auto, phares antibrouillard.
2696, CHEMIN STE-FOY — TEL.: 651-5212
HEURES D'OUVERTURE : Lundi, mercredi de 9h. à 6h. Mardi, jeudi et vendredi de 9h. à 9h. Samedi de 9 h. à 5 h.

L'usage de la drogue

Les enseignants invités à collaborer à la campagne du Collège des pharmaciens

Le directeur général de la campagne d'éducation du Collège des Pharmaciens du Québec sur l'usage des drogues et stupéfiants, le Dr J. Auguste Mockle, lance un appel à tous les enseignants du Québec pour les inviter a participer à un programme d'action qui sera mis en application, l'automne prochain, pour renseigner les jeunes sur certaines drogues, dont les stimulants, les dépresseurs et les hallucinogènes.

Le Dr Mockle explique que les pharmaciens du Québec, conscients de leurs devoirs professionnels et conscients aussi de la "nouvelle menace qui pèse sur la société actuelle par l'usage souvent immodéré et illégal de certaines drogues", sont à mettre au point une vaste campagne d'éducation populaire.

Les patrons d'honneur de cette campagne sont : l'hon. Jean-Jacques Bertrand, premier ministre de la Province; Son Eminence le cardinal Maurice Roy, primat de l'Eglise canadienne; l'hon. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education; M. Pierre Claveau, directeur de l'école de pharmacie de l'université Laval; l'hon. Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Etre social; Son Honneur Me Jean Drapeau, maire de Montréal; le Dr Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal; le Dr C.L.O. Glass, recteur et vice-chancelier de l'Université Bishop; Mgr Roger Maltais, P.D., recteur de l'Université de Sherbrooke; le Dr H. Rocke Robertson, recteur et vice-chancelier de l'Université McGill; M. Jérémie Tremblay, doyen de la faculté de Pharmacie de l'Université de Montréal; Mgr Louis-Albert Vachon, P.A., recteur de l'Université Laval.

Cette campagne débutera officiellement le 12 juin, lors de l'ouverture de Terre des Hommes d'un pavillon consacré à "L'homme et les toxicomanies". Des organismes tels que l'OPTAT (Office de la prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies, gouvernement provincial), le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec et la Police de Montréal participeront au même titre que le Collège des Pharmaciens à la réalisation du Pavillon.

Quant à la campagne d'éducation populaire mise en train par les pharmaciens, elle se concrétisera surtout à partir de l'automne. Actuellement, quatre importants comités sont à l'oeuvre : recherches, rédaction, publicité et diffusion, sous la direction générale du Dr Mockle.

Celui-ci fait part aux enseignants qu'il compte sur eux pour participer à cette campagne d'éducation afin qu'elle atteigne les étudiants. Selon les données actuelles, la consommation irraisonnée et illégale de la drogue s'est accentuée au cours de la dernière année, surtout chez les jeunes, dans les milieux scolaires et universitaires.

"Il importe, dans cette campagne, déclare le Dr Mockle, de prendre tous les moyens voulus pour informer très objectivement et très positivement les étudiants de l'usage des drogues. Les jeunes doivent être mis au courant des plus récentes données de la science, des études cliniques et des enquêtes, afin qu'ils sachent à quoi s'en tenir quand ils prennent une drogue".

"Le but que poursuit le Collège des Pharmaciens n'est pas négatif. Nous voulons instruire, renseigner et non défendre et interdire. Notre rôle en est un d'éducateurs, c'est pourquoi nous demandons instamment la collaboration des enseignants à tous les niveaux".

Le plan complet de la campagne n'est pas encore arrêté, mais le Collège des Pharmaciens prévoit qu'à la reprise des classes, en septembre prochain, toutes les maisons d'enseignement du Québec seront pourvues du matériel nécessaire pour "faire de l'éducation sur la drogue auprès des élèves", précise le Dr Mockle.

Ce matériel comprendra des textes qui pourront servir à des cours ou à des causeries et à les "teach-ins". Les institutions qui le désireront pourront s'adresser au Collège des Pharmaciens pour obtenir un conférencier. Dans certains cas, suivant l'importance du groupe, le Collège prêtera des séries de diapositives et autres exhibits. De plus, des brochures préparées spécifiquement pour diffusion dans les milieux étudiants seront disponibles.

D'autre part, le plan-directeur du Collège des Pharmaciens comprend la publication d'un dépliant à l'usage des adultes, des conférences et causeries qui seront prononcées partout dans la province devant les clubs sociaux et associations, la présentation de programmes à la radio et à la télévision, des articles dans les journaux et revues spécialisées et quelques manifestations d'envergure faites dans le but d'éveiller l'opinion publique.

Les enseignants qui désirent collaborer avec le Collège des Pharmaciens à cette campagne sont priés d'adresser leur demande dès maintenant et indiquant, s'il y a lieu, la nature de leur problème, le genre de solution qu'ils préconisent et l'aide qu'ils attendent du Collège. On adressera toute correspondance à : Dr J.-Auguste Mockle, directeur général de la campagne d'éducation sur l'usage des drogues et stupéfiants, Collège des Pharmaciens de la province de Québec, 1074 ouest, rue Laurier, Montréal 153. Tél. : 274-6547.

En vue du lancement d'"Apollo-10"

Dernière semaine d'entraînement

CAP KENNEDY, Floride (AFP) — Les cosmonautes Thomas Stafford, John Young et Eugene Cernan ont commencé lundi leur dernière semaine d'entraînement en vue du lancement d'Apollo-10, prévu pour dimanche 18 mai, à 12h. 49 locales, depuis l'aire 39-B de Moonport, au Cap Kennedy.

Ils ont simulé à terre toutes les manoeuvres auxquelles ils se livreront au cours du lancement ainsi que dans les heures qui suivront leur départ à destination de la lune. Ils ont également procédé à un simulacre du rendez-vous qui, le 22 mai, s'effectuera, à 70 milles de la lune, entre la cabine-mère, en stationnement sur orbite lunaire, et le module piloté par Eugene Cernan, de retour de la proche banlieue du satellite naturel de la terre.

Hier, l'équipage d'Apollo 10 fut soumis à un dernier examen médical. Les médecins avaient alors à déterminer si les trois hommes sont bien en état d'affronter l'aller et retour de huit jours qui précédera de deux mois le premier débarquement de l'homme sur la lune.

La phase préliminaire du compte à rebours a commencé à minuit lundi.

Equipage Gemini

Avec le lancement du dixième engin du programme lunaire Apollo, c'est toute une équipe Gemini qui refait surface après près de trois ans d'inactivité spatiale.

Les membres de l'équipage de la cabine Apollo-10 se sont tous trois distingués, en effet, dans différentes missions du programme Gemini : le premier dans les vols 6 et 9, le deuxième dans les vols 3 et 10 et Cernan dans le neuvième seulement, marqué par une marche dans le vide qui lui permit d'être le troisième homme, après Alexei Leonov et Edward White, à s'aventurer à l'extérieur d'un véhicule spatial.

Tous trois sont donc considérés comme des vétérans de la navigation cosmique. Pour une mission aussi hasardeuse qu'Apollo-10, la NASA n'a voulu aucun novice au sein de l'équipage. En jetant son dévolu sur Stafford, Young et Cernan, elle a estimé qu'elle ne pouvait réunir de trio mieux rodé et plus compétent pour aller regarder d'un peu plus près les aires d'alunissage des futurs débarquements et procéder à la répétition générale de la mission Apollo-11.

Rôle d'Apollo-10

Car Apollo-10 ne sera ni la reproduction d'Apollo-8, qui, fin 1968, réalisa le premier aller et retour entre la terre et la lune, ni celle d'Apollo-9, qui il y a deux mois, fit la preuve de la manoeuvrabilité du module lunaire, mais une combinaison de ces deux missions spatiales, ce qu'Apollo-11 débarquement en plus, sera également en juillet prochain. Dans un cas comme dans l'autre, la réussite dépendra du rendez-vous sur orbine lunaire entre la cabine-mère et stationnement et le Lem retour de sa visite au satellite naturel de la terre, "un rendez-vous à ne pas manquer", a dit récemment Thomas Stafford, qui sait de quoi il parle.

Le commandant de la mission Apollo-10, à n'en pas douter, est le premier as du rendez-vous dans l'espace, comparable aux as des escadrilles de chasse les plus glorieuses de la première guerre mondiale. C'est Stafford et Schirra qui, en décembre 1965, avec Gemini-6, effectuèrent de main de maître le premier rendez-vous de l'ère spatiale, après avoir pourchassé et rattrapé l'engin Gémini-7 des cosmonautes Frank Borman et James Lovell. Quelques mois plus tard, en juin 1966, accompagné d'Eugene Cernan, Stafford, aux commandes de Gemini-10, réalisait trois rendez-vous successifs avec un satellite inerte.

Ainsi, sur les 11 rendez-vous accomplis au cours du programme Gemini, Stafford en compte quatre à son actif, dont trois qu'il partage avec Cernan, deux autres étant à mettre au crédit de John Young, qui, lors de Gemini-10, avait opéré une délicate manoeuvre de rapprochement avec deux satellites sans équipage.

Expérience

"En conséquence, a fait valoir le colonel Stafford, environ 60 pour cent des expériences Gemini de rendez-vous sont notre fait. Nous sommes particulièrement bien placés pour Apollo-10".

Ce n'est pas vantardise de la part d'un homme qui a déjà passé 58 heures contre 75 et 72 pour Young et Cernan respectivement dans l'espace et qui se prépare à y retourner pour la troisième fois. Ayant fait oeuvre de pionnier en matière de technologie spatiale, Stafford ne fait que constater la réalité et il est un fait qu'à eux trois, les membres de l'équipage Apollo-10 possèdent une somme de connaissances couvrant tous les aspects de la navigation interplanétaire, du moins en l'état actuel de cette branche naissante des activités humaines.

Cosmonaute de grand métier, encore qu'il manque à son expérience d'avoir connu le frisson de la marche spatiale qu'éprouva son camarade Cernan, Stafford est né à Weatherford Oaklahoma le 17 septembre 1930 et a fait ses classes à l'académie navale des Etats-Unis, où il brilla dans toutes les matières. Il appartient à la deuxième génération de cosmonautes américains, formée le 17 septembre 1962. Dans son physique, il n'a rien d'un intrépide superman du cosmos : presque chauve, ses derniers cheveux déjà grisonnants, il a plutôt l'air d'un maitre d'école ou d'un homme d'affaires, ce qu'il espère d'ailleurs devenir le jour où il lui faudra raccrocher sa combinaison spatiale.

John Young, lui aussi cosmonaute depuis 1962, n'était pas un inconnu quand il décida comme il dit, de "quitter un excellent travail dans la marine pour exercer le meilleur travail du monde" : quelques mois auparavant, il avait établi divers records du monde en tant que pilote d'essai des chasseurs à réaction F-4 B de l'aéro-navale. Né le 24 septembre 1930 à San Francisco, Young allie des qualités physiques exceptionnelles à une vivacité d'esprit et de réflexe qui fait l'admiration de tous.

Enfin, Eugene Cennan, le benjamin du trio, membre de la troisième génération de cosmonautes octobre 1963, est né à Chicago le 14 mars 1934.

Principes énoncés par l'archevêché de Montréal

MONTREAL (P.C.) — Les saints doivent rester les témoins du mystère pascal et ne doivent ni le voiler ni l'obscurcir, encore moins le faire oublier. Tel est le premier des principes énoncés par l'archevêché de Montréal à la suite de la suppression de quelques saints du calendrier liturgique et de l'émoi que la décision du Vatican a provoqué chez les fidèles.

Le communiqué archiépiscopal rassure et précise que l'Eglise se doit de choisir les saints d'importance majeure pour laisser les autres au culte local, national, régional ou diocésain. En outre, le nouveau calendrier doit être l'expression de l'universalité de la sainteté. Enfin, le Saint-Siège veut reviser les fondements historiques de chaque fête et la vie de chaque saint, ceci afin de vérifier l'authenticité des faits la célébration d'un grand nombre de saints déjà inscrits au calendrier sera désormais facultative.

Tout en précisant que les saints, descendus du calendrier, ne le demeurent pas moins, le communiqué de l'archevêché rappelle que la plupart de ces élus n'ont jamais eu de procès de canonisation, que jusqu'au XIIIème siècle, l'Eglise ne faisait que reconnaître et ratifier la dévotion populaire à leur égard.

Cette mise au point laisse finalement au sein des fideles eux-mêmes, ainsi qu'à leurs pasteurs, le soin de déterminer si le culte de tel ou tel élu doit être poursuivi ou non.



● Plusieurs centaines de sourds-muets venus de différentes régions de la province, particulièrement de Montréal et de Québec, ont fait leur pèlerinage traditionnel au Sanctuaire national de Notre-Dame du Rosaire, au Cap-de-la-Madeleine. C'est le P. Maurice Hart, c.s.v. de Montréal, qui a célébré la messe de 11h.00 a.m., aux pieds de Notre-Dame du Cap pour ces quelque 400 pèlerins accompagnés de leurs parents et amis. Un fait à signaler : le F. Thomas Dulude, c.s.v., de Québec, s'occupe des sourds-muets depuis plus d'une cinquantaine d'années. Sur la photo, prise à l'issue de la célébration eucharistique, on reconnait de gauche à droite, le P. M. Hart, c.s.v., les FF. J.-J. Archambault, de Montréal; T. Dulude, de Québec; J. Walsh, de Montréal, et le P. J. Rinfret, o.m.i., directeur des pèlerinages depuis une vingtaine d'années.

Jubilés de profession chez les Soeurs de la Charité de Québec

Le 17 mai prochain, les Soeurs de la Charité de Québec célébreront les Jubilés de Grâces, de Diamant et d'Or de profession religieuse des 50 jubilaires de 1969. A cette occasion, une messe sera concélébrée en la chapelle de la Maison généralice, à 3 heures p.m.

Cette cérémonie mettra à l'honneur les héroïnes de la Noce de Grâces dénommées ci-après qui, depuis 70 ans, portent le titre glorieux d'épouses du Christ. Ce sont :

Soeurs : St-Ulric (Stella Bélanger, de St-Simon, Rimouski); Ste-Antonine (Anna Giguère, de Château - Richer); St - Nicolas (Augustine Filteau, de St-Nicolas); St-Olivier (Eulalie Lafrance, de St-Raymond); St-Rogat (Rose-Anna Aubert, de St-Anselme); St - Laurien (Amanda Roy, de St-Henri, Lévis).

Depuis 60 ans, les religieuses dont les noms suivent, vivent leur consécration au Seigneur. Nommons :

Soeurs : Ste-Aline (Ida Chabot, de Providence, R.I.); St-Emméran (Rosanna Paradis, de St-Alphonse de Thetford); St-Rosarius (Marie Pinault, de St-Valérien); Ste-Cécilia (Arzélie Lajeunesse, de Falls River, Mass.); Ste-Claire-de - la - Croix (Léda Ouellet, de Rivière-du-Loup); St-Rolland (Blanche Côté, de Falls River, Mass.); Ste-Blandine (M.-Aimée Lafrance, de St-Raymond) St-Louis-d'Anjou (Claudia Gonthier, de St - Charles, Bell.); Ste-Aselle (Marie-Anne Pelletier, de Plessisville); St-Joseph-de-Nazareth (Zéphirine Verret, de Lorretteville); St-Lauréat (M.-Jeanne St-Amand, de Victoriaville); St-Sérénus (Gratia Bégin, de St-Henri, Lévis); St-Apollonius (Laetitia Picard, de St-Charles, Bell.); Ste-Cornélie (Delvina Verret, de Loretteville); Marie-de-l'Assomption (Alice Pelletier, de La Pocatière); St-Marien (Mariette Thiboutot, de St-Roch, Québec); St - Théodose (Marie Desrochers, de Thetford-Mines); Ste-Sidonie (Paméla Faucher, de Sacré-Coeur de Jésus, Beauce).

Voici les jubilaires d'Or, qui se dépensent aux oeuvres de la communauté depuis 50 ans :

Soeurs : St-Joseph (Imelda Ruel ,de St-Charles, Bell.); St-Césarie (M.-Angèle Blanchet, de St-Edouard, Lotbinière); St-François-Caracciolo (Florida Marcoux, de Biddeford, Maine); St-Gabriel-de-Marie (Gabrielle Naud, de Deschambault); Ste-Marie-Marthe (Jeanne Bergeron, de La Malbaie); Ste-Euphémia (Blanche Lessard, de St-Joseph, Beauce); St-Nom-de-Marie (Marguerite Cavanagh, de St-Omer, Bonaventure); Marie - Consolatrice (Berthe Richard, de St-Jean-Baptiste, Québec); St-Nom-de-Jésus (Yvonne Gillander, St-Pierre-de-Broughton); Ste-Gracia (Alice Ruel, de St-Charles, Bell.); St-Urbain (M.-Anne Bergeron, de St-Ferdinand); Ste-Hellade (Vitaline Bossé, de Cap St-Ignace); Ste-Lydia (Eva Giguère, de Lambton); St-Evode (M.-Ange Bédard, de St-Jean-Baptiste, Québec); Ste-Yolande (Alexina Perron, de Ste-Marie, Beauce); Ste-Florencienne (Régina Gagnon, de Fortierville); St-Publius (Malvina St-Pierre, de St-Paul-de-la-Croix); St-Fulbert (Marie-Anne Martel, de St-Georges de Windsor); Ste-Clémentienne (M.-Anna Lebel, de Mont-Carmel); St-Priscillien (Laura Bisson, de Ste-Hénédine); St-Delphin (Alma Beaumont, de St-Pierre, Montmagny); Ste-Félicienne (Mélanie Cyr, de Cascapédia); Marie-des-Martyrs (Agathe Bouillé, de Deschambault); Ste-Fabiola (Rosanna Monfette, de St-Médard de Warwick); Ste-Albertine (M.-Louise Beaudoin, de St-Charles, Bell.); Marie-des-Archanges (Berthe Paris, de Deschambault).

Le Jubilé d'Argent de profession apporte cette année ses joies et ses allégresses aux religieuses dont voici les noms :

Soeurs : Hélène Sylvain, Agathe Hainse, Ste-Thérèse-de-la-Paix, Marie-Régina, Gabrielle Lessard, Marie-Lucia, Rita Gosselin, Yvette Cloutier, Gemma Castonguay, Yvette d'Auteuil, Madeleine Vézina, Berthe Gobeil, Alice Bonneau, Gabrielle Lapointe, Cécile Langlois, Gertrude Beaulieu, Gisèle Gosselin, Alice Gosselin, Eliane Gervais, Madeleine H.-Thivierge, Thérèse-de-la-Passion, M.-Marguerite Ruel, Annette Roy, Gisèle Chrétien, Lucie Ouellet, Germaine Ruest, Imelda Pouliot, Emma Bourque, Ste - Marie - Majella, Ste - Thérèse - Lucille, M.-Paule Lepage, Denise Nadeau, Charlotte Sauviat, Juliette Ouellet.

CUEILLEZ LES 2

Grands spéciaux de la semaine...

SUR LA TOUTE NOUVELLE "ETIQUETTE BLEUE"

Ils sont choisis pour vous. Dans l'année, ce sont 52 occasions de plus d'économiser.
Chaque spécial: un prix imbattable JATO auquel on ajoute un nouvel escompte.
"Voilà la vraie différence".

CANADA NO 1
POMMES DE TERRE
Grosses et blanches
Du Nouveau-Brunswick
Sac 10 lbs
25¢

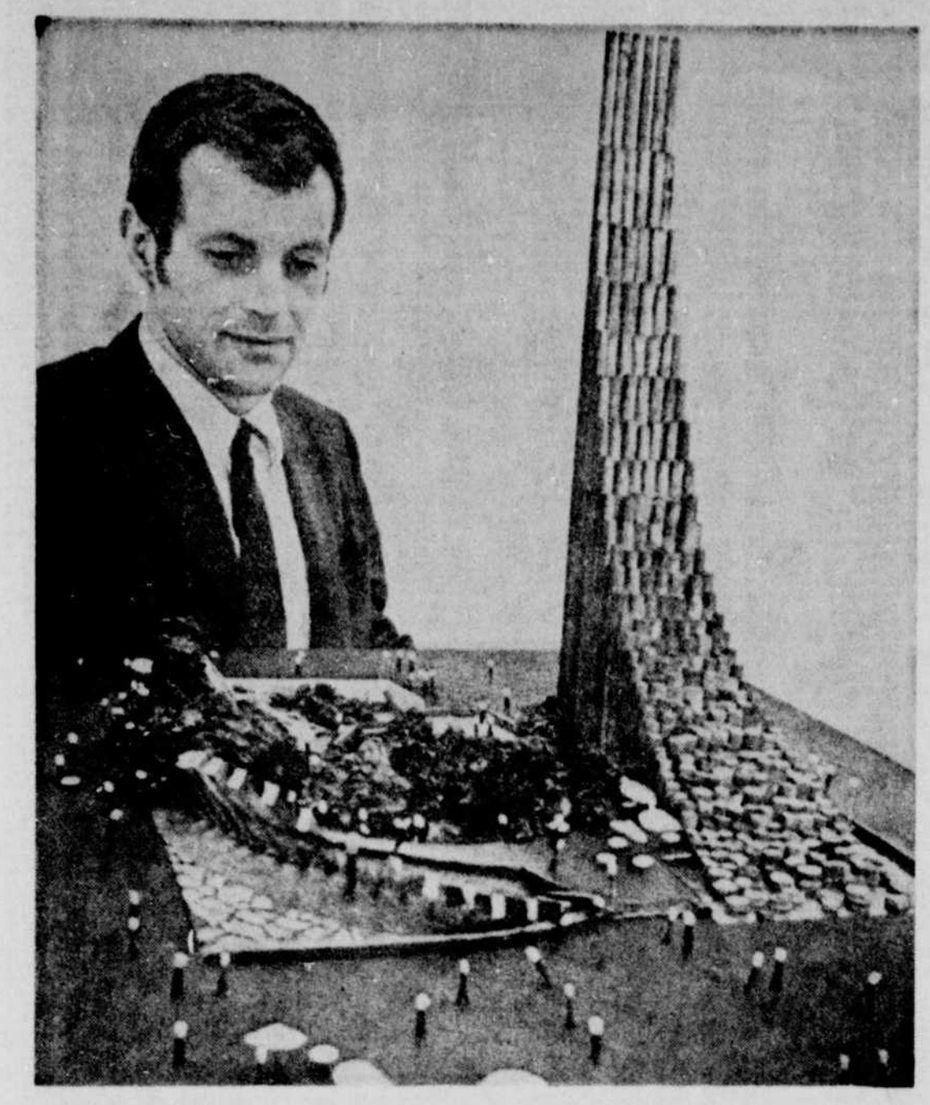
GIGOT D'AGNEAU
Du printemps
Jeune et tendre
lb 55¢

ORANGES SUNKIST GR 88 — VARIETE "VALENCE" CALIFORNIE — REG. .9 — EPAR. .2 — CH. 7¢
CAROTTES AVEC TIGES — DE CALIFORNIE — REG. 2 POTS POUR .49 — EPAR. .11 SUR 2 — POT 19¢
HARICOTS VERTS — DE FLORIDE — REG. .45 LB — EPAR. .10 LB — LB 35¢
ARTICHAUTS — DE CALIFORNIE GR. 24 — REG. .49 — EPAR. .16 — CH. 33¢
SAUCISSE FUMEE — BELLE FERMIERE — REG. .69 LB — EPAR. .20 LB — LB 49¢
CRETONS LAFLEUR — FRAIS - 12 OZ — REG. .89 CH. — EPAR. .20 CH. — CH. 69¢
SAUCISSE DE PORC — "MAPLE LEAF" — REG. .77 LB — EPAR. .18 LB — LB 59¢
PATE DE POULET — BRIOPAGE - 10 OZ — REG. .59 CH. — EPAR. .10 CH. — CH. 49¢

SUCRE BLANC — "CARTIER" GRANULE FIN, PUR — SAC 10 LBS 88¢ — REG. .99 CH. EPAR. .11 CH.
FARINE PURITY — PRE-TAMISEE, A TOUT USAGE — SAC 5 LBS 39¢ — REG. .59 CH. EPAR. .20
MELANGES GATEAUX — "ROBIN HOOD" CHOIX DE SAVEURS — POT 18 OZ 32¢ — REG. .49 CH. EPAR. .17 CH.
MOUCHOIRS — KLEENEX BLANCS OU DE COULEURS — BTE 200'S 15¢ — REG. 2.41 EPAR. .7 CH.

SOUPES LIPTON — POULET ET NOUILLES — BTE 2 ENV. 22¢ — REG. .29 CH. — EPAR. .07 CH.
MACEDOINE IDEAL — MELANGE DE LEGUMES, DE CHOIX — BTE 19 OZ 18¢ — REG. 2/.41 — EPAR .05 SUR 2
POIRES A DESSERT — "STONEY CREEK", EN DEMIES — BTE 19 OZ 25¢ — REG. .29 CH. — EPAR. .04 CH.
BISCUITS GRAY DUNN — CARAMEL WAFER OU ASSORTIS, FANTAISIE — POT 7 OZ 31¢ — REG. .35 CH — EPAR. .04 CH.
CRISTAUX — A L'ORANGE "RISE'N SHINE" DE SALADA — POTS 3¼ OZ 88¢ — REG. 2/.47 — EPAR. .20 SUR 5
EAU MINERALE — "MONTCLAIR" — BOUT. 30 OZ 30¢ — REG. .35 CH. — EPAR. .05 CH.
SPAGHETTI GATTUSO OU MACARONI COUPE A CUIRE — CELLO 2 LBS 35¢ — REG. .45 CH. — EPAR. .10 CH.
GRUAU PRECUIT — "ROBIN HOOD", RAPIDE — BTE 12 OZ 36¢ — REG. .41 CH. — EPAR. .05 CH.

Jato
"où magasiner est vraiment un plaisir"



• Cette maquette représente le futur pavillon de la Colombie-Britannique qui sera construit à l'Expo '70 à Osaka, au Japon. Les plans et devis sont une réalisation de l'architecte John Cunningham.

Herbert Stevens, l'homme qui a refusé deux fois de devenir premier ministre

Par DENNIS BELL

VANCOUVER (P.C.) — On a peine à croire que cet agréable petit homme, qui ne peut entendre sans appareil auditif, était, il y a 40 ans, un homme fort de la politique canadienne, champion sans peur et sans reproche du conservatisme, capable de renverser deux premiers ministres.

On croit tout aussi difficilement que ce visage légèrement taché de rousseur et incroyablement vivant appartient à un homme de 90 ans : l'honorable Henry Herbert Stevens, arrière-grand-père du parti progressiste-conservateur.

L'homme qui a refusé à deux reprises l'occasion de devenir premier ministre du Canada, pour lancer son propre parti politique, est un véritable dictionnaire ambulant de l'histoire politique canadienne.

Il parle d'abondance de sir Wilfrid Laurier, sir Robert Borden, Arthur Meighen, William Lyon Mackenzie King, Richard Bennett, Louis St-Laurent, John Diefenbaker et Lester Pearson.

"Je ne connais pas Pierre Elliott-Trudeau, confesse-t-il, mais je le tiens pour un homme très intelligent. Je ne suis pas sûr d'avoir pleine confiance en lui, toutefois, et je le soupçonne de préparer quelque chose sans nous le dire".

En son vieil ami J.-S. Woodsworth, fondateur du parti de la Fédération coopérative du Commonwealth (CCF), il voit "un socialiste issu de la frustration personnelle", en dépit de son état de "ministre méthodiste".

Woodsworth, dit M. Stevens, "n'a jamais pu comprendre quoi que ce soit aux rapports financiers des grandes sociétés qu'il attaquait sans cesse".

LE CREDIT SOCIAL

M. Stevens rit doucement en parlant du Crédit social, cet autre mouvement politique lancé durant ses années en politique nationale.

A son avis, William Aberhart, premier créditiste élu premier ministre en Alberta, "ne savait pas grand-chose de la théorie économique du Crédit social et je n'en sais pas plus long, après avoir passé 35 ans à essayer d'y voir clair. Il en va de même de mon ami le premier ministre Bennett de Colombie-Britannique qui en plus, s'en fiche éperdument".

Né à Bristol, en Angleterre, en 1878, M. Stevens émigra en 1887 avec sa famille qui s'installa à Peterborough, en Ontario.

"C'est là, raconte-t-il, que j'entendis parler sir John Macdonald. J'avais alors une douzaine d'années. Ce discours fut et demeure la base de ma conviction politique".

En 1894, la famille déménagea à Vernon, en Colombie-Britannique et M. Stevens, ayant quitté l'école à 16 ans, entra dans le commerce de l'épicerie. La ruée vers l'or de Caribou l'attira dans le nord de la province. En 1899, il échangea son pic et sa pelle contre un fusil de l'armée américaine et fut bientôt en route pour la Chine avec le corps expéditionnaire américain chargé de mater la révolte des Boxers.

DEUX LEÇONS

M. Stevens dit avoir retenu deux leçons de ses pérégrinations en Extrême-Orient : d'abord qu'une immigration non contrôlée d'Asiatiques submergerait le Canada; ensuite que la Chine allait devenir un jour une puissance mondiale fortement opposée à l'Occident.

Il revint à Vancouver, reprit le commerce d'épicerie et se lança en croisade contre les bars, maisons de jeu, fumeries d'opium et maisons closes de la ville. Chaque soir ,il se rendait dans les casinos et publiait le lendemain, dans le quotidien "News-Advertiser", un compte rendu de ce qu'il y avait vu.

Le procédé coûta son poste au conciliant chef de police de Vancouver et les lieux de perdition fermèrent leurs portes l'un après l'autre. Cette croisade lui valut en 1910 un siège au conseil municipal, qui lui servit de tremplin au congrès de mise en candidature des conservateurs fédéraux de Vancouver l'année suivante.

Il fut élu aux Communes en 1911 en même temps qu'un autre nouveau député conservateur, Richard Bennett, de Calgary, qui devait devenir l'un de ses pires ennemis politiques.

Il fallut 10 ans à M. Stevens pour passer de simple député à uu poste de ministre. En 1921, il détient pour un moment le portefeuille du Commerce dans le cabinet du nouveau premier ministre conservateur, Arthur Meighen, mais les libéraux de Mackenzie King prirent le pouvoir la même année.

M. Stevens attira l'attention nationale en 1926 en provoquant la démission du gouvernement minoritaire de M. King à la suite d'un scandale aux douanes, qui impliquait un ministre libéral dans une fraude de plusieurs milliers de dollars. Le pouvoir fut rendu à Meighen. Durant l'interrègne de 3 mois, M. Stevens devint ministre des Douanes et Accises, qui transforma complètement. Le gouvernement Meighen perdit alors le pouvoir, qui retourna à Mackenzie King après les élections de 1926.

CONTRE BENNETT

En 1930, avec Richard Bennett, les conservateurs reprirent la pouvoir et M. Stevens devint ministre du Commerce pour la deuxième fois de sa carrière.

Trois ans plus tard, les deux hommes en vinrent aux prises à la suite des attaques lancées par M. Stevens contre les grandes sociétés canadiennes qu'il accusait de collusion. Un jour, il remit deux fois sa démission à Bennett qui la refusa. Finalement, le premier ministre accepta de former un comité d'enquête dirigé par M. Stevens.

Durant les séances du comité, les relations entre les deux hommes s'envenimèrent; le parti et le cabinet devinrent de plus en plus divisés.

Les conservateurs perdirent quatre élections partielles vers la fin de 1934 et Bennett exigea la démission de M. Stevens ou des excuses publiques à un directeur de magasin à rayons que son comité avait attaqué. M. Stevens démissionna.

Trois ministres prièrent alors M. Stevens de disputer le leadership du parti en caucus avec M. Bennett. Il refusa de devenir chef du parti autrement que par scrutin en congrès.

SECOND REFUS

En caucus, 72 des 137 députés conservateurs laissèrent entendre qu'ils appuieraient M. Stevens contre Bennett. M. Stevens refusa à nouveau, convaincu "qu'un chef politique ne doit être élu qu'en un congrès du parti".

Il quitta le parti en 1935 pour fonder le parti de la reconstruction avec l'appui de l'Association des manufacturiers canadiens et celle des marchands de détail du Canada.

Lorsque survinrent les élections fédérales de 1935, les deux groupes s'étaient dissociés de M. Stevens, qui avait espéré remporter assez de sièges pour influencer les décisions du gouvernement. Il fut le seul élu de son groupe, mais le parti obtint 400,000 voix dans 170 des 245 circonscriptions du pays, ce qui contribua à faire perdre le pouvoir aux conservateurs qui ne retinrent que 39 sièges, tandis que les libéraux en prenaient 171.

En 1938, Bennett se retirait en Grande-Bretagne et M. Stevens retournait dans les rangs des conservateurs. Deux ans plus tard, il se présenta à la direction du parti mais n'obtint que 20 des 850 voix.

C'est aussi en 1940 qu'il perdit son siège de Vancouver-Centre et quitta les Communes pour de bon, après une carrière brillante et agitée qui avait duré 30 ans, sous cinq premiers ministres.

Il se présenta à nouveau, mais en vain, dans Vancouver-Centre en 1949.

En 1952, il était élu président du Board of Trade de Vancouver et la même année, présidait une commission provinciale chargée de reviser la loi désuète régissant la vente et la consommation d'alcool dans cette province.

M. Stevens consacre maintenant l'essentiel de son temps à veiller sur ses 10 petits-enfants et 11 arrière-petits-enfants. Il vit avec l'une de ses filles mariées, dans un quartier résidentiel de Vancouver.

Il fait beaucoup de marche, mange peu et fume plusieurs cigares par jour. Chaque année, le 8 décembre, date de son anniversaire de naissance, il fait sa marche de six mille autour du parc Stanley.

Il suit la politique de près et lit le journal des débats quotidiennement, "sauf les trop longs discours", à cause de sa vue faible.

CUEILLEZ LES 2

Prix imbattables en tout temps...

SUR TOUTES LES "ETIQUETTES ROUGES"

Des prix si bas que plusieurs pensent que ce sont des spéciaux. Depuis 7 ans, nous vendons moins cher pour vendre plus. Nous réalisons des profits sur le volume. Vous économisez sur chaque article. *"Voilà la vraie différence".*

EPICERIE DE QUALITE

BEURRE JATO — PREMIERE CATEGORIE - 1 LB — PRIX JATO 64¢ — PRIX REGULIER 69¢

SPECIAL K — DE KELLOGG'S - 15 OZ — PRIX JATO 61¢ — PRIX REGULIER 67¢

POUDING ROYAL — INSTANTANE - 3 OZ — PRIX JATO 14¢ — PRIX REGULIER 19¢

REMPLISSAGE A TARTE — E.D SMITH CERISE FRAISE FRAMBOISE - 19 OZ — PRIX JATO 54¢ — PRIX REGULIER 65¢

GELEE LUSHUS — SAVEURS ASSORTIES - 6 PQTS — PRIX JATO 49¢ — PRIX REGULIER 59¢

VAPORISATEUR FLORIENT — FORMAT ECONOMIQUE — PRIX JATO 98¢ — PRIX REGULIER $1.29

BONBONS BOIVIN — CORNETS EN M.M. - CELLO 32¢ — PRIX JATO 32¢ — PRIX REGULIER 39¢

EPICERIE DE QUALITE

PAIN JATO — ROND. TRANCHÉ - 32 OZ — PRIX JATO 24¢ — PRIX REGULIER 33¢

MARINADES AYLMER — TRANCHEES SUCREES - 15 OZ — PRIX JATO 29¢ — PRIX REGULIER 37¢

CACAO FRY — PUR - 1 LB — PRIX JATO 69¢ — PRIX REGULIER 79¢

SAUCE ST-HUBERT — B.B.Q. OU HOT CHICKEN - ENV — PRIX JATO 25¢ — PRIX REGULIER 29¢

RELISH CORONATION — SUCREE - 20 OZ — PRIX JATO 39¢ — PRIX REGULIER 45¢

SHAMPOOING HALO — FORMAT ECONOMIQUE — PRIX JATO 88¢ — PRIX REGULIER $1.25

NETTOYEUR VIG — DE MYRIAD - 20 OZ - 2 BTES — PRIX JATO 66¢ — PRIX REGULIER 79¢

VIANDES, FRUITS, LEGUMES

JAMBON MIDGET — LAFLEUR - LA LIVRE — PRIX JATO 88¢ — PRIX REGULIER 99¢

FOIE PORC FRAIS — LA LIVRE — PRIX JATO 33¢ — PRIX REGULIER 39¢

SMOKED MEAT — "COORSH" - 4 ENVELOPPES 2 OZ — PRIX JATO 99¢ — PRIX REGULIER $1.05

JUS D'ORANGE PUR — MARQUE TROPICANA - JARRE 32 OZ — PRIX JATO 53¢ — PRIX REGULIER 59¢

OIGNONS JAUNES — SECS ET BROSSES - CANADA NO 1 - 5 LBS — PRIX JATO 43¢ — PRIX REGULIER 49¢

Jato

"au magasiner est vraiment un plaisir"



• LA PROMENADE DE SANTE — L'ex-ministre conservateur Henry Herbert Stevens, âgé de 90 ans, se tient en équilibre sur des rails de chemin de fer à Vancouver, durant sa promenade quotidienne. Toujours alerte, M. Stevens, qui a occupé trois postes ministériels dans les années 1920-1930, s'intéresse toujours activement à la politique. (Photo P.C.)

Richard Nixon est à la fois riche et endetté

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon n'est qu'à moitié millionnaire. Il vaut, comme on dit en Amérique, $596,900.

La Maison blanche a rendu public, un état de la situation financière du chef de l'exécutif dont il ressort que si ses avoirs se montent à $980,400, ses dettes en revanche, atteignent le chifre de $383,500.

Le président vient d'acquérir une résidence d'été à San Clemente, dans le sud de la Californie, pour $340,000, payables en cinq ans après versement de $100,000. Il a, d'autre part, vendu pour $326,000 son appartement à New York, qu'il avait payé $166,860 en 1963.

M. Nixon possède, enfin, deux maison à Key Biscayne, en Floride, mais elles sont hypothéquées.

Sa propriété à San Clemente, où l'on s'attend qu'il passera ses vacances d'été et dont l'acquisition a été annoncée officiellement lundi, se compose d'une maison de dix pièces, d'un parc et de 100 mètres de plage environ sur le Pacifique.

Fondation Nixon

Le domaine adjacent à cette propriété et trois fois plus grand qu'elle sera vraisemblablement acquis par la Fondation Richard Nixon, dont la création a été annoncée lundi également.

L'objet de cette fondation sera de construire une bibliothèque et un musée nixoniens. Les membres fondateurs de cet organisme sont au nombre de 26 et il s'agit, pour la plupart d'hommes d'affaires amis du chef de l'exécutif, tels le président de la compagnie Pepsi co, M. Donald Kendall, et le président de la compagnie éditrice du Readers' Digets, M. Hobart Lewis. La liste des 26 noms comporte deux des membres de la famille du président, son frère Edward Nixon et son gendre, David Eisenhower, deux ministres, M. Robert Finch Education et Santé et John Mitchell, Justice, ainsi que le célèbre prédicateur évangéliste Billy Graham.

Pour compléter le tableau de la situation financière de M. Nixon, le porte-parole officiel de la Maison blanche a rappelé enfin que le salaire imposable du président s'élevait à $200,000 par an, plus le droit à une note de frais de $50,000 non imposables.

l'Action financière

COTES DES BOURSES

Toronto — Tendance

TORONTO PC — L'excellente tenue des pétroles de l'Ouest qui ont bondi d'environ six points, a permis à la Bourse de Toronto de réaliser hier un gain modéré. Les transactions ont été nombreuses.

Ce sont des rapports selon lesquels il y aurait eu une nouvelle découverte de pétrole dans le nord de l'Alaska qui ont provoqué le bondissement.

Home Oil a fait un saut de 5 1-4 à 66 3-4, Home B de 4 1-2 à 64 et Ranger a progressé d'un point à 19 3-4. Asamera a grimpé de 3 points à 40 5-8.

Canadian Breweries a fléchi de 1-8 à 10 3-4 et Rothmans était inchangée et cotait à 25.

Madsen Red Lake a avancé de $1.10 à $2.80.

Cominco a gagné 1 1-8 à 38 1-8, Cominco et Anaconda Co. of Canada Ltd., une filiale de Anaconda Co., des Etats-Unis, ont annoncé la construction, au coût de $7 millions, d'un concentrateur de cuivre à la mine Caribou, à Bathurst, N.-B.

Simpsons a reculé de 1-2 à 19 1-2.

A l'indice, les industrielles s'inscrivaient à 196.90, en hausse de .65; les pétroles de l'Ouest, à 282.50, en hausse de 5.92, et les métaux de base, à 120.86, en hausse de .17. Les aurifères ont fléchi de .20, passant à 258.98.

Le volume s'inscrivait à $4,371,000 actions au regard de $4,013,000 actions lundi. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 278.

Titres les plus actifs

de la Bourse de TORONTO

Par la Presse CANADIENNE

INDUSTRIES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.	Ch'ge
Imp Oil	63168	20½	19	20	+ 1
Mass F	47156	20½	20	20	— ⅛
Steel C	46315	24¾	24¼	24½	
A G T	45965	44½	43¾	43¾	— ¾
Crush I	45039	13¾	13⅜	13½	

MINES

Match	128100	41	35½	38	— 1½
Madsen	120725	284	176	280	+110
Wilco	110280	50	40½	49½	+ 8½
Paramq	70500	13	12	13	+ 1½
Silvmq	65900	61	53	60	+ 5

PETROLES

Northd	122350	119	106	114	— 1
Frn Pt	80985	945	905	935	+30
Place G	70975	218	199	216	+16
Clark C	54300	400	350	390	+40
C L P	31649	115	104	107	— 4

COTATION

INDUSTRIELLES

Par la Presse CANADIENNE

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Abitibi	5429	11¼	10⅞	11
Acklands	850	17¼	17½	17¾
Acklnd 2 p	425	19⅜	19¼	19¼
Acres Ltd	1150	19	18⅝	19
Agra vegt	9295	9¼	8¾	9⅛
Agratec I	1390	7¼	7	7¼
Almco Ind	706	20½	20¾	20½
Alt Gas	45965	44½	43¾	43¾
Alta Gas P	220	76½	76½	76½
Alta G D p	362	126	125½	125½
Alta Gas w	4614	14	13¾	14
Alta Nat	70	26½	26½	26½
Algo Cent	1150	9½	9¼	9¼
Algoma St	1723	18¼	18⅜	18⅜
Algon	1100	6½	6¼	6½
Algon pr	100	5	5	5
Alcan	9385	35	34	34¾
Alcan pr	325	37¾	37½	37⅝
Almin 2 p	270	36	35	35
Anglo-cn	400	7¾	7¾	7¾
Ang CT 4½	z18	29½	29½	29½
Ang CT 290	z25	39	37¾	37¾
Ang CT 315	50	44	44	44
Anthes C p	25	80	80	80
Aquitaine	3750	19½	19	19
Argus	2952	23¾	23½	23¾
Argus B pr	125	30	37¾	38
Argus C pr	250	14	14	14
Asbestos	z229	23½	22¾	23
Atco Ind	4945	13¾	13	13¼
Atl Sugar	4525	7¼	7	7¼
Atl Sug A	346	14¼	14¼	14¼
Atl Sug pr	45	59¼	59¼	59¼
Atl Sug wts	7200	285	275	280
Auto Elec	2420	16¼	15¾	16¼
BACM Ind	345	25½	25	25¼
Bah C D	26350	82	80	80
Bk Mtl	12117	15	14¾	14¾
Bank N S	1689	23¾	23¼	23¼
Bartaco	650	21¼	21	21
Bathrst p	400	13	13	13
Bay Mills	200	7	7	7
Beatty	100	18	18	18
Beaver L	1068	18¾	18	18
Bell Can	50	19	19	19
Bombardr	2441	8	8	8
Brazil	25	25¼	25	25
BC Phone	74	24⅝	24⅝	24⅝
Binco	6	415	415	415
Cae Ind	69	8⅜	8⅜	8⅜
Cal Pow	66	26¼	26¼	26¼
Can Cem	87	34½	34½	34½
C Cem Pr	21	21⅜	21⅜	21⅜
C Brew	11	13¾	13¾	13¾
C Chem Wts	440	14⅞	14⅞	14⅞
C Hydro	35	13⅞	13⅞	13⅞
C Imp B C	20½	20½	20½	20½
C Indst L	18	43⅜	43⅜	43⅜
C Marconi	6½	6⅜	6⅜	6⅜
C Pac I Pr	37¼	43¾	43¾	43¾
C Pac I Wt	10¾	18¼	18¼	18¼
CPR	89½	24¾	24¾	24¾
C Vivkers	10¼	26½	26½	26½
Canpron	17¾	5⅜	5⅜	5⅜
Cent Del	14¼	30	30	30
Charter Ind	12¾	6⅞	6⅞	6⅞
Chemcell	14	6⅞	6⅞	6⅞
Chmc 1.75 Pr	25	9	9	9
Coi Cellu	8	16½	16½	16½
Cominco	38	18¼	18¼	18¼
Con Bathrst	27	19⅞	19⅞	19⅞
Coronation	300	14½	14½	14½
Corpex	9	8¾	8¾	8¾
Couvrette	281½	13¾	13¾	13¾
Crush	20¼	7	7	7
Cumm Prop	13¾	13¾	13¾	13¾
C Imp Bank	8685	20¾	20¼	20¼
C Gol	19575	13½	12⅝	13⅛
C Ind Gas p	50	31	31	31
CIL	1853	18½	18	18
CInterurb	1901	6¾	6⅜	6¾
C Intrurb p	690	12½	12¼	12½
C Marconi	1775	6⅛	6	6
CP Inve pr	3537	37¼	37¼	37⅜
C P In w	18366	10⅜	10⅜	10½
C PR	2776	90	88½	89⅝
CPR $3. pr	1555	9⅜	9¼	9¼
CPR UK P	z20	7	7	7
C Refract	300	13⅞	13¼	13¼
Cdn Salt	275	18¾	18¾	18¾
Cdn Tire	25	68½	68½	68½
Cdn Tire A	1324	61½	60¾	61⅜
C Utilties	110	44¼	44¼	44¼
C Util 6 pr	100	85¼	85¼	85¼
C vickers	100	10⅛	10⅛	10⅛
CWN Gas	265	17½	17½	17½
CWN G 4 pr	z50	11¼	11⅛	11⅛
CWN 5½ p	z100	16½	16	16
C West	10670	15	14½	14½
Canron	1500	18¼	18	18
Cap Bdg	31220	8¾	8	8
Cara	3615	12½	11⅞	12
Carrier 1D	1675	18¾	18⅝	18⅝
Cassidy L	4355	7	6¾	6¾
CDRH Ltl	1225	17⅝	17	17
Cti Fund A	600	17	16¾	16¾
Chat-Gai	z75	12¾	12¾	12¾
Chemcell	2490	13⅞	13⅝	13¾
Chrysler	z60	55	55	55
CHUM A	150	18	18	18
Clairton	300	185	180	185
Codville A	200	7¾	7¾	7¾
Columbia	2429	8¼	8	8⅛
Columbia p	1020	18	17⅞	18
Cmne	10522	38¼	36⅞	38⅛
C Holiday I	775	14⅛	13¾	13¾
Compro	350	465	465	465
Computel	185	37¼	36⅝	37¼
Computr	550	29½	29¾	29½
Conduits	100	350	350	350
Con Bath	4162	27	26½	26¾
Con Bath p	650	21	20¾	20¾
Con Bath w	2107	420	410	420
C Bldg	13000	490	470	470
Con Bldg p	175	6	6	6
C Bldg w	13767	93	87	91
Con Textle	200	14	14	14
Con Distrb	2089	47½	46¾	47½
Cons Ga	8702	19	18¾	18¾
Con Gas B	z10	85½	85½	85½
Con Glass	340	22	22	22
Corby vt	175	30½	30½	30½
Coronatn	9200	300	295	295
Corontn p	600	305	305	305
Corp d'Ex	1775	9¾	9	9
Cosmos	1600	8¼	7⅝	8¼
Costain R	300	7¼	7¼	7¼
Couvret p	100	8½	8½	8½
Crain R L	4350	15⅜	14⅞	15⅜
Crestbrk	2050	19⅜	19	19¼
Crush	45059	13¾	13⅜	13½
Cummins	601	14	13¾	13¾
Cyg A	14060	12⅜	11⅞	12⅜
Cyg B	18840	13	12⅝	13
Cygnus pr	1240	50	44¾	50
Dale-R pr	300	7½	7⅜	7⅜
Delta Elec	300	320	310	310
Distl Seag	1981	53¼	52½	53¼
Dome Pete	327	107	107	107
D Bridge	2235	17⅜	17½	17½
Dofasco	3793	24	23¾	24
Dofasco p	z20	73½	73½	73½
Dom Glass	995	22⅜	22¼	22¼
D Glass pr	500	23	22¾	22¾
D Marines	400	6⅞	6⅞	6⅞
Dom Store	2780	14¾	14½	14¾
Domtar	6375	15¾	15⅝	15⅝
Domtar pr	200	15½	15½	15½
D Textile	8300	18⅜	18	18¼
Donlee M	z25	20¾	20¾	20¾
Douglas L	2650	7	6¾	7
Dupont	462	34¼	34	34¼
Dusthane	500	25⅜	25½	25½
Dylex Div	135	35	35	35
Dylex D A	985	23¼	23	23¼
Eddy Mtch	150	36½	36½	36½
E-L Fin	670	14¾	14½	14¾
E-L Fin w	248	725	725	725
Electro Ltd	799	29¾	29½	29½
Emco	z25	20⅝	20¾	20⅝
Emp Life	225	20¾	20½	20¾
Erie D	925	23	23	23
Erie D A	375	23½	23	23¼
Exquisite	1912	10¼	10	10
Exquite pr	200	8	8	8
Exquite W	2850	170	170	170
Falcon	793	127¼	126¼	127¼
Fam Play	310	17	17	17
Fed Farm	800	7½	7½	7½
Fed Frm w	100	260	260	260
Fed Grain	7865	8½	8⅜	8½
Fleet Mfg	4475	320	310	320
Fleetw'd	359	26	25½	25½
Ford Cnda	2 15	335	330	335
F Seasons	1926	19	18½	19
FPE Pion	100	25½	25½	25½
Fraser	175	24¼	24¼	24¼
Gait Mf Irn	200	12	11¾	11¾
G Develop	100	42½	42½	42½
Gen Distrb	930	17¼	16¾	17⅛
GMC	426	88	87⅝	87¾
G P Mfg A	100	37	37	37
G P Mfg B	50	38	38	38
G Stl Ware	125	18½	18¼	18¼
Genstar L	1405	16½	16½	16½
Gnstar L w	2050	790	780	790
Gesco Dis	450	17	16¾	16¾
G Mckay A	615	7¾	7¾	7¾
G Mckay B	200	22½	22½	22½
Greb Ind	525	12⅜	12	12⅜
GL Paper	1600	28¼	28	28
GL Pow	11515	23¼	23	23
GN Capital	1895	14⅛	13½	13¾
GN Ca r	12470	96	90	90
Gt W Life	480	116	112¾	115
Gt W Sadd	6425	13¼	12¾	13
Greyhnd	6270	13½	13	13¼
Guar Trst	3675	13⅛	13	13
Gulf C	12649	25	24½	24¼
Halifax D	150	240	240	240
H Cotton	535	47½	47	47
Hand Chm	225	26	25¾	25¾
Hnd Chm A	100	37	37	37
Harde	13800	190	175	190
Hard Crp A	450	17	16½	16½
Harveys F	5000	9⅞	9½	9¾
H Wood B	300	100	100	100
Hawker S	3345	430	420	420
Hawker pr	25	65	65	65
Hays Dna	1330	13⅜	13¾	13¾
Hind Daue	z20	53½	53½	53½
Ho OA	12618	67	62	66¾
Home B	3976	64	59¼	64
Horne Pit	1600	340	340	340
H Bromor	900	9½	9	9⅜
H Smith pr	65	27½	27½	27½
HB Oil Gas	458	38¾	38½	38¾
HB Oil G pr	1415	54¾	53½	53½
Hur Er	10800	17¾	17½	17½
Husky Oil	2651	21¼	21¼	21¼
Husky A pr	75	44¼	44¼	44¼
Husky B pr	25	43½	43½	43½
Husky D w	150	12	12	12
Imp G	19551	8¾	8	8¾
Lob Co A	3180	7	6⅞	6⅞
Lob Co B	3853	7	6¾	7
Lob Co pr	200	33	32½	33
Lob G A pr	365	20½	20½	20½
Lob Inc	300	7¾	7¾	7¾
Loeb M	2485	9⅛	9	9
Locana	100	185	185	185
Maclarn A	600	22	21½	22
Maclarn B	100	23¼	23¼	23¼
Maclean H	1960	17¼	17	17
MB Ltd	3340	38½	38¼	38½
Magna El	4535	17¼	16⅝	16⅝
Magnetcs	2090	390	385	390
Maher	100	36	35½	35½
Maher pr	100	8	8	8
Major H D	3800	350	330	340
Manoir In	3300	360	350	350
M Lf Gard	265	30	30	30
M Lf Mills	200	20½	20½	20½
Maritime	227	19	18¼	18¼
Markboro	760	8¾	8¾	8¾
Markboro W	1000	555	550	550
Mas-F	47156	20½	20	20
Mc Laghin	1200	15½	15½	15½
MEPC	1351	5¾	5⅝	5¾
MEPC p	225	18¼	18¼	18¼
Melchers	200	14½	14¼	14½
Met Stores	6375	15¾	15⅝	15⅝
Met Str 67 p	250	18½	18½	18½
MPG Inv	200	6¼	6¼	6¼
Milt Brick	275	9¾	9	9
Mindustrl	100	12	12	12
MLW Wor	1295	18¾	17¾	18⅛
Molson A	1395	26¼	25¼	25¼
Molson B	100	26	25¾	25¾
Mon Life	500	26	26	26
Montex	1100	215	210	210
Mont Trst	400	14	14	14
Moore	14623	35¾	34⅜	35½
Morse A	300	20½	20¼	20¼
Morse pr	25	48	48	48
Murphy	425	9¼	8¾	9¼
Mrphy pr	200	29½	29½	29½
Nabrs Dlg	x100	19½	18¾	18¾
Na Chrs I	1450	9¼	9⅛	9¼
Nat Drug	510	11⅛	10¾	10½
Nat Drug p	z13	12¼	12¼	12¼
Nat Groc	25	75	75	75
Nat Hees	606	6	5⅞	5⅞
Nat Trust	435	25	24¾	24¾
Neonex I	2520	14	13½	14
NB Tel	800	13	12¾	12¾
N Provid D	7979	220	210	210
Nia Wire B	100	20⅞	20¾	20⅞
Noranda	4465	36¼	35⅝	35½
Nor Ctl G	8031	22	21½	22
Nor Ctl A p	1290	34	34	34
Nor Ctl 65p	z5	40	40	40
Nor Ctl B p	1370	40¾	40	40½
Nor Ctl wts	975	12½	12½	12⅜
Nor Tar Ch	1000	8	8	8
NW Util p	35	56	56	56
NS L P	z175	9⅛	8⅞	9⅛
Okanagan	350	465	465	465
OSF Ind	14268	33⅜	32¾	32¾
Oshawa A	3051	34	33	33¼
Oshawa w	106	11⅜	11⅛	11⅛
Overland	z2	10	10	10
Overind 2 p	603	5¾	5¾	5¾
Pac Pete	3987	40	39⅜	39¾
Peace Riv	750	5¾	5¾	5¾
Pembina	1110	22¼	21⅞	22
PC jwl A	100	28	28	28
Petrofina	1558	20⅞	20¾	20⅞
Phillips Cb	750	7⅜	7⅛	7½
Pitts Eng	965	26	25¾	25¾
Pow Cp	11272	14¾	14¼	14⅝
Pow C 5 pr	100	15⅜	15⅜	15⅜
Prem Iron	100	5¼	5¼	5¼
Price Com	1832	16	15¾	15¾
QN Gas	341	19¼	19¼	19¼
QNG 5.40 p	50	68	68	68
QNG 5½ pr	135	68	68	68
QN Gs 63w	1100	950	950	950
QN Gs 66 w	5620	860	840	860
Rank Org	4650	11¼	11	11¼
Readers D	400	7½	7¼	7½
Reed Oslr	200	22⅞	22⅞	22⅞
Reitman	1290	17	17	17
Reitman A	250	14	14	14
Revelstk	50	26½	26½	26½
Revenue	8166	18¼	17¼	17¾
Reynold p	25	65½	65½	65½
Rileys D	4980	17½	16¾	17¼
Rockower	125	18	18	18
Rolland	1025	8¼	8¼	8¼
Ronald Fd	150	19	19	19
Rothman	7435	25¼	24½	25
Rothmn w	200	775	770	775
Rothm A p	240	93	92¾	93
Royal Bnk	5688	22¾	22⅞	22⅝
Royal Trst	900	25½	25	25½
Russell H	1946	20½	20	20½
St L Corp p	120	72	72	72
St Maurice	6000	245	230	240
Salada	322	17¼	17¼	17¾
Sayvette	2551	7¾	7¾	7¾
Schneider	1675	15	14¼	14¼
Schider B p	275	8¾	8¾	8¾
Scintrex	820	16¼	16½	16¼
Scot York	2350	20	19¾	19¾
Scot Mis pr	200	8¾	8¾	8¾
Seaway M	225	23¾	23⅜	23¾
Scot Paper	600	25¾	23½	23½
Swawy M p	1632	8¾	8¼	8¼
Seawy M w	1158	690	680	680
Sec C C	17405	10½	9⅝	10⅛
Select Les	200	435	435	435
Shell Inv p	960	28	27	27½
Shell Inv w	5330	13½	13¼	13¼
Shell Can	3474	26¾	25¾	26¾
Shully's	1125	16¼	15⅝	15¾
Silknit	200	23¼	23	23
Silverwd A	4145	25	24¾	25
Silverwd B	z2	25	25	25
Simpsons	5674	19¾	19¼	19½
Simpson S	106	32¼	32	32¼
Skyline H	750	9	8¾	9
Slater 6 pr	z50	15½	15½	15½
Slater Stl	2701	16¾	16⅛	16⅛
Slater A wt	100	865	865	865
Soby Stor	150	7¼	7¼	7¼
Southam	865	66⅝	66½	66½
Stafford	4600	5¾	5¼	5½
St Brodcst	2235	13⅜	13¼	13⅜
St Paving	100	10¼	10¼	10¼
St Can	46315	24¾	24¼	24½
Steinbg A	850	13⅜	13½	13⅜
Stuart Hse	600	10⅞	10¾	10¾
Suptest od	675	48	47	48
Tamblyn	100	37	37	37
Tancord	z40	340	340	340
Tancord p	200	205	205	205
Texaco	1239	32	31	31½
Thd C G Inv	z50	13¼	13¼	13¼
Thd C G Ip	200	35½	35½	35½
Thom Box	500	8½	8⅜	8⅜
Thom Nes	1535	19⅜	19¼	19⅜
Thom N pr	500	49	49	49
Tone Craft	225	30	30	30
Tor Dm Bk	1387	21	20¾	21
Toromont	8800	335	320	330
Towmart	1650	170	165	165
Traders A	3393	11¾	11⅜	11⅜
Trans-B	600	11¼	11¼	11¼
Traders p	110			
Trader A p	z35	24½	24½	24½
Trader 63 w	z175	340	320	320
Ment	19400	145	140	140
Torbrit	3200	170	170	170
Towag	4500	35	33	35
Tribag	7925	146	142	146
Tin C	18100	42	41	41½
U Asbestos	300	750	750	750
Un Keno	706	730	725	725
Upp Can	3450	425	410	410
Urban Q	3000	19½	19½	19½
vespar	17533	104	97	101
W Min	17200	395	370	395
Wilco	110280	50	40½	49½
Williroy	3700	104	103	104
Windfall	1000	24½	24½	24½
Win-Eld	1500	10½	10½	10½
Wr Harg	500	350	350	350
Yk B	33871	12⅞	12	12⅞
Yukon C	4500	233	226	233
zenmac	5500	18½	18	18
zulapa	1000	16½	16½	16½

MINES

Par la PRESSE CANADIENNE

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Acera	4500	20	17½	17½
Acme Gas	3000	29½	29½	29½
Advocate	900	325	320	320
Aetna In	1900	565	550	550
Agnico	2400	159	152	152
Akaitcho	2000	110	106	110
Am Larder	2500	38	38	38
Ang UD	16540	106	102	106
Area	3600	340	330	340
Argosy	31600	100	92	98
Armore	1050	22	22	22
Armore r	33300	1½	1	1½
Arcadia	7500	15	15	15
Asoc Pore	1000	40	40	40
Ati C C	14000	54	48	54
Atlas Yk	500	16	16	16
Aunor	200	390	380	380
Bankeno	4200	13½	12¾	12⅞
Bankfield	1000	12	12	12
Barat	2500	76	75	75
Bary Expl	1500	42	41½	42
B-Dqu	21000	21	20	21
Belcher	500	77	77	77
Belletere	1000	21½	21½	21½
Bethlm	54227	17½	17¾	17¾
Big Nama	14750	27	25	26
B Nam r	30746	2	1	2
Black Bay	100	12	12	12
Bl Hawk	26100	137	126	132
Bralorne	3250	330	305	330
Breul Reef	2900	43	43	43
Brunsk	32138	905	890	890
Bunker H	1000	16	16	16
Cadillac M	3700	33½	31	33
Calmor IB	1300	97	97	97
C Mines	12250	63	61	61
Camflo	12325	730	700	730
Camp Chib	254	905	905	905
Camp RL	100	35	35	35
C Tung	3800	178	177	178
C jamiesn	3200	120	119	119
C Keely	15800	6	6	6
Cn Lencourt	10000	22½	21½	22½
C Malart	1200	25	25	25
Cdn Nisto	6000	66	62	64
Candor	2600	20½	19	19
Can-fer	1100	340	340	340
Captain	7100	16	15½	15½
Cassiar	1395	19½	19¼	19⅜
Cent Pat	2555	250	245	245
Chemaloy	1000	430	425	425
Chesvi	28000	25	24	25
Chib Kay	5200	20½	20	20½
Chi M	12500	72	69	69
Chimo	3750	175	171	171
Chrom	200	199	199	199
Coch Will	1100	149	146	149
Coin Lake	6300	34	34	34
Comb Met	6300	23	21½	23
Contagas	500	50	50	50
Conigo	4500	43½	43	43
C Shaw	28400	77	75	76
C Bellek	4000	9½	8½	9
C Callinan	1000	14	14	14
Con Fardy	2156	485	470	470
C Fardy	22258	44	38	38
CG Arrow	3600	28½	27	28½
C Morisn	3200	765	740	765
C Neg	18800	38	36	36
C Rambler	4300	114	107	114
C Red P	13000	18½	18	18½
Conwest	2179	990	980	985
Coprocrp	1000	55	54	55
C FM	20292	185	180	182
Cop Man	4000	18½	18	18½
Courvan	1000	34	34	34
Craigmt	1000	11¾	11¾	11¾
Cstland	120	27½	23½	23½
Crobk	1500	34	32	34
D'Aragon	9000	33	31	32
Deer Horn	1375	20½	20¼	20½
D'Elda	25700	95	88	94
Delhi Pac	3375	18½	18½	18½
Denison	1032	57¾	57	57⅞
Dicknsn	300	370	370	370
Discovry	1320	227	222	223
Dome	370	82	82	82
Donal	42000	33	32	32½
Dunrale	4573	54	53	53
Dynasty	3615	18¾	18	18½
East Mal	800	265	260	265
East Sull	1200	760	750	760
Endako	150	13¾	13⅜	13⅜
Farwest	1000	18	18	18
F Mar	4425	193	186	193
F Nat Uran	5699	165	155	165
Fort Reine	4900	165	160	163
Frobex	4715	195	192	194
Gnt Masct	3525	320	315	320
Giant k	200	15½	15	15
Glenn	10600	17	16½	16½
Goldray	4000	365	355	360
Goldrim	27800	61	57	57
Gordrm	8000	505	495	500
Grandroy	6250	82	80	80
Granduc	1150	11¾	11½	11½
Granisle	25	12¾	12¾	12¾
Green Pnt	3700	32	31	31
Gulch	6000	25½	24½	25½
Gulf L	9500	14	14	14
Gunar	27975	310	290	305
Head

Cours des denrées

MONTREAL PC — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : arrivages courants, 92 .64, 93 .65. Prix de vente de la Commission canadienne du lait : 65.

Fromage : livré à Montréal, arrivages courants, québécois coloré, 46 1-4; blanc, 46.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation No 1 en sacs : 20 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs, 19 1-2, autres catégories pour nourrissage 16 1-2 à 17.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 14 1-2 à 15; poudre de lait 4 cents.

Pommes de terre : prix de gros : Québec, nouvelles, $1 à $1.05 les 50 lbs; I.P.E. $2 à $2.10 les 75 lbs; $1.40 à $1.50 les 50 lbs; .36 à .38 les 10 lbs; N.-B. $1.10 à $1.15 les 50 lbs; .30 à .31 les 10 lbs.

Prix des oeufs, en cartons d'une douzaine : A-extra gros, 55.1; A-gros 52.1; A-moyen 50.6; A-petits, 42.1.

ville de québec

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées : "OFFRE POUR TRAVAUX DE VIDAGE ET DE NETTOYAGE DES PUISARDS DE LA VILLE DE QUEBEC" et adressées au greffier de la ville, hôtel de ville, Québec, seront reçues d'ici à JEUDI le 22 mai 1969, à TROIS HEURES P.M. (heure avancée de l'est).

Les intéressés peuvent se procurer les formules d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de l'ingénieur en chef à la chambre 446.

Québec, le 9 mai 1969.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ADOLPHE ROY, avocat.

CITE DE LEVIS

Comté de Lévis
P.Q.

Travaux d'aqueduc

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Corporation de la Cité de Lévis, Comté de Lévis, demande des soumissions pour des travaux d'aqueduc sur la Route 2 à Lévis.

Les Entrepreneurs peuvent se procurer copie des plans et devis au bureau de l'Ingénieur de la Cité, Monsieur Robert Pouliot, Hôtel de Ville, 160, rue Commerciale, Lévis en y faisant un dépôt de $10.00, montant qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents dans les 10 jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être conformes au devis et faites sur les formules officielles, être accompagnées d'un chèque certifié pour un montant égal à 10 pour cent du prix de la soumission et fait à l'ordre de la Cité de Lévis, être remise avant trois (3) heures p.m., lundi le 26 mai 1969, au bureau du soussigné et adressées comme suit :

Me Yvan DALLAIRE, greffier,
Hôtel de Ville,
160, rue Commerciale,
Lévis, Comté de Lévis.
Soumission — Projet 69-26

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

(signé) **Me Yvan Dallaire**, avocat, greffier.

CITE DE LEVIS

BUREAU DE L'INGENIEUR

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Pour construction de chaine de béton et trottoir

La Corporation Municipale de la Cité de Lévis, Comté de Lévis, demande des soumissions pour la confection de 10,000 pieds linéaires de chaine de béton et 3,500 pieds linéaires de trottoir dans les limites de la Cité de Lévis.

Les Entrepreneurs peuvent se procurer copie des devis au bureau de l'ingénieur de la Cité, Monsieur Robert Pouliot, ing., Hôtel de Ville, 160, rue Commerciale, Lévis en y faisant un dépôt de $10.00, montant qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents dans les dix (10) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être conformes au devis et faites sur les formules officielles, être accompagnées d'un chèque certifié pour un montant égal à 10 pour cent du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Cité de Lévis; être remises avant trois (3) heures p.m. lundi le 26 mai 1969 au bureau du soussigné et adressées comme suit :

Me Yvan DALLAIRE, greffier,
Hôtel de Ville,
160, rue Commerciale,
Lévis, Comté de Lévis.
Soumission — Projet 69-2-4.

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

(signé) **Me Yvan Dallaire**, avocat, greffier.

CITE DE LEVIS

Comté de Lévis
P.Q.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, pierre concassée et gravier

La Corporation de la Cité de Lévis, Comté de Lévis, demande des soumissions pour la fourniture et la pose de béton butimineux, de pierre concassée et de gravier dans les limites de la Cité de Lévis.

Les Entrepreneurs peuvent se procurer copie des devis au bureau de l'Ingénieur de la Cité, Monsieur Robert Pouliot, ing., Hôtel de Ville, 160, rue Commerciale, Lévis, en y faisant un dépôt de $10.00, montant qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents dans les 10 jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être conformes au devis et faites sur les formules officielles, être accompagnées d'un chèque certifié pour un montant égal à 10 pour cent du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Cité de Lévis, être remises avant trois (3) heures p.m., lundi le 26 mai 1969, au bureau du soussigné et adressées comme suit :

Me Yvan DALLAIRE, greffier,
Hôtel de Ville,
160, rue Commerciale,
Lévis, Comté de Lévis.
Soumission — Projet 69-2-5

La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

(signé) **Me Yvan Dallaire**, avocat, greffier.

Marché des bestiaux

MONTREAL PC — Même si les arrivages de bêtes à cornes ont été moins nombreux que la semaine dernière, la demande était bonne mardi dans un marché actif au marché des bestiaux. Les prix des génisses, des vaches et des boeufs étaient en hausse de 50 cents comparativement à ceux de la semaine dernière.

Les arrivages comprenaient : 757 bovins, 633 veaux, 22 porcs et quatre ovins.

Les bouvillons de qualité choisie valaient entre $32.75 et $34.50 ceux de qualité moyenne de $28 à $30.75, les bons, de $31 à $32.25 et les ordinaires de $24.75 à $27.75.

Les génisses de qualité choisie se vendaient entre $25.50 et $30.25 les bonnes de $23 à $27.75, celles de qualité moyenne de $22.50 à $24.75 et les ordinaires de $20.75 à $22.50.

Les bonnes vaches rapportaient entre $21.75 et $24, celles de qualité moyenne entre $20 et $23, les ordinaires entre $18 et $21.75, et celles destinées à la charcuterie et à la mise en conserve entre $16 et $18.75.

Les bons boeufs se vendaient entre $25.25 et $26.75 et ceux de qualité moyenne de $22.25 à $24.50.

Les bons veaux de lait rapportaient de $40 à $44, ceux de qualité moyenne de $36 à $39.50 et les ordinaires, de $20 à $36.

Les porcs se vendaient $32.25 On ne rapportait pas de vente d'ovins.

Ouverture à Hong-Kong d'un bureau de la B. de M.

MONTREAL PC — Le président de la Banque de Montréal, M. J. Leonard Walker, a annoncé que celle-ci projette d'ouvrir son deuxième bureau en Asie du Sud-Est, dans la colonie de la Couronne de Hong-Kong.

Ce bureau de Hong-Kong, a dit M. Walker, va compléter la représentation de la B de M à Tokyo et renforcer les opérations de la banque sur tout le parcours du Pacifique, qui prend une importance croissante dans l'économie canadienne.

La décision d'ouvrir un bureau à Hong-Kong vient à la suite d'un récent voyage qu'y ont fait M. Walker et M. Peter R. Shaddick, vice-président à la direction, opérations bancaires internationales.

Bénéfices nets

Par la Presse Canadienne

Advocate Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $445,000 au regard de $657,000 en 1968.

Anglo-Rouyn Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969 : $347,000 comparativement à $263,000 en 1968.

Barber-Ellis of Canada Ltd., pour le trimestre terminé le 31 mars 1969 : $206,902 au regard de $209,315.

Barnat Mines Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969 : $31,136, recul, au regard de $61,909 en 1968.

Beatty Bros Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969 : $105,000 comparativement à $57,000 en 1968.

Canadian Food Products Ltd., pour les 24 semaines ayant pris fin au 15 mars 1969 : $128,000 au regard de $188,600 en 1968.

Capital Building Industries Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $164,558 ou 4 cents l'action, comparativement à $7,308, recul, en 1968.

East Malartic Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $90,689 au regard de $28,875 en 1968.

Giant Yellowknife Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $608,798 ou 14 cents l'action comparativement à $415,119 ou 10 cents l'action en 1968.

Highland-Bell Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $123,515 ou 8 cents l'action, comparativement à $233,816 ou 14 cents l'action en 1968.

Leitch Gold Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969 : $92,823 ou 3 cents l'action au regard de $72,226 ou 2 1-2 cents l'action en 1968.

Little Long Lac Gold Mines Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969 : $50,645 au regard de $38,314 en 1968.

Malartic Gold Fields Québec Ltd., pour le trimestre terminé au 31 mars 1969 : $115,672 par rapport à $80,411 en 1968.

Norbeau Mines Québec Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969 : $81,746, recul, aux termes de $39,250, recul, en 1968.

Salada Foods Ltd., pour les six mois écoulés au 31 mars 1969 : $773,000 ou 29 cents l'action, par rapport à $799,000 ou 30 cents l'action en 1968.

Willroy Mines Ltd., pour le trimestre écoulé au 31 mars 1969 : $46,733 aux termes de $22,544 en 1968.

Wright - Hargreaves Mines Ltd., pour le trimestre ayant pris fin au 31 mars 1969 : $226,583, recul. Il n'y a aucun chiffre comparatif pour 1968.

Un nouvel ordinateur

TORONTO (CNW) — Un nouvel ordinateur destiné à la facturation a été lancé par la Burroughs Business Machine.

Le nouveau calculateur ouvre une quatrième génération d'appareils qui seront offerts à prix modiques tout en créant un nouveau mot — "Firmware".

Doté d'une mémoire d'une capacité de 16,000 caractères, le nouvel ordinateur de série L 2000, dont les dimensions sont à peu près les mêmes que celles d'un bureau, à la même puissance que certains systèmes d'ordinateurs de la deuxième génération lancée au début des années 1960. Toutefois, ces derniers exigeaient beaucoup plus d'espace.

La Burroughs affirme que le nouveau modèle représente le progrès le plus fondamental dans l'outillage de facturation au cours des six dernières années.

L'ensemble Firmware de 4e génération — une nouvelle génération se situant entre les ensembles traditionnels Hardware et Software d'un système de calculateur électronique — est l'emmagasinage électronique de micro-instructions sur un élément de mémoire à disques. Ceci permet l'emmagasinage de toutes les instructions de base de l'ensemble Software, telles que la codification et le contrôle des formes, sans exiger les dispositifs conventionnels du Hardware, tels que l'ensemble des circuits réduits utilisé dans les systèmes antérieurs.

Le L 2000 a également été conçu en fonction de l'avenir. A la suite d'une simple conversion, il devient un appareil de communications de données qui sera utilisé avec des réseaux directs de masse des banques de données qui seront disponibles au début des années 1970.

Les prix, selon le profil du système commandé, vont jusqu'à $23,000.

CITE DE CHARLESBOURG

AVIS PUBLIC

(No : 618-1-740)

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

1e— QUE le Conseil de la Cité de Charlesbourg, à sa séance du 12 mai 1969, a adopté le règlement numéro 618, concernant des travaux de pavage, trottoirs, chaines de rues, confection de rues, dans les limites de la Cité de Charlesbourg, faisant l'objet des contrats 69-V-01 et 69-V-02, et l'emprunt de $368,000.00 pour en payer le coût;

2e— QUE les intéressés pourront prendre plus amplement connaissance de ce règlement au bureau du soussigné;

3e— QUE le Conseil a fixé au 22 mai 1969, à 7.00 heures p.m., à l'Hôtel de Ville de Charlesbourg, l'assemblée publique à laquelle les électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, sont convoqués pour approuver ledit règlement no 618, ou pour demander que ce règlement soit soumis aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, par voie de scrutin, conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Charlesbourg, ce 14 mai 1969.

Le Greffier de la Cité :
ROSAIRE GODBOUT.

La Ville de St-Raymond

Comté de Portneuf, P.Q.

Règlement No 157

TRAVAUX D'EGOUTS sur le lot 549

CONSIDERANT que la Ville de St-Raymond exerce une servitude d'égout sur la propriété de monsieur Paul-P. Cantin et que cette servitude se termine le 20 mai 1969;

CONSIDERANT qu'il est devenu nécessaire pour la Corporation de la Ville de St-Raymond d'acquérir le terrain de monsieur Paul-P. Cantin aux fins d'écouler ses eaux d'égout sur sa propriété, de faire ses travaux de canalisation et d'y créer un bassin récepteur;

Sur proposition du conseiller M. Magella Bédard, secondé par le conseiller M. Marc-André Pelletier, il est résolu et décrété ce qui suit : —

1— Le conseil municipal autorise des travaux de canalisation d'égout et la création d'un bassin récepteur;

2— Il autorise en conséquence l'acquisition d'une lisière de terrain, propriété de monsieur Paul-P. Cantin, suivant un plan préparé par l'arpenteur Maurice Grenier, soit de gré à gré, soit par expropriation;

3— Le coût de ces travaux n'excédera pas la somme de $7,000.00;

4— Ces travaux seront payés au moyen d'une taxe spéciale imposée sur tous les biens imposables de la municipalité apparaissant au rôle d'évaluation, quand les travaux seront terminés.

LE PRESENT REGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR SUIVANT LA LOI.

Fait et signé séance tenante par le maire et le secrétaire-trésorier, ce 12e jour de mai 1969.

ALBERT-ED. CLOUTIER
Maire.

LAURENT PLAMONDON
Sec.-Trés.

Certifié vraie copie.
Laurent Plamondon, Sec.-Trés.

Fruits et légumes

MONTREAL PC — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité jusqu'à 9h. hier matin. Ces prix sont fournis par la section de l'inspection, division des productions horticoles, ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

FRUITS

Pommes : McIntosh A-C $4 à $4.25; Cortland, $2.75 à $3.25; Cortland A-C, $4 le boisseau.

LEGUMES

Betteraves : $1.25 à $1.50 pour 50 lbs; petites, $2 pour 50 lbs.

Choux : verts $2.50 à $2.75 les 50 lbs.

Ciboulette : .75 à .90 la doz.

Rhubarbe : .90 à $1 la doz.

Laitue : frisée, $4 à $4.50 pour 2 doz.

Panais : $2.50 à $2.75 le boisseau; $2 pour 12 cellos de 2 lbs.

Pommes de terre : $1 à $1.05 les 50 lbs; .60 pour 25 lbs.

Poireaux : $1.25 à $1.75 la doz.

Rutabagas : $1.50 à $1.80 le minot; $1.25 à $1.50 les 50 lbs.

Synthèse des marchés financiers européens

PARIS (AFP) — La détente, amorcée depuis lundi sur les grands marchés des changes, s'est poursuivie hier, sauf pour la livre sterling qui, à Londres, s'est tout d'abord repliée contre l'ensemble des devises occidentales pour se redresser par la suite.

L'annonce des résultats décevants du commerce extérieur Britannique au mois d'avril et de nouvelles difficultés de politique intérieure pour M. Harold Wilson, expliquent ce nouvel accès de faiblesse de la livre qui, toutefois, ne se répercute pas sur les autres devises attaquées la semaine dernière : franc Français, dollar, franc Belge, et couronne Danoise.

En ce qui concerne la devise Danoise, une ligne de crédit de 212 millions de deutchmark serait mise à la disposition du Danemark par le fonds monétaire international, dont la moitié serait fournie par la République Fédérale Allemande.

En Allemagne, le cours du franc Français s'est raffermi mardi aux guichets des banques aux bureaux de change, passant de 71-75 deutchmark à 72-76 dm. aujourd'hui.

Sur le marché des échanges à Francfort, le cours officiel moyen du dollar est passé à 4,0005 dm. pour un dollar, contre 3,9960 dm. lundi. Le raffermissement du franc a été sensible, lui aussi, passant de 80,48 dm. à 80,53 dm. pour 100 francs Français.

Toujours à Francfort, la livre s'est aussi légèrement raffermie, passant de 9,543 à 9,545 dm. pour une livre. Remontée également du franc Belge. Par contre, le franc Suisse s'est affaibli ce matin, passant de 92,59 dm. à 92,34 dm. pour 100 francs Suisses.

Le reflux des capitaux de spéculation s'est ralenti. Il avait atteint 2.400 millions de dm. lundi. Aujourd'hui, le montant n'est que de 400 millions de dm. Les détenteurs étrangers de capitaux placés en Allemagne attendent donc visiblement les mesures que doit prendre demain le gouvernement Allemand pour pénaliser les capitaux spéculatifs provenant de l'extérieur.

Pour ce qui est de l'or, le métal précieux est en baisse, à Paris, à Francfort et à Londres.

Exploitation d'un gisement de cuivre

NEW YORK AFP — Les compagnies minières Anaconda américaine et Cominco Canadienne vont consacrer sept millions de dollars à l'exploitation du gisement de cuivre de la mine au Caribou, dans le Nouveau-Brunswick. Elle vont en outre examiner la possibilité d'y produire de l'argent, du zinc et du plomb.

La mine du Caribou contient deux zones de minéralisation, d'une part du tonnage limité de minerai de cuivre, d'autre part, un gros tonnage de sulfures d'argent-plomb-zinc. Le projet auquel Anaconda participe pour 75 pour cent, prévoit dans un premier stade la production, à partir de 1971, de 1,000 tonnes par jour de concentrés de cuivre.

Simultanément, les deux compagnies entreprendront un examen détaillé des gisements d'argent, de plomb et de zinc, examen qui devrait prendre trois ans. "Si le programme est couronné de succès, et si les conditions du marché sont favorables, il est prévu que les compagnies s'engageront alors dans la mise en production des gisements", déclare le communiqué publié par les deux sociétés.

Nouveau déficit britannique

LONDRES AFP — La balance commerciale britannique s'est de nouveau dégradée. En avril, le déficit s'est élevé à 59 millions de livres, soit 7 millions de plus qu'en mars, annonce le Board of Trade.

Dividendes

Par la Presse Canadienne

Bowes Co. Ltd., 12 1-2 cents l'action ordinaire le 27 juin, inscription le 13 juin.

Economic Investment Trust Ltd., 10 cents l'action commune le 30 juin; inscription le 16 juin.

Milton Brick Co. Ltd., 8 cents l'action ordinaire, hausse de 1-2 cent, le 2 juin; inscription le 20 mai.

Cours de la monnaie

MONTREAL PC — Le dollar américain a gagné 1-32 et s'inscrivait à $1.07 3-4 en fonds canadiens.

La livre sterling demeurait inchangée et cotait à $2.57 1-4.

NE WYORK PC — Le dollar canadien était en baisse de 1-32 et s'inscrivait à 92 13-16 en devises américaines, comparativement à 92 57-64, la semaine dernière.

La livre sterling a acquis 1-32 et cotait à $2.38 13-16.

Devises étrangères

Australie (dollar)	$1.20½
Autriche (schilling)	$0.04200
Belgique (franc)	$0.02150
Angleterre (livre)	$2.57½
Bulgarie (lev)	$0.9235
Tchécoslovaquie (couronne)	$0.1514
Danemark (couronne)	$0.1435
Allemagne (mark)	$0.2710
France (franc)	$0.2176
Hollande (florin)	$0.2980
Hongrie (forient)	$0.0931
Italie (lire)	$0.001730
Mexique (peso)	$0.0865
Norvège (couronne)	$0.1515
Pologne (zloty)	$..2704
Roumanie (lev)	$0.1302
Espagne (pesetos)	$0.0157
Suède (couronne)	$0.2091
Suisse (franc)	$0.2502
Etats-Unis (dollar)	$1.07⅞
Venezuela (bolivar libre)	$0.2408
Yougoslavie (dinar)	$0.0865

Cotations en dollars canadiens.

Titres au comptoir

	Offre	Dem.
Adm Trust	25	27
Banque d'Economie	7½	8
Crown Life	36	38
Grenache	3¾	4¼
Int Systcms	4½	5
Ldn Life	82	86
Les Prev	6	7
zodiak	3	3½
Stability	6	7
Ugniesco "A"	1.40	1.90
Ugniesco B	1.25	1.40

Londres

LONDRES Reuter — Les prix ont baissé abruptement, aujourd'hui, à la Bourse de Londres, reflétant ainsi la crainte de mesures plus strictes de crédit, et de la déception au sujet des chiffres du mois d'avril, publiés aujourd'hui.

Les fonds britanniques étaient en baisse.

Des baisses générales et considérables ont été enregistrées parmi les obligations.

Les valeurs du dollar étaient également en baisse, à la suite du déclin enregistré lundi à Wall Street.

Parmi les valeurs canadiennes, Dome a perdu 5 points et Central Del Rio, Hiram Walker Hollinger, Massey-Ferguson et Pride Bros. ont toutes enregistré entre deux et trois points de déclin.

Parmi les valeurs américaines, Chrysler a perdu 3 points et Bethlehem Steel et Ford, deux points.

Les aurifères ont connu une baisse considérable. AA Corp. a perdu 20 shillings.

Indices de Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Volume
30 Ind.	937.86	967.62	934.37	962.97	+5.11	1,244,500
20 Rails	239.56	241.23	237.26	239.79		564,300
15 Utils	130.85	132.45	130.24	131.77	+0.86	174,000
65 Stcks	327.06	330.13	325.17	328.41	+1.22	1,962,000

APPEL D'OFFRES

Projet 302

Construction d'un égout sanitaire intermunicipal d'une longueur d'environ 20,000 pieds et dont les diamètres varient de 48 pouces à 72 pouces.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

L'entrepreneur devra utiliser les plans, devis et formule de soumissions qui sont disponibles au bureau de l'ingénieur-conseil Louis-P. Couture, 1090, Avenue Louis-Riel, à Sainte-Foy, moyennant un dépôt de vingt-cinq ($25.00) dollars qui lui sera remboursé sur remise de documents en bon état dans un délai de dix (10) jours après l'adjudication du contrat. Le dépôt de l'entrepreneur qui ne présentera pas de soumission ne sera pas remboursé.

Chèque visé exigé : $125,000.00.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 heures de l'avant-midi (h.a.e.), le 27 mai 1969 au Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain, 100, d'Youville, suite 620, Québec 4, et seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Le secrétaire

Maurice FERLAND

baeqm bureau d'assainissement des eaux du québec métropolitain

Soirée d'information sur l'art de placer votre argent.

Aimeriez-vous recevoir gratuitement les conseils de spécialistes pour administrer votre portefeuille de valeurs ou vous en constituer un ?

Merrill Lynch est prêt à vous aider. Voilà pourquoi nous vous invitons à une soirée d'information qui se tiendra le 29 mai, à

L'AUBERGE DES GOUVERNEURS
SALLE D'ARGENSON
QUÉBEC
à 20 heures précises.

Cela ne vous engage à rien!

Nous y traiterons, dans un français simple et clair, des sujets suivants:

- méthodes rationnelles de placement
- le marché hors bourse
- quelques valeurs attrayantes

Le nombre de places à cette soirée étant limité, pour retenir la vôtre, remplissez le coupon ci-dessous et faites-nous le parvenir à l'adresse indiquée. Ou, téléphonez à ZE-8-5820 (Mlles Gallego ou DuSablon).

MERRILL LYNCH,
635 Ouest, Boulevard Dorchester,
Montreal 101.

Comptez sur moi.
J'assisterai à votre séance d'information! ☐
Je désire aussi recevoir plus d'informations sur Merrill Lynch ☐

NOM _____
(en lettres moulées, S.V.P.)

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

TÉL. _____ OCCUPATION _____

MERRILL LYNCH,
PIERCE, FENNER & SMITH INC
MEMBRES DES BOURSES DE MONTREAL, TORONTO ET NEW YORK
635 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER, MONTRÉAL 101 • TÉL : 861-8241

Université Laval

APPEL D'OFFRES

CENTRE D'EDUCATION PHYSIQUE

PROPRIETAIRE DU PROJET :
L'Université Laval, Cité universitaire, Québec 10e, est propriétaire du présent projet.

SOUMISSION D'ENTREPRENEUR GENERAL :
Seul l'entrepreneur ayant sa principale place d'affaires dans la province de Québec est autorisé à soumissionner.

QUALIFICATION :
Les entrepreneurs et les sociétés soumissionnaires doivent présentement être qualifiés pour le travail qu'ils sollicitent et doivent être en état de citer un travail du même genre qu'ils ont déjà exécuté.
Ces entrepreneurs et ces sociétés doivent étudier attentivement toutes les conditions prescrites dans les plans et devis et les remplir d'une manière satisfaisante, visiter le lieu du travail à exécuter et s'informer des conditions et restrictions existantes avant de soumettre quoi que ce soit.
La soumission comprend uniquement le coût total des articles inclus dans le contrat.

OBTENTION DES PLANS :
Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en structure, mécanique et électricité pourront obtenir les plans et devis d'architecture et de structure et les autres documents de soumission au bureau de GAUTHIER, GUITE & JEAN-MARIE ROY, architectes, 2900, Chemin des Quatre-Bourgeois, Québec 10e, à compter du 15 mai 1969.
Les entrepreneurs généraux et les sous-traitants en mécanique et en électricité pourront obtenir les plans et devis de mécanique et d'électricité et les autres documents de soumission au bureau de LEBLANC, MONTPETIT & LAGACE, ingénieurs conseils, 2900, Chemin des Quatre-Bourgeois, Québec 10e, à compter de la même date.
Pour les autres sous-traitants, les plans et devis seront à leur disposition pour consultation aux différents bureaux de l'Association de la construction.

DEPOT POUR PLANS :

— architecture et charpente :	$200.00
— mécanique :	$100.00
— électricité :	$100.00

Ces sommes seront remises sur réception des plans et devis au plus tard une semaine après l'ouverture des soumissions.
Dans le cas où les plans seraient retournés après cette date, le dépôt sera confisqué.

OBLIGATION DE PRESENTER UNE SOUMISSION :
Tout soumissionnaire ayant obtenu une copie des plans pour soumission doit présenter une soumission.
S'il ne présente pas de soumission, son dépôt sera confisqué.
Les soumissions devront être faites en deux (2) copies sur des formules fournies en trois (3) exemplaires par l'architecte à l'entrepreneur général, et remises sous enveloppe scellée portant, en plus de l'adresse, le nom de l'ouvrage en question. Seules ces formules seront acceptées.
Tous les espaces blancs devront être complétés et remplis, les nombres écrits en chiffres et en lettres, et aucun changement ou interlinéation ne devra être fait.
Chaque entrepreneur général joindra à sa soumission :
1) Un document émis par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si la contrat est accepté, elle émettra en faveur du propriétaire et suivant les termes des formules-types fournies avec la formule de soumission pour la construction de l'édifice, une police garantie relative à la fidèle exécution des travaux et une police de garantie relative au paiement d'iceux, chacune pour une valeur de 50% du montant de la soumission.
2) Un document émis par une compagnie d'assurance réputée, autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat est accordé, elle émettra en faveur du propriétaire une police garantie au nom de l'entrepreneur pour une valeur de 1/10 (un dixième) du contrat, certifiant que tous les ouvrages sous la responsabilité de l'entrepreneur seront exempts des défauts de matériaux et de main-d'oeuvre spécifiés pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'acceptation finale de l'édifice par l'architecte. Cette police garantie sera sujette à acceptation par le propriétaire.
Dans le cas où le soumissionnaire déciderait d'expliquer et de justifier sa soumission, il le fera en annexe à sa soumission, mais toute soumission qui contiendra de explications ou commentaires de nature à changer ou à modifier le caractère de la formule de soumission ne pourra être comparée avec les autres et sera rejetée.
La formule de soumission ne doit contenir ni correction, ni rature.

GARANTIE DE SOUMISSION :
Chaque entrepreneur général devra inclure dans sa soumission un chèque visé fait à l'ordre de l'UNIVERSITE LAVAL pour un montant de quatre cent mille dollars ($400,000.00).

DATE DE REMISE DES SOUMISSIONS :
Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues au bureau de Monsieur Fernand Gingras, administrateur trésorier, Pavillon de la Bibliothèque, bureau 3445, Université Laval, avant midi (12 heures) heure avancée de l'Est, le samedi sept (7) juin 1969.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
On procédera à l'ouverture des soumissions des entrepreneurs généraux à midi et quart (12 heures 15), heure avancée de l'Est, à l'Amphithéâtre 1-C, Pavillon De Koninck; tous les intéressés sont invités à y assister.
Une fois la lecture des soumissions faite, les entrepreneurs généraux présents seront appelés à se retirer.
Le propriétaire ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

SOUMISSION DES SOUS-TRAITANTS :
Les entrepreneurs soumissionnaires sont requis d'aviser chacun des sous-traitants, en leur demandant des prix, de l'obligation de faire parvenir au propriétaire une copie de la ou des soumissions se rapportant au présent projet avant midi (12 heures) heure avancée de l'Est, le mercredi quatre (4) juin 1969.
Cette copie devra être conforme en tous points aux plans et devis, être faite sur la formule de soumission fournie par l'architecte et être placée dans une enveloppe cachetée portant le nom du sous-traitant et la mention "Soumission pour la construction du Centre d'éducation physique, Université Laval". Cette copie devra être adressée à Monsieur Fernand Gingras, administrateur trésorier, Pavillon de la Bibliothèque, bureau 3445, Université Laval, Québec 10e. Le sous-traitant indiquera sa spécialité sur l'enveloppe.
Il suffira aux sous-traitants qui remettront un même prix à plusieurs entrepreneurs, de ne faire parvenir qu'une copie au propriétaire ainsi que la liste des entrepreneurs soumissionnaires à qui ils l'auront adressée. Toute soumission qui n'aura pas été reçue par le propriétaire à l'heure et à la date fixées ne sera pas considérée. La présentation des soumissions au propriétaire ne dispense pas ceux qui y sont obligés de présenter une soumission au bureau des soumissions déposées à la même date et à la même heure.
L'entrepreneur général peut exiger de chacun des sous-traitants les mêmes cautionnements que le propriétaire exige de l'entrepreneur général.
Chacun des soumissionnaires (sous-traitants) devra joindre à sa soumission un document émis par une compagnie d'assurance réputée autorisé à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat lui est accordé, elle émettra en faveur de l'entrepreneur général et suivant les termes des formules-types approuvées par le propriétaire et déposés par l'architecte aux différents bureaux de l'Association de la construction, pour la construction de l'édifice, une police garantie relative à la fidèle exécution des travaux et du paiement d'iceux pour une valeur de 50% du montant de la soumission. Les formules de soumissions et les formules-types de police garantie pour les sous-traitants seront à la disposition des intéressés aux différents bureaux de l'Association de la construction.

LISTE DES TRAVAUX
Les sous-traitants devront fournir un prix conformément à la liste des sections de devis qui suivent :

— 2A Excavation et remplissage — 2B Aqueduc — 2C Drainage
— 4A Brique et blocs — 4B Granit
— 5B Pontage métallique spécial — 5C Divers ouvrages en métal
— 7A Imperméabilisation — 7B Couverture et solins
— 8A Portes et fenêtres en aluminium
— 8B Cadres en acier pressé
— 8C Portes (autres qu'en aluminium, vitrées)
— 8D Verre et vitrage
— 9A Ciment poli, tuile céramique
— 9B Colombages en métal et planche de gypse
— 9C Latte et enduits
— 9D Tuile vinyle amiante, marches et plinthes vinyl
— 9D Tapis plastique
— 9E Plafonds — Panneaux gypse-vinyle et panneaux acoustiques
— 9F Fini plastique et fini époxy
— 9G et 15 I Peinture et décoration
— 10A Quincaillerie
— 10B Divisions de toilettes, de douches et cabines de déshabillage
— 10C Casiers-vestiaires métalliques
— 10D Tableaux
— 12A Tapis
— 13A Isolation
— 13B Revêtement de métal nervuré
— 13C Planchers de gymnases et murs de squash et de handball
— 14A Ascenseurs
— 15B et 15C Plomberie, chauffage, eau chaude, vapeur, eau refroidie
— 15D Ventilation & air climatisé
— 15E Contrôles automatiques
— 15F Isolation thermique
— 15G Acoustique & vibration
— 15H Nettoyage, test, ajustement & balancement des systèmes
— 16A Electricité
— 16B Publidiffusion

ENTREES DES SOUMISSIONS DES SOUS-TRAITANTS ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS :
Aucun des sous-traitants ne pourra exécuter de travaux ou fournir des matériaux à moins qu'il ait fait parvenir au propriétaire copie de sa soumission.
L'ouverture des soumissions des sous-traitants sera faite à l'occasion de l'ouverture des soumissions des entrepreneurs généraux, et tous les intéressés sont aussi invités à y assister.
Le propriétaire s'engage à ne pas ouvrir les soumissions des sous-traitants avant que les soumissions pour l'entreprise générale n'aient été reçues.
Une fois la lecture des soumissions faite, les entrepreneurs généraux et les sous-traitants présents seront appelés à se retirer.
Les entrepreneurs soumissionnaires devront aviser chacun des sous-traitants des conditions qui précèdent.

SOUS-TRAITANTS : (particularités)
Chacun des sous-traitants mentionnés ci-après doit, en plus de ce qui est mentionné ci-haut, joindre à la copie de soumission transmise au propriétaire un chèque visé, au montant indiqué ci-après vis-à-vis la nature du travail pour lequel il soumissionne, et fait au nom du propriétaire.
Ce chèque sera joint à la copie de la soumission adressée au propriétaire seulement.

Montant du chèque visé à joindre à la soumission :	Pour les travaux suivants :
$ 2,000.00	Fourniture acier d'armature
4,000.00	Fourniture du béton
10,000.00	Maçonnerie
3,000.00	Divers ouvrages en métal
8,000.00	Imperméabilisation
15,000.00	Couverture
5,000.00	Portes et fenêtres en aluminium
10,000.00	Ciment poli, tuile céramique
2,500.00	Colombages métal, planche gypse
2,500.00	Tuiles vinyle amiante, marches et plinthes vinyles
10,000.00	Tapis plastique
3,000.00	Plafonds gypse-vinyle et acoustiques
3,000.00	Peinture
5,000.00	Quincaillerie
2,000.00	Divisions toilettes, douches
5,000.00	Casiers vestiaires
7,000.00	Tapis
2,000.00	Isolation
10,000.00	Murs et planchers en érable
3,000.00	Ascenseurs
30,000.00	Plomberie, chauffage, eau chaude, vapeur, eau refroidie
40,000.00	Ventilation & air climatisé
5,000.00	Contrôles automatiques
10,000.00	Isolation thermique (mécanique)
4,000.00	Acoustique & vibration
2,000.00	Nettoyage, test, ajustement & balancement des systèmes
80,000.00	Electricité
3,000.00	Publidiffusion

Les entrepreneurs soumissionnaires devront aviser chacun des sous-traitants des conditions qui précèdent.

Cité universitaire, Québec 10



Clarence CAMPBELL

Piqué au vif, Clarence Campbell défend la clause... sans réserve

Par AL McNEIL

MONTREAL (PC) — M. Clarence Campbell, président de la ligue de hockey Nationale, a déclaré au cours d'une conférence de presse, mardi, que les conséquences de la législation proposée par le gouvernement fédéral "ou toute autre intervention gouvernementale" en ce qui a trait à la "clause de réserve", seraient désastreuses à toutes les ligues internationales, dans tous les sports.

M. Campbell commentait ainsi le rapport du "groupe de travail" sur les sports, déposé aux Communes lundi par le ministre de la Santé, M. John Munro. Entre autres choses ce rapport recommandait que la "clause de réserve" dans les contrats des joueurs de la ligue Nationale soit abolie "par force de loi, si nécessaire".

Cette clause de réserve est cette partie du contrat d'un joueur qui l'oblige à faire partie du même club jusqu'à ce qu'il soit échangé par ce club contre un autre, la question du salaire étant la seule ouverte aux discussions, et, advenant le cas où on ne peut trouver une entente, en confiant l'arbitrage uniquement au président de la ligue.

"On doit présumer que la recommandation faite par le groupe de travail et voulant que la 'clause de réserve' dans les contrats des joueurs de la ligue Nationale soit 'abolie' s'appliquerait également aux autres sports professionnels," de déclarer Campbell.

LES EXPOS

"Le club des Expos de Montréal, appartenant à la ligue Nationale, de baseball, est une autre organisation qui serait touchée et il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que d'autres villes canadiennes veuillent être représentées dans l'une des ligues majeures de baseball ou dans les ligues Nationales ou américaines de football, a ajouté M. Campbell. Si tel est le cas, n'importe quel autre sport fonctionnant sur une base internationale serait affecté de la même façon.

"La conséquence d'une telle législation ou de toute autre intervention du gouvernement serait très certainement désastreuse pour toutes les ligues Internationales, dans tous les sports".

PIERRE ANGULAIRE

M. Campbell estime qu'il faut qu'il soit clairement établi aux yeux de tous et, plus particulièrement de ceux à qui le rapport est destiné, que la "clause de réserve" constitue la pierre angulaire de toute la structure du sport professionnel organisé.

"Aucun sport professionnel ne peut fonctionner avec succès sans une certaine forme de 'clause de réserve', et cela est aussi vrai pour le hockey, le baseball, le football et le basketball, qui emploient tous la même méthode pour s'assurer les services des joueurs."

Il rappelle que la "clause de réserve" a été l'objet de "critiques et d'attaques dans le passé".

"En fait, elle n'a pas cessé de subir les attaques de toutes parts depuis qu'elle a été introduite pour la première fois dans le baseball, il y a quelque 90 ans".

M. Campbell a évoqué des enquêtes "approfondies" menées par le Congrès des Etats-Unis en 1952, 1957 et 1958. Il affirme que l'un des comités du Congrès avait conclu :

"L'expérience démontre qu'il n'existe pas d'autre moyen de préserver l'intégrité du jeu ou de garantir une lutte compétitive relativement égale."

Il a dit que lorsque la LNH s'est organisée en 1917 et qu'elle a mis au point des contrats standards pour ses joueurs, elle avait adopté la "clause de réserve" du baseball et l'a maintenue depuis. Une seule modification y a été apportée par la suite, celle qui devait faire du président de la ligue, un arbitre entre le club et le joueur dans les conflits de salaires.

M. Campbell déclare que bien que le rapport offre comme solution possible celle qui a généralement cours dans le football professionnel aux Etats-Unis — en vertu de laquelle un contrat est signé pour une période définie entre le joueur et l'équipe avec une clause lui permettant, à la dernière année de reprendre sa liberté — celle-ci n'est pas applicable dans la LNH.

LOYAUTE ABSOLUE

"Un tel arrangement est possible dans la ligue Nationale de football parce que toutes les équipes capables d'employer un agent libre tombent sous la juridiction du commissaire, d'ajouter M. Campbell. Cet arrangement n'est pas possible dans le hockey professionnel, parce que tous les clubs de hockey professionnel ne tombent pas sous la juridiction de la LNH. "Par conséquent, il serait possible pour un joueur d'entrer en collusion avec un club indépendant, lequel à son tour pourrait disposer des services du joueur en faveur d'un rival du club que ce dernier a quitté."

Le public exigent une intégrité absolue de la part des joueurs le hockeyeur doit observer une loyauté absolue et sans réserve envers le club pour lequel il joue.

"Un joueur qui décide de ne pas renouveler son contrat pourrait avoir une loyauté mitigée ou même une certaine déloyauté envers le club avec lequel il cherche à terminer son contrat", a affirmé M. Campbell.

LES SALAIRES

Au sujet de l'arbitrage des salaires, le rapport recommande la nomination de deux arbitres — représentant le joueur et le club — et d'un arbitre neutre acceptable par les deux parties.

Le président de la LNH a déclaré que bien que cette proposition soit "plausible et possède les apparences d'un complète impartialité", cela ne suffit pas.

"Il est nécessaire d'avoir les services de quelqu'un qui est bien informé en ce qui concerne les talents du joueur impliqué, et également en ce qui concerne les salaires des joueurs de talent égal dans la ligue, afin d'être sûr que les rémunérations sont équitables. La seule personne qui possède l'information nécessaire est le président de la ligue, et cette information est strictement confidentielle."

Cependant, M. Campbell a déclaré que la LNH reconnait que la clause qui existe actuellement en ce qui concerne l'arbitrage n'est pas du tout idéale. Elle aurait pu donner lieu à la soumission d'une alternative pratique, mais rien de ce genre ne s'est produit depuis les 25 dernières années".

Voici les fameuses recommandations :

Voici les recommandations du Comité d'étude sur les sports au Canada :

SPORT PROFESSIONNEL AU CANADA

1— Nous recommandons que le Canada établisse ses propres règlements adaptés aux réalités canadiennes.

2— Nous recommandons les définitions suivantes comme les mieux appropriées au Canada aux fins des mesures législatives fédérales :

a) "Un athlète amateur est celui qui aspire à l'excellence dans le sport, en observant les règlements des compétitions et en faisant preuve d'esprit sportif à l'égard de ses adversaires, quelle que soit leur race ou leur croyance".

b) "Un athlète professionnel est celui qui, tout en satisfaisant éventuellement aux critères requis d'un athlète amateur, pratique le sport comme principale source de revenu".

EQUIPE NATIONALE DE HOCKEY DU CANADA

1— Nous recommandons qu'une société à but non lucratif, connue sous le nom de Hockey Canada, soit établie en vue de s'occuper de l'administration et du financement des équipes nationales de hockey du Canada.

2— Nous recommandons de plus :

a) Que le gouvernement reconnaisse l'équipe ou les équipes dirigées par Hockey Canada comme les représentantes du hockey national du Canada dans les compétitions internationales;

b) Que l'on demande à l'ACHA de désigner l'équipe choisie par Hockey Canada comme représentante du Canada dans les compétitions internationales et olympiques soumises à la juridiction de la Fédération internationale de hockey sur glace;

c) Que le comité exécutif du conseil de direction de Hockey Canada comprenne des représentants de l'ACHA, des équipes canadiennes de la LNH, des universités canadiennes et du public canadien;

d) Que Hockey Canada prenne toutes les dispositions relatives au financement et à l'itinéraire de toutes les tournées à l'étranger de l'équipe nationale de hockey du Canada, et assume les mêmes responsabilités envers les équipes nationales des autres pays lorsqu'elles seront en visite au Canada;

e) Que l'ACHA prenne des mesures pour que la FIHG déclare le championnat mondial "tournoi ouvert authentique", de sorte que le Canada puisse y être représenté par une équipe formée des meilleurs joueurs canadiens;

f) Que Hockey Canada, si la demande de l'ACHA est refusée ou qu'on tarde à y donner suite, s'engage à fournir une équipe représentative, afin d'accepter le défi implicite des Russes et des autres nations qui désirent rencontrer le Canada en tournois "ouverts".

RAPPORT ENTRE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE HOCKEY AMATEUR ET LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

1— Le comité d'étude recommande qu'on accorde au joueur de hockey désireux d'acquérir une instruction secondaire supérieure, la permission de le faire; et qu'on ne l'admette pas au repêchage, s'il est inscrit à une université reconnue conférant des diplômes, avant la fin de ses études. S'il abandonne le collège, on devra le traiter de la même manière que lors de son entrée, et il sera admissible au repêchage la saison suivante.

2— Nous recommandons la cessation de paiements spécifiques à l'ACHA de la part de la LNH particulièrement pour subvenir aux frais d'administration, et la continuation et l'augmentation des montants versés à l'ACHA pour les joueurs de talent.

3— Le comité d'étude recommmande le plan de réorganisation de l'Association Canadienne de Hockey Amateur exposé dans le rapport sur le hockey amateur au Canada, présenté par le Comité d'étude du conseil de la santé et du sport amateur.

4— Le comité d'étude recommande que le gouvernement fédéral aide aux frais d'administration de l'ACHA et que toute subvention dépende d'une restructuration sensible de l'ACHA.

5— Nous recommandons au gouvernement, dans la mesure où il a de l'influence sur l'ACHA, qu'aucun joueur de hockey amateur inscrit à l'école ou à l'université ne soit muté, au cours d'une année scolaire, d'une région ou d'une équipe à une autre, sans le consentement, par écrit, du joueur et de ses parents.

CONTRAT-TYPE DU JOUEUR DANS LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

1— Le comité d'étude ne peut approuver la clause de réserve et recommande que des dispositions soient prises, par mesure législative, si nécessaire, en vue d'exiger sa suppression.

2— Le comité d'étude n'approuve pas que le président de la ligue Nationale de hockey soit le seul arbitre entre le joueur et son propriétaire. Il recommande donc, lorsque la question du salaire d'un joueur doit être soumise à l'arbitrage, que la commission comprenne trois personnes soit (1) un représentant du propriétaire, (2) un représentant du joueur et (3) une personne tout à fait indépendante du hockey. Il est de plus recommandé que le propriétaire et l'association des joueurs à laquelle le joueur appartient supportent, à parts égales, les frais d'un tel arbitrage.

3— Le contrat-type du joueur devrait être clarifié, afin qu'il soit bien entendu que les amendes pour "jeu nonchalant" sont inappropriées et que, si elles sont imposées, elles n'ont pas à être payées.

ROLE DU GOUVERNEMENT

1— Nous recommandons que la loi C-131 soit modifiée comme il suit :

a) Article 7 : Que le conseil soit désormais appelé Conseil consultatif nationale de la santé et des loisirs;

b) Article 10 : Qu'il dépense au moins 6.2 millions de dollars annuellement.

2— Nous recommandons en outre que les points suivants soient adoptés en rapport avec le programme de la santé et du sport amateur :

a) La nomination d'un directeur général des sports au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-Etre social, qui rendrait compte au sous-ministre;

b) Qu'un directeur général des sports soit chargé de formuler au sous-ministre toutes les recommandations relatives aux subventions;

c) Que des fonds supplémentaires soient mis à la disposition du directeur général des sports pour augmenter le personnel professionnel de la direction, et retenir les services de conseillers en administration, en communications et en d'autres domaines d'ordre professionnel;

d) Que le gouvernement institue un programme solide et concerté d'information destiné à mettre le public au courant de la valeur et de l'ampleur du sport au Canada;

e) Que le gouvernement retienne les services d'un groupe d'athlètes et d'entraineurs de la plus haute compétence auxquels il pourra recourir, au besoin;

f) Que les accords fédéraux-provinciaux soient revisés et qu'un nouveau programme de dépenses soit mis au point dans ce domaine.

PARTICIPATION DES CANADIENS AU SPORT

1— Que le gouvernement institue un programme solide et concerté d'information destiné à mettre le public au courant de la valeur et de l'ampleur du sport au Canada.

2— Que le Conseil consultatif de la santé et des loisirs collabore activement avec la direction de la santé et du sport amateur pour mettre sur pied un programme d'information publique en ce qui concerne l'importance et la valeur de l'efficience physique.

3— Que le programme d'information publique sur l'efficience physique tienne compte de l'important programme du "President Kennedy's Fitness Council" aux Etats-Unis.

INSTALLATIONS

Nous formulons les recommandations suivantes sur le problèmes des installations de sport au Canada :

1— Que le gouvenrement engage des discussions avec les autorités provinciales et municipales pour trouver les moyens d'augmenter l'utilisation des installations qui tombent sous leur juridiction; et qu'il étudie la possibilité de rendre plus accessibles les installations qui relèvent de la juridiction fédérale, telles que les installations des bases des Forces armées.

2— Qu'on entreprenne un inventaire exhaustif des installations publiques et privées qui existent à l'heure actuelle, et que cet inventaire soit par la suite tenu à jour.

3— Que le gouvenrement se penche sur le problème des nouvelles installations en se conformant au programme suivant :

a) Un programme général de développement devrait être mis au point au moyen de consultations entre les divers niveaux de gouvernement;

(Suite à la page suivante)

La belle promesse des Leafs est irréalisable

MONTREAL (PC) — Clarence Campbell, président de la ligue Nationale de hockey, a déclaré hier que l'offre du propriétaire Stafford Smythe de fournir trois joueurs des Maple Leafs de Toronto à l'équipe nationale était illégale selon les règlements du circuit.

"Le règlement exige que toute équipe aligne son meilleur personnel possible à chaque match, a précisé Campbell. Si un club laisse partir ses meilleurs joueurs, il va à l'encontre du règlement et le fait est facile à déceler".

Smythe est membre du bureau de Hockey Canada, qui a pris la direction de l'équipe nationale, de même que David Molson, président des Canadiens de Montréal.

Smythe a déjà déclaré qu'il fournirait trois joueurs de son club à l'équipe nationale la saison prochaine pour le tournoi mondial de hockey amateur et a dit que Molson ferait sans doute la même chose. Toutefois, le président des Canadiens n'a pas encore fait une telle offre.

Le sujet est survenu hier en discutant "la clause de réserve" dans les contrats des joueurs de hockey, dont l'abolition est recommandée par le comité d'étude sur les sports du gouvernement fédéral.

"Le rapport ne mentionne pas le droit d'un joueur de se retirer de la LNH afin d'évoluer avec l'équipe nationale, a ajouté Campbell. Mais j'imagine que la situation trouvera une solution avec Hockey Canada, même si je doute que les clubs américains acceptent cette solution."

VANCOUVER

Au sujet de la déclaration du ministre de la Santé John Munro, selon laquelle Vancouver fera partie prochainement de la LNH.

"Je crois qu'il serait dans l'intérêt de tous, y compris le ministre de la Santé, que Vancouver fasse partie de la LNH, a répliqué Campbell.

"Malheureusement, la demande de cette cité était tellement moche en 1966 qu'on ne pouvait pas en tenir compte du tout", mais Vancouver se verra offrir une licence de hockey à la première opportunité".

Cette opportunité surviendrait en 1970 ou 1971, lors de la prochaine expansion du circuit.



Direct au but!

par Jacques REVELIN

Il fallait qu'on sache ce qu'ils disent franchement

Que pensons-nous du rapport de l'examen de la situation sportive au Canada que l'on vient de soumettre au gouvernement fédéral ?

Il est attrayant à lire : sa présentation typographique est excellente; le contenu ne manque ni de détails, ni de piquant. Certains paragraphes sont mêmes explosifs et ils ont d'ailleurs produit déjà des vibrations au Canada et de par le monde. Les commentaires et considérations sont exprimées clairement, avec franchise et par des mots usuels, compréhensibles, ce qui met le document à la portée de tous alors que tant d'autres textes "sportifs" sont encombrés de termes "savants" mais d'une signification douteuse.

Il faudra plus d'une chronique pour passer ce rapport au peigne fin, après un premier coup de rateau. Cependant, voici nos impressions immédiates, les positives comme les négatives :

La recommandation no 1 est pleine d'audace. C'est le cas de dire que les enquêteurs vont... direct au but par leur redéfinition de l'amateurisme et du professionnel. Nombreux sont ceux qui ont tenté timidement de réajuster les formules, mais en voilà enfin qui se prononcent sans ambiguïté. Cette prise de position est importante et risquée. Advenant son approbation officielle, les athlètes canadiens ne se conformeraient plus aux exigences inflexibles de l'Olympisme de M. Avery Brundage. Celui-ci a d'ailleurs réagi. Les deux définitions sont liées par une subtilité : Selon la philosophie avancée et combien réaliste, un professionnel peut être un amateur dont les vertus seraient les suivantes : "aspirer à l'excellence en observant les règlements et en faisant preuve d'esprit sportif à l'égard de ses adversaires, quelles que soient leur race et leur religion". C'est ce que font la plupart des athlètes professionnels, sauf les bagarreurs comme... On étudiera sans doute les deux formules "canadiennes" à l'étranger, comblant ainsi le souhait de leurs auteurs, car ils veulent (surtout Nancy Greene) placer leur pays à la pointe du réformisme olympique.

A propos d'un autre problème majeur, celui de "notre" équipe nationale de hockey, les recommandations concordent avec les nouvelles initiatives en cours, celles patronnées par le groupe "Hockey Canada". Il y a toutefois de l'inédit dans les propositions, quand les membres du comité suggèrent que l'ACHA demande à la FIHG (Bonny Ahearne) d'appeler le tournoi mondial : TOURNOI OUVERT AUTHENTIQUE, ou que le Canada relève le défi des Russes et des autres étrangers à condition que les affrontements soient entre les meilleurs, c'est-à-dire "ouverts".

Au sujet de l'organisation interne du hockey amateur canadien, on n'y va pas par quatre chemins en réclamant une restructuration sensible de l'ACHA, après une constatation facile à faire, celle du paternalisme des quelques dirigeants du hockey amateur qui s'arrangent bien avec leurs élections. Il ne s'agit pas d'une lacune particulière qui existe ailleurs, au sommet de la plupart des associations sportives.

La CAHA étant la plus "populeuse", le redressement de ses torts serait l'exemple le plus frappant. Ce sera difficile mais possible si, comme on l'indique, les prochaines subventions sont dépendantes d'une restructuration. Ne faut-il pas approuver d'autre part le voeu suivant : "aucun joueur amateur inscrit à l'école ou à l'université ne doit être muté, au cours d'une année scolaire, d'une région ou d'une équipe à une autre, sans le consentement par écrit du joueur et de ses parents. Une autre recommandation mérite également de se concrétiser. Elle touche aussi l'instruction. On demande qu'un joueur poursuivant ses études demeure à l'abri du repêchage universel aussi longtemps qu'il n'a pas obtenu le diplôme désiré ou la qualification nécessaire.

N'allons pas plus loin aujourd'hui. L'épluchage du rapport se poursuivra dans les prochaines chroniques, parallèlement aux considérations des enquêteurs qui seront publiées tranche par tranche. Il faut en effet que l'on sache quel fut le cheminement de leurs conclusions. Ainsi, au sujet de la clause de réserve du hockey professionnel, il sera possible de se rendre compte que les membres du comité savaient tout ce que M. Clarence Campbell proclame dans sa réplique.

Disons cependant sans plus attendre que le rapport nous cause certaines déceptions. Il est trop négatif. On parle surtout de ce qui est mauvais ou médiocre. Des sports en bonne santé, comme le curling, le golf et quelques autres, il n'en est guère question, ce qui est regrettable. L'excellence de leurs résultats et de leur administration devrait certes constituer des exemples inspirateurs. Ce que l'on cherche à créer existe déjà, notamment dans le curling, un sport PARFAITEMENT BIEN encadré au Canada et l'un des rares dont on conserve encore la suprématie mondiale. Au Québec aussi le curling est laissé à l'écart par le Haut-Commissariat qui croit inventer la "régionalisation" alors qu'elle est la base opérationnelle du curling, depuis belle lurette.

Enfin, avant d'aller plus loin, rectifions une illusion d'optique: Ces recommandations émergeant de l'enquête ne sont pas admises ni sanctionnées par le gouvernement fédéral. Il s'agit pour l'instant de pures et simples suggestions. Le ministre directement concerné, M. John Munro, a dit ceci : "Je suis impressionné par ces recommandations qui constituent un défi. Je les approuve, même les plus provocantes, car elles découlent d'une évaluation exacte et juste. Il appartient maintenant au gouvernement de prendre les mesures favorisant la mise en oeuvre des réformes".

L'enquête est terminée, sans avoir hélas atteint le maximum d'étendue et de profondeur. Nous dirons pourquoi, en regrettant cette imperfection. Ne valait-il pas mieux la prolonger un peu plus pour faire un tour d'horizon complet, au lieu d'effectuer une analyse fragmentaire. C'est la première fois qu'une étude de ce genre est entreprise et il faudra attendre longtemps avant qu'elle se répète. Or, les faiblesses qui n'ont pas été entrevues et déplorées se maintiendront et peuvent même empirer.

En souplesse...

● **Nous étions à Ottawa quand le contenu du rapport a été divulgué. Cela nous a permis de "tester" le bilinguisme fédéral. Lors de la conférence de presse et pendant la période des questions, nous avons posé les nôtres en français, ce qui prit toute l'assistance par surprise et causa une certaine perturbation. Le ministre, les enquêteurs et la plupart des journalistes n'étaient pas branchés sur les écouteurs de la traduction simultanée. Cette intervention québécoise précipita la mise en service de tous les écouteurs, mais le traducteur fut tellement surpris qu'il embrouilla la situation par un "embarras technique" et ce fut le docteur Paul Desruisseaux qui sauva la situation, en reposant notre question en anglais. Par la suite, quand on nous redonna la parole, elle résonna dans les deux langues officielles...**

● **Yvon Guillou est redevenu membre de l'Association Cycliste qui l'avait suspendu à vie, l'an passé. Mille fois bravo ! Aucune erreur n'est irréparable. Il compte obtenir maintenant le droit d'organiser une course par étapes, encore une fois dans la Beauce, avec extension jusqu'à Lac-Mégantic, où la rivière Chaudière prend sa source. Le Tour aurait lieu à la fin du mois d'août, juste après les Jeux Canadiens d'Halifax, donc avec la participation probable des coureurs juniors de la majorité des provinces...**

● **La grève des employés de garage s'est "fait sentir" dans les parages de l'hippodrome de Québec, hier soir. Plusieurs pneus de voitures ont reçu des coups de couteaux et sont devenus inutilisables. Une rapide constatation a convergé sur une coïncidence : tous les véhicules attaqués avaient une identification commune: le X qui précède l'immatriculation des automobiles sous la propriété des garages. Un garagiste de Rivière-du-Loup dont les employés ne sont pas en grève est au nombre des... victimes, à cause de son X...**

● **En Scandinavie, le climat, l'économie et la population sont à peu près semblables aux nôtres. Toutefois, d'après le Dr Harold Rea qui présidait le Comité d'étude sur les sports au Canada, le rapport des succès olympiques se chiffre à 5/1 en faveur des Nordiques européens...**

● **Pardonnons à l'un de nos confrères de ne pas avoir lu "l'Action" du 12 avril dernier. Il aurait su dès cette date que les manitous du Forum de Montréal étudient la possibilité d'introduire une équipe dans la Ligue Américaine, à la faveur d'une éventuelle expansion de ce circuit à Ottawa. Oui, c'était écrit dans notre journal voici un mois...**

BRUNDAGE ET AHEARNE SE REBIFFENT AUSSI

Par la Presse Canadienne

Le rapport du comité, soumis aux Communes par le ministre de la Santé John Munro lundi, n'a pas été accueilli favorablement par les deux directeurs de sports internationaux.

Brundage, président du Comité olympique international, a déclaré, lors d'une entrevue téléphonique avec le Telegram de Toronto, que le Canada devrait respecter les règlements olympiques ou bien se retirer des compétitions.

Faisant allusion à la partie du rapport "qui prétend que les règlements "olympiques actuels sont irréalistes et suggère que le Canada établisse ses propres règlements olympiques selon son propre complexe", Brundage a rétorqué :

"Les règlements olympiques sont écris par les représentants de 125 pays à travers le monde. Ils doivent être respectés jusqu'à ce qu'ils soient changés."

Cependant une dépêche de l'AFP en provenance de Chicago souligne que M. Brundage a formellement démenti avoir déclaré catégoriquement au Toronto Telegram que le Canada devait se plier aux règles olympiques ou se retirer des jeux.

"Je nai jamais tenu des propos d'une telle impolitesse" a assuré M. Brundage que le journal cite comme ayant dit : "Les Jeux olympiques ont leurs règlements. Si le Canada ne les aime pas, il n'a qu'à se retirer. C'est ainsi simple que ça".

"J'ai dit que les règlements sont faits pour tous ceux qui veulent participer aux Jeux et ceux-là doivent naturellement s'y plier", a-t-il précisé.

Ahearne, tsar du hockey amateur mondial, n'a guère aimé le rapport qui l'a qualifié "de bonhomme controversé et malcommode".

"Il est étrange que je sois attaqué par un pays auquel j'ai accordé une grande faveur à Stockholm en lui permettant d'utiliser six joueurs professionnels lors du tournoi de l'an prochain au Canada, a déclaré Ahearne à Londres.

"Je crois que le gouvernement canadien devrait s'occuper davantage du cas de l'Allemagne de l'Est au sujet des visas nécessaires pour les joueurs de ce pays. J'attends encore la confirmation canadienne que je dois recevoir avant le congrès cet été, sinon, j'accorderai le tournoi à un autre pays."

Réactions très FAVORABLES

Par la Presse Canadienne

La plupart des athlètes et directeurs sportifs canadiens semblent enchantés des recommandations du comité d'étude sur les sports.

Lloyd Percival, expert en culture physique de Toronto, était un des nombreux Canadiens qui ont accueilli chaleureusement les recommandations du rapport.

Il était surtout enchanté au sujet de la recommandation permettant les contributions au sport amateur par les individus et compagnies, contributions déductibles de l'impôt.

Le coureur Bill Crothers, de Markham, Ont., abondait dans le même sens.

Jim Worral, représentant canadien permanent au sein du COI, a déclaré que les critiques d'Ottawa au sujet de l'"organisation olympique "étaient pleinement justifiées".

Le coureur Harry Jerome soutenait que le rapport "était un immense pas dans la bonne voie".

Le Dr Paul Hauch, secrétaire de l'Association canadienne de nage amateur, a dit qu'il "favorisait tout ce qui améliorerait les sports amateurs".

Ben Fuller, président de l'Association canadienne de ski amateur, est surtout enchanté "des contributions déductibles de l'impôt".

Jake Gaudaur, commissaire de la Ligue Canadienne de football, ne croit pas que le rapport puisse avoir une influence quelconque sur sa ligue, mais il a ajouté que la recommandation d'une loterie dans le but d'aider les sports amateurs donnerait des résultats à certaines conditions.

Nancy Greene, un des membres du comité d'étude, a déclaré au téléphone qu'elle espérait que le gouvernement fédéral sera convaincu de l'importance du sport.

"Nous étions limités au point de vue temps et argent et nous n'avons pu qu'effleurer le sujet. J'espère qu'on portera surtout l'attention sur tous les sports et non sur le hockey seulement."

HOCKEY

Les représentants de l'Association des joueurs de hockey professionnels étaient enchantés de la recommandation suggérant le remplacement de la clause de réserve par une clause d'option.

La clause de réserve lie un joueur à une équipe dès la signature du contrat tandis que, grâce à la clause d'option, un joueur peut accepter une diminution de salaire pendant une saison et obtient ainsi la liberté de négocier avec une autre équipe.

Al Eagleson, avocat torontois et conseiller juridique de l'Association des Joueurs de la LNH, a déclaré que l'adoption "de la clause d'option donnera aux joueurs un point de plus dans les négociations de son contrat".

Norm Ullman, du Toronto, président de l'Association, partage l'opinion d'Eagleson, mais croit que "la clause d'option ne s'appliquera peut-être seulement qu'aux équipes canadiennes, car je ne pense pas que les propriétaires américains se sentent liés par une loi canadienne".

Voici les fameuses recommandations :

(Suite de la page 18)

b) Pareil programme devrait prévoir les besoins croissants et à long terme des Canadiens;

c) Des fonds provenant de taxes sur une base de participation à tous les niveaux devraient être utilisés pour la construction d'installations athlétiques convenables à travers tout le Canada;

d) Le gouvernement devrait établir d'importants centres sportifs régionaux. Ces centres devront rencontrer les normes internationales de compétition;

e) Les Jeux canadiens devraient servir de motif à la construction d'installations sportives dans tout le pays;

f) Le gouvernement devrait accorder des crédits pour la rénovation des installations existantes;

g) Un conseil consultatif devrait être établi par le gouvernement pour fournir avis et aide aux municipalités en ce qui concerne les normes minima, les méthodes de construction, le financement et la gestion des installations de sport.

ADMINISTRATION DU SPORT

Nous recommandons au ministre que le programme actuel de subventions aux organismes régissant les sports soit élargi de façon sensible afin d'aider lesdits organismes à régler leurs problèmes d'administration; cela exigera la revision des critères sur lesquels on se fonde actuellement pour l'attribution des subventions, cette revision devant être entreprise immédiatement.

PROFESSION D'ENTRAINEUR

Nous recommandons :

1— Que le gouvernement verse des subventions aux fins d'employer des entraineurs professionnels dans une très grande variété de sports.

2— Que le gouvernement fournisse de l'aide aux fins d'organiser et de développer une association nationale d'entraineurs.

3— Que soit créé un système d'identification des jeunes athlètes prometteurs par l'intermédiaire de l'Association nationale des entraineurs.

4— Que le gouvernement verse des subventions permettant de mettre sur pied des écoles de sport itinérantes utilisant les entraineurs et les athlètes les plus qualifiés.

5— Que le gouvernement établisse un système d'échanges entre le Canada et d'autres pays grâce auquel nos entraineurs pourraient voyager à l'étranger en vue d'étudier les techniques les plus modernes tandis que ceux d'autres pays seraient invités à venir au Canada pour renseigner et inspirer nos entraineurs et nos athlètes.

EDUCATION

Nous recommandons :

— Que le gouvernement se serve de son influence quand cela lui est possible afin d'encourager l'expansion et la valorisation du rôle du sport dans le programme d'éducation physique à tous les niveaux des divers systèmes d'éducation au Canada.

2— Que le gouvernement mette sur pied un organisme composé d'athlètes et d'entraineurs d'élite pour les besoins des divers ministères provinciaux d'Education de même que des systèmes scolaires régionaux et des organisations sportives reconnues hors du système d'éducation.

3— Que la direction de la santé et du sport amateur reçoive du gouvernement des fonds suffisants pour doter les athlètes les plus méritants de bourses., en vertu d'un programme comparable à celui du Conseil des Arts pour les musiciens et les peintres les plus méritants.

FINANCEMENT DU SPORT AMATEUR

Nous recommandons :

1— Que le gouvernement modifie l'article 62 de la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre la déduction des dons faits par les particuliers et les corporations pour l'avancement du sport.

2— Qu'à l'intérieur de l'étude poussée que nous avons proposée pour l'avenir en ce qui concerne Sport Canada, un examen complet soit fait de tous les moyens visant au financement du sport, y compris une taxe pour le sport et une loterie.

3— Que le gouvernement nomme un comité qui sera chargé d'examiner les constitutions, les règlements et les méthodes de vérification en vue de déterminer les normes minima d'opération des organisations sportives aux fins de l'obtention de subvention et de droits à la déduction d'impôt sur les dons reçus.

RECONNAISSANCE DU MERITE ET DECORATIONS

Nous recommandons que le gouvernement établisse un système national de récompense pour encourager les Canadiens à atteindre des normes déterminées d'efficience physique et d'excellence athlétique; qu'une partie de ces récompenses servent à reconnaitre de façon appropriée l'excellence de nos athlètes les plus méritants et, qu'à ce système s'ajoute un programme de la direction ayant pour objet de faire mieux connaitre l'histoire du sport au Canada et des athlètes canadiens.

CONCEPT D'EQUIPE NATIONALE

Nous recommandons que le gouvernement applique la politique suivante en matière d'equipes nationales :

a) Quand il est possible, que le concept d'une équipe nationale du Canada soit réalisé;

b) Que le gouvernement conserve le droit d'accréditer une équipe participant à une compétition internationale comme étant l'équipe nationale du Canada, et qu'il délègue ce droit à l'association qui détient l'affiliation internationale dans ce sport particulier;

c) Que le gouvernement fournisse toute l'aide possible en recourant aux moyens et aux connaissances techniques que pourraient fournir certains ministères comme les Affaires extérieures, l'Industrie et le Commerce, le Revenu national, la Santé nationale et le Bien-Etre social, pour s'assurer que les équipes qui participent à une compétition internationale soient des représentants valables bien préparés et bien conseillés.

RECHERCHE RELATIVE AUX SPORTS ET A LA SANTE

Nous recommandons que le gouvernement entreprenne une étude approfondie des subventions à la recherche et des programmes de bourses d'étude et qu'il prépare un nouveau programme pour ce domaine, fondé sur les conclusions de la présente étude.

SITUATION MEDICALE

Nous recommandons l'acceptation de cette demande relative à la tenue d'une conférence et à l'obtention de l'aide gouvernementale en vue de la création d'une association canadienne de la médecine sportive en 1969.

JEUX OLYMPIQUES

Nous recommandons que le gouvernement use de son influence auprès de l'Association olympique canadienne pour l'inciter à modifier sa constitution de façon à prévoir ce qui suit :

1— Le paiement de tous les frais de voyage et de logement des membres du conseil d'administration et du comité exécutif en vue de leur permettre d'asister aux réunions régulières et spéciales.

2— Nous recommandons à l'AOC de lancer un vaste programme d'information destiné à mettre le public au courant de son travail.

3— Que les athlètes olympiques soient représentés de façon appropriée au sein du conseil d'administration, du comité exécutif et des groupes de travail.

En outre, nous recommandons que le gouvernement fournisse une aide tangible aux villes qui tentent d'attirer au Canada les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth, aide qui pourrait être fournie selon les conditions établies dans un document ou une déclaration sur la politique du gouvernement.

Nous recommandons que l'AOC consulte le gouvernement fédéral avant que soient désignés les emplacements qui pourraient être proposés au Canada pour la tenue de futurs Jeux olympiques.

SPORT CANADA

Nous recommandons :

1— Que soit établie une société à but non lucratif appelée Sport Canada, qui deviendra le siège de l'administration, du soutien et de la croissance du sport au Canada.

2— Qu'en préparant une proposition relative à Sport Canada à l'intention des associations nationales de sport, le ministre entreprenne une étude en profondeur d'organismes semblables dans d'autres pays afin de déterminer les grandes lignes de la politique et des structures de la société.

Le gérant Chico Heron peut enfin tenir des pratiques à son goût

par REAL LABBE

Après deux jours d'exercices de réchauffement, les Indiens ont commencé aujourd'hui les vrais exercices. Le gérant Chico Heron a travaillé le baseball fondamental, en faisant pratiquer ses hommes au bâton, ce que plusieurs amateurs attendaient avec impatience, et il leur a également fait faire des exercices de base, comme couvrir le premier coussin, et courir la balle sur un coup retenu.

Heron aurait bien aimé commencer hier, mais les réparations entreprises sur le losange l'en empêchaient. Les ouvriers ont donné un nouveau décor au terrain, en enlevant un peu de gazon en avant de chaque but. De plus, les lignes démarquant le territoire des fosses, sera rempli avec de la tourbe et on tracera une ligne à la chaux sur la pelouse.

Le pilote de l'équipe locale était bien content de pouvoir utiliser le terrain. "Ce n'est pas tellement drôle, a-t-il dit, de jouer au "pepper game" pendant une heure, et après de courir". Les lanceurs ont lancé quelques balles mais il leur faut aussi pratiquer d'autres choses. Heron doit également penser à ses receveurs, et aux quelques joueurs qui sont arrivés. Ils n'aiment pas trop regarder les autres travailler.

NOUVEAUX ARRIVES

Le receveur dont on dit beaucoup de bien, Darryl Cousins est arrivé lundi, et il était sur le terrain pour la séance d'entrainement d'hier. Ce Cousins a refusé l'offre d'une équipe de calibre AAA pour devenir receveur substitut. Il aurait travaillé avec les lanceurs de relève dans le "bull pen". Il a préféré jouer avec les Indiens, vu son âge. A 20 ans, il estime qu'il en a encore à apprendre dans le domaine du baseball, et le meilleur moyen pour lui, est de jouer régulièrement. Il appartenait aux Angels de la Californie.

Jose Silva, un voltigeur qui avait impressionné après avoir joint les Indiens, au milieu de la saison, était de retour. Il a fait le camp d'entrainement de la "Global League", nouvellement formée. Le populaire Harvey Yancey est arrivé à Québec hier soir. Charlie Robinson était également en uniforme hier, pour une première pratique, après avoir passé l'hiver en Californie. Un autre californien est présent, James Carr, un artilleur de couleur.

JERRY CRAFT

Comment se fait-il que Jerry Craft, un colosse de six pieds, cinq pouces, soit arrivé à Québec ? Ce dernier est retiré du baseball organisé depuis deux ans, son dernier club étant Williamsport, de la Ligue Eastern, de calibre AA. Au cours de la même année, en 1966, il avait évolué avec le club de Jacksonville, de la Ligue Internationale. Il a connu l'ancien gérant des Indiens, Fred Hope, pour avoir joué contre lui.

Avec Jacksonville, il avait une fiche de .500, avec trois victoires et trois défaites, et une moyenne de points mérités par partie de 4.79, et il affichait un dossier de 6 gains contre 5 revers, dans la Ligue Eastern, où en 87 manches, il a retiré 63 frappeurs sur trois reprises, et avait une moyenne de 3.41 pmp.

Cet artilleur gaucher, maintenan âgé de 26 ans, a quitté le baseball, tout simplement parce qu'il était fatigué de jouer. Il demeure en Californie depuis trois ans, où il est à l'emploi d'une usine de produits électroniques. Il a dit qu'il avait été approché par le gérant-général des Indiens, Claude Bédard, après que celuici eut vu son nom sur la liste des joueurs retirés, dans le Baseball Digest.

Sa première impression de la ville de Québec a été assez mauvaise, non pas pour l'accueil qu'il a reçu, mais bien au sujet du froid qui règne en maitre. "Mais le froid ne me fait rien, j'y suis habitué, car je suis natif de l'Ohio".

REUNION CE SOIR

La Ligue Provinciale de baseball, sous la présidence de Yvon Ellyson. Les huit clubs du circuit se réuniront à Drummondville ce soir, pour une dernière séance de repêchage, avant le début du calendrier régulier.



● **Chico Heron (au centre) et Guillermo Mundul (à droite) regardent le lanceur Eduardo Acosta saisir la balle, lors d'une pratique. Les trois joueurs se connaissent très bien, puisque Heron et Mundul évoluaient pour le même club l'hiver dernier, tandis que Acosta faisait partie d'une équipe dans la même ligue.**
(Photo l'Action, par Marcel Laforce)

Un inconnu s'est présenté au camp d'entraînement des Indiens

PAR REAL LABBE

Quand Mike Blum est arrivé au camp d'entrainement des Expos de Montréal, cette année, la direction du club montréalais ne savait pas d'où il sortait, et elle n'en a pas voulu. Hier matin, alors que les joueurs des Indiens arrivaient sur le terrain pour leur deuxième séance, un nouveau-venu s'est présenté à l'instructeur Chico Heron et lui a demandé de pratiquer.

Personne ne savait son nom, ni d'où il venait. Il a revêtu l'uniforme no 22, l'ancien numéro de Claude Denis-Fortier. Mark Brownlee, c'est son nom, est âgé de 21 ans et c'est un lanceur.

Brownlee a été à l'écart du baseball pendant trois saisons, après avoir fait partie d'une équipe de l'Aviation Canadienne. Il se reproche son manque d'expérience, mais il montre toutefois de la bonne volonté pour apprendre. L'athlète blond est originaire de la région de Québec, demeurant à Charny depuis une dizaine d'années. Il est à l'emploi d'une compagnie de Québec.

Brownlee avait délaissé le baseball après avoir fait son temps dans l'Aviation, et l'idée ne lui était jamais venue de faire du baseball jusqu'à l'année dernière. Tout à fait par hasard, il a rencontré l'ancien artilleur des Indiens, Bill McGowan, qui lui a conseillé de tenter sa chance dans la Ligue Provinciale.

Après avoir réfléchi, Mark Brownlee a décidé de faire un retour dans le baseball. Dès la fonte des neiges, il a pratiqué la course à pieds pour se mettre en forme. Le premier jour du camp d'entrainement des Indiens, il a téléphoné au gérant-général Claude Bédard, pour lui demander de participer aux séances. Ce dernier a refusé, disant qu'il avait trop de joueurs à sa disposition. Mais Brownlee est revenu à la charge et il est allé voir le gérant Chico Heron, qui lui a accordé la permission de revêtir l'uniforme.

Heron a surveillé son nouvel élève et il a dit après la pratique que Brownlee avait beaucoup de force, mais qu'il manquait de variation dans ses lancers, ce qui n'est apporté que par l'expérience. "Je vais l'essayer encore, du moins jusqu'à ce que j'aie suffisamment de joueurs. Si personne ne lui montre, il n'apprendra jamais".

De son côté, Brownlee est très heureux de s'entrainer avec les Indiens et il mettra en pratique ce que lui enseignera le pilote de l'équipe locale. "Ce serait vraiment la surprise de l'année si je réussissais à me tailler un poste avec le club québecois, de dire le jeune artilleur, parce que je suis un joueur de la région de Québec, et qu'il n'y en a pas sur l'équipe. Mais je sais que les gars qui sont ici possèdent beaucoup d'expérience, ce que je n'ai malheureusement pas. Si je ne fais pas l'affaire à Québec, je vais peut-être essayer dans une autre ville de la Ligue Provinciale".

Combien de temps restera-t-il avec les Indiens ? Tout dépendra de sa tenue.

La tenue de Billingham permet à Houston de vaincre Montréal 10-3

MONTREAL (P.A.) — Le lanceur de relève Jack Billingham n'a alloué que deux coups sûrs en cinq manches hier soir alors que les Astros de Houston ont écrasé les Expos de Montréal 10-3.

Tandis que Billingham tenait les Expos en échec, les Astros y allaient de cinq points dans la 3e manche et de quatre autres non mérités dans la 8e reprise.

Johnny Edwards a produit 3 points des Astros avec deux simples opportuns alors que 6 lanceurs des Expos allouaient neuf buts sur balles.

Lors de leur poussée de cinq points dans la 3e manche, les Astros ont frappé cinq coups sûrs et profité d'une erreur en envoyant 11 frappeurs au marbre.

Les Astros ont profité de 2 erreurs pour ajouter quatre points dans la 8e reprise.

Houston	015	000	040—10 8 2
Montréal	110	100	000— 3 9 3

Griffin, Guinn 2, Womack 2, Coombs 4, Billingham 5 et Edwards; Wegener, Face 1, McGinn 3, Robertson 4, Jaster 6, Shaw 9 et Boccabella. G.: Billingham (3-2) — P.: McGinn (2-1).

BOX SCORE
HOUSTON à MONTREAL
HOUSTON

	A.B.	P.	C.S.	P.P.
Morgan, 2e b.	2	0	0	0
Torres, s.-c.	1	1	0	0
Miller, c.d.	3	1	1	1
Wynn, c.c.	2	1	1	1
Blefary, 1er b.	5	1	1	0
Menke, s.-c.	4	1	1	1
Rader, 3e b.	5	0	1	3
Aleu, c.g.	4	2	1	0
Edwards, rec.	5	1	2	2
Griffin, lanc.	0	0	0	0
Guinn, lanc.	0	0	0	0
Womack, lanc.	1	1	1	1
Coombs, lanc.	1	0	0	0
Billingham, lanc.	1	1	0	0
TOTAL	34	10	8	8

MONTREAL

	A.B.	P.	C.S.	P.P.
Wills, s.-c.	5	0	1	0
Sutherland, 2e b.	4	1	0	0
Staub, c.d.	4	0	3	2
Jones, c.g.	4	0	2	1
Clendenon, 1er b.	5	0	0	0
Laboy, 3e b.	2	0	1	0
Roccabella, rec.	4	0	0	0
Bosch, c.c.	2	1	1	0
J. Robertson, lanc.	0	0	0	0
Mota, f.u.	1	0	0	0
Jaster, lanc.	0	0	0	0
Bateman, f.u.	1	0	0	0
Shaw, lanc.	0	0	0	0
Wegner, lanc.	0	0	0	0
Face, lanc.	0	0	0	0
Cline, f.u.	1	0	0	0
McGinn, lanc.	0	0	0	0
Wicker, c.c.	3	1	1	0
TOTAL	36	3	9	3

HOUSTON	015	000	040	—10
MONTREAL	110	100	000	— 3

Erreurs : Rader, Staub, Jaster, Sutherland, Torres. — Laissés sur les buts : Houston 9, Montréal 11. — Double-jeux : Houston 1. — Doubles : Jones, J. Alou, Bosch, Menke. — Sacrifices : Griffin, Morgan. — Ballon-sacrifice : Menke.

	ML	CS	P	PM	BB	RB
Griffin	1⅔	3	2	1	2	1
Guinn	0	1	0	0	1	0
Womack	1⅔	3	1	1	0	2
Coombs	⅔	0	0	0	1	1
Billingham	5	2	0	0	1	3
Wegener	0	0	0	0	3	0
Face	2	2	1	1	0	0
McGinn	1	5	5	5	3	0

J. Robertson	2	0	0	0	0	3
Jaster	3	1	4	0	3	2
Shaw	1	0	0	0	0	1

Lanceur gagnant : Billingham (3-2)
Lanceur perdant : McGinn (2-1)

Balles passées : Boccabella 2. Temps : 3 h. 03. — Assistance : 11,033.

PITTSBURGH (P.A.) - Dick Dietz et Bobby Bonds ont produit deux points chacun avec des simples lors d'une explosion de huit points dans la 4e manche hier soir alors que les Giants de San Francisco ont supplanté les Pirates de Pittsburgh 11-8.

Les Pirates ont d'abord pris une avance de 3-0 dès la première manche grâce au circuit d'Al Oliver, mais les Giants ont réduit la marge avec deux points dans la 3e reprise avant que les Reds ne reportent la marge à deux points grâce au circuit de Richie Hebner dans la deuxième moitié de l'engagement.

La manche décisive des Giants a débuté avec le premier circuit de Ken Henderson.

S. Francisco	002	800	001	—11	13	1
Pittsburgh	301	000	400	— 8	13	3

Robertson, Herbel 4, Gibbon 7, Linzy 7 et Dietz; Moose, Dal Conton 4, Walker 4, Ellis 4, Shellenback 5, Hartenstein 7, Kline 8 et May, Sanguillen 5. G.: Herbel (2-0) — P.: Moose (3-2). Circuits : San Francisco, Henderson (1)., Pittsburgh, Oliver (3), Hebner (2).

PHILADELPHIE (P.A.) - Lee May a cogné un circuit de deux points après deux retraits dans la 8e manche hier soir en conduisant les Reds de Cincinnati à un gain de 6-4 sur les Phillies de Philadelphie, qui en étaient à leur 5e revers d'affilée.

Les Phillies avaient pris les devants dans la 7e manche grâce à une poussée de 3 points à la suite d'une erreur, d'un double de Rich Allen et d'un circuit de John Callison.

Tony Perez, des Reds, avait mis fin à une égalité de 1-1 dans la 6e reprise avec un circuit de deux points.

Cincinnati	000	102	012	—6	9	3
Philadelphie	000	100	300	—4	10	1

Maloney, Fisher 6, Carroll 7, Culver 9 et Corrales; Wagner, Lersch 5, Farrell 7 et Ryan. G.: Carroll (2-3) — P.: Farrell (1-2). Circuits : Cincinnati, Perez (8), May (6). Philadelphie, Callison (3).

NEW YORK (P.A.) - Hank Aaron, Orlando Cepeda et Bob Tillman ont produit tous les points des Braves d'Atlanta avec des circuits et les visiteurs ont vaincu les Mets de New York 4-3 hier soir, à l'occasion de leur 10e victoire en 12 parties.

Aaron en était au 515e circuit de sa carrière.

Ron Reed n'a alloué que quatre coups sûrs, dont un circuit de deux points à Tommie Agee, avant de céder sa place dans la 8e manche avant de mettre fin au match.

Atlanta	100	300	000	—4	6	0
New York	000	002	001	—3	6	0

Reed, Upshaw 7 et Tillman; Gentry, Taylor 9 et Martin. G.: Reed (4-1) — P.: Gentry (2-3). Circuits : Atlanta, H. Aaron (5), Cepeda (8), Tillman (1). New York, Agee (7).

CHICAGO (P.A.) - Les Cubs de Chicago ont égalé le record moderne du blanchissage le plus imposant dans l'histoire de la ligue Nationale hier quand ils ont pulvérisé les Padres de San Diego 19-0 grâce à la performance de l'ex-Padres Dick Selma, qui a aussi retiré 10 rivaux au bâton.

Les Cubs avaient blanchi les Giants de New York 19-0 en 1906 et Pittsburgh avait fait subir le même sort au St-Louis en 1961.

Le record de la ligue Américaine est 21-0, établi par Détroit aux dépens de Cleveland en 1901 et égalé par New York aux dépens de Philadelphie en 1939.

Le record de tous les temps appartient à Providence qui a blanchi Philadelphie 28-0 le 21 août 1883.

C'était le troisième blanchissage d'affilée par les lanceurs des Cubs qui n'ont accordé aucun point au cours de 28 manches.

Ernie Banks a égalé le plus haut total de points produits cette saison avec sept grâce à deux circuits de trois points et un double, et ce en six manches.

Nate Oliver et Don Young ont également bouclé le circuit pour les Cubs.

Selma est passé du San Diego au Chicago à la fin d'avril.

San Diego	000	000	000	—	0	3	2
Chicago	441	032	50x	—19	15	1

Kelley (2-3) Baldschun 2, Everitt 3, Reberger 7, Niekro 8 et Cannizzaro, Krug 7; Selma (3-3) et Hundley, Rudolph 7. Circuits : Chicago, Banks (2) 4, N. Oliver (1), Young (2).

Grand gala de lutte au Centre sportif de Ste-Foy, ce soir, 14 mai

C'est à compter de huit heures trente ce soir (le 14 mai) que le Centre sportif de Ste-Foy, situé sur la Route de l'Eglise sera le théâtre d'un grand gala de lutte. Parmi les participants, plusieurs nouveaux venus feront l'impossible afin de donner à ce spectacle tout ce que les amateurs désirent. A vrai dire, le promoteur Dick Marshall n'a rien négligé afin que ses débuts ne soient pas décevants.

Les frères Jos et Paul Leduc feront les frais de la finale, et leurs opposants ne seront nuls autres que Gino Brito et André Carpentier. Comme on le sait, les Leduc ne subissent que rarement la défaite, et il se pourrait bien qu'ils reçoivent la pire râclée depuis qu'ils luttent. André Carpentier, est le neveu du fameux Edouard, et son physique, sa souplesse et son habileté lui permettent de décrocher de nombreuses victoires. Cette finale ne manquera pas d'intéresser les amateurs au plus haut point.

Antonio Baillargeon, l'homme fort de Québec et qui aspire à devenir le monarque de la lutte prochainement, servira une leçon de lutte à son adversaire Michel Lamarche. Ceux et celles qui connaissent la valeur du québecois, ne manqueront certainement pas d'être présents pour voir ces deux mastodontes à l'oeuvre.

Len Shelley, un lutteur de grande renommée n'aura pas la tâche facile en face du Japonais Siji Kojika, car ce dernier se sert presque toujours du karaté et du judo afin de défaire son adversaire. De plus, son gérant le grand Soko sera dans son coin et l'encouragera à se surpasser afin de faire sa marque dans l'arène.

L'homme fort de Chicoutimi, Wellie Tremblay se mesurera à Lord Andy Spark, un autre nouveau venu qui désirait depuis longtemps faire son apparition à Québec. Et bien, ce sera une belle occasion pour les friands de luttte de se présenter sur les lieux pour assister à cette rencontre qu'ils n'oublieront pas de sitôt. Et comme ouverture, deux lutteurs qui s'en veulent à mort et qui emploient toutes les méthodes afin de se détruire, offriront à l'assistance l'un des combats les plus violents présenté depuis longtemps. Il s'agit de deux lutteurs de la région en la personne de Pat Lawrence et de Juan Lopez. Et voici le programme complet :

Ouverture, 20 minutes : Juan Lopez vs Pat Lawrence.

Préliminaire, 20 minutes : Wellie Tremblay vs Lord Andy Spark.

Spécial de la soirée, 30 minutes : Len Shelley vs Siji Kojika.

Semi-finale, 45 minutes : Antonio Baillargeon vs Michel Lamarche.

Finale (combat par équipes) 2 de 3 à finir : Gino Brito et André Carpentier vs Paul Leduc et Jos Leduc.

Pour l'information des amateurs, disons que le Centre Sportif de Ste-Foy est situé sur la Route de l'Eglise à Ste-Foy. (*)



HIER

Ligue NATIONALE
San Diego 0 — Chicago 1.
Houston 10 — Montréal 3
Atlanta 4 — New York 3
Los Angeles à St-Louis (pluie)
Cincinnati 6 — Philadelphie 4
San Francisco 11 — Pittsburgh 8

Ligue AMERICAINE
Baltimore 2 — Minnesota 4
Chicago 1 — Détroit 3
Cleveland 8 — Kansas City 6
Washington 2 — Californie 1
New York 3 — Seattle 5
Boston 4 — Oakland 5

AUJOURD'HUI

Ligue NATIONALE
San Diego à Chicago
Houston à Montréal (8 h.)
San Francisco à Pittsburgh (s)
Los Angeles à St-Louis (s)
Atlanta à New York (s)
Cincinnati à Philadelphie (s)

Ligue AMERICAINE
Baltimore à Minnesota (s)
Chicago à Détroit (s)
Cleveland à Kansas City (s)
Boston à Oakland (s)
New York à Seattle (s)
Washington à Californie (s)

LES CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

DIVISION EST

	G.	P.	Moy.	Diff.
Chicago	22	11	.667	—
Pittsburgh	17	14	.548	4
New York	14	17	.452	7
Philadelphie	12	16	.429	7½
St-Louis	13	18	.419	8
Montréal	11	18	.379	9

DIVISION OUEST

	G.	P.	Moy.	Diff.
Atlanta	21	9	.700	—
Los Angeles	18	12	.500	3
San Francisco	18	13	.581	3½
Cincinnati	14	16	.457	7
San Diego	15	20	.429	8½
Houston	12	23	.343	11½

LIGUE AMERICAINE

DIVISION EST

	G.	P.	Moy.	Diff.
Baltimore	22	12	.647	—
Boston	19	11	.633	1
Washington	17	17	.500	5
Détroit	14	15	.483	5½
New York	12	21	.364	9½
Cleveland	5	21	.192	13

DIVISION OUEST

	G.	P.	Moy.	Diff.
Minnesota	19	9	.679	—
Oakland	20	10	.667	—
Kansas City	15	15	.500	5
Chicago	12	12	.500	5
Seattle	13	17	.433	7
Californie	10	18	.357	9



LIGUE AMERICAINE

Boston, Culp (5-1) à Oakland, Dobson (3-3) soir
New York, Burbach (1-3) à Seattle, Marshall (2-3) soir
Cleveland, McDowell (2-4) à Kansas City, Drago (2-0) soir
Chicago, Peters (2-4) à Détroit, Wilson (1-4) soir
Washington, Coleman (2-3) à Californie, McGlothlin (2-2) soir
Baltimore, Phoebus (3-0) à Minnesota, Chance (3-0) soir

LIGUE NATIONALE

San Francisco, Bolin (2-2) à Pittsburgh, Ellis (2-3) soir
Los Angeles, Sutton (4-3) à St-Louis, Washburn (2-3) soir
Atlanta, Niekro (6-1) à New York, Seaver (4-2) soir
Houston, Lemaster (0-5) à Montréal, Grant (1-3) soir
Cincinnati, Merritt (2-2) à Philadelphie, Wise (3-2) soir
San Diego, Sisk (0-2) à Chicago, Hands (3-4)

St-Cyr réélu

La ligue de Soccer Mineure du District de Québec, tenait vendredi le 9 mai, au Patro Roc-Amadour, son assemblée générale.

M. Guy St-Cyr est réélu président; 1er vice-président: Gaston Prémont, Roc-Amadour; 2è vice-président: Frère Paul Sawyer, Patro de Charlesbourg; Secrétaire: Charles Cauchy, Patro de Lévis; Conseillers: Gilles Bégin, Patro Laval, Antoine Gulbarsoro, Patro Lévis, André Picard, Roc-Amadour, Denis Gravel, Patro Charlesbourg.

Directeur technique: Raymond Cléru, Ville Vanier.

Le calendrier estival pour les Bantams, junior A et B, débutera à la fin de juin. Au mois d'août, un tournoi réunira les équipes Pee-Wee.



Ça continuera de mordre...

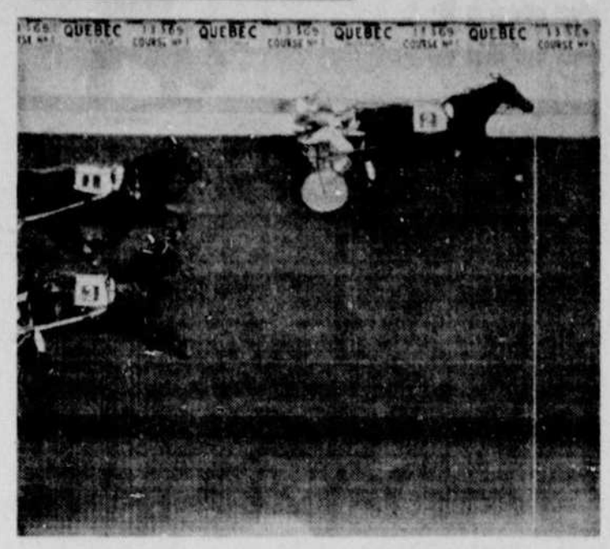
si vous en laissez pour les autres.

La pêche est un sport, une détente. Vous y trouverez tous votre plaisir pourvu que chacun en respecte les règlements.

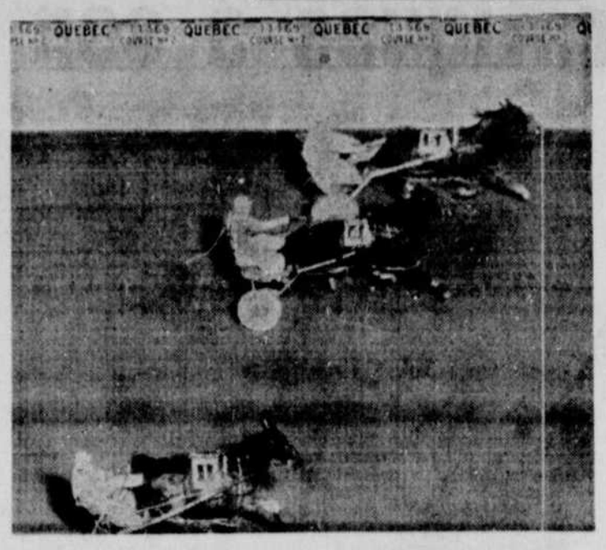
Quand vous irez chercher votre permis, demandez une copie de ces règlements, étudiez-les et surtout . . . respectez-les. C'est le meilleur moyen de vous assurer une bonne pêche aujourd'hui et dans l'avenir. La pêche est une façon d'aimer la vie : profitez-en ! Et ça continuera de mordre à votre hameçon . . . si vous en laissez pour les autres.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Photos décisives du pari-doubles



● Première course : le no 2, J. T. HENNESSY.



● Deuxième course : le no 5, NORTHWOOD DEXTER.

Résultats des courses sous harnais

A Québec

par JEAN POULIOT

Yvon Pelchat a volé la vedette à la piste locale hier soir alors qu'il a récolté des victoires grâce à Two Mountain Mir, Robert All Bris et Dorothy Emlen. Toutefois, du côté du pari mutuel, c'est Nicol Tremblay qui a causé la surprise de la soirée avec le triomphe de Sonny Arden en 2:08 4/5 dans la 9e course pour retourner $43.80 sur le nez. Le pari double 2-5 avait retourné $28.30.

COURSE NO 1

No 2 J. T. Hennessy (Adrien Doré) 6.90 3.10 2.80 — No 1 Knockout Mir (Jean Cyrenne) 2.40 2.40 — No 3 Chapman Hanover (Alexandre Pagé) 3.30.
Ont aussi couru : Paint Brush, Chuckie Spirit, Jimmy Gent.
TEMPS : .32.2. 1.07.2. 1.40.4. 2.14.1.

COURSE NO 2

No 5 Northwood Dexter (Bernard Gervais) 7.80 3.20 2.10 — No 4 Richard (Yvon Pelchat) 3.30 2.20 — No 1 Royale Bel (Raymond Laroche) 2.10.
Ont aussi couru : Paul Angus, Prima Sandy, E. J. Adios, Frontier Jack Abe Bales.
TEMPS : .31.4. 1.06. 1.40.1. 2.13.4.
PARI DOUBLE — No 2 J T Hennessy, No 5 Northwood Dexter — 2-5 — $28.30.

COURSE NO 3

No 4 Two Mountains Mir (Yvon Pelchat) 3.90 3.20 2.90 — No 1 Mignonne Mar Mic (Paul-Emile Alain) 6.40 3.10 — No 5 Little Imp (André Jean) 2.70.
Ont aussi couru : Dandy Averill, Gus The Great, A. J. Mac.
TEMPS : .32.2. 1.07.3. 1.41.4. 2.15.1.

COURSE NO 4

No 3 Indian Frost (Jos Guenette) 6.90 5.00 3.50 — No 1 Sugar Lind (Eddy White) 5.60 3.50 — No 8 Wedding Chief (André Jean) 13.50.
Ont aussi couru : Rhodes, Bob Dale, Rumak, Margaret Cash, Irish Peter.
TEMPS : .32.1. 1.05.4. 1.40. 2.14.1.
QUINELLA — No 1 Sugar Lind, No 3 Indian Frost — 1-3 — $24.40.

COURSE NO 5

No 4 Robert All Bris (Yvon Pelchat) 8.10 3.30 2.50 — No 2 He Dares (Patrick Côté) 3.20 2.20 — No 5 Atom Time (Nicol Tremblay) 2.70.
Ont aussi couru : Lullathorpe, Miss Beatrix.
TEMPS : .31.4. 1.05. 1.37.3. 2.09.1.

COURSE NO 6

No 1 Knight Choice (Marc Aubin) 4.10 3.00 3.00 — No 2 Fiddler's Green (Clément Bélanger) 4.10 4.40 — No 5 Hickory Holly (Pierre Lachance) 8.20.
Ont aussi couru : Castle Hal, Honeyville Miss, Greene Dale.
TEMPS : .31.2. 1.04.3. 1.38.4. 2.12.2.

COURSE NO 7

No 6 Cloverland Night (Fernand Robitaille) 2.90 2.60 2.80 — No 1 Belle Coloniale (Lucien Lemire) 7.30 3.70 — No 2 Tinfoil (André Jean) 4.70.
Ont aussi couru : Joseph B. Laird, Perky Wick, Squeeze Play.
TEMPS : .31.3. 1.05.4. 1.40.1. 2.13.3.
QUINELLA — No 1 Belle Coloniale, No 6 Cloverland Night — 1-6 — $18.60.

COURSE NO 8

No 6 Dorothy Emlen (Yvon Pelchat) 11.40 4.70 3.20 — No 1 Brushoff Wick (Jean Cyrenne) 2.90 2.20 — No 2 Sadie Mac (Yvon Catellier) 2.70.
Ont aussi couru : Beauty Scott, Charmant Bec, Bradshaw.
TEMPS : .32.1. 1.06. 1.38.2. 2.11.

COURSE NO 9

No 4 Sonny Arden (Nicol Tremblay) 43.80 12.20 8.80 — No 1 Admiral Herbert (Jean Cyrenne) 4.10 3.20 — No 5 Stronghold (André Jean) 10.10.
Ont aussi couru : Tino Brooke, Sweet Harmony, Highlawn Spud, Meadow Whitey.
TEMPS : .31.3. 1.03.4. 1.37. 2.06.2.

COURSE NO 10

No 1 Lincoln Clipper (Nicol Tremblay) 3.50 2.80 3.00 — No 2 Cax Scott (Yvon Pelchat) 6.20 3.70 — No 3 Volo Tide (André Jean) 3.80.
Ont aussi couru : Den Texas, Lord Rose, Two Mountains Dish, Adios Amigo C. n'a pas terminé.
TEMPS : .32.3. 1.06.2. 1.40. 2.14.
EXACTA — No 1 Lincoln Clipper, No 2 Cax Scott — 1-2 — $22.50.
— — —
ASSISTANCE : 2.304
PARI-MUTUEL : $107,664.

A Blue Bonnets

COURSE NO 1
TROT — Bourse $1,100.

No 2 Foul Ball (L Bergeron) 8.00 4.20 3.20 — No 7 Wildwood Chris (G Guindon) 5.90 3.90 — No 6 Newport Jet (A Lavallée) 3.20.
Ont aussi couru : Landracer, Dee Voted, Griffith Hanover, Coal Bed, W T Donlin.
TEMPS : .33. 1.06.2. 1.37.3. 2.11.

COURSE NO 2
AMBLE — Bourse $1,200.

No 4 Honor Leo (A Lavallée) 9.20 4.30 3.40 — No 1 Lincons Champ (P Robillard) 4.50 3.30 — No 7 Northwood Combat (B Côté) 5.10.
Ont aussi couru : Otecas Chuck, Skataway, Mays Choice, Fabius Hanover, Diamond Way.
TEMPS : .29.4. 1.02.1. 1.19.1.
PARI-DOUBLE — 2-4 — $42.10.

COURSE NO 3
AMBLE — Bourse $2,500.

No 6 F W Adios (G Bardier) 3.70 3.90 3.30 — No 7 Labrador Hanover (R White) 3.00 3.10 2.40 — No 5 Kaboom (M Lachance) 6.70.
Ont aussi couru : Adios Mary Herbert, Good Knight Lobel, Byrd Adios Tomorrows Hope.
No 6 F W Adios et No 7 Labrador Hanover, égalité au 1er rang.
TEMPS : .30.2. 1.04.3. 1.35.2. 2.06.2.

COURSE NO 4
TROT — Bourse $1,600.

No 1 Rum Head (S Brisson) 6.10 3.20 2.50 — No 6 Telstar Hanover (Guy Beauchemin) 3.70 2.50 — No 3 Turnabout (W Bourgon) 3.30.
Ont aussi couru : Fame N Fortune, I C W, Kingston, Fringe, Falphus Mir.
TEMPS : .31.3. 1.03.3. 1.35.4. 2.09.
QUINELLA — 1-6 — $13.70.

COURSE NO 5
AMBLE — Bourse $1,300.

No 3 Reddon (A Hanna) 6.50 3.60 3.20 — No 3 Will Lor Dolly (N Bardier) 4.10 3.10 — No 1 Victory Dale (R Bédard) 4.10.
Ont aussi couru : David Hudson, Roland Duke, Flashy Merry, Hobby Horse Rich, De Goode Time.
Retiré : No 2 Dickey Dares.
Equipement cassé : No 5 De Goode Time.
TEMPS : .31.1. 1.03.4. 1.35.2. 2.07.3.

COURSE NO 6
AMBLE — Bourse $1,500.

No 5 Haughton Mir (M Gendron) 12.30 5.50 2.80 — No 3 Hickory Stout (L Copeland) 4.40 2.90 — No 7 A C's Prince (R White) 3.10.
Ont aussi couru : Pyramid Sue, Ann B Adios, Pleasant Emma.
Retirés : No 1 Shadydale Cadence, No 2 Bright Fame.
TEMPS : .32.1. 1.04.2. 1.35. 2.06.2.

COURSE NO 7
TROT — Bourse $2,000.

No 7 Newport Gem (S Grise) 25.10 10.10 4.40 — No 5 Drummond R C (A Veilleux) 6.20 3.60 — No 4 Poplar J M (Dun McTavish) 5.80.
Ont aussi couru : Two Mountains Year, Bethel Mar Mic, Sergeant Rum, Mr Madison, Lobo Hanover.
TEMPS : .30.4. 1.03.2. 1.35. 2.07.3.
QUINELLA — 5-7 — $90.50.

COURSE NO 8
AMBLE — Bourse $2,400.

No 1 Hay Man (J P Charron) 10.60 6.00 3.80 — No 7 Parkie Hal (Dun McTavish) 12.10 6.60 — No 5 Brisac Champ (M Brosseau) 4.00.
Ont aussi couru : Sharp Express, Queen's Nick, What Now, Armbro Honest, Starting Price.
TEMPS : .30.2. 1.02. 1.34. 2.04.4.

COURSE NO 9
AMBLE — Bourse $4,000.

Connecticut Star (Hen. Filion) 8.00, 2.90 2.70 — Pastime Fat Man (Copeland) 2.50 2.20 — Regal Brook (Battis) 3.10.
Ont aussi couru : Sargeant Dares, Leif Hanover.
TEMPS : 2.04.2.

COURSE NO 10
AMBLE — Bourse $2,100.

No 2 Oneida Jessie (M Picard) 42.50 14.40 6.30 — No 1 Betty N Brewer (A Bédard) 4.00 3.70 — No 3 Fairwell Light (M Turcotte) 3.50.
Ont aussi couru : Maungatautari, Franksota, Quebec Hanover, Turbine Hanover, Two Mountains Babe.
TEMPS : .29. 1.01. 1.32.3. 2.04.1.
EXACTA — 2-1 — $169.00.
— — —
ASSISTANCE : 8,070
PARI-MUTUEL : $534,373.

Madore, Sanschagrin et Deschênes sont champions

MONTREAL (Spéciale) — L'équipe de boxeurs présenté par Georges Drouin aux Championnats des Golden Gloves disputés à Montréal hier soir, n'est pas revenue les mains vides. Trois des cinq pugilistes ont remporté des victoires, et les deux autres baissaient pavillon de justesse.

Michel Madore a vaincu Robert Provost, de Valleyfield, dans la classe novice, pour les 132 livres. Dans la classe ouverte, à 112 livres, Armand Sanschagrin a eu raison de Claude Vaillancourt, des Loisirs St-Jean-Baptiste de Montréal. Toujours dans la classe ouverte, chez les 132 livres, Pierre Deschênes, de Québec, a remporté la décision aux dépens de Michel Brière, des Loisirs St-Jean-Baptiste.

Dans le combat principal de la soirée, Renald Cantin, un Québécois, a vu les juges opter en faveur de son opposant Marshall Butler, de Montréal, dans la catégorie des 139 livres. La décision aurait été peu appréciée de la foule.

Pierre Lirette a lui aussi baissé pavillon de justesse devant Jean Laporte, de la Palestre Nationale, dans la classe novice, 125 livres. Sanschagrin, Deschênes et Cantin retourneront à Montréal les 23 et 24 mai, pour les championnats de l'Est du Canada. Les championnats canadiens auront lieu le 30 mai, à St. Catharines, Ont. Georges Drouin a lui-même remporté deux trophées pour les présentations de ses équipes de boxeurs.



● Le sportif québecois Joachim Boily a remis au premier compteur des As le trophée "Tremblay Aluminium", en l'absence du donateur, Marcel Tremblay. Lors de la cérémonie qui se répétait pour une 10e année consécutive, on peut voir de gauche à droite : Joachim Boily, René Drolet et son épouse, ainsi que le gérant d'affaires des As de Québec, Henri Bertrand.

LA FAMILLE TETEBECHE — par Chic Young



TERRY ET LES PIRATES — par George Wunder



LA TÉLÉVISION
A QUEBEC

3 WCAX-TV BURLINGTON	4 CFCM-TV QUEBEC	5 CKMI-TV QUEBEC
7 CHLT-TV SHERBROOKE	8 WMTW-TV MT WASH	10 CFTM-TV MONTREAL
11 CBVT-TV QUEBEC	12 CFCF-TV MONTREAL	13 CKTM-TV TROIS-RIVIERES

Explications

La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes : (E) enfants; (A) adolescents.

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique : (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable; (—) pas coté.

AUJOURD'HUI – MERCREDI

P.M.

6.00 3—World of Sports
5—Dateline
7—Troisième édition
8—Six O'Clock Movie
10—Télé-Métro (*)
11—Tour à tour
12—Pulse (*)
13—13 nouvelles

6.15 3—Weatherwise
7—Edition sportive
11—Téléjournal

6.25 3—Newstime
11—Nouvelles régionales

6.30 4—Panoramonde
5—Mothers-In-Law (*)
7—Jinny (*)
11—Ici Québec
13—Votre spectacle

6.40 10—Sports-Images (*)
6.46 11—Aujourd'hui
6.50 10—Télé-Métro (*)

7.00 3—CBS News (*)
4—Dix à Dix (*)
5—Glen Campbell Goodtime Hour (*)
7—Soeur volante (*)
12—Lassie (*)

7.15 10—Télé-Métro (*)
7.30 3—Glen Campbell Show (*)

4—Les Grandes Productions : "Boulevard du crépuscule" (2) — E.-U. 1950. Drame psychologique de B. Wilder, avec William Holden et Gloria Swanson. — Un scénariste criblé de dettes vit aux dépens d'une devette qui espère revenir à l'écran. Univers bizarre traité sur le mode expressionniste. — Photographie remarquable.

7—Sur deux notes
8—Here Come The Brides (*)
10—Les Grandes Productions (*)
11—Aventures de Tom Sawyer (*)
12—The Flying Nun (*)

8.00 5—Mission Impossible (*)
7—Baseball (*)
11—Baseball (*)
Houston à Montréal
12—Wednesday Night Movie (*)
13—Baseball

8.30 3—Goods Guys (*)
8—The King Family (*)

9.00 3—Beverly Hillbillies (*)
5—Public Eye (*)
8—Wednesday Night Movie (*)

9.30 3—Green Acres (*)
4—Réal Giguère illimitée (*)
5—Tour Concerts From Europe (*)
10—Réal Giguère Illimitée (*)

10.00 3—Hawaii 5-0 (*)
10.30 5—New Film Makers (*)
7—Les Martin (*)
11—Les Martin (*)
12—River Inn (*)
13—Les Martin (*)

10.45 4—Panoramonde
10—Dernière heure et météo (*)

11.00 3—Channel 3 Night Beat
5—CBC-TV News
7—Téléjournal
8—11 O'Clock Report
10—La ronde des sports (*)
11—Téléjournal
12—The National News (*)
13—Téléjournal

11.15 4—Heure Exquise : "Le mouchard" (2-A) — E.-U. 1935. psychologique de J. Ford, avec Victor Mclaglen et Preston Foster. — Pour toucher une prime, un miséreux trahit un ami dont la tête est mise à prix. — Drame puissant. Naissance du remords dans une âme fruste.

10—Cinéma
11.18 12—Pulse (*)
11.19 5—Viewpoint
11.20 7—Dernière édition
11—Nouvelles régionales
13—Bloc des nouvelles

11.24 11—Ici Québec
11.25 5—Editorial & Late Scores
11.30 3—Late Show
5—The Golden Era : "This Gun For Hire"
7—Cinéma 7
8—The Joey Bishop Show (*)

11—Cinéma : "Education sentimentale" (4) — France 1961. Drame sentimental d'A. Astruc, avec Jean-Claude Brialy et Marie-José Nat. Un jeune homme timide s'éprend d'une femme mariée. Photographie soignée. Amoralité

13—Cinéma
11.45 12—Pajama Playhouse

A.M.

12.45 10—Dernière édition
12.50 10—Fermeture
12.52 5—Postlude
1.00 11—Fin des émissions
13—Nouvelles anglaises
1.01 3—Sign Off
1.03 4—Musique Marc Legrand
1.10 13—Fin des émissions
1.13 4—Fin des émissions

DEMAIN – JEUDI

A.M.

6.00 3—Test Pattern
7.00 3—CBS Morning News (*)
4—Mire et musique
7.15 8—News
10—Mire et musique
7.20 4—Musique Marc Legrand
7.30 5—Dessins animés
7—Les lève-tôt
8—Topper
10—Les p'tits bonshommes
12—Sound Of 12

7.45 3—Morning Report
10—Métro-Matin (*)
12—News & Sign-On
7.50 3—CBS Morning News
4—Le Babillard
8.00 3—Captain Kangaroo (*)
4—Yé Yé quelle heure ?
8—Farm & Home (*)
12—University Of The Air
8.30 4—Toast et café (*)
7—Cousins-cousines
8—Bullwinkle
12—Ed Allen Time (*)
13—Mire et musique
8.45 10—36 - 24 - 36 (*)
9.00 3—Merv Griffin
5—Test Pattern & Music
8—Morning Movie
10—Toast et café (*)
11—Mire et musique
12—Romper Room (*)
13—Colombine
9.25 11—Aujourd'hui à CBVT
9.28 5—Opening

9.30 4—Ciné - Matinée : "De Mayerling à Sarajevo" (4-A) — France 1940. Drame historique de M. Ophüls, avec Edwige Feuillère et John Lodge. Quelques aspects de la vie de François-Ferdinand d'Autriche. Tableau historique intéressant.

5—Quebec Schools
7—Avec un grain de sel
11—Mallcan, père et fils
12—Magic Tom (*)
13—Caméra 13
9.45 5—Quebec Schools
10.00 3—The Lucy Show (*)
5—Canadian Schools
7—Roman de la science
10—Voie de femmes (*)
11—Roman de la science
12—Bewitched
13—Roman de la science
10.30 3—Baverly Hillbillies (*)
5—Friendly Giant (*)
7—En mouvement
10—Leçons de beauté (*)
11—En mouvement
12—The Newlywed Game (*)
13—En mouvement
10.45 5—Chez Helene
7—Monsieur Surprise présente (*)
10—L'école du bonheur (*)
11—Monsieur Surprise présente (*)
13—Monsieur Surprise présente (*)
11.00 3—Andy Griffith (*)
4—L'école du bonheur (*)
5—Mr. Dress Up
7—La souris verte
8—Maverick
10—Voie de femmes (*)
11—La souris verte
12—Mike Douglas Show (*)
13—La souris verte
11.15 4—Voix de femmes (*)
7—Théâtre des petits (*)

11—Cinéma : "Etrange rendez-vous" (4) G.-B. 1947. Drame psychologique de T. Young, avec Eric Portman et Edana Romney. — Un peintre croit retrouver dans une femme le personnage qui hante son rêve romantique. De très belles images. Résonances humaines. Scènes d'angoisse.

13—L'école du bonheur
11.26 5—Pick Of The Week
11.30 3—Dick Van Dyke
7—Extravagante Lucie
10—Eternel amour
13—Télé-Matinée
11.35 13—A vous la parole
11.45 4—Palmarès
11.55 5—CBC-TV News

P.M.

12.00 3—Love Of Life (*)
7—Midi 7
8—Bewitched
10—Les récits du capitaine (*)
12.05 13—Bloc des nouvelles
12.10 10—Les manchettes
12.15 4—Actualité — Editorial
10—Ciné-Roman
13—Les petites annonces
12.25 3—CBS News (*)
12.30 3—Search For Tomorrow (*)
4—De tout, de tous
7—Deuxième édition
8—Funny You Should Ask (*)
10—Ciné-Jeudi
12—Gomer Pyle U.S.M.C. (*)
13—Télé-Matinée se poursuit
12.45 7—Edition sportive
1.00 3—One O'Clock Weather
4—Scopi-Quizz
7—Pêle-mêle (*)
8—Dream House (*)

11—Cinéma (*) : "L'épée de la vengeance" (6-A) — Italie 1956. Film de cape et d'épée de L. Capuano et L. Hish avec Marina Berti et Steve Barclay. — Aidée à son insu, une jeune femme réussit à venger son défunt mari. — Beaucoup d'action. Quelques violences.

12—Manolesco (*)
1.03 3—Across The Fence
1.15 3—Channel 3 Presents
13—Les plus beaux films
1.30 3—As The World Turns (*)
4—Voie de femmes (*)
8—Let's Make A Deal (*)
12—Peyton Place
2.00 3—Love in a Many Splendored Thing (*)
4—Entre nous . . . les deux font la paire
8—The Newlyweds (*)
10—Ciné-Jeudi
12—Marriage Confidential
2.30 3—Guiding Light (*)
5—Test Pattern & Music
7—Sur deux notes (*)
8—Dating Game (*)
11—Ni oui ni non (*)
12—Perry's Probe (*)
2.50 5—Prelude
3.00 3—Secret Storm (*)
5—Take Thirty
7—Femme d'aujourd'hui
8—General Hospital (*)
11—Femme d'aujourd'hui
12—People In Conflict (*)
13—Femme d'aujourd'hui
3.30 3—Edge Of Night (*)
4—Hé, les Gars !
5—Edge Of Night (*)
8—One Life To Live (*)
10—Madame s'amuse (*)
12—Doctor's Diary (*)



HORAIRE DES POSTES LOCAUX TRANSMIS PAR CABLE ET DES POSTES

4.00 3—Art Linkletter (*)
4—M. Jet
5—Galloping Gourmet (*)
7—Bobino (*)
8—Dark Shadow (*)
10—La cabane à Midas (*)
11—Bobino (*)
12—Family Theatre
13—Bobino (*)
4.30 3—Perry Mason
5—Cross Canada (*)
7—Pirate Maboule (*)
8—Topper
10—Rin-Tin-Tin
11—Pirate Maboule (*)
13—Pirate Maboule (*)
5.00 4—Rin-Tin-Tin
5—Cartoons
7—Perry Mason
8—Dick Van Dyke Show
10—De 5 à 6 (*)
11—Bidule et Tarmacadam
13—Le 5 à 6
5.30 3—Have Gun Will Travel
4—Le 5 à 6 (*)
5—Aeronauts (*)
8—The 5:30 Report
11—Cadets de la forêt (*)
12—The Pierre Berton Show (*)
6.00 3—World Of Sports
5—Dateline
7—Troisième édition
8—Six O'Clock Movie (*)
10—Télé-Métro (*)
11—Tour à tour
12—Pulse (*)
13—13 nouvelles
6.15 3—Weatherwise
7—Edition sportive
11—Téléjournal
6.24 11—Nouvelles régionales
6.25 3—Newstime
6.30 4—Panoramonde
5—Gentle Ben (*)
7—Cher oncle Bill (*)
11—Ici Québec
13—Le club des étoiles
6.40 10—Sports-Images (*)
6.46 11—Aujourd'hui
6.50 10—Télé-Métro (*)
7.00 3—CBS News (*)
4—Signé-: Ti-Blanc Richard
5—Adventures At The Jade Sea (*)
7—Sur la corde raide
8—Bewitched (*)
10—Dernière heure (*)
12—Star Trek (*)
13—L'homme de fer
7.15 10—Télé-Métro (*)
7.30 3—Animal World (*)

4—Cinéma Kraft (*) : "Le voleur magnifique" (5-A) — France 1963. Comédie policière de B. Borderie, avec Channing Pollock et Hedy Vessel. — Un voleur se cache sous l'identité d'un comte pour mieux effectuer ses cambriolages. Atmosphère d'époque bien créée. Patriotisme.

7—Vive la compagnie (*)
8—Hollywood Finest (*)
10—Cinéma Kraft (*)
11—Hebdo-Sport
8.00 3—Jonathan Winters Show (*)
5—Telescope (*)
7—Les grands films (*)

11—Les grands films (*) : "Objectif Hambourg" (6) Italie 1965. Drame d'espionnage de S. Bergonzelli, avec Fred Beir et Gérard Blain. Un agent secret est chargé de protéger un ingénieur et de retrouver des documents volés. Quelques belles images. Violences nombreuses.

12—It's Happening (*)
13—Les grands films (*)
8.30 5—Name Of The Game (*)
12—The Dean Martin Show (*)
9.00 3—Thursday Night Movie (*)
4—Vrai de vrai (*)
10—Vrai de vrai (*)
9.30 4—Coup de filet (*)
8—Special (*)
Kitty Hawk to Paris
10—Coup de filet (*)
12—Mannix (*)
9.45 7—Tirez au clair (*)
11—Tirez au clair (*)
13—Tirez au clair (*)
10.00 4—Secret bien gardé (*)
5—The F.B.I. (*)
10—Secret bien gardé (*)
10.30 4—10/30
8—Outdoors With Gadobout Goddis (*)
10—Toute la ville en parle (*)
12—Our World (*)
10.45 4—Pancramonde
7—Affaires de l'Etat (*)
10—Dernière heure et météo (*)
11—Les affaires de l'Etat (*)
Progressiste-conservateur
13—Les affaires de l'Etat (*)
11.00 3—Channel 3 Night Beat
5—CBC-TV News
7—Téléjournal
8—The 11 O'Clock Report
10—La ronde des sports (*)
11—Téléjournal
12—The National News (*)
13—Téléjournal

11.15 4—Heure Exquise : "La vie parisienne" (5) — France 1936. Comédie de R. Siodmak, avec Max Dearly et Conchita Monténégro. — Un Brésilien tente de fiancer sa fille à un homme sans scrupules. Interprétation enjouée. Vulgarité.

10—Cinéma
11.18 12—Pulse (*)
11.20 5—Editorial & Late Scores
7—Dernière édition
11—Nouvelles régionales
13—Bloc des nouvelles
11.25 11—Ici Québec
11.30 3—Late Show (*)
5—Contact
7—Cinéma 7
8—Joey Bishop Show (*)
13—Nous deux
11.32 11—Les incorruptibles
11.45 12—Pajama Playhouse
11.47 13—Ciné-Soir

A.M.

12.30 5—Postlude
11—Fin des émissions
12.45 10—Dernière édition
12.50 10—Fermeture
1.00 13—Nouvelles anglaises
1.02 4—Musique Marc Legrand
1.03 3—Sign Off
1.07 4—Fin des émissions
1.10 13—Fin des émissions
1.12 4—Fin des émissions

(*)—Programmes en couleurs

Informations pour les travailleurs du monde agricole



● **DES PREPOSES** procèdent à la pesée d'un jeune taureau de boucherie au cours d'une épreuve d'aptitude à la station de Saint-Hyacinthe.

Mise en application du programme d'épreuve d'aptitudes des jeunes taureaux de boucherie

QUEBEC. - Le premier des tests d'aptitudes des taureaux de boucherie organisés au Québec, à la nouvelle station de Saint-Hyacinthe, a pris fin le 15 avril dernier. L'épreuve s'est déroulée dans des locaux spécialement construits à cet effet au Centre d'Insémination artificielle du Québec.

Quarante-deux taureaux provenant de 27 éleveurs différents ont été soumis à un rigoureux test de 140 jours. Les sujets étaient de races Charolaise, Hereford, Aberdeen Angus et Shorthorn. Le principal objectif des observations était de fournir aux propriétaires, un compte-rendu relatant le taux de gain de leurs éventuels taureaux reproducteurs. Ce test a aussi permis de comparer les résultats entre taureaux de même race et de races différentes.

COMITE RESPONSABLE

La nouvelle station d'épreuve est placée sous la responsabilité du service de l'Insémination artificielle et de l'Amélioration des troupeaux au ministère de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec.

L'élaboration et l'application des règlements qui la régissent ont été confiées à un comité provincial. L'organisme est formé de représentants des éleveurs de chacune des races de boucherie, du conseil des salaisons, d'universités et des ministères fédéral et provincial de l'Agriculture.

L'EPREUVE

Les taureaux choisis pour l'épreuve ont été transportés à la station vers l'âge de sept mois et demi. Les sujets demeurent évidemment la propriété de l'éleveur chez qui ils retournent une fois le test terminé.

Avant le début de la phase d'observation, on accorde aux animaux une période de quinze jours pour leur permettre de s'habituer au milieu.

Ainsi, lors du premier test, les 42 sujets arrivés à la station au début de novembre n'ont fait l'objet d'aucune observation avant le 25 du même mois.

L'épreuve a débuté par la pesée de tous les taureaux les 25 et 26 novembre. La moyenne des deux pesées consécutives a été considérée comme le poids d'entrée. Ensuite, tous les quinze jours, d'autres pesées ont eu lieu, et ce, jusqu'à la fin du test de 140 jours.

La moulée distribuée aux sujets a aussi fait l'objet de soins attentifs. Les quantités requises pour chaque animal ont été obtenues par un calcul basé sur les deux pesées initiales, puis ont été réévaluées tous les quinze jours au moment des nouvelles pesées.

RESULTATS

A la fin du test, chaque éleveur a reçu un rapport sur les résultats de l'épreuve. Le document stipule le gain quotidien de chaque sujet au cours de la période d'observation, le poids à un an, le taux de conversion alimentaire, l'indice de gain par rapport à la moyenne de 100 établie par la station, ainsi que la classification de l'animal vis-à-vis les autres sujets de sa propre race.

A l'issue du premier test, les deux sujets de race Charolaise viennent en tête sous les différents critères d'évaluation. Ces taureaux ont accusé un gain de 3.58 livres par jour, suivis des 14 taureaux de race Hereford avec une augmentation moyenne de 2.44. Pour leur part, les 14 têtes Aberdeen Angus prenaient en moyenne 2.22 livres par jour, tandis que les 9 Shorthorn se classaient au dernier rang avec un gain quotidien de 2.18 livres.

Pour la premième fois lors de telles épreuves au Canada, on a tenu compte du taux de conversion alimentaire exprimé sous forme d'unités nutritives totales. Là encore, les taureaux Charolais se placent en tête des autres sujets avec 3.83 livres d'unités nutritives totales par livre de gain, suivis des taureaux Hereford avec 4.80. Viennent ensuite les bêtes Shorthorn avec 5.06 et, enfin, les Aberdeen Angus, avec 5.16 livres d'unités nutritives totales par livre de gain.

Si l'on s'en reporte à l'indice du gain par rapport à la moyenne de 100, établie par la station, 20 sujets se sont révélés supérieurs, 19 inférieurs et 3 ont été éliminés pour diverses raisons.

Evidemment, il ne s'agit là que de résultats sommaires; un rapport plus détaillé sera bientôt mis à la disposition des éleveurs québecois.

Par ailleurs, dans l'interprétation des données citées précédemment, il faut considérer qu'elles ont été compilées à l'issue d'un tout premier test. Par conséquent, les épreuves ultérieures sont susceptibles d'infirmer ou de renforcer les résultats obtenus. D'autre part, toutes les races de boucherie feront l'objet d'observations au cours de ces tests.

Grâce à de telles observations, la station d'épreuve de Saint-Hyacinthe est maintenant en mesure de déceler très tôt les sujets supérieurs au point de vue génétique. Une fois retournée chez l'éleveur, la bête permettra une amélioration plus rapide du bétail et, par conséquent, des revenus.

ADMISSIBILITE

Tout éleveur de bovins de boucherie de race du Québec peut formuler une demande de participation pour le prochain test. Ce test commencera en novembre. Les inscriptions doivent parvenir à la station d'épreuve avant le premier septembre et les entrées auront lieu les 4 et 5 novembre.

Pour être admis à la station, tous les taureaux devront être tatoués et le propriétaire devra fournir leur certificat d'enregistrement.

En outre, il est indispensable que les taureaux de race Charolaise possèdent 7-8 ou plus de sang charolais.



● **UN PREPOSE** procède à la pesée de la moulée servie aux jeunes taureaux de boucherie qui subissent l'épreuve d'aptitude à la station de Saint-Hyacinthe.

Mesures d'assistance pour l'amélioration des terres

QUEBEC — Si le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation a considérablement intensifié ses programmes relatifs à l'hydraulique agricole, il n'en a pas pour autant négligé le secteur très connexe de l'amélioration des sols, en faveur desquels il a établi cinq mesures d'assistance, dont deux viennent d'être refondues en une seule récemment.

HYDRAULIQUE

L'hydraulique agricole constitue un important programme que concrétise un plan quinquennal d'assainissement prévoyant notamment l'aménagement de plus de 8,000 milles de cours d'eau municipaux et l'installation de 50 millions de pieds linéaires de drainage souterrain.

Ce plan est soutenu par quatre programmes d'aide qui concernent le drainage souterrain, l'aménagement de nouveaux cours d'eau mitoyens ou de fossés de ligne, l'amélioration des cours d'eau muncipaux et l'aménagement des étangs de fermes.

Amélioration des sols

Ce programme, complémentaire à l'hydraulique agricole, est d'autre part fortement associé à la reconversion qui caractérise l'agriculture québécoise et y apporte des modifications profondes.

Il fait l'objet de quatre mesures d'assistance. Ces mesures concernent les travaux d'amélioration des terres, les subventions à l'achat et au transport des engrais chimiques, l'encouragement à l'emploi de la pierre à chaux moulue et de la marne.

La mesure relative aux travaux d'amélioration des terres s'adresse aux exploitants qui désirent procéder à l'amélioration rapide de leurs terres en y faisant effectuer des travaux d'essouchement, de défrichement, d'épierrement, de nivellement, d'arrondissement, de planches, d'égouttement superficiel par raies, rigoles ou fossés, de labours profonds, de hersages profonds, d'aménagement de chemins de fermes, d'érablières ou de boisés de fermes faisant partie intégrante de l'exploitation.

A titre de participation à ce programme, le ministère offre aux agriculteurs les avantages de l'utilisation d'une machinerie lourde appropriée aux travaux projetés, à un taux horaire réduit, grâce à une subvention versée directement à l'entrepreneur.

Quant à l'exploitant, sa contribution varie en fonction de la nature du matériel mis à sa disposition, pour un maximum de 40 heures par année.

La mesure concernant l'achat et le transport des engrais chimiques constitue une aide du ministère à l'achat et au transport des engrais, recommandés par le Conseil provincial des engrais chimiques, ou prescrits, après analyse des sols, en égard des besoins spéci[illegible]es acceptables.

Les subventions du ministère égalent 30% du coût d'achat, jusqu'à un maximum de $100, des engrais achetés et livrés du premier juillet au 30 juin de l'année suivante. Pour le transport, elles représentent le remboursement de tout excédent de $2.00 la tonne, jusqu'à un maximum de 5 tonnes par agriculteurs, du coût du transport, s'il répond à un barème accepté par le ministère. Les deux subventions sont payées concurremment.

Enfin, les mesures relatives à l'emploi de la pierre à chaux et de la marne sont destinées à favoriser la correction de l'acidité des sols et leur amendement convenable.

La première prévoit le versement d'une subvention de $2.00 la tonne pour la pierre à chaux en sacs et de $1.00 la tonne pour la pierre livrée en vrac, à condition que l'une et l'autre répondent aux normes fixées par le ministère, ainsi qu'un octroi, variable selon le mode utilisé, pour le transport.

La seconde accorde une indemnité pour le transport de la marne, du dépôt à la ferme, aux conditions suivantes: 20 la verge cube pour chacun des deux premiers milles et 05 la verge cube pour chacu des 18 milles suivants.

Cette subvention toutefois ne peut pas dépasser $13.00 à l'acre ou un maximum de $130 par exploitation et par année.

Bons conseils pour l'élevage du vison

Par Stephen Poliquin, agronome Section des Animaux à fourrure

Le regain de vie qui se manifeste dans les fermes de visons au printemps à la suite de la naissance des jeunes visons oblige l'éleveur à être sur le qui-vive plus qu'en tout autre temps de l'année et l'incite davantage à surveiller sa nouvelle production.

Surveillance et observation

En circulant dans les allées des femelles reproductrices, pour distribuer la nourriture ou accomplir tout autre genre de travail, l'éleveur doit prêter une oreille attentive afin de discerner les cris plaintifs des nouveau-nés ou leur geignement naturel.

Il est nécessaire aussi de jeter un coup d'oeil sur la nichée afin de s'enquérir de l'état des nouveau-nés, en évitant toutefois de bouleverser la litière du nid. Si tout est normal, on fait un comptage rapide et on inscrit sur la carte d'identification de la femelle la date de naissance, le nombre et la condition de ses nouveau-nés.

Adoptions

Les visonneaux en santé sont grassouillets, reluisants et chauds au toucher. Ceux qui sont tièdes, d'apparence osseuse et dont la peau est plissée, doivent être surveillés davantage. S'ils ne font pas de progrès ou s'ils geignent continuellement, c'est un signe que leur mère ne peut suffire à les nourrir. Il faut alors les faire adopter par d'autres femelles dont les portées sont moins nombreuses et plus jeunes d'une journée ou deux. En confiant ces orphelins à une femelle d'une variété de couleur différente, il sera facile de les identifier plus tard.

Température et ventilation

Si, durant le temps de la mise bas, la température est froide et que le nid de la femelle manque de litière, il faut en ajouter dans un coin du nid et la femelle en disposera à sa façon pour abriter ses petits. Par contre, s'il fait chaud, la ventilation s'impose et si nécessaire enlever la cloison qui sépare les visonneaux de l'entrée du nid afin que l'air circule plus facilement. L'enlèvement des panneaux fixés sur les côtés des hangars pour les mois d'hiver favorisera aussi la libre circulation de l'air.

Tous ces soins sont de nature à apporter plus de confort aux visonneaux au point d'éviter nombre de mortalités. Il est reconnu, en effet, qu'un jeune de plus que le minimum de trois visonneaux requis par femelle fait toute la différence quant à la rentabilité des fermes de visons.



VOYEZ LA CIRCULAIRE
"POUR ELLE" distribuée cette semaine, remplie d'aubaines spéciales.

LE MEILLEUR AU PLUS BAS PRIX
mais vous pouvez aussi jouir de tous les privilèges de nos services gratuitement
SERVICE TELEPHONIQUE
SERVICE DE PREPARATION DE COMMANDES
SERVICE PERSONNEL

Trans-Kébec MARCHÉ D'ALIMENTS
Prix en vigueur jusqu'à samedi le 17 mai 1969

Trans Aubaines! Lait en poudre BONLAC Boite 3 livres $1.09
Trans Aubaines! Apprêt à salade MIRACLE WHIP Jarre 32 oz .61



Boeuf Canada choix, "Marque Rouge"
ROTI DE HAUT COTE La livre .59

CAROTTES Texas, Etats-Unis, No 1 Cello 5 livres .39


ORANGES Sunkist Valencia GR. 163 Douz. .39
NAVETS Canada No 1 Cello 2 lbs .10
RADIS Floride Cello 6 oz .10

PRIME DE LA SEMAINE
TAPIS TRESSE en coton et nylon, style catalogne. Grandeur: 17 x 29. Couleurs assorties. Valeur régulière: 2.29
SPECIAL: $1.79

ROTI DE COTES croisées La lb .79
ROTI PETIT OS d'Epaule La lb .79
LARD SALE entrelardé La lb .59
CRETONS FRAIS Bilopage 12 oz .69
SAUCISSE AU PORC Bilopage La lb .65
FILET SOLE FRAIS La lb .65

Trans Aubaines! Cristaux de saveur à l'orange RISE'N SHINE 5 enveloppes 3½ oz .79
Trans Aubaines! BISCUITS LIDO assortis Gogiu - 36 biscuits — fudge Sandwich - 30 biscuits junior mallow - 24 biscuits 3 cellos pour .89

VENTE A $1.00 $1
BLE D'INDE EN CREME CARRIERE 5 boites 19 oz
POIS VERTS DEL MONTE "Early Garden" 4 boites 14 oz
JUS DE TOMATE HEINZ fantaisie 3 boites 48 oz
MACEDOINE IDEAL choix 5 boites 19 oz
CAROTTES EN CUBES IDEAL choix 6 boites 19 oz
KELLOGG POP TARTS Bleuets, Fraises, réguliers, Framboises ou Pommes Glacés 2 boites 11 oz
POUDING INSTANTANE ROYAL saveurs assorties 7 boites 3 oz
LIQUEURS EN POUDRE KOOL-AID saveurs assorties 20 env.
CIRAGE JOHNSON liquide blanc 2 formats 2 oz
NOURRITURE POUR CHIENS ZIP 10 boites 15 oz

CAFE INSTANTANE Toster's Choice Recol 4 oz .99
THE SALADA ORANGE PEKOE Boite 60 sachets .79
JUS DE RAISIN WELCH Bout. 24 oz .45
JUS DE PRUNE DEL MONTE Bout. 24 oz .45
GRUAU QUAKER RAPIDE Boite 44 oz .59 INSTANTANE Boite 3 lbs .59
PAIN DE VIANDE ROY-ALL BURNS Boite 12 oz .39
BEURRE CARAMEL SHERIFF 2 boites 14 oz .45
BEURRE de PEANUT YORK Jarre 16 oz .53
BISCUITS CHRISTIE Graham Wafers ou Chapelure Graham Boite 13½ oz .39
GATEAUX VACHON CARRES AU CARAMEL Boite de 12 .49
RELISH SUCREE CORONATION Jarre 12 oz .35
OLIVES FARCIES GATTUSO Jarre 12 oz .59
BARRES de CHOCOLAT NEILSON JERSEY MILK 16 à .06 Le cello .89
SERVIETTES FEMININES MODESS REGULIERES Boite de 12 .43
NETTOYEUR VIG TOUT USAGE 2 boites 1 livre .69
DETERGENT JET BLEU Cello 5 livres $1.49

UNE LISTE PARTIELLE DES MARCHANDS TRANS-KEBEC
Découpez ces noms pour future référence.

FRANCOIS CHOUINARD épicier-boucher-licencié L'Islet, cté L'Islet. Tél.: 247-5160
ALPHONSE DUMAS épicier-boucher-licencié St-Pamphile, cté L'Islet. Tél.: 16
FORTUNAT FRENETTE épicier-boucher 112 rue de l'Eglise, Donnacona. Tél.: 285-1200
J.-A. GALLICHAND épicier-boucher-licencié St-Romuald, cté Lévis. Tél.: 839-9419
P.-E. GIGUERE épicier-boucher-licencié Ste-Marie, cté Beauce. Tél.: 387-5489
MARC HUOT épicier-boucher-licencié 7319 avenue Royale, Beauchâtel. Tél.: 822-1396

"On prendra soin de vous chez Trans-Kébec"

LISEZ ET UTILISEZ LES ANNONCES CLASSÉES POUR D'EXCELLENTS RESULTATS !

l'Action Tél. : 522-4771

3, Place Jean-Talon, Québec, C.P. 1727

L'ACTION, quotidien catholique a été fondé en 1907 L'ACTION est membre de la Presse Canadienne, Agence France-Presse et de l'Audit Bureau of Circulation.

Les employés de l'ACTION, journal et imprimerie sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie de Québec (C.S.N.) Inc., affilié à la Fédération Canadienne de l'Imprimerie et de l'Information C.S.N.

TARIF D'ABONNEMENT A « L'ACTION »

VENTE AU NUMERO 10¢

Livraison par porteurs aux endroits ci-dessous :

Ancienne-Lorette, Beauport, Cap-Rouge, Champigny, Charlesbourg, Charny, Courville, Duberger, Giffard, Gros-Pin, Lac St-Charles, Les Saules, Lévis, Lorretteville, Neufchâtel, Notre-Dame des Laurentides, Orsainville, Québec, St-David, St-Emile, Ste-Foy, St-Romuald, Sillery, Village Huron, Ville de Vanier, Ville Montmorency.

40 CENTS PAR SEMAINE OU

$18.00 par année	6 mois	$9.50
	3 "	$5.00
	1 "	$2.00

Pour nos abonnés qui payent directement à nos bureaux ou à l'un de nos représentants. — Dans les autres centres où la distribution se fait par porteurs

35 CENTS PAR SEMAINE OU

$18.00 par année	6 mois	$9.50
	3 "	$5.00
	1 "	$2.00

Livraison par la poste dans la province de Québec :			ETATS-UNIS		
$18.00 par année	6 mois	$ 9.50	$36.00 par année	6 mois	$18.00
	3 "	$ 5.00		3 "	$ 9.00
	1 "	$ 2.00		1 "	$ 3.00
Dans les autres provinces du Canada :			**PAYS ETRANGERS**		
$27.00 par année	6 mois	$14.00	$50.00 par année	6 mois	$25.00
	3 "	$ 7.50		3 "	$13.00
	1 "	$ 3.00		1 "	$ 4.50

COUPON D'ABONNEMENT

L'ACTION
C.P. 1727
QUEBEC 2, Qué.
J'inclus le montant de ..... pour
..... mois d'abonnement.
Veuillez adresser comme suit :
NOM : .....
ADRESSE : .....
.....

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Fiançailles, prochains mariages, décès, services anniversaires, grand'messes, messes de requiem, remerciements pour sympathie, $1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, deux cents.

Les avis de fiançailles et prochains mariages sont publiés sous la rubrique appropriée en page féminine.

Reconnaissance ou remerciements pour faveurs obtenues : $1.00.

TOUTE AUTRE ANNONCE CLASSEE

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. En tête en noir, 25 cents additionnels par insertion; titre en caractère plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives moins 10%.

Surcharge pour les annonces classées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classées sont chargées à la ligne agate et comme suit :

1 insertion : 12 cents la ligne agate;
6 insertions consécutives : 10 cents la ligne agate;
26 insertions consécutives ou plus .09 cents la ligne agate.

Les annonceurs n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier, devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données la veille, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m. pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de fiançailles ou mariages, communiqué par la poste ou le téléphone; il en est de même pour les avis sans nom responsable.

Les annonces provenant du dehors de la ville sont strictement payables d'avance.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.

Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

Argent à prêter

ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles, dans la Cité de Québec et banlieue. Baillargeon, Carrier & Laforce, notaires, 38, Desjardins, Québec. Tél.: 525-4637.
12114 7/5 (1 ms) 15

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en 1ère et 2e hypothèque, par tranche de $2,000 à $20,000, aux taux bancaire, achèterais les hypothèques et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse le même jour. Appeler en tout temps : 626-4198.
11664 21/4 (1 ms) 15

POUR vous servir en première ou deuxième hypothèque, résidentielle ou commerciale. André Lepage, courtier, 40, rue Desjardins, Québec 4; Tél.: 525-6042.
11666 21/4 (1 ms) 15 j.n.o.

Agences matrimoniales

VEUVES, veufs, célibataires, pourquoi rester seuls ? Consultez Mme Adrien Langlois, 390, 25e Rue. Téléphoner 523-7458.
11883 2/5 (1 ms) A.M.

Asphalte

TERRAINS, stationnement, cours, trottoirs, estimé gratuit. Desrochers & Freres. Tél.: 527-9200.
12180 8-5 (1 ms) 18A

A vendre — Divers

COFFRES-FORTS : à partir de $49.50; aussi coffres forts muraux. Filières isolées contre le feu. Plus grand assortiment. Monarch Safe. — TEL.: 522-3306.
12119 7/5 (1 ms) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente. Canadiana. Aussi échangeons romans d'amour, marabouts, photo-romans, comics. COMPTOIR DU LIVRE, 29, rue St-Vallier est. — Tél.: 525-6402.
12040 5/5 (1 ms) 21

FIANCES, occasion formidable, vendrais ameublement complet, encore entreposé, neuf, cause rupture, pour conditions. Pour informations, M. FRANCOIS. Tél.: 626-1102.
12032 8/5 (1 ms) 21

CENTRE SINGER
VENTE machines à coudre usagées Singer. Pour réparation et location. S'adresser : 324 est, St-Joseph; 522-8128.
11659 18/4 (1 ms) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.
VENDONS meubles et tout autre article. Nous avons le plus grand choix de meubles, neufs et usagés, à bas prix. 110, rue ST-PAUL. — TEL : 692-0317.
11657 17/4 (1 ms) 21

A vendre — Divers

MACHINES à coudre Singer, remises à neuf, à partir de $29.95, SINGER Place Laurier; Tél.: 651-4021.
11752 28/4 (1 ms) 21

MACHINE à coudre usagée, électrique, portative, aubaine, $29.95. CENTRE SINGER, 847, St-Jean, Québec 4, P.Q.
11751 18/4 (1 ms) 21

POLYON polypropylène, laine Phentex (en gros). S'adresser : 317, 51e Rue ouest, St-Rodrigue. Tél.: 623-9638.
11840 28/4 (1 ms) 21 j.n.o.

CREME GLACEE MOLLE
BONNE condition, haut profit, machines neuves et reconditionnées, service et pièces, aussi équipement complet de restaurant. Les Entreprises St Laurent Inc., 1194 rue St-Jean, Québec 4.
11673 18/4 (1 ms) 21

CROTEAU LIMITEE
CENTRE D'ECONOMIE
175, ST-JOSEPH EST
525-8155

MEUBLES et appareils électriques, centres des fiancés, achetons vos meubles comptant, vendons meubles neufs sans comptant, finançons au taux bancaire.
11656 17/4 (1 ms) 21

FUTURS MARIES
CONTINUEZ les termes, $21.53 par mois pour ménage neuf. 21 morceaux, encore entreposés gratuitement. Visible à MEUBLES INFORMATIONS, 239, St-Vallier ouest, Québec. Ouvert tous les soirs. Tél.: 523-3760.
12121 7/5 (1 ms) 21

HENRI TURCOTTE, LTEE
MEUBLES NEUFS
PRIX IMBATTABLES. choix de mobiliers pour chambre, cuisine, salon, boudoir, salle de jeux, cuisinières électriques, réfrigérateurs, lessiveuses, sécheuses, tournaises à l'huile, radios-stéréos, téléviseurs. Bas prix garantis, facilités de paiement, jusqu'à 36 mois pour payer, si désiré. HENRI TURCOTTE, LTEE. 330, de la Couronne Québec. Tél.: 529-3365.
12219 12/5 (6 fs) 21

Ameublement de style, 3 pièces, cause de départ, 6 mois d'usage. Pour informations, Tél.: 525-6294.
12230 13/5 (3 fs) 21

MOITIE PRIX — Accordéon, piano Hohner, guitare et basse, avec amplificateur, trompette, microphone, radio-stéréo, horloge-cendrillon. Pour informations; M. Alexandre Denis, St-Ubald, Co. Portneuf; Tél.: 107.
12218 10/5 (6 fs) 21

RESTAURANTS : équipements usagés, garantis, friteires, peleuses, mélangeurs, sliex, trancheuses électriques, poêles à hot-dogs. VICTOR BUTCHERS' SUPPLY Inc., 775, Côte d'Abraham, Québec. Tél. 522-4315
11763 21/4 (j.mer.s. au 18/6) 21

A vendre — Divers

Cuisine d'été à vendre comme chalet, 18 x 20, 1½ étage. Aussi bâtisse 10 x 12 à frigidaire à lait, 6 bidons. Tél.: 878-2315.
12285 14/5 (6 fs) 21

ACHETEZ vos bas-culottes au prix de gros. — Pour informations, Tél.: 529-2803.
12252 14/5 (6 fs) 21

FIBRE DE VERRE dans réparation : piscines, bateaux et autos. Pour informations, Tél.: 529-2803.
12253 14/5 (6 fs) 21

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaises distributeurs, carburateurs A.P., et pompes, aussi distributeur des brûleurs Lynn, Kemac, Boston, Breeze. Ajustement de carburateurs. Seul dépôt de Service autorisé A.-P., à Québec. Service rapide. Vente, échange, réparation, BOULE A FEU, fournaises neuves 35000 p.c. $58.00 L. PARENT, 198, 3ème Avenue Tél. : 524-4990.
11662 21/4 (1 ms) 35A

EUGENE DESROCHES & FILS LTEE
VENTE, installation et nettoyage de brûleurs à l'huile. Fournaise genre pot. Ajustement de carburateurs, huile à poêle. Service 24 heures pour huile à fournaise. S'adresser à : 569 ouest, St-Vallier. — Tél.: 525-4946 ou 525-4919
11842 28/4 (1 ms) 35 A

Chambre à louer

Chambre boudoir, ou ordinaire, pour demoiselle, face hôpital Laval, permis de cuisine, laveuse et secheuse comprises. — Pour informations, Tél.: 651-1857 et 651-1134.
12194 9/5 (1 ms) 44

Chambres et pension

CHAMBRE à louer, avec pension si désirée. — Pour informations, Tél: 522-6244.
12093 5/5 (1 ms) 46

Chalets à louer ou à vendre

ANSE A GILLES, 4 chalets, meubles, commodité, couverture, vaisselle, autobus à la porte, prix raisonnable, saison, mois ou semaine. Pour informations, Tél.: 248-1780, le jour.
11483 (3,11-16-21-25/4) (1-6-14/5) 49

Chalets à louer

CHALET Nadeau, Quai Rivière-Ouelle, cté Kamouraska, 5 pièces, meublé, semaine, Tél.: 856-2368. Réf.: soir entre 7 et 10 heures ou s'adresser à Madame Georges Nadeau, Quai Rivière-Ouelle.
12108 6/5 (3 ms) 50

St-Lambert — 20 minutes de Québec. Grands chalets meublés $350.00 pour la saison — petits $150.00 — à la semaine $25.00. Accès à la piscine publique, etc. Tél.: 527-3980.
12201 9/5 (6 fs) 50

Chalets à vendre

LAC à vendre avec 3 chalets, meubles, électricité, eau courante. Pour de plus amples renseignements, Tél.: 885-4215, St-Anselme, cté Dorchester.
12204 10/5 (1 ms) 51

A VENDRE au LAC ST-CHARLES. Chalet neuf, meublé. $4,000.00. Pour informations, Tél.: 667-2738.
12037 1/5 (1 ms) 51

Chalet neuf 16 x 20, fini habitable à l'année, très bel endroit, peut servir comme propriété, avec grand terrain. Tél.: 523-3665.
12284 14/5 (6 fs) 51

Cottages à louer ou à vendre

AU Lac St-Joseph — 3 chambres, salon, feu de foyer, grand parterre, pas loin du lac, droit de passage pour se rendre à la plage privée, vis-à-vis le club nautique. Tél.: 527-8065.
12192 9/5 (6 fs) 52

Clavigraphes

E. LACOULINE INC., 530, Côte d'Abraham, Québec — Tél.: 522-1539. Agent exclusif : clavigraphe OLYMPIA. Vente et service, location machine à additionner. Ameublement de bureau.
12118 7/5 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER. — $7.50 par mois ou 3 mois pour $18.00. GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER Québec. — Tél.: 525-5158.
11661 19-4 (1 ms) 60

UNDERWOOD
AGENTS exclusifs, CLEMENT & CLEMENT Inc., 529-9244. Location $7.50 par mois ou $18.00 pour 3 mois. Réparons, vendons, machines de toutes marques, rubans, carbones, fournitures.
11835 24-4 (1 ms) 60

Commerces à vendre

MOTELS, HOTELS, maison de chambres, restaurants, épiceries ou tout autre commerce, aussi commerces demandés, Consultez COURTAGE IMMOBILIER Yves GERMAIN LTEE, 32, St-Paul, Québec; Tél. 529-8121.
11833 24-4 (1 ms) 66

Direct du propriétaire — garage y compris station service "Shell" — situé à deux pas du Colisée — établi depuis 22 ans — capacité de 15 voitures. — Garage G.-E. Fortin, Tél.: 523-7978.
12182 8/5 (1 ms) 66

AUTOS USAGEES
COMMERCE d'autos usagées à vendre, centre de Québec, bien situé, belle occasion, cause départ. Ecrire Casier 318, l'Action, 3, Place Jean-Talon, Québec.
12203 10-5 (12 fs) 66

Ecoles

COURS de culture Psycho-somatique et magnétisme concentration et connaissance de soi, session d'été : juillet et août, nombre d'élèves limité. Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire : 1675, François 1er, Québec 3. Invitation spéciale aux adultes. Tél.: 529-3807.
11614 10/4 (2 ms) 81

COURS d'orgue, piano, guitare, aussi location d'instruments musiques. Marcel Côté Musique. 460, 3e Avenue: 522-6478.
11845 28/4 (1 ms) 81

Pensionnat — La Mennais — 6e à 9e — (625-3571) — Lac Etchemin (Dorch.).
12236 13/5 (7 fs) 81

Ecole de danse

YVON MARTEL ENR.
COURS privés, cours en groupes, soirées de pratique, salle climatisée. 704, RUE ST-JEAN QUEBEC. — Tél.: 523-3592.
11710 21/4 (1 ms) 81A

Hommes demandés

DIRECTEUR D'ECOLES DEMANDE
Commission Scolaire de Deschambault requiert les services d'un directeur masculin ou féminin possédant les qualités requises d'un directeur au niveau élémentaire pour 1969-1970. Date limite le 20 mai. — Fernand Hamelin, sec., Deschambault, comté Portneuf.
12/5 (3 fs) 105

Immeubles

AVONS nombreuses demandes pour commerces et propriétés, dans les quartiers Montcalm, St-Sacrement et Limoilou. Courtage Immobilier, Yves Germain. Tél.: 529-8121.
12115 12/5 (1 ms) 111

SOCIETE DE FIDUCIE DU QUEBEC, COURTIER
FIDUCIE des caisses populaires, confiez-nous la vente de vos propriétés ou commerces, dans Québec et banlieue. Nos clients sont sérieux et ont la finance nécesssire. J.-H. Paquet, Tél.: 529-0557.
11839 28/4 (1 ms) 111 j.n.o.

Hôpital maternité

ORGUE FARFISA $599



ST-CYR & FRERE INC.
754 St-Joseph-Est, Québec
Tél. : 522-1233 — 522-1234
11665 21/4 (j.mer.s. au 17/5) 115

Logements à louer

AUX VERCHERES
30 STE-URSULE

Logements 2 pièces, modernes, meublées, près Parlement, épreuve du feu, ascenseur, buanderie automatique, stationnement, chauffage électrique.

522-5346
12251 14/5 (6 fs) 118

BANLIEUE

COIN ST-DAVID et Auclair, Giffard, 4 pièces, chauffé, eau chaude fournie, tapis mur à mur dans toutes les pièces, stationnement fourni; prix modique. Mois de mai gratuit. Pour informations, Tél.: 663-3585.
11759 17/4 (1 ms) 118

BANLIEUE, Giffard, face école, site idéal, libres, prix intéressant, 4½ pièces, entrée laveuses-sécheuse, 2½ pièces, meublé, draperies, Tous avec services inclus, eau chaude, chauffage électrique, électricité, buanderie commune, stationnement privé, concierge, tapis. Tél.: 661-7898, 661-5266.
11819 22/4 (1 ms) 118 Banlieue

RUE MONTREUIL, Villeneuve, 4 pièces, chauffé, eau chaude fournie, tapis mur à mur dans toutes les pièces, stationnement fourni; prix modique. Mois de juin gratuit. Pour informations, Tél.: 663-3586.
11760 17/4 (1 ms) 118

781, ROUGEMONT
STE-FOY, LOGEMENTS NEUFS, 2½ pièces, meublé si désiré; 4½ pièces et 5½ pièces pour mai, juin ou juillet. Electricité fournie. Pour informations; Tél.: 656-0955.
11996 29/4 (1 ms) 118

LUXUEUX logement meublé à louer — Maison seule, grand terrain, près Université, Ecole Normale, 6 pièces, plus salle de bain, avec garage, stationnement. Libre le 15 août; Tél.: 527-1189.
12223 10/5 (6 fs) 118

STE-FOY

LA CONCIERGERIE LA MIEUX CONCUE POUR VOTRE CONFORT ET AGREMENT vous présente PLACE DE LA CONCORDE
3, 4 OU 5 pièces, très modernes, meublés si désiré. Cuisine en "Teck de Formica". Grand salon de 12' x 21', grande chambre principale, de spacieux garde-robes (Walk in), ascenseur, incinérateur, piscine intérieure, bain Sauna, grande terrasse, grand balcon individuel, garages, câblé, système intercom à l'entrée principale. Excellente insonorisation, buanderie commune sur chaque étage. Service de concierge. A quelques pas du Centre d'achats, de l'école, de l'église et de l'arrêt d'autobus. Informations: Raymond de Rosa, 3185, de la Concorde, appt 100.
651-4643
11602 12/4 (l. mer. s. au 9/6) 118

Machinerie

TRACTEUR Cat. D-7, 17-A, 1961. Tracteur Int. T.D.-25, 1961. Chargeur Cat. 955, 60-A, 1961. Chargeur Int. T.D.-15, Drott 1959. Niveleuse Adams "440". Compresseur Gardner R.P. "600". MACHINERIE MAHEUX LTEE, 75, boul. Charest-Est, Québec; Tél.: 523-4167.
12185 8/5 (6 fs) 120

Maisons à vendre

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces. W. LEGARE INC., 3083, des Quatre-Bourgeois. Tél.: 653-4945.
12113 7/5 (1 ms) 127

MAISON à vendre, dans Lévis, St-David, St-Romuald, Charny. S'adresser à : BOILARD & BOILARD, Entrepreneur général, 12, rue Lemay, St-David. Tél.: 837-3256.
11813 19-4 (1 ms) 127

A St-Charles de Bellechasse. Maison dans le village, près de l'école et de l'église. Grandeur : 2 emplacements. Rue de la Gare. Pour informations, Tél.: 872-2268.
12018 1/5 (1 ms) 127

Charlesbourg — maison seule, 6 pièces, bain, chauffé, libre immédiatement, comptant requis $2,000.00. Pour informations, M. Raymond Bélanger, notaire .Tél.: 523-5352 et 623-2026.
12196 13/5 (1 ms) 127

Marchandises sèches

LINGERIE GENERALE ATTENTION !
MARCHANDS COLPORTEURS, JOBBERS. Achetez votre stock d'été et d'automne au prix du manufacturier. Paletots, habits, parkas, pantalons, robes, manteaux, costumes, literie de maison, sous-vêtements, chaussures. Demandez catalogues gratis. Satisfaction garantie ou argent remis. LA CIE ASSH INC., 842, St-Joseph est, Québec.
12116 12/5 (1 ms) Mdses sèches

Réparations diverses

PIECES ET REPARATIONS
McCLARY - EASY - BEATTY
LAVEUSES — SÉCHEUSES — POÊLES
QUÉBEC SERVICE DE LAVEUSE INC.
213, 3e Avenue — Tel. : 529-8479
12042 5-5 (j.mer.v. 2-7) 190

Matériaux construction

MATERIAUX neufs et usagés de toutes sortes, tels que bois de toutes sortes, plomberie, etc. Prix d'aubaine. Modern Plywood Ltd., 74, BOUL. PIE XI, Ville Bélair. Tél.: 842-1911.
12134 10-5 (1 ms) 137

600 FEUILLES de tole usagées, 50,000 pieds, B.C. Fir 4 x 8, 6 x 12, 9 x 9, 12 x 12, longueur 20 à 30 pieds, 300 calorifères-wall, lot de fournaises à eau chaude. S'adresser à 235, Léonard, 523-9609, Marcel Fortin, Entrepreneur en démolition.
12186 8/5 (1 ms) 137

CENTRE de rénovation INC., 200, rue de l'Eglise, St-Romuald, bois, matériaux de construction, pinceaux gratuits avec achat peinture Pittsburgh. Tél.: 839-8813.
12255 14/5 (1 ms) 137

Motocyclettes

SPECIAL D'OUVERTURE DE SAISON
MOTO-JAWA 90 c.c. pour $395.
HERBERT ROUX
174, boul. Hamel. Tél. : 527-6907
11761 18/4 (l.mer.v. au 16/6) 147

Médecins

Dr CHS RINFRET, Voies urinaires, médecine générale, maladie vénériennes, 885 est, rue St-Joseph, Québec. 10 à 11 heures et 2 à 4 heures. Le soir, lundi, mercredi et vendredi de 7 à 8 heures. Tél.: 524-4061.
11843 28/4 (1 ms) 140

Motocyclettes

MOTOCYCLETTES KAWASAKI, vente et service. AUCLAIR AUTOMOBILES, 200, Boulevard Hamel. Tél.: 681-8022.
11837 25/4 (1 ms) 147

Propriétés à vendre

RUE ST-OLIVIER — Règlement de succession, 3 logements, — 2 de 5 pièces et 1 de 6 pièces, chauffage à l'huile, 220 volts, $14,500.00; Tél.: 524-8985.
12224 10/5 (6 fs) 178

Réparations de laveuses

REPARATIONS de laveuses de toutes marques, ordinaire et automatique. Avons pièces en stock, pour un meilleur service. Ouvrage garanti. FOYER DES LAVEUSES ET MEUBLES, 144, St-Vallier ouest. Tél.: 529-9648.
12019 1/5 (1 ms) 188A

Roulottes

GARAGE André Bélanger, dépositaire roulottes Rocket et Holiday. Vente, service et location, 3367, boulevard Hamel ouest, Les Saules. — Tél.: 527-0749.
11660 19-4 (1 ms) 192A.j.n.o.

Service domestique

Personne sérieuse pour adultes, cuisinière, pas de lavage de planchers ni de linge. Chambre seule, T.V. S'adresser à 171, Aberdeen, Québec.
12220 12/5 (6 fs) 198

Service domestique

Servante — Bonnes références et expérience pour famille 4 enfants âgés de 9 à 16 ans. Excellent salaire. Très belle chambre, tous les accessoires ménagers et aide-femme ménage. 1098, Parc Thornhill, Sillery. Tél.: 527-9384.
12200 9/5 (6 fs) 198

Aide-familiale, 1 enfant, chambre seule. Pour informations, Tél.: 626-8965.
12283 14/5 (4 fs) 198

COUPLE DEMANDE — Région de Montréal — Couple sans enfant, âge moyen, pas plus de 40 ans, dévoués et fiables. Homme de bonne apparence, bilingue si possible (non essentiel), chauffeur, homme de cour pour résidence, comme serviteur si nécessaire.
Femme bonne cuisinière et entretien. Appartements privés fournis, 1er étage, 3 pièces, salon, salle de bain et chambre à coucher, $300.00 par mois. Bonnes références, certificat de santé. S'adresser M. Auguste Vincent, 266, boul. Villa Mont-Rose, St-Lambert, Montréal.
12241 14/5 (12 fs) 198

Téléviseurs à vendre

LOT de téléviseurs, garantie 1 an, réfrigérateurs, poêles, laveuses, excellentes conditions, termes faciles. Achetons, vendons, échangeons. Locations de téléviseurs : $12.00 par mois, R. M. ELECTRONIQUE, 430, ST-VALLIER ouest. Tél.: 529-3522
11655 17/4 (1 ms) 209 B

Terres à vendre

ENTRE NEUVILLE et Donnacona, route no 2, belle ferme avec roulant, maison de 8 pièces, granges 60' x 36', remise, etc . . . 70 arpents, 2 x 35, très belle vue sur le fleuve, acompte $12,000.00, balance facile, $1,000.00 par année, 6% intérêts. Directement du propriétaire. Pour information, Tél.: 626-0813.
11814 21/4 (1 ms) 212

Terres demandées

PARTICULIER, serais acheteur d'une terre en banlieue de Québec. Pour informations, Tél. : 626-0813.
11815 19-4 (1 ms) 213

AUTOMOBILES

ACCESSOIRES - PIECES
REPARATION - SERVICE

Autos à vendre

TURMEL AUTOMOBILES
1966 Volvo, Sedan; 1966 Volkswagen; 1965 Volvo, P-1800; 1964 Volvo; 1963 Volkswagen; 1962 Rambler; 1960 Pontiac. TURMEL Auto, 1385, Dorchester-Nord, Québec; Tél.: 522-2793.
12094 5/5 (1 ms) A.V.

Chenille de fabrication domestique, moteur Vauxhall, 51 forces, radio, chaufferette, $1,000.00. Demandez : Jacques. Tél.: 837-7187.
12233 13/5 (3 fs) A.V.

DATSUN ALOUETTE AUTOMOBILES INC. Vente-Service, 332, avenue St-Sacrement, Québec. Tél.: 683-2967.
12049 1/5 (1 ms) A.V.

PLYMOUTH 1956, très propre, en bonne condition. Tél.: 523-6808 à partir de 5 h. 30. S'adresser à 512, Dollard.
12282 14-5 (6 fs) A.V.

RINFRET AUTO
VENDEUR VOLKSWAGEN
1967 Volkswagen Fastback; 1964 Météor; 1964 Ford Station Wagon; 1963 Volkswagen; 1963 Falcon convertible; 1963 Corvair. — 50, rue Delisle, Rond-Point, Lévis. — TEL : 833-2133.
12288 14-5 (1 ms) A.VV.

Accessoires d'autos

SPECIALISTES pare-chocs et grilles d'automobiles usagés et reconditionnés, assortiment complet d'ailes et hoods, récents modèles. Edgar Croteau, 14, 3e Avenue; 524-7791.
11841 28/4 (1 ms) A.A. & C.

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées, de toutes marques. Aussi WINSH (Grues) USAGEES. Achetons chars usagés, accidentés et «scraps». LUDGER FERLAND ENR., 661, 1ère AVENUE, Québec; Tél.: 524-2920.
12126 12/5 (1 ms) A.A.

Autos demandés

HUDON AUTOS
ACHETONS COMPTANT, Hudon Autos Enr., 1400, Dorchester-Nord, coin de l'Espinay — Tél.: 525-4769.
11844 28/4 (1 ms) A.D.

Débosselage-peinture

BEAULIEU & FILION Ltée. Débosselage, peinture, vitrage. 1600, Dorchester-Nord — 522-2256 ou 683-9958.
12120 7/5 (1 ms) D.P.

Garage - Service

AUSTIN - MG - JAGUAR
AUSTIN, M.G., JAGUAR, représentant, vente et service. Garage O. Gosselin Inc., 185, avenue St-Sacrement, Québec; 681-0525.
11663 21/4 (1 ms) G.S.

Ressorts d'autos

RESSORTS d'automobiles, Alphonse Blondeau Ltée, 145, boul. des Cèdres; Tél.: 626-6941.
12125 10-5 (1 ms) R.A.

Service d'automobiles

FORD Ouvrage garanti, mécaniciens experts, pièces authentiques. W. Martin Limitée, Rond-Point, Lévis. Tél.: 837-8801.
12041 9/5 (6 ms) S. Auto

Suspension

SPECIALITE bushing de dix roues. Rock Auto Spring Inc., 81, Route Kennedy, Lévis. 837-2733, 837-3774.
12123 7/5 (1 ms) Suspension

Venez là où vous trouverez satisfaction avec Garantie

G.M. — OK — G.W.

1968 Corvair, H.T.	—	1965 Meteor, Sedan
1968 Chevrolet, Impala	—	1965 Rambler, Sedan
1967 Dodge, Station, équipée	—	1964 Ford, Décapotable
1967 Pontiac, Parisienne	—	1964 Pontiac, Laurentian
1966 Olds., H.T., équipée	—	1963 Comet, automatique
1966 Chevrolet, Décapotable	—	1962 Thunderbird

ROGER BARRE Automobiles Ltée
Centre de l'auto et camions usagés
Chevrolet — Oldsmobile — Epic
1095 de la Canardière - Tél.: 529-3331
12242 14/5 (l.mer.s. 19/5) A.V.

Radios-d'autos

GRANDE VENTE avant déménagement
Escompte 10% à 35% sur radios et stéréos d'autos.
Dans les marques METRO, BLAUPUNKT, PHILIPS.
québecradio d'auto
VENTE — INSTALLATION — REPARATION
INSTALLE PAR DES ELECTRICIENS DIPLOMES
3004, AVE ROYALE, GIFFARD, QUE.
663-7332
CHARGEX
12163 10-5 (l.mer.s. 7-7) 183

Pro Canada tient son assemblée générale

MONTREAL — La première assemblée générale de membres et représentants des nouvelles sections locales de l'Association Pro Canada dans le Québec a lieu aujourd'hui, 14 mai, à 8:00 p.m. au Centre Social Canadien-Allemand. 20 Boulevard Crémazie est.

Le conférencier invité sera M. Réal Caouette, M. P., Chef National du Ralliement des Créditistes, qui élaborera le sujet : "Que pouvons-nous faire pour la compréhension et l'unité des Canadiens ?".

L'assemblée se déroulera sous la direction de M. Arthur Séguin, M. A. N., président de l'Association Pro Canada, et le groupe de jeunes chanteurs "Vive les Gens" donnera un programme musical.

Manteau de laine



Alice Brooks

Le populaire manteau de laine, facile à tricoter. Motif de câble.

Demandez le patron 7483 — Instructions pour les tailles 32 à 38 inclus.

Envoyez .50 en bon de poste. Les instructions sont en anglais. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "l'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 3 semaines entre la date de commande et la réception du patron.

Ci-inclus .50
(Les timbres ne sont pas acceptés)
No du patron .....
Mesure désirée .....
Nom .....
.....
Adresse .....
.....

MOTS CROISES

Problème No 99

HORIZONTAL

1—Composant de l'acier.
2—Oiseau coureur australien — Ville d'Italie.
3—Noeud, principale difficulté d'une affaire — Chose mauvaise qui se mêle aux bonnes et leur nuit (Fg).
4—Défaut de salive — Interjection.
5—Se briser par éclats.
6—Nom du jurassique inférieur — Conjonction — Ancêtre mythique des Ioniens.
7—L'année qui précède celle où l'on est — Poste de ravitaillement d'un coureur sur piste.
8—Fatigué et amaigri — Donner les couleurs de l'arc-en-ciel.
9—Voiture tournante d'un hélicoptère — Caverne, retraite des bêtes féroces.
10—Coquillage marin — Tête d'une tige de blé.
11—Mesure chinoise — Qui est de la nature de la novation.
12—Exister — Sans commencement ni fin.

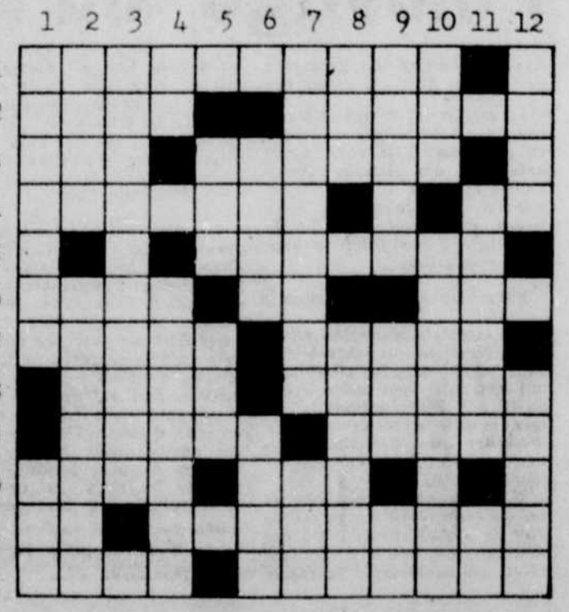
VERTICAL

1—En Afrique du Nord, colonne en expédition — Signe qui indique l'intonation (Mus).
2—Partisans — Prière au commencement de la messe.
3—Texte à apprendre par coeur.
4—Pronom personnel — Chef-lieu d'arr. (Corse).
5—Terre entourée d'eau — Préfixe.
6—Défaut, imperfection grave — Songe.
7—Soldat d'une milice moscovite au XVIIe siècle — Terme du jeu d'échecs.
8—Du verbe aller — Ouvrage où l'on traite d'une science, d'un art.
9—Coloris du visage — Rivière de France — Conjonction.
10—Division du compas — Physicien allemand né à Ulm.
11—Ronger — Note de la gamme.
12—Interjection — Chef-lieu de c. (Haute-Garonne).

PROCUREZ-VOUS à la Librairie de l'ACTION la Clé des Mots Croisés, 2 à 13 lettres. Définitions exactes. PRIX : $2.00 — et la Nouvelle clef des mots croisés (2 et 3 lettres). PRIX : $0.60

SOLUTION du problème No 98

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	■	S	E	R	I	G	R	A	P	H	I	E
2	T	A	L	O	N	■	E	P	I	■	N	■
3	■	T	A	S	■	M	■	I	R	E	N	E
4	H	A	N	■	Y	E	N	■	E	■	O	■
5	O	N	■	C	E	D	E	R	■	O	C	T
6	R	■	E	■	T	I	T	U	S	■	U	R
7	T	A	L	E	■	T	■	S	E	P	I	A
8	I	R	I	S	■	A	G	E	■	E	T	C
9	C	A	R	O	T	T	E	■	F	R	E	T
10	O	M	A	N	■	I	N	N	E	S	■	I
11	L	O	I	■	D	O	T	■	T	A	R	O
12	E	N	T	E	■	N	■	J	U	N	O	N



Les températures dans le monde

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions officielles émises par le bureau météorologique de Montréal.

Pour les régions de Montéal et d'Ottawa : Ensoleillé avec nuages dans l'après-midi. Frais. Minimum et maximum aujourd'hui à Montréal et à Ottawa 40 et 55.

Aperçu pour jeudi : Ensoleillé devenant nuageux. Moins frais.

Pour les régions de Québec, des Cantons de l'Est et des Laurentides : Nuageux avec périodes ensoleillées et quelques averses dans l'après-midi. Frais. Vents légers devenant de l'ouest de 15 milles dans l'après-midi. Minimum et maximum aujourd'hui à Québec, Ste-Agathe et Sherbrooke 30 et 55.

Aperçu pour jeudi : ensoleillé devenant nuageux. Moins frais.

Pour les régions du St-Maurice, du Lac St-Jean, de Rimouski, Baie-Comeau, Sept-Ile set Gaspé : Nuageux avec quelques averses. Frais. Vents de l'ouest de 15 milles. Minimum et maximum aujourd'hui à La Tuque et à Chicoutimi 30 et 50, à Baie-Comeau et à Sept-Iles 30 et 45, à Mont-Joli, Rivière-du-Loup et Gaspé 32 et 45.

Aperçu pour jeudi : Généralement ensoleillé. Moins frais.

Voici quelques températures observée en divers endroits de l'Amérique. Minimum de 7h00 a.m. à 7h00 p.m., et maximum de 7h00 p.m. à 7h00 a.m.

	Min.	Max.
Vancouver	49	63
Edmonton	39	72
Calgary	42	76
Regina	41	79
Winnipeg	37	64
Toronto	41	59
Ottawa	35	52
Montréal	39	53
Québec	41	52
Fredericton	36	56
Saint-Jean	37	53
Moncton	36	60
Halifax	41	57
Charlottetown	40	61
St. John's, T.N.	40	60
Chicago	45	67
Detroit	37	69
Boston	47	64
New York	49	68
Washington	47	76
Tampa	69	88
Miami	73	84
Los Angeles	59	66
San Francisco	50	64
Honolulu	75	82

Décès de monsieur Armand Nadeau

A Montréal, le 12 mai 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Armand Nadeau, fils de feu Georges Nadeau et Alphonsine Laverdière, de Saint-Gervais, comté de Bellechasse.

Il était le frère d'Alexandre, René, feu l'abbé Jean-Paul, Charles-Eugène, Laurette, Roland, Georges-Henri, Georgette, Fernande, Rita, Fleurette et Jeanne-Mance. La dépouille mortelle est exposée à a résidence funéraire Robert Lacasse, à Saint-Gervais.

Les funérailles auront lieu en l'église de Saint-Gervais, le 15 mai, à 16 heures, et l'inhumation, au cimetière paroissial.

Un Oblat célèbre son 50e anniversaire

CITE DU VATICAN (A.F.P.) — Le Père Léo Deschatelets, supérieur général des Oblats de Marie-Immaculée depuis 1947, a célébré mardi le 50ème anniversaire de sa profession religieuse.

Né le 8 mars 1899 à Montréal, le Père Deschatelets est venu à Rome en 1937 pour y être affecté à l'Union missionnaire du clergé. Rentré au Canada il était nommé provincial de l'Est en 1944 et en 1947 élu supérieur général.

Il a participé au Concile comme "membre" et au synode de 1967 il a été l'un des dix représentants des instituts religieux. Sous sa direction la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée est passée de 35 à 49 provinces.

SERVICES SPÉCIAUX

Entreposage de fourrures
CHEZ UN MAITRE FOURREUR ASSOCIE
VAILLANCOURT & FRERE
246 des Oblats — Tél. : 524-3747
11141 19-3 (1.mer.s. au 17-5) S.S

Agée de 115 ans Elle dit que le monde est "plus mesquin"

CHICAGO (PA) — Fumant un cigare et passant en revue ses 115 années de vie, Mme Mary Guess a déclaré que le monde est en train de devenir "plus mesquin", et qu'elle ne l'aime pas.

Cependant, elle a célébré son anniversaire par une fête, et a déclaré : "Je veux vivre aussi longtemps que possible".

"Je vivrai aussi longtemps qu'il le voudra, dit la vieille femme noire. Je dis mes prières tous les soirs, et lorsque je m'éveille, la nuit, je récite une prière pour Le remercier d'être vivante".

Mme Guess est née à Yazoo City, Miss., en 1854, mais elle avoue que tout ce dont elle se souvient au sujet de la guerre civile, c'est ce que lui en a raconté sa mère.

Elle ajoute que son premier mari, Morgan Burton, est mort "il y a longtemps" et que le second, James Guess, est mort il y a environ 40 ans. Son unique enfant est mort à l'âge de 2 1-2 ans.

Gardenia Ltée
FLEURISTE
maintenant à sa
NOUVELLE BOUTIQUE
1272, Chanoine-Morel, Qué. 6
683-2166
11952 28/4 (1.mer.v. au 25/6) S.S.

Mme Paul-Emile Dussault

Dans la nouvelle de décès de Mme Paul-Emile Dussault on aurait dû lire sa fille et son gendre M. et Mme Claude Boucher (Hélène Dussault).

Plusieurs recommandations

MONTREAL (P.C.) — Le secrétaire de l'Association des taverniers de Montréal, M. Paul Landry, a déposé devant les membres de la Commission Thinel chargée d'enquêter sur le commerce de l'alcool au Québec un document contenant plusieurs recommandations.

Il a également produit de nouveau un mémoire de l'Association des taverniers du Québec qui avait été soumis en 1967, au juge Marc Lacoste, président de la Régie des Alcools du Québec, et dans lequel plusieurs doléances sont exprimées.

Les taverniers demandent que la vente de la bière en fût continue d'être exclusive aux tavernes.

M. Landry a tenu à souligner hier que plusieurs normes nécessaires à l'établissement d'une taverne ont fondu avec la disparition de l'ancienne Commission des Liqueurs en 1960, et qu'aujourd'hui les taverniers se retrouvent avec de vieux règlements datant de 1928 et qui sont loin d'être adaptés à notre système moderne.

Les taverniers demandent que les verres utilisés dans les débits de boissons alcooliques de ce genre soient uniformes et établis par la RAQ, de concert avec l'Association des taverniers du Québec, pour éviter la concurrence, la publicité, les rabais ou escomptes et autres moyens d'activer la consommation d'un plus grand volume de bière.

Ils ont également soumis qu'un minimum de 20 tables devrait être requis dans une taverne située à Montréal et Québec et de 15 tables ailleurs afin d'éviter les abus qui sont plus fréquents dans les petits établissements moins bien surveillés.

Les femmes

A une question du commissaire Otto Thur, en ce qui a trait à la discrimination exercée contre les femmes dans les tavernes, M. Landry a révélé qu'une enquête avait démontré aux taverniers que 82 pour cent de leur clientèle ne souhaitait pas que les femmes soient admises.

"D'ailleurs, a-t-il dit, en 1936, une expérience du genre a été tentée ici et ce fut un désastre, car la clientèle féminine a semblé venir des secteurs les plus bas de la société".

"Est-il juste de priver les femmes d'un certain produit, c'est-à-dire la bière en fût ? a demandé encore M. Thur.

M. Landry ne s'est pas objecté lorsque le commissaire Marcel Bélanger a parlé de la création possible de tavernes réservées uniquement aux femmes.

Pour sa part, le procureur de la CSN, Me Roger Thibodeau, s'est élevé contre la discrimination qui existe à l'égard des femmes dans ce genre de commerce.

"Je pense, a-t-il dit, qu'il y aurait plutôt lieu de démolir au plus vite le système de cachoterie qui a toujours existé au Québec à ce sujet".

De son côté, M. René Gaulin, gérant-adjoint de l'Association canadienne du tourisme, a réclamé une uniformité des lois régissant la vente de l'alcool à travers le Canada.

Il a rappelé qu'une enquête faite récemment par l'ACT a dénombré pas moins de 24 sortes de permis au Canada entre la Colombie-Britannique et Terre-Neuve.

COOPERATIVES

L'Association coopérative féminine du Québec, organisme travaillant en collaboration avec les mouvements coopératifs de la consommation, a demandé que les magasins CO-OP ne souffrent plus de discrimination dans l'émission des permis de vente de bière dans les épiceries.

La directrice générale de l'association, Mme Hélène Meynaud, a déclaré être étonnée de voir combien on utilise toutes sortes de prétextes pour empêcher les coopératives d'obtenir de tels permis.

"Nos membres s'interrogent à juste titre et se demandent s'il n'y a pas conspiration en vue d'étouffer les initiatives qui sont prises par des économiquement faibles, initiatives qui permettent à ceux-ci de se donner des moyens de libération économique", a-t-elle dit.

Les commissaires ont décidé de reporter leurs prochaines audiences publiques au 2 juin prochain à Québec.

LES ÉCHECS

Le mercredi, 14 mai 1969.

Le Championnat du Monde

Après la 8e partie (ci-dessous), dans laquelle Petrossian fit une bévue élémentaire, Spassky menait par deux points. Il faillit porter son avance à trois points dans la 9e, mais dut se contenter finalement d'une nulle. Petrossian a repris un point dans la 10e et il est en train d'égaler le score à 5½ - 5½ dans la 11e, où il a deux pions passés liés, à l'ajournement.

Blancs : Petrossian — Noirs: Spassky — Gambit Dame Refusé

1 ç4, é6; 2 d4, d5; 3 Cç3, Fé7; 4 Cf3, Cf6; 5 Ff4, ç5; 6 dç5, Ca6; 7 é3, C:ç5; 8 ç:d5; é:d5; 9 Fé2, 0-0; 10 0-0, Fé6; 11 Fé5, Tç8; 12 Tç1, a6; 13 h3, b5; 14 Fd3 (Faute élémentaire; un joueur qui a un peu d'expérience voit facilement que le dégagement sans réplique, d4, livre passage au Fou, qui de ç4 prend la Dame et la Tour en enfilade.), d4; 15 F:d4, C:d3; 16 D:d3, Fç4, 17 Db1, F:f1; 18 T:f1, Cd5; 19 Cé2, Ff6; 20 Td1, Dç7; 21 F:f6; C:f6; 22 Cfd4, Dé5; 23 Dd3, Tfd8; 24 a4, b:a4; 25 Ta1, Cé4; 26 D:a6; Ta8; 27 Dd3, Té8; 28 Cf4, g6; 29 Da3, Df6; 30 Cd3, Téç8; 31 Td1, Tç4; 32 b4, Taç8; 33 b5, Tç3; 34 Da1, T:d3; 35 T:d3, D:f2†; 36 Rh2, Dg3†; 37 Rg1, Df2†; 38 Rh2, Dg3†; 39 Rg1, Cf2; 40 Cç6, C:h3†; 41 Rh1, Cf2†; 42 Rg1, C:d3; 43 Cé7†, Ff8; 44 C:ç8, D:é3†; 45 Abandonne. La Dame blanche est échangée à é5, ou bien, se trouvant sur une case non protégée, est perdue : 45 Rh1, Cf2†; 46 Rg1, Cg4†d; 47 Rh1, Dh6†; 48 Rg1, Dh2†; 49 Rf1, Dh1†; 50 Ré2 . . .

No 130569 **P H N**

Communiqué de l'archevêché

Monsieur le chanoine Alfred COTE, décédé le 10 mai 1969, était membre de la Société Ecclésiastique Saint-Joseph, de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Lévis et de la Société d'une Messe, section diocésaine.

— — —

Monseigneur Clément LECLERC, décédé le 10 mai 1969, était membre de la Société Ecclésiastique Saint-Joseph et de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

BRIDGE CONTRAT

Par Louisette F. PARADIS Maitre Br.

MERCREDI LE 14 MAI



Les enchères :

Ouest	Nord	Est	Sud
Passe	1 S.A.	Passe	3 ♥
Passe	3 ♠	Passe	4 ♣
Passe	4 ♥	Passe	6 ♥
Passe	Passe	Passe	

La paire Nord/Sud joue la convention Stayman. Du fait que Sud ne l'utilise pas ici, on peut déduire qu'il possède un fort bicolore, c'est pourquoi Nord se permet de revenir dans la couleur du répondant avec trois petites cartes seulement.

Ouest entame le 9 de Trèfle, le déclarant prend de l'As, Ouest suit du 8. Sud joue ensuite carreau du mort en mettant le Valet de sa main et continue de l'As de Coeur. Ouest se débloque de son Roi et fait chuter le contrat, la complète étant la suivante.

Analysons le plan du déclarant. Il considère que l'entame de 9 de Trèfle provient d'un doubleton ou d'un singleton. De toute manière, le Roi de la couleur est mal placé et dès lors la seule chance de réussir le contrat est de trouver la Dame de Carreau bien placée. On peut ainsi écarter tous les Trèfles perdants sur la tierce à l'As de Pique et sur l'As de Carreau. Evidemment, après la réussite de l'impasse Carreau, il faut encore que ce soit Ouest qui prenne la main en atout. Si à ce moment Ouest n'a plus de Trèfle il est obligé de rentrer dans une des couleurs du mort (le déclarant a joué le Roi de Carreau après avoir encaissé l'As d'atout.) On voit que sans la bonne défense d'Ouest le plan de Sud aurait réussi.

En ce qui concerne les déclarations de Sud, l'annonce du petit chelem se justifie pleinement.

CLUB ST-DOMINIQUE

1) Mmes A. Dubois et X. N. Rodrigue, 2) Mmes G. Dufour et O. Paquet, 3) Mmes A. Racette et F. Héroux, 4) Mmes J. Gendron et I. G. Plouffe, 5) Mmes L. Arsenault et E. Bédard.

PHILOMENE par Ernie Bushmiller



LA SOURIS MIQUETTE par Walt Disney

LE FANTOME par Lee Falk et Ray Moore

Nécrologie

BELLEY — A Montmorency, le 12 mai 1969, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Wilbrod Belley, frère de Léon, Roméo, Bernadette (Mme Wilfrid Carrier), Bertha (Mme Rémi Michaud), Marie-Rose (Mme Arthur Laberge). Il demeurait à 58 avenue St-Grégoire.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire F.-X. Bouchard Inc., 4100, boulevard Ste-Anne, à 9 heures 50 pour l'église de St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. 13-5 (2 fs)

BILODEAU. — A Lévis, le 12 mai 1969, à l'âge de 85 ans, est décédé M. J.-Léonidas Bilodeau, époux de feu dame Eugénie Carrier, père de Paul, Jacques, Jeanne (Mme Raymond Dorval), Thérèse, Benoit, Gertrude, Georgette (Mme Guy Jolicoeur), André. Il demeurait à 92, St-Louis, Lévis.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 269, St-Georges, à 3 heures 45, pour l'église du Christ-Roi et de là au cimetière Mont-Marie. 13-5 (2 fs)

BOLDUC. — A Québec, le 12 mai 1969, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Roland Bolduc, époux de dame Anita Dorion, père de Carole (Mme Gaétan Tremblay), Jocelyne et André, frère de Gérard, Jeannine (Mme Jules Alain), Claire (Mme Camille Grenon), Georgette (Mme Léo Paquet) et Roger. Il demeurait à 94, 6e Avenue.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 mai, à 9 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 318, de la Canardière, à 8 heures 45, pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 13-5 (2 fs)

BOURQUE — A Québec, le 11 mai 1969, à l'âge de 57 ans, est décédée Mlle Louise Bourque, employée à la Commission des Accidents du Travail, fille de feu M. et Mme Joseph Bourque (Zoé Lapointe). Elle demeurait à 528, d'Aiguillon.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures 15.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 120, St-Jean, à 9 heures et 5 minutes pour l'église de St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont. 12-5 (3 fs)

BONNEAU. — A Lévis, le 13 mai 1969, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Ernest Bonneau, époux de feu dame Lorraine-Laurence Dionne, père de Marie-Alice, Tharcisius, Joseph-Ernest, Alphonse, Thérèse (Mme Charles-Henri Guay), frère de Sr Hélère Bonneau et Sr Ste-Régina, beau-frère de Mme Marcel Picard et Mme Joseph Jacques. Il demeurait à 14, des Jardins, St-David.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Gilbert & Turgeon Ltée, 58, avenue Bégin, Lévis, à 9 heures 30, pour l'église de St-David et de là au cimetière paroissial. 14-5 (2 fs)

CAOUETTE — A Québec le 14 mai 1969, à l'âge de 82 ans est décédée dame Corinne Tanguay, épouse de feu Docteur L. Joseph Caouette, mère de Marcelle, Gertrude, Suzanne, Docteur Robert et Maurice Caouette soeur de Raymonde (Mme Henri Chassé) Jeanne, Marcel. Elle demeurait autrefois dans la paroisse St-Dominique.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 mai à 10 heures.

Départ de la résidence de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 35 Est Grande Allée à 9 h. 50 pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Belmont. 14-5 (3 fs)

DELAMARRE. — A Québec, le 12 mai 1969, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Joseph-Stanislas Delamarre, époux de feu dame Marie-Anna Therrien, père de Joseph, Roméo, Rosaire, Lumina (Mme Michel Morissette), Noëlla (Mme Philippe Bolduc), Jeanne-D'Arc (Mme Joseph Laberge), Alphonsine (Mme Jean-Paul Bédard), Rose-Anna (Mme Léo Cloutier). Il demeurait autrefois à Stadacona.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 mai, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire de la Cie Hubert Moisan, 1187, 1ère Avenue, à 8 heures 50, pour l'église St-Zéphirin de Stadacona et de là au cimetière St-Charles. 13-5 (2 fs)

DORION — A Ste-Foy, le 13 mai 1969, à l'âge de 84 ans est décédé M. Joseph Dorion, ex-président du Syndicat des peintres et ex-inspecteur du Comité Conjoint de l'industrie de la Construction à Québec, père de Soeur Carmen, Léo, Alphonse, Raymond, Fernande, Pauline, Jean-Paul, Thérèse (Mme René Giguère jr) Soeur Cécile Dorion, frère de Antonio. Il demeurait à 3067 Milleret, Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu samedi à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée 1025 Rte de l'Eglise, Ste-Foy à 9 h. 45 pour l'église Ste-Geneviève et de là au cimetière Belmont. 14-5 (3 fs)

FRECHETTE. — A Ville Vanier, le 11 mai 1969, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Hormidas Fréchette, époux de feu dame Lucienne Isabel. Il demeurait à 317, avenue Bélanger.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation, à 9 heures 45, pour l'église de Notre-Dame-de-la-Recouvrance et de là au cimetière St-Charles. 13-5 (2 fs)

$100,000 de dégâts

SHERBROOKE. (P.C.) — Un incendie qui a éclaté vers deux heures ce matin a entièrement ravagé l'usine de la compagnie Canadian Snow Fence à Ascot-Nord, en banlieue de Sherbrooke.

Les dommages sont évalués à plus de $100,000.

On ne signale aucune victime.

FECTEAU — A Québec le 14 mai 1969, à l'âge de 76 ans, est décédé accidentellement M. Ludovic Fecteau, barbier, époux de Corinne Lafleur. Il demeurait à 463, 4e Avenue à Limoilou.

Les funérailles auront lieu samedi le 17 mai à 10 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée 318, de la Canardière à 9 h. 45 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 14-5 (3 fs)

GAUVIN — A Québec le 14 mai 1969, à l'âge de 88 ans est décédé J.-Ernest Gauvin, époux de feu dame Imelda Hamel, ex-employé au Ministère des Postes, père de Lucien, Paul-Henri, m.d. Jean-Paul Père Blanc, Mme Robert Gagnon (Carmel), Lauretta, Mme Louis-Philippe Pérusse (Marie-Jeanne), Mme Edmond Beaumont (Marguerite), Anne-Marie, Mme Gaston Robitaille (Thérèse), Mme Gustave Fontaine (Lucille). Il demeurait à 2607, boul. Liégeois à Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée 2815, che. des Quatre-Bourkeois, Ste-Foy, à 9 heures 45 pour l'église St-Yves et de là au cimetière Belmont. 14-5 (2 fs)

GAGNE — A Boischâtel, le 12 mai 1969, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Herménégilde Gagné, époux de feu dame Marie Bourbeault, père de Jean-Charles, Raymond, Eudore, Henriette (Mme Paul-René Vézina), Patricia (Mme Jacques Paradis). Il demeurait à 41, rue Vézina.

Les funérailes auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire F.-X. Bouchard Inc., 2290, avenue Royale, Courville, à 8 heures 50 pour l'église de Boischâtel et de là au cimetière paroissial. 13-5 (2 fs)

GIROUX — A Québec, le 14 mai 1969, est décédé M. Wilbrod Giroux, époux de feu dame Armanda Cantin. Il demeurait à 220, Grande-Allée est.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 535, des Oblats, pour l'église de Sacré-Coeur de Jésus et de là au cimetière St-Charles. 14-5 (2 fs)

GUENETTE. — A Québec, le 12 mai 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Napoléon Guénette, embouteilleur chez F.-A. Fluet, époux de dame Jeanne-D'Arc Perreault, père de Jeanne (Mme Raymond Grenier) et Denise, frère de Joseph et Yvette (Mme Adrien Bilodeau). Il demeurait à 330½, boulevard Bertrand, Ville de Vanier.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 mai, à 10 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 705, St-Vallier est, à 9 heures 30, pour l'église de St-Eugène, Ville de Vanier et de là au cimetière St-Charles. 13-5 (2 fs)

HALPIN — A Ste-Foy, le 11 mai 1969, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Roy-V. Halpin, ex-employé des Postes et Rédacteur Sportif au Chronicle-Télégraph, époux de feu dame Germaine Verreault. Il demeurait à 2959, Gentilly, Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Rte de l'Eglise, Ste-Foy, à 8 heures 45 pour l'église de St-Vincent et de là au cimetière St-Patrick. 12-5 (3 fs)

LATERREUR — A l'hôpital St-Sacrement, le 12 mai 1969, à l'âge de 36 ans, est décédée dame Laure-Anna Couet, épouse de M. Alphonse Laterreur, mère de Nicole, Richard, Ghislain, Marcel et Gaétan. Elle demeurait à St-Isidore, Dorchester.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire Valois & Fils Enr., 170, rue Ste-Geneviève, à 10 h. 45, pour l'église de St-Isidore et de là au cimetière paroissial. 13-5 (3 fs)

LAVOIE. — A Notre-Dame-de-Fatima, La Pocatière, le 12 mai 1969, à l'âge de 59 ans, est décédée dame Rose Ouellet, épouse de M. Gérard Lavoie, mère de Michel, Georges-André, Réjean, Glorianne.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ du funérarium Caron à 9 heures 50, pour l'église St-Pascal de Kamouraska et de là au cimetière paroissial. 14-5 (1 fs)

NADEAU. — A Montréal, le 13 mai 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Armand Nadeau, fils de feu M. Georges Nadeau et de dame Alphonsine Laverdière. Il demeurait à St-Gervais, comté de Bellechasse.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 15 mai, à 16 heures.

Départ de la résidence funéraire Robert Lacasse, St-Gervais, pour l'église de St-Gervais et l'inhumation se fera au cimetière paroissial. 14-5 (1 fs)

PARE — A Ste-Foy, le 13 mai 1969, à l'âge de 45 ans, est décédé M. Jacques Paré, gérant de la Gare Centrale d'autobus, époux de dame Fernande Marquis. Il demeurait à 872 Lienard.

Les funérailles auront lieu samedi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 1025, Rte de l'Eglise, Ste-Foy, à 3 heures 40 pour l'église de St-Thomas d'Aquin et de là au cimetière Belmont. 14-5 (3 fs)

PARADIS. — A Québec, le 13 mai 1969, à l'âge de 79 ans, est décédée dame Alice Bédard, épouse de feu M. Arthur-Elzéar Paradis, mère de Gertrude, Jeannette (Mme Léonard Bilodeau), Laurence (Mme Henri Frenette), Irène (Mme Gaétan Garneau), Germaine (Mme Lucien Paradis), soeur de Charles, Emile, Florida (Mme Raymond Cantin) et Bernadette (Sr St-Ambroise, de l'Hôtel-Dieu de Québec). Elle demeurait à 151, rue Fraser, Rivière-du-Loup.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 16 mai, à 10 heures.

Départ du funérarium Lépine Ltée, 7685, 1ère Avenue, Charlesbourg, à 9 heures 45, pour l'église de St-Charles-Borromée et de là au cimetière de Charlesbourg. 14-5 (2 fs)

RACINE. — A Québec, le 12 mai 1969, à l'âge de 64 ans, est décédée dame Marguerite Hamel, épouse de M. Tancrède Racine. Elle demeurait à 116, Carillon.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 224, St-Vallier ouest, à 8 heures 45, pour l'église du Sacré-Coeur-de-Jésus et de là au cimetière St-Charles. 13-5 (2 fs)

TARDIF. — A l'hôpital d'Arvida, le 13 mai 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Emma Dussault, épouse de M. Héliodore Tardif, mère de Joseph, Alfred, Robert, Anna (Mme Emile Genest), Rosée (Mme Maurice Roy), Jeannette, André et Laurent, soeur de Gédéon, Léonidas, Ernest, Ludger, Marie-Anna (Mme Emile Lemieux). Elle demeurait autrefois à St-Gilles, cté de Lotbinière.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 4 heures.

Départ de la résidence funéraire Eugène Beaudoin & Fils, St-Gilles, à 3 heures 50, pour l'église de St-Gilles et de là au cimetière paroissial. 14-5 (1 fs)

TALBOT — A Québec le 13 mai 1969, à l'âge de 74 ans est décédé M. Paul Talbot, employé au Gouvernement Fédéral (C.A.R.D.E.) époux de dame Blanche Sylvain, père de Pauline (Mme Gaston Cantin) Claire, Jean-Guy, frère de Adine, Joseph, Henri, Antoine, frère de Philo. Il demeurait à 893, 8è Avenue.

Les funérailles auront lieu samedi à 9 heures.

Départ du Funérarium Lépine Ltée, 318 de la Canardière à 8h. 45 pour l'église St-Charles de Limoilou et de là au cimetière

Les salons seront fermés entre 5 à 7 heures p.m. St-Charles. 14-5 (3 fs)

VASSEUR — A Miami, Floride, le 12 mai 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Gaston-Levis Vasseur, président retraité de l'Anglo Paper Products Company Ltée, et directeur de l'Anglo Canadian Pulp & Paper Mills et ses filiales, époux de dame Etiennette Côté, père de Jacques et André, frère de Bruno. Il demeurait au 637, St-Cyrille ouest.

Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils Ltée, 975, Marguerite-Bourgeoys, à 9 heures 45 pour l'église des Sts-Martyrs-Canadiens et de là au cimetière Belmont. 14-5 (3 fs)

ARTHUR THIVIERGE & FILS ENR.
EPICIERS-BOUCHERS — GROS et DETAIL
198 Hermine (coin Mazenod) Tél. 522-3804

Sel fin, bte 2 lbs	.35	Rognons de lard, la lb.	.45
Fèves germ. Mont 28 oz	3/.69	Boeuf épaule désossé, lb.	.89
Mayonnaise Hellm. 24 oz	.69	Boeuf haut-côte, la lb.	.59
Salade fruit Austral 28 oz	.49	Steak délicatisé, la lb.	1.09
Pêches cubes choix 19 oz	2/.65	Bacon tranché, la lb.	.69
Poires, ananas 19 oz	2/.49	Cuisses de poulet, la lb.	.47
Tomates choix 28 oz	3/.89	Lard salé entrelardé, lb.	.59
Bonbon chaudière 5 lbs	1.95	Dinde Canada, catégorie Utilité 10 à 14 lbs, lb.	.39
Eau Vichy Mont Clair 32	3/.99		

BISCUITS DION

Feuilles d'érables 2 lbs	.69	Saucisse fumée, la lb.	.49
Assortis caisse 40 oz	.95	Saucisson ½ ou comp. lb.	.35
Thé bte 3½ lbs	1.19	Cretons français, la lb.	.79
Thé Royal, caisse, la lb.	.29	Boeuf spencer roll, la lb.	.99
		Fesse de veau ½ ou co. lb.	.79
Savons Cashmere B. 6 pr	.55	Derrière, boeuf com., la lb.	.69
Nettoyeur vaisselle 24 oz	.69	Lard frais épaule, la lb.	.49
Big Five 14 oz 2 pr	.35	Oeufs Canada A gros, doz.	.65
Oranges Flo. 2 doz	.99	Huile Domestic 16 oz	2/.99
Pamplemousses No 48 8 pr	.59	Shortening Domes. lb.	2/.65
Pommes McInt. No 1 4 lbs	.65	Mix-O, gallon	.65
Pommes McI. No 1 20 lbs	2.25	Lait poudre Crino 8 lbs	3.25
Bananes Tropical 2 lbs	.29	Lait Eagle Bran Cond.	2/.79
Echalotes 4 pqts pr	.25	Préparation gât. 9½ oz	6/.99
Harong frais la lb.	.20	Jus tomates choix 19 oz	7/.99
Filet morues bte 5 lbs	1.99	Nescafé instantané 10 oz	1.59
		Cirage chaussures ass.	2/.39
		Patates No1 50 lbs	
		PRIX SPECIAUX A LA CAISSE	

Acceptons commandes de la campagne accompagnées de mandat

l'actualité Internationale

Le ministre allemand des Finances à Londres lundi

Le ministre des Finances allemand, M. Franz-Josef Strauss, est attendu lundi prochain à Londres où il s'entretiendra avec le chancelier de l'échiquier M. Roy Jenkins et probablement aussi avec le premier ministre, M. Harold Wilson, et le ministre des Affaires étrangères, M. Michael Stewart, apprend-on de source officielle.

L'Eglise grecque critique une décision de Paul VI

ATHENES (AFP) — La décision du Pape de rayer un certain nombre de saints du calendrier liturgique de l'Eglise catholique soulève de vives critiques dans les milieux ecclésiastiques et théologiques orthodoxes grecques.

Selon le Métropolite du Pirée, Mgr Chrysostomos, cette décision peut "provoquer le scandale dans l'âme des croyants" car, dit-il, on supprime ainsi du calendrier des saints qui jusqu'à hier étaient vénérés par l'Eglise et les croyants. De son côté, le Métropolite de Sparte, Mgr Kyrianos estime qu'il s'agit d'une atteinte à l'effort oecuménique, car parmi les saints rayés il en est qui étaient reconnus avant le schisme.

Enfin, deux professeurs de théologie de l'université d'Athènes, MM. G. Konidaris et G. Pirounakis, estiment que la décision du Pape, "ni nécessaire, ni constructive", porte atteinte aux saintes traditions et apporte le trouble dans l'âme des croyants.

Tuée parce qu'elle portait une mini-jupe trop courte

"Ma soeur avait une mini-juge trop courte. J'ai voulu la tuer pour sauver l'honneur de notre famille", a déclaré aux policiers qui l'arrêtaient Giuseppe Chianese, 18 ans, qui venait de Giugliano, près de Naples, sa soeur Maria, 16 ans.

Giuseppe reprochait à Maria de fréquenter trop souvent son amoureux, de porter une mini-jupe provoquante et une chemisette sans manches: "Je voulais la ramener dans le droit chemin", a dit en pleurant le jeune ouvrier agricole, aîné d'une famille de huit enfants. Il s'était enfui après avoir blessé sa soeur de trois coups de couteau dans le dos et au bras. La jeune fille est dans un état grave à l'hôpital. Son frère a été écroué pour tentative de meurtre.

Les journalistes du Figaro sont toujours en grève

PARIS, (AFP) — Une gigantesque banderole de vingt mètres de long portant l'inscription "La rédaction en grève défend l'indépendance de la presse" orne depuis mardi après midi la façade du "Figaro", dont les journalistes sont en grève depuis lundi. Dans la vitrine du journal les grévistes ont affiché les commentaires de la Presse française et étrangère consacrés à leur mouvement.

De nombreuses personnalités du monde du théâtre et des spectacles, dont les membres de la comédie française, ont envoyé des messages de solidarité aux grévistes.

Une centaine de personnes ont signé le livre placé dans le hall d'entrée du "Figaro" pour affirmer leur solidarité avec les grévistes. Divers organismes dont la "Société des Agriculteurs de France" et "l'Union des journalistes de télévision" ont également envoyé des messages de sympathie aux journalistes du "Figaro", les assurant de leur soutien total.

Mathématicien et physicien dès l'âge de treize ans

MUNICH (AFP) — A treize ans, Elmar Eder est le plus jeune étudiant d'Allemagne et peut-être même au monde. Suivant des cours de mathématiques et de physique de l'université de Munich, il ajoute au prodige de l'âge, celui d'une difficile spécialité.

N'étant pas encore bachelier il doit la faveur d'être étudiant avant l'âge à une autorisation spéciale, mais il est probable indique-t-on dans les milieux universitaires de la capitale bavaroise, que le ministre de l'Education nationale, tiendra compte de son assiduité quand il sortira du collège pour entrer officiellement à l'université.

Elmar Eder tient sans doute de son père, ce prodigieux don des mathématiques, car celui-ci est chercheur à l'Institut de physique des Plasmas de Garching, près de Munich.

Mauvaise nouvelle pour la livre sterling

LONDRES, (AFP) — Mauvaise nouvelle pour la livre sterling qui se remet difficilement de la ruée vers le mark, la balance commerciale britannique, déjà décevante en février et mars, s'est de nouveau dégradée en avril par suite d'une hausse des importations, qui se sont élevées à un niveau record, et de la stagnation des exportations.

Comme les mois précédents, le ministère du Commerce impute ces mauvais résultats principalement aux conséquences de la grève qui a sévi dans les ports américains à la fin de l'an dernier et au début de cette année. En outre, les exportations de navires et d'avions, sujettes à de grandes variations d'un trimestre à l'autre, ont aussi diminué considérablement au cours des trois derniers mois, cependant qu'en avril, les exportations d'automobiles ont souffert de la grève qui a paralysé pendant plus de trois semaines les usines Ford.

Le Dr Blaiberg garde le lit

LE CAP, (AFP) — Le Dr Philip Blaiberg, "Doyen" des greffés du coeur, devra garder le lit chez lui pendant une semaine.

Mme Eileen Blaiberg a déclaré aux journalistes que son mari était à bout de souffle pour avoir été trop actif.

"Il court partout comme une machine, a-t-elle dit. Dimanche dernier, il a fait une grande excursion, puis il est monté à bord d'un bateau, ensuite il a invité trente personnes pour voir un film de la télévision américaine tourné à l'occasion du premier anniversaire de l'opération".

"Lorsque les médecins ont su ce qu'il avait fait, ils ont failli s'évanouir. Il doit rester tranquille même s'il faut le coller à son lit, sinon, les médecins l'enverront à l'hôpital", a ajouté Mme Blaiberg. "Ecoutez donc, le voilà qui crie à tue-tête..."

Selon sa femme, il n'est nullement malade, mais ne veut pas gaspiller une minute de vie.

Le Dr Blaiberg a été opéré par le professeur Christian Bernard il y a seize mois.

A NOS ABONNES...

Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro

522-4771

à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

CALENDRIER

MERCREDI, 14 MAI 1969

Rogations

Les marées de mercredi le 14
Basses: 12.00 p.m. — 12.45 p.m.
Hautes: 4.55 a.m. — 5.25 p.m.

Demain :
Ascension
SOLEIL: Lever: 4.30 Coucher: 7.32
LUNE: Lever: 3.48 Coucher: 7.09

Les marées de jeudi le 15 mai
Basses: 12.40 a.m. — 1.25 p.m.
Hautes: 5.35 a.m. — 6.10 p.m.

Pleine lune le 2, à 0 h. 13 a.m.
Dernier quartier le 8, à 3 h. 12 p.m.
Nouvelle lune le 16, à 3 h. 26 a.m.
Premier quartier le 24, à 7 h. 15 a.m.
Pleine lune le 31, à 8 h. 18 a.m.

N.B. — L'horaire indiqué est d'après l'heure normale de l'Est.

Abernathy reçu à la Maison Blanche

"Nixon accorde plus d'importance aux Vietnamiens qu'aux pauvres de son pays"

WASHINGTON (A.F.P.) — Le Révérend Ralph Abernathy, héritier spirituel du Dr Martin Luther King, et leader de la "Campagne des Pauvres", s'est entretenu pendant une heure mardi avec le président Nixon à la Maison-Blanche.

"Cette réunion a été la plus décevante et la plus stérile de toutes celles que nous avons eues à Washington", a déclaré le dirigeant noir à sa sortie de la Maison-Blanche après cette première rencontre avec le chef de l'Administration américaine.

L'an dernier, le Révérend Abernathy avait été reçu par le président Lyndon Johnson.

Cette fois-ci, il était accompagné de onze membres de la "Campagne des Pauvres", y compris plusieurs femmes dont l'une a brandi le poing en direction de la Maison-Blanche au moment d'en sortir, selon le geste des adeptes du pouvoir noir.

"Nous sommes déçus, a poursuivi le Révérend Abernathy en s'adressant aux journalistes, du fait que M. Nixon accorde plus d'importance au peuple vietnamien qu'aux pauvres gens de ce pays pourtant riche."

Le Révérend Abernathy a présenté au chef de l'exécutif une série de revendications au premier rang desquelles la fin de la guerre au Vietnam et le transfert des fonds qui y sont engloutis à des programmes d'assistance aux pauvres.

Parlant au nom des Noirs, mais aussi au nom des Américains d'origine mexicaine, portoricaine et indienne, ainsi qu'au nom des pauvres blancs, le Révérend Abernathy a critiqué également le projet d'un réseau d'anti-missiles ABM, formulé par M. Nixon il y a deux mois ainsi que le projet plus récent concernant la distribution de cartes d'alimentation au bénéfice des pauvres et des sous-alimentés, programme qui — a-t-il dit — est tout à fait insuffisant.

Le dirigeant noir a dénoncé d'autre part les lenteurs de la déségration et réclamé la création urgente de 3 millions d'emplois nouveaux pour combattre le chômage. Il a ajouté que 20 pour cent environ de la population du pays le plus riche au monde étaient indigents et il a réclamé enfin une réforme de la sécurité sociale qui garantisse un salaire minimum, le droit de vote à 18 ans et l'abolition du service militaire.

"Je vous en conjure, a-t-il déclaré au président Nixon, au cours de son exposé, prenez le chemin qui conduit à préserver la grandeur de ce pays en assurant à chaque citoyen américain une part de cette grandeur."

Le Révérend Ralph Abernathy a qualifié M. Nixon de "charmant, aimable, intelligent et astucieux comme politicien". Cependant, a-t-il ajouté, "rien de constructif n'est sorti de cette réunion. M. Nixon n'a rien dit en réponse à nos revendications. Il s'est contenté d'exposer ses programmes à lui, que nous considérons amplement décevants."

A sa sortie de la Maison-Blanche, le Révérend Abernathy s'est plaint également de n'avoir pas pu obtenir de rendez-vous avec plusieurs des ministres du gouvernement Nixon. Il a ajouté que si les Républicains n'étaient pas disposés à tenir compte de ces revendications, il se tournerait une fois de plus vers les Démocrates. Le docteur Abernathy a démenti enfin qu'une "lutte interne pour le pouvoir" se soit instaurée entre lui et la veuve du Révérend King à la tête du mouvement qu'il dirige.

L'un des conseillers présidentiels a précisé par la suite que M. Nixon avait écouté attentivement l'exposé du Révérend Abernathy et qu'il avait assuré ce dernier de ce que "votre voix sera entendue".

Dans le groupe qui a accompagné le dirigeant noir figuraient deux Blancs, ainsi qu'un Américain d'origine mexicaine et une Indienne, représentant les communautés aborigènes d'Amérique.



• Le Révérend Ralph Abernathy, dirigeant de la "Southern Christian Conference", était reçu hier à la Maison-Blanche par le président Nixon. Il semble que cette visite fut très décevante pour le pasteur noir malgré l'optimisme qu'il affichait à son arrivée.

Sondage de l'IFOP

Poher aurait 12% de voix d'avance sur G. Pompidou

PARIS (A.F.P.) — M. Poher, président de la République française par intérim, l'emporterait avec 12 p.c. de voix d'avance sur M. Georges Pompidou, si les Français étaient appelés à choisir entre ces deux candidats au deuxième tour des élections présidentielles.

C'est, du moins, ce qu'indique un sondage de l'Institut français d'opinion publique publié aujourd'hui dans France-Soir.

Sur cent personnes interrogées qui se prononcent, 44 apporteront à ce second tour leurs suffrages à M. Pompidou, 56 à M. Poher. Cependant, 19 p.c. des personnes interrogées ne se sont pas encore prononcées.

Le même sondage indique qu'au premier tour, Georges Pompidou obtiendrait 43 p.c. des voix; Alain Poher, 34; Gaston Deferre (socialiste), 10 p.c.; Michel Rocard (PSU), 3; et Jacques Duclos (communiste), 10 p.c.

Parlant par ailleurs devant les sénateurs, dont il fut six mois le président, M. Poher a indiqué mardi comment il concevait son rôle s'il était élu. Le chef de l'Etat, a-t-il dit, doit être un garant, un arbitre et un animateur.

Garant des libertés publiques et de la constitution, arbitre des affrontements politiques, et enfin animateur dans la mesure où le président de la République élu au suffrage universel doit définir les grandes orientations de la politique du pays.

En donnant ces précisions, M. Poher a voulu répondre aux attaques de ses adversaires qui l'accusent volontiers de devoir être un président "potiche".



ALAIN POHER

Il a estimé, rejoignant en cela certaines idées de la gauche, que l'idéal pour la France serait "un gouvernement par législature". Mais prévoyant le cas où il y aurait conflit entre le gouvernement désigné par lui et la majorité parlementaire il a nettement indiqué que dans cette hypothèse il dissoudrait l'Assemblée.

Et, a dit M. Poher, après de nouvelles élections, "il appartiendrait au président de la République d'aider à dégager la solution que le peuple a indiqué".

CONCLUSION

De ces déclarations, les observateurs tirent une conclusion pour l'avenir immédiat. Si M. Poher est élu président de la République, il constituera un gouvernement. Si celui-ci est renversé par l'imposante majorité gaulliste existant à l'Assemblée nationale (plus de 300 députés sur 487), il dissoudra la Chambre mais il est probable que M. Poher demandera alors clairement au pays d'élire une majorité susceptible de soutenir les grandes orientations politiques qu'il aura définies pendant sa campagne.

Sur ce problème, M. Poher sera assurément interrogé de nouveau au cours des prochains jours, par les gaullistes, qui affirment que l'élection du président par intérim conduirait à un conflit sans solution entre l'exécutif et le législatif, par la gauche, qui presse déjà M. Poher de dissoudre, s'il est élu, l'actuelle Assemblée nationale.

M. Poher a esquissé hier l'autre thème de sa campagne en critiquant de façon incidente mais cependant incisive le régime gaulliste. A ce propos il a parlé "de 11 années d'épopée et de fortunes diverses", il a dénoncé "une propagande quotidienne et insidieuse", ainsi que "les procédés du tout ou rien jusqu'ici employés".

Enfin, il a laissé entendre que s'il était candidat, c'était malgré lui et parce que les autres personnalités qu'il avait sollicitées s'étaient finalement récusées.

La Chine occuperait-elle une partie de l'U.R.S.S. ?

MOSCOU (AFP) — Les troupes régulières chinoises occupent depuis 10 jours 15 milles carrés de territoire soviétique, non loin de la ville de Bakhty, dans la région de Semipalatinsk at Kazakhstan soviétique, apprend-on de bonnes sources communistes.

Selon les mêmes sources, cette incursion a eu lieu dans la nuit du 2 au 3 mai, à la suite d'un incident frontalier provoqué dans la journée du 2 mai par des paysans chinois qui ont fait traverser cette partie du territoire de l'URSS à leurs troupeaux sans demander l'autorisation aux gardes frontières comme ils le faisaient d'habitude.

Les troupeaux et les paysans chinois, ajoute-t-on, ont été expulsés par de forts contingents de l'Armée soviétique, qui, souligne-t-on, n'a pas fait usage de ses armes.

Dans la nuit qui a suivi l'incident, environ un millier de soldats de l'Armée régulière chinoise, selon ces sources, se sont infiltrés en territoire soviétique pour y prendre position, et y ont installé des batteries d'artillerie et creusé des tranchés.

Devant cette invasion chinoise, indique-t-on de même source, les unités soviétiques des garnisons voisines se sont abstenues de toute intervention afin d'éviter un nouvel incident sanglant semblable à ceux du mois de mars sur l'île Damanski.

Cette décision soviétique de ne pas intervenir, précise-t-on, a été dictée par le désir des autorités soviétiques d'éviter de nouveaux accrochages au moment où le gouvernement soviétique a entamé des démarches diplomatiques avec Pékin en vue d'une solution pacifique des problèmes frontaliers.

Un autre incident frontalier sérieux aurait eu lieu, selon d'autres sources fin avril — début mai, dans la vallée de la rivière Ili, plus au sud, entre la ville soviétique de Panfilov et la localité chinoise de Kouldja, à la frontière du Sinkiang chinois et du Kazakhstan.

Aucun détail sur ce dernier incident n'a toutefois pu être recueilli jusqu'à maintenant à Moscou.

Nixon à la télévision ce soir

Donnera-t-il des éclaircissements sur les perspectives de paix

WASHINGTON (AFP) — "Les perspectives de paix au Vietnam" vont fournir aujourd'hui au président Nixon l'occasion de prononcer son premier grand discours radio-télévisé depuis son avènement au pouvoir le 20 janvier dernier. Ce sera la première fois également qu'il fera un rapport détaillé sur l'évolution de la conjoncture vietnamienne, politique et militaire, un an après l'ouverture des négociations de paix à Paris.

Les proches conseillers du chef de l'exécutif insistent sur l'importance de cet événement qui a été soigneusement mis en scène 48 heures à l'avance. Ils s'acharnent toutefois à endiguer la vague de rumeurs selon lesquelles M. Nixon est sur le point d'amputer le corps expéditionnaire d'une partie significative de ses forces en ramenant une cinquantaine de milliers de "boys" dans leurs foyers, ou bien qu'il annoncera une "percée" diplomatique à l'hôtel Majestic.

Le "suspense" qui tient en haleine les milieux politiques de Washington depuis le retour du président Nixon dimanche soir de sa "Maison Blanche" de Floride, s'est trouvé subitement rehaussé par le passage-éclair dans la capitale fédérale du commandant en chef américain au Vietnam, le général Creighton Abrams. Trois heures durant, il a conféré avec le chef de l'exécutif, le secrétaire à la Défense, le chef de l'Etat major général et les leaders du Congrès avant de regagner Saïgon où il s'entretiendra avec le secrétaire d'Etat M. William Rogers.

A l'issue du déjeuner qui réunissait les parlementaires des deux grands partis, le sénateur républicain Leslie Arends devait affirmer à la presse que la question d'un retrait de troupes n'avait pas été du tout évoquée. Quoi qu'il en soit, le secret est trop bien gardé dans les "couloirs du pouvoir" pour qu'il soit possible, à la veille de ce grand discours, de déceler les projets de M. Nixon.

Il intervient toutefois au moment où des voix de plus en plus nombreuses se font entendre au sein du Congrès et à travers le pays pour reprocher au gouvernement républicain de ne pas avoir réussi à mettre fin au conflit et au moment également où l'on constate une recrudescence inquiétante des activités sur le théâtre opérationnel. Bien que prévue, cette nouvelle vague d'offensives a amené lundi M. Rogers, à son escale à Los Angeles, à lancer aux communistes une sérieuse mise en garde contre les effets possibles d'une reprise des activités terroristes sur l'évolution des négociations de paix.

Il est possible, estiment certains observateurs, qu'en s'adressant à la nation à grand renfort, de publicité, le président Nixon cherche simplement à gagner du temps, à s'assurer quelques semaines de répit, afin que la mise à exécution de son "plan de paix" puisse se dérouler conformément à l'horaire qu'il s'est fixé. Dans ce cas, le président pourrait limiter son discours à répondre au plan de paix en dix points soumis la semaine dernière à Paris par le Front national de libération, à expliquer à son peuple les raisons du piétinement des négociations de Paris, à avancer de nouvelles idées pour en accélérer le processus, et à répéter qu'il demeure optimiste malgré des apparences décevantes.

Les crimes des colonisateurs

LUSAKA (AFP) — Le mouvement nationaliste africain rhodésien, interdit en Rhodésie, "Zimbabwe African National Union", à l'issue d'une réunion qu'il a tenue mardi à Lusaka, a accusé la Grande-Bretagne, la France et les Etats-Unis, d'empêcher le comité des Nations-Unies sur le colonialisme, comité des "24" de poursuivre ses enquêtes sur les "crimes" des pays colonialistes.

Le Z.A.N.U. estime notamment que des régimes racistes comme ceux de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, pourraient difficilement exister sans le soutien des "pays impérialistes" occidentaux.

Ce soutien, ajoute le Z.A.N.U. est particulièrement évident dans le cas de l'Afrique du Sud ou la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, investissent chaque année plusieurs millions de dollars. Il est également remarquable de constater, ajoute-t-il, que le potentiel militaire de Prétoria, Salisbury et Lisbonne, augmente à un "taux alarmant", grâce à l'aide militaire et économique de pays comme l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis.

D'autre part, le mouvement populaire de libération de l'Angola (M.P.L.A.) réuni également à Lusaka, a demandé un boycottage mondial du Portugal et il a lancé un appel aux comités spécialisés des Nations-Unies pour qu'ils apportent une aide plus "réelle" aux mouvements africains de libération. Le M.P.L.A., a dénoncé l'exploitation par l'Afrique du Sud des travailleurs africains d'Angola qu'elle oblige à travailler dans les mines. Le M.P.L.A. a annoncé enfin qu'il avait libéré plus de la moitié des quinze districts d'Angola et qu'il avait créé des écoles, des hôpitaux et des centre révolutionnaires.



OUVERT LE SOIR
les MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
de chaque semaine JUSQU'A 9h.30
ET TOUS LES JOURS de 9h. à 5h.30

LE CENTRE DE CAMPING ST-ROCH
OUVERT CE SOIR
307 RUE ST-ROCH (Vis-à-vis Gare d'Autobus)

Plus de 50 modèles en étalage
— TENTES-REMORQUES
— TENTES FRANCAISES
— TENTES CANADIENNES

Personnel
courtois et expérimenté

SERVICE GARANTI
SUR TOUTES NOS UNITES DE CAMPING

JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER

NAP. COTE SPORTS